
3 1761 07469421 7

INTRODUCTION

À

L'ÉTUDE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

INTRODUCTION

A L'ÉTUDE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

COURS PUBLIC

PROFESSÉ A LYON

Pendant l'hiver 1864-1865

SOUS LES AUSPICES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

PAR

H. DAMETH

Professeur d'Économie politique à l'Académie de Genève

LYON
LIBRAIRIE MÉRA
Rue Impériale.

PARIS
LIBRAIRIE GUILLAUMIN
14, rue Richelieu.

MDCCCLXV

Lyon. Imp. de Vinier, rue Tupin, 31.

AVANT-PROPOS

DES ÉDITEURS



Le cours publié dans ce volume ayant formé le premier enseignement public d'économie politique donné à Lyon, il ne sera pas sans intérêt de relater les circonstances qui ont amené l'ouverture de ce cours et de dire quel résultat il a obtenu.

Ralliée de vieille date aux principes de liberté industrielle et commerciale, la Chambre de commerce nourrissait depuis longtemps aussi le désir de voir se propager au sein de la grande cité lyonnaise l'étude d'une science qui a doté le monde moderne de ces féconds et larges principes. Elle estimait avec raison que les diverses classes de producteurs ne sauraient trouver autre part l'entente de leurs vrais intérêts et des rapports harmoniques qui doivent les unir.

Est-il d'ailleurs un pays où ce genre d'études importe plus? Lyon occupe une place de premier ordre

parmi les villes manufacturières de l'Europe entière; mais cette position même, pour être maintenue toujours à la hauteur du progrès général, exige qu'une direction de plus en plus sagace et ferme soit imprimée à la marche des entreprises, qu'aucun germe de discorde ne se développe dans l'atelier, qu'à l'habileté technique de fabrication se joigne la connaissance et l'observation des lois naturelles qui gouvernent le marché. Et si toutes ces conditions de prospérité ne sont pas fournies par les enseignements compétents de la science, quel remède trouvera-t-on contre l'inertie de la routine, contre les préjugés et, surtout à notre époque, contre les dangereuses illusions de l'utopie ?

Mais quelque pénétrée que fût la Chambre de commerce de tout cela, quoique disposée à prendre elle-même, au besoin, l'initiative pour l'instauration de l'enseignement de l'économie politique à Lyon, il lui fallut bien des années avant de pouvoir réaliser son désir. D'une part, la liberté d'enseigner ne date que d'hier dans notre pays, et y reste soumise à des restrictions ; d'autre part, notre régime centralisateur par excellence, fait que rien ne peut être entrepris sur un point quelconque du pays, en cette matière comme en beaucoup d'autres, sans l'agrément exprès des grands pouvoirs de l'Etat. Or, on sait combien peu les divers gouvernements qui se sont succédés en France, depuis un demi-siècle, — celui d'aujourd'hui excepté, — étaient mal disposés à l'égard de la science éco-

nomique. Cependant vers 1845, le Ministre de l'Instruction publique, d'alors, M. Salvandy, manifesta l'intention de combler une lacune si regrettable et préparait la fondation de chaires d'économie politique dans les Facultés de droit du royaume, lorsque la mort le surprit tout à coup, et fit ajourner encore indéfiniment cette précieuse innovation.

Enfin, la marche des évènements, la conversion du pouvoir aux idées économiques et le succès éclatant des réformes commerciales qui ont été la suite de cette conversion ont aplani tous les anciens obstacles et imprimé à l'opinion publique une direction nouvelle. Des cours libres d'économie politique s'ouvrent dans diverses villes. Le Ministre actuel de l'instruction publique, M. Duruy, exprime hautement ses sympathies pour les fondations de ce genre, en regrettant que l'Etat ne puisse pas y pourvoir directement d'une façon complète, avec ses propres ressources.

La Chambre de commerce de Lyon s'est empressée de profiter des circonstances, et, dans sa séance du 23 juin 1864, M. Brosset, président de la Chambre, présenta le rappórt suivant :

Il y a plus de quinze ans que notre Chambre reconnaît la nécessité de doter notre ville d'une chaire d'économie politique. Le Conseil général, à deux reprises, donna son assentiment aux vues de la Chambre sur ce point, en même temps que le Conseil municipal s'engageait à concourir pour moitié au traite-

ment du professeur. Les choses en étaient là lorsque survint la révolution de 1848. Il y eut alors, pour tout le monde, nécessité de pourvoir à quelque chose de plus pressant que l'institution d'un enseignement nouveau. La chaire d'économie politique fut ajournée.

Mais les temps sont aujourd'hui assez calmes, les esprits assez tournés vers les travaux de la paix pour que la Chambre reprenne ses projets.

Il serait inutile de cacher que l'économie politique compte encore un certain nombre d'adversaires. Mais l'opposition qui lui est faite tient surtout à l'oubli des principes sur lesquels elle repose. Il est peu de personnes qui, après avoir étudié l'économie politique avec désintéressement, c'est-à-dire en dehors de tout parti pris d'école et de système politique, persistent à la traiter de science dangereuse et inutile. Qu'il y ait encore dans l'ensemble de cette science certains points de détail sur lesquels l'accord complet ne soit pas établi, cela est vrai sans doute, et on peut ajouter que cela est nécessaire pour sa vitalité. Mais, malgré ces dissidences, cette science offre aujourd'hui une réunion de notions fixes sur lesquelles il n'y a plus à revenir, et qui constituent la vérité économique.

Les ombrages, les défiances que cette science a suscités ont une double cause. D'une part, les partisans de la protection se sont toujours efforcés de la faire considérer comme subversive en ce qu'elle préconise la liberté des échanges, comme conséquence nécessaire de la liberté du travail ; d'autre part, dans les années qui suivirent la révolution de juillet, un grand nombre de systèmes de réforme sociale s'étant produits, et ayant été agités avec passion dans les livres et les journaux, on fut porté à confondre l'économie politique avec ces systèmes qui avaient le même sujet d'étude : le travail, ce qu'il produit, et comment ce qu'il produit circule et se répartit dans la société.

Mais, d'une part, aujourd'hui, le système protectioniste est à

peu près définitivement répudié. Le traité de commerce avec l'Angleterre nous a mis dans une toute autre voie, de telle sorte que l'opposition faite, de ce côté, à l'économie politique n'aurait plus sa raison d'être au point de vue pratique. D'autre part, les luttes que les économistes ont soutenues avec tant d'ardeur et de succès, en 1848, contre les utopies de toute nature, si nombreuses et si audacieuses à cette époque, ont mis en pleine évidence le rôle, la mission et, pour ainsi dire, la personnalité de la science économique; on a reconnu qu'il était impossible de la confondre avec ces systèmes. Tandis que les réformateurs prétendaient légitimer une révolution nouvelle par l'antagonisme des intérêts, l'économie politique s'appuyait sur l'harmonie nécessaire de ces mêmes intérêts, et démontrait que la liberté du travail était non-seulement la meilleure, mais la seule solution possible. C'est ainsi que l'économie politique a prouvé que, loin d'être dangereuse, elle était une science de paix autant que de progrès.

Est-elle inutile? A cette question les faits les plus considérables de ce siècle se chargent de répondre. La réforme de Robert Peel, en 1846, qu'est-elle autre chose qu'une application des doctrines économiques? L'abolition du servage en Russie, n'est-ce pas aussi un des fruits de ses plus anciennes prédications? notre réforme économique de 1860 n'est-elle pas encore une conquête qu'elle peut revendiquer à bon droit? Quoique souvent contestée, elle est partout invoquée; et il ne se prononce pas, on peut le dire, un discours dans nos assemblées politiques, sans qu'il soit fait appel à son autorité, à ses déductions, à son enseignement.

Mais l'économie politique n'est pas seulement utile dans les hautes sphères de l'Etat. Un chef d'industrie qui possède les notions de la science économique a évidemment, dans mille circonstances de la vie, une supériorité réelle sur celui qui en est dépourvu. Il a des vues d'ensemble, des points de repère qui

le guident dans les opinions qu'il a occasion d'émettre. Celui qui manque de ces notions générales, et qui n'y peut suppléer par une sagacité intuitive, bien rare à rencontrer, celui-là est exposé à ne jamais sortir d'une sorte d'empirisme vague où les contradictions les plus flagrantes abondent nécessairement. On verra ainsi, spectacle assez fréquent, un chef d'industrie combattre, sans le savoir, les utopies socialistes avec des arguments reposant sur les principes de ses adversaires.

Il est d'usage aujourd'hui de faire sans cesse appel à l'initiative privée, à la responsabilité individuelle, et on a raison. Il est à souhaiter seulement que cet usage passe des discours aux actes. Mais qu'on veuille bien le remarquer : cette glorification de l'initiative privée, qui est comme la racine de la liberté du travail, cette glorification est un des points sur lesquels l'économiste insiste le plus, et c'est certainement par son enseignement que cette vérité entrera dans les esprits, et produira le heureux fruits qu'on est en droit d'en attendre.

Si maintenant nous portons notre attention sur l'état moral des classes ouvrières, nous verrons que c'est dans leurs rangs qu'il est surtout désirable que l'économie politique fasse descendre ses enseignements. Que d'idées erronées à rectifier sur la formation du capital, sur ce que les écoles socialistes appellent sa *tyrannie*, sur les lois qui président à la fixation des salaires, sur les variations du prix des choses, sur le crédit, etc., etc. ! Que de préjugés à dissiper ! On connaît ce mot d'un ministre anglais, devant qui on s'étonnait que son pays fût si peu accessible aux passions socialistes : « c'est que l'économie politique est plus connue en Angleterre qu'en France. » Il est certain que cet enseignement est beaucoup plus répandu dans la Grande-Bretagne que chez nous ; il est certain aussi que l'ouvrier anglais est moins ouvert que l'ouvrier français à la contagion des chimères socialistes. De son côté, l'Allemagne multiplie les chaires d'économie politique.

La conclusion à en tirer, c'est que cet enseignement, si approprié aux besoins de ce temps, mérite d'être encouragé et propagé dans notre ville, et qu'il faudrait se féliciter s'il pouvait pénétrer dans le sein des classes ouvrières; car il est bon que cette vérité y devienne de plus en plus éclatante, à savoir, que le travail libre est essentiellement et exclusivement l'instrument organisateur du travail.

La Chambre de commerce de Lyon, par ses délibérations pressantes et répétées, peut s'attribuer l'honneur d'avoir, dans la mesure de son influence, provoqué la réforme de 1860. En concourant à la diffusion des lumières économiques elle continuera son œuvre. D'autres villes l'ont, sous ce rapport, déjà devancée. Bordeaux, Nice, Toulouse, Montpellier ont été, dans ces dernières années, favorisées d'un enseignement qui nous a fait défaut; mais les délibérations prises par la Chambre de 1842 à 1847 prouvent que l'initiative de cet enseignement lui appartient, et elle a le droit de le rappeler ici.

Si la Chambre approuve, en principe, la proposition de reprendre ses projets de 1847, je désignerai dès à présent à ses suffrages M. Dameth, professeur à l'académie de Genève, auteur du livre *le Juste et l'Utile*, comme offrant toute garantie et pouvant à tous égards remplir les intentions de la Chambre.

Il ne s'agit pas d'une chaire à créer aux frais de la Chambre, mais simplement d'une série de leçons qui seraient données dans notre ville, cet hiver, avec l'assentiment de l'autorité supérieure.

Le programme de ces leçons pourrait d'ailleurs être soumis à la Chambre, si elle le désirait.

Cette proposition fut ratifiée à l'unanimité par la Chambre. M. Dameth, de son côté, accepta avec un

Iʳᵉ SÉANCE

PLAN DU COURS

OBJET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Messieurs,

Le premier sentiment que j'éprouve le besoin d'exprimer, en paraissant devant vous, est celui de la reconnaissance.

Reconnaissance personnelle, pour l'honneur insigne qu'on a bien voulu me faire en m'appelant à représenter ici, le premier peut-être, la science économique ; reconnaissance, plus encore, au point de vue des intérêts généraux du pays et qu'à ce titre, mon auditoire, j'en suis convaincu, partage avec moi, pour l'initiative généreuse que la Chambre de commerce a prise en instituant cet enseignement ; reconnaissance enfin, à l'égard des grands pouvoirs de l'Etat, dont les dispositions éclairées et bienveillantes ont permis à la Chambre de commerce de réaliser son dessein.

Mais plus est importante l'œuvre que nous inaugurons aujourd'hui, plus est difficile, je le sens, la tâche qui m'incombe.

Que dois-je faire ?.... Tenterai-je d'exposer toute la science économique, en donnant à chaque partie de cet immense programme le développement qu'elle comporte ? — Cela me serait impossible. Pour fournir une telle carrière, il faudrait un nombre de séances infiniment plus grand que celui dont se composera ce cours. Je ne voudrais pas, d'ailleurs, soumettre l'attention de mes auditeurs à une épreuve aussi prolongée.

Me bornerai-je à l'examen d'une des grandes fonctions économiques, telle que la production ou la circulation des richesses ? L'entreprise serait plus facile. Cependant, pour un premier cours, j'y verrais d'assez graves inconvénients. Mes analyses et mes démonstrations demeureraient insuffisantes et incomplètes, et je ne parviendrais pas à fonder, dans l'esprit de mes auditeurs, des convictions solides. Les phénomènes économiques se lient, en effet, étroitement les uns aux autres et se servent réciproquement de corollaire et de soutien. Conséquemment, il faut, pour bien comprendre les enseignements de la science, en matière de production, par exemple, savoir quelles confirmations et quels compléments un pareil sujet trouve dans ses autres parties.

Si je ne me trompe, Messieurs, ce que vous attendez de moi, actuellement, c'est un tableau général de tout le domaine des études économiques, de nature à vous donner une idée d'ensemble de ces études et à vous fournir une direction pour les entreprendre vous-mêmes. Je crois que c'est bien là ce que vous devez désirer; et tel sera le but du Cours que nous commençons.

Ce Cours ne présentera donc pas une exposition proprement dite de l'économie politique; il ne devra être considéré que comme une introduction à l'étude de cette science.

Déterminer aussi exactement que possible quel est l'objet des recherches économiques, constater la valeur scientifique de ces recherches, en marquer l'étendue et les limites, montrer les difficultés qu'on y rencontre et quelle méthode il faut prendre pour vaincre ces difficultés, voilà ce qui nous occupera d'abord. Nous éluciderons ensuite les notions fondamentales : richesse, valeur, propriété ; nous passerons en revue les grandes fonctions : production, circulation, distribution, consommation des richesses, et nous en expliquerons sommairement le mécanisme ; nous esquisserons enfin, à grands traits, les questions les plus importantes de chaque ordre. En résumé, nous dessinerons, pour ainsi dire, la carte géographique, ou la sphère en raccourci, du monde des intérêts.

Un double but peut être atteint, ce me semble, par la réalisation de ce programme : d'une part, préparer, initier mon auditoire et lui fournir des directions ; d'autre part, dissiper les préjugés dont l'économie politique est encore si généralement l'objet, surtout dans notre pays.

Ces préjugés, aussi nombreux que variés, se ramènent pourtant à deux catégories principales, l'une reposant sur la négation plus ou moins complète de la science économique, l'autre ne reconnaissant à cette science qu'une valeur négative, c'est-à-dire funeste. Dans la première catégorie figurent, entre autres, les diverses opinions que voici :

« L'économie politique n'est qu'un genre de littérature ennuyeuse. »

— « Elle peut fournir un sujet utile d'étude, mais ne forme pas une science.

— « Elle n'a pas de principes fixes et démontrés ; ses adeptes ne sont d'accord sur aucun point.

— « Elle se borne à la description des faits, sans apporter aucun remède aux misères et aux vices de l'ordre social, etc. »

Dans la seconde catégorie on trouve les jugements suivants :

« L'économie politique n'est qu'un socialisme déguisé.

— « Elle se confond avec la politique révolutionnaire et tend aux bouleversements sociaux.

— « Elle se réduit à prêcher le libre-échange, importation anglaise favorable aux seuls intérêts britanniques.

— « Elle s'occupe des développements de la richesse, avec une parfaite indifférence de son équitable répartition.

— « C'est une science sans entrailles, sans cœur, ramenant tout à des questions de chiffres.

— « Elle se fait la complice du capital contre le travail.

— « Elle n'aboutit qu'à des contradictions, etc. »

Vous voyez, Messieurs, que, si je crois à l'économie politique et me fais gloire de la professer, ce n'est pas faute de connaître les accusations dirigées contre elle.

Pour réfuter ces accusations, il suffirait peut-être, dans le plus grand nombre de cas, de les opposer les unes aux autres ; car elles se contredisent et par conséquent se renversent mutuellement. Mais il vaudra toujours mieux procéder à cette réfutation en exposant la science. Les ténèbres s'évanouissent par la seule présence de la lumière ; de même, les préjugés, qui sont les ténèbres de l'esprit, s'évanouissent devant la vérité, apparaissant dans sa lumineuse et sereine grandeur. L'image de la vérité économique que je m'efforcerai de vous présenter, si faible et si incomplète qu'elle soit, aura, je l'espère, cette puissance.

Commençons, sans plus tarder, notre œuvre.

I.

La première chose que nous ayons à faire est de déterminer, le plus exactement possible, quel est l'objet des études économiques. Mais une considération préalable, d'une importance que je crois capitale pour le but que nous voulons atteindre, s'offre à mon esprit.

Certaines sciences ont une destinée étrange. Tout progrès réel leur est interdit ; bien plus, elles ne peuvent arriver à se constituer, à exister comme sciences, qu'après avoir rempli la condition bizarre de rompre en visière avec l'apparence, de répudier les données irrécusables, semblerait-il, de la perception externe et du sens commun.

Témoin l'astronomie. Cette science n'a été fondée que dans l'âge moderne, et cependant, depuis des milliers d'années, on observait les astres. De puissants esprits se vouèrent, dès la plus haute antiquité, à ce genre d'observation, sans pouvoir découvrir les lois du mouvement sidéral ; et cette ignorance prévalut, malgré d'immenses travaux, aux plus beaux temps de la civilisation antique. Pourquoi en fut-il ainsi ? — Parce que tous les calculs et toutes les hypothèses des observateurs avaient pour base commune l'*apparence*. On voit le soleil se lever, le matin, à l'Orient, se coucher, le soir, à l'Occident, pour recommencer le lendemain les mêmes évolutions : on en concluait bien naturellement, ce semble, que le soleil tourne autour de la terre. On voit les étoiles parcourir, chaque nuit, tous les points de notre horizon céleste, et on sent le sol ferme sous les pieds ; on demeurait convaincu que notre globe forme le centre immobile et la pièce la plus considérable de l'univers. Ceux qui osaient avancer le contraire étaient traités de rêveurs. Eh bien ! la science astronomique demeurait impossible avec un pareil point de départ.

Pour qu'elle se fondât, il fallut en venir à une conception inverse de celle que fournissait l'apparence, il fallut comprendre que les mouvements apparents du monde sidéral sont l'opposé de ses mouvements réels.

Pareils ont été les destins de l'économie politique. Cette science est la dernière venue des sciences morales et politiques ; sa naissance date à peine d'un siècle. A quoi cela doit-il être imputé ? Est-ce que les phénomènes dont s'occupe l'économie politique sont d'une nature abstraite, peu saisissable, placés hors de notre sphère d'observation, d'un intérêt secondaire pour nous ? Tout au contraire, ces phénomènes composent, en bonne partie, le tissu de notre vie de chaque jour, individuelle et sociale ; nous les opérons nous-mêmes sans cesse, le sachant ou non, et leur étude est, pour tout homme, d'un intérêt souverain. Mais c'est que, dans cet ordre de faits aussi, une conception basée sur l'apparence, un immense et terrible préjugé, issu de l'illusion des sens, enchaînait l'esprit général, pervertissait les institutions et les mœurs.

Voici cette illusion. Le monde des intérêts, considéré superficiellement, présente en effet le spectacle d'une lutte perpétuelle, qui semble former l'essence des rapports des intérêts entre eux. Chaque homme paraît condamné à un combat sans trêve ni merci contre ses semblables, combat dans lequel les armes sont tellement inégales que le triomphe de ceux-ci et la défaite de ceux-là en sortent inévitablement. Les vainqueurs s'appellent *riches* et les vaincus se nomment *pauvres*. Aux riches, tous les avantages et toutes les distinctions de l'ordre social ; aux pauvres, en bien plus grand nombre, le labeur ingrat, les privations, l'oppression. Suivant les temps et les lieux, sous l'influence des révolutions politiques, sociales, religieuses, les résultats se modifient, la bataille est plus ou moins inhumaine ; le fond reste. Ce fond, c'est l'isolement, l'insolidarité, l'antagonisme, la contradiction des intérêts entre eux, comme l'expriment les axiomes

vulgaires : « Le bien des uns fait le mal des autres, » — « en ce bas monde, il faut être dupé ou dupeur. »

De là, nécessité d'interventions de tout genre pour comprimer, refréner, enchaîner, diriger et protéger. Le lien social se briserait, sous les efforts divergents des intérêts particuliers, sans ces interventions ; la conscience humaine succomberait fatalement à la violence des impulsions de l'égoïsme. L'Etat, la morale, la religion, interviennent donc, chacun et chacune, avec les moyens qui leur sont propres. L'Etat impose sa dictature au monde des intérêts pour sauvegarder la paix publique, et pour prémunir l'intérêt, contre ses propres excès et sa déraison. La morale bat en brèche le mobile même de l'intérêt et, reconnaissant son incurable perversité, va jusqu'à le proscrire ; la recherche des biens matériels est déclarée inconciliable avec la pratique du bien moral. La religion enfin prêche aux pauvres la résignation, aux riches le renoncement, et met à ces conditions notre bonheur éternel dans une autre vie.

Les rapports de peuple à peuple présentent un semblable tableau. La prospérité de chacun ne peut être acquise qu'au prix du malheur de tous les autres. Il faut conquérir ou être conquis : et quand les canons se taisent, la guerre n'en continue pas moins, sous forme de rivalité commerciale, aboutissant de même à la ruine de celui qui n'a pas su ou pu, par force ou par adresse, ruiner ses concurrents.

Telle est la conception du monde des intérêts fournie par l'apparence, et qui, réagissant elle-même sur les faits, leur a imprimé un caractère et une marche conformes, malheureusement, sous beaucoup de rapports, à son principe. Puisque les intérêts étaient réputés injustes et contradictoires entre eux par nature, comment l'action de l'Etat aurait-elle pu changer cette nature et donner satisfaction à tous les intérêts en même temps ? D'ailleurs l'Etat, considéré dans sa représentation légale, attribue nécessairement la suprématie à certains individus et à certaines classes.

On vit donc les conditions de la paix et de l'ordre publics s'identifier avec les intérêts de ces individus et de ces classes. Despotique ou aristocratique, le gouvernement accrut les inégalités naturelles au moyen d'inégalités factices. Il protégea les uns en leur subordonnant les autres ; il mit partout le privilége à la place du droit commun. « Sans doute, dit Pascal, l'égalité des biens est juste ; mais ne pouvant faire qu'il soit force d'obéir à la justice, on a fait qu'il soit juste d'obéir à la force ; ne pouvant fortifier la justice, on a justifié la force, afin que le juste et le fort fussent ensemble et que la paix fût, qui est le souverain bien. » Démocratique, le gouvernement eut pour idéal l'égalité de tous dans la pauvreté. « En démocratie, dit Montesquieu, il ne suffit pas que les parts soient égales, il faut qu'elles soient petites. » Conséquemment, le bon citoyen, comme le vrai philosophe et le fervent chrétien, dut être pauvre avant tout.

Cette conception a dominé toute l'histoire. Dans l'antiquité, l'esclavage, les castes, la guerre de conquête, furent réputés les conditions nécessaires de la vie économique, même pour un peuple républicain. Platon en fait les bases de la société idéale, et Aristote ne le contredit pas sous ce rapport. Au moyen âge, le servage, les prérogatives féodales, le monopole corporatif des industries, la propriété de mainmorte, l'ascétisme, furent les formes nouvelles et mitigées, à certains égards, de la même théorie. Dans l'âge moderne, à travers toutes les conquêtes de la liberté et du droit commun, la croyance à l'antagonisme fatal des intérêts se maintint et produisit ses fruits : régime colonial, guerres commerciales, monopoles et priviléges, prohibitionisme et protectionisme. La profonde rénovation de 89 fut elle-même impuissante à déraciner la vieille illusion. On continua de regarder comme opposés entre eux les intérêts des particuliers, des professions, des classes et des peuples ; on demeura généralement convaincu que l'intervention de l'Etat peut seule sauvegarder efficacement les intérêts au dedans et au dehors.

Le socialisme contemporain procédait tout entier de cette foi à l'antagonisme inné des intérêts, auquel il voulait remédier par une théorie d'organisation sociale coercitive et artificielle. Le protectionisme entend prémunir les uns contre les autres les intérêts de chaque pays, en repoussant du marché intérieur les produits du dehors. C'est à ses yeux une question de vie ou de mort pour l'industrie nationale. On se souvient de ces paroles, prononcées, il y a quelques années à peine, par un illustre personnage : « J'aimerais mieux voir la France envahie par cent mille Prussiens que par cent mille moutons étrangers ! »

Eh bien ! Messieurs, il n'y avait pas de science des intérêts possible tant que l'esprit général vivait sous l'empire de cette conception, et que les institutions et les faits en suivaient la pente. Toute science est autonome, c'est-à-dire suppose un principe d'ordre inhérent aux êtres ou aux choses dont elle s'occupe, et en tire son mode de construction ; mais si les intérêts sont désordonnés, anarchiques par essence, l'ordre doit leur être imprimé du dehors ; il ne sauraient être ni indépendants ni autonomes ; ils ne sauraient donc former l'objet d'une science.

II

Cependant, au milieu du XVIIIe siècle, par le progrès général de la raison moderne, une conception nouvelle avait surgi. Quelques hommes, prenant enfin la peine d'examiner de près, le jeu des intérêts, aboutirent à des conclusions bien différentes de celles qui avaient prévalu jusqu'alors. Ils découvrirent que les intérêts, loin d'être voués à un antagonisme incurable, sont par essence conciliables entre eux et tendent naturellement à l'ordre ; que leur malfaisance vient précisément de l'organisation factice et des entraves qui leur sont imposées. En conséquence, ces hommes jetèrent dans le monde ce cri étrange,

au grand scandale de l'opinion publique : « *Laissez faire, laissez passer !* « Et ce cri fut le *fiat lux* de l'orde social moderne : l'économie politique était trouvée.

Il est vrai que le langage de la science naissante ne rencontra pas d'abord grande créance. On traita de sectaires ceux qui le tenaient, et les plus puissants esprits du temps : Voltaire, Rousseau, Montesquieu, Diderot, etc., leur furent opposés. Il est vrai aussi que la conception des *économistes* renfermait un fort alliage d'idées systématiques et même d'erreurs ; mais elle s'élucida et se purifia peu à peu, par une analyse de plus en plus attentive des phénomènes ; aujourd'hui, son évidence s'impose à quiconque veut bien prendre la peine d'y réfléchir un instant.

On peut en effet ramener tous les phénomènes de la vie économique, pour la société entière comme pour l'individu, à la production et à la consommation des richesses. Produire et consommer, voilà l'*alpha* et l'*oméga*, le but et le moyen de toutes les opérations et transactions dont le monde industriel est le théâtre. Or, analysez un acte quelconque, soit de production, soit de consommation, et vous y verrez apparaître le principe qui sert de base à la science économique et dont la conception, qui avait dominé antérieurement les esprits et les faits, forme l'antipode.

Prenons pour exemple la production du pain. Que nous dévoile l'analyse de cette production ? — Qu'elle a exigé le concours d'une multitude infinie d'agents, de la totalité, en quelque sorte, des producteurs de tout ordre. Ainsi, ce ne sont pas seulement le boulanger, le meunier et l'agriculteur qui ont coopéré à la production du plus simple de nos aliments. Si vous tenez compte du matériel d'outillage dont chacune des industries ci-dessus désignées se sert pour remplir son rôle dans l'œuvre générale de la production du pain, vous voyez s'élargir le cercle des coopérateurs avec une ampleur telle que

presque toutes les industries du monde y prennent place. Pour fournir seulement à l'agriculteur son mobilier aratoire et ce qui s'y rattache, il a fallu le concours des industries constructives, métallurgiques, sylvicoles, textiles, etc.; il a fallu des préparations multiples pour le sol, procurer au cultivateur et à ses aides le logement, le vêtement, la chaussure, un certain degré d'instruction, des aliments et mille autres choses qu'ils ne produisent pas eux-mêmes. Pareille nomenclature est à établir pour l'industrie du meunier et pour celle du boulanger. L'un et l'autre tiennent les instruments de travail d'une foule de professions entièrement distinctes des leurs. Et puis, entre chacune des façons successives qu'a subies le blé pour devenir pain, sont intervenues des fonctions non moins indispensables et non moins différentes les unes des autres : l'industrie des transports, le commerce, la monnaie, le crédit, la sécurité donnée aux travaux par l'office des pouvoirs publics. Et encore, à un autre point de vue, les industries essentielles et accessoires qui ont contribué à la production du pain ne sont-elles pas le résumé et l'héritage de tous les progrès accomplis dans la suite des siècles et sur toute la face du globe, en agriculture comme dans tout le reste? La charrue ne vient-elle pas du grec Tryptolème? L'art de moudre le grain ne s'est-il pas développé lentement, par le secours de maintes sciences, qui nous ont appris à utiliser tour à tour la force du vent, la chute d'un courant d'eau, l'élasticité de la vapeur?

On ne finirait point si l'on voulait poursuivre cette analyse jusque dans ses derniers détails; et pourtant, il n'est pas une bouchée du pain que nous mangeons qui ne porte tout cela avec elle, qui ne soit le résultat de cet immense concours, qui ne fasse, en un mot, éclater la prodigieuse et admirable solidarité dont relèvent tous nos travaux productifs.

L'analyse des phénomènes de consommation fournit un enseignement non moins décisif. Chaque homme, par la multipli-

cité de ses besoins, même réduits à un degré élémentaire, recueille le fruit du travail, non pas seulement des professions voisines de la sienne et de la localité qu'il habite, mais de l'universalité ou, peu s'en faut, des professions et des industries de cent contrées plus ou moins lointaines. Son vêtement seul, si simple qu'il soit, est composé de tissus dont les matières premières viennent des pays les plus éloignés, de l'Amérique ou de l'Asie pour le coton, de l'Australie peut-être pour la laine, de la Hollande pour le fil, etc. Sur la table du plus petit bourgeois figurent des produits alimentaires tirés, soit directement, soit par acclimatation récente, des cinq parties du monde; l'humanité entière concourt en quelque manière au soutien de sa vie.

En présence de faits d'un tel caractère, Messieurs, et quand il est manifeste que toute l'existence économique de l'homme se compose de faits semblables, comment a-t-on pu croire et comment persiste-t-on à dire que l'isolement, l'insolidarité, l'antagonisme forment l'essence des rapports des intérêts entre eux? N'est-il pas, au contraire, de la dernière évidence que c'est précisément l'opposé qui se réalise, c'est-à-dire que les intérêts ne peuvent se satisfaire sans un perpétuel échange de services, sans une réciprocité incessante? Ne comprend-on que c'est là ce qui constitue l'un des objets essentiels de la sociabilité humaine et l'un de ses plus beaux triomphes? Que par conséquent, loin de voir les garanties de la prospérité des intérêts dans des interventions extérieures qui ont toujours mis plus ou moins obstacle à l'échange libre et normal des services et des produits, la société s'est maintenue et développée, en dépit de ces interventions, par sa nécessité native de mutualité et de solidarité?

On parle beaucoup, dans notre temps, d'association, et j'y applaudis de grand cœur. Le principe d'association, sagement appliqué, possède une fécondité pour ainsi dire inépuisable.

Cependant je désirerais qu'on fît en même temps un peu plus attention à l'existence de cette association première, inhérente aux intérêts de tous, qui émane directement de leur nature intime, qui va s'élargissant d'elle-même par tous les progrès de la civilisation, et dont les bienfaits seront toujours mille fois plus grands que ne sauraient l'être ceux de quelque association partielle que ce soit.

Concluons donc, avec toute certitude, que la loi fondamentale, que l'essence des intérêts, c'est la solidarité, la mutualité, l'échange des services, et cela sur l'échelle la plus vaste qu'il soit possible de concevoir, pour la totalité du genre humain, dans l'espace et dans le temps.

Mais, Messieurs, constater ce grand et primordial caractère de la vie économique, ce n'est pas nier l'existence du principe qui, si longtemps, fut mis à sa place, dans l'opinion commune, et causa, par suite, tant d'erreurs et de souffrances. Si les intérêts sont solidaires, au fond, s'ils ne peuvent se satisfaire, avant tout, que par la mutualité, par l'échange des services et des produits, ils contiennent aussi, on doit le reconnaître, une certaine dose d'antagonisme, de rivalité, indispensable au développement de leur puissance, en ce qu'ils ont proprement d'individuel, de particulier. Incontestablement, les intérêts luttent entre eux, et cette lutte entraîne une inégalité de satisfaction. Seulement, la lutte n'est pas le fond, l'essence, comme on le croyait; c'est une condition secondaire, mais pourtant nécessaire et féconde de la vie économique. C'est par là que l'énergie et la responsabilité personnelles sont mises en jeu et en relief; que la part de chacun ou le triomphe de l'intérêt particulier se proportionne à la grandeur des efforts; que l'individu reçoit d'autant plus qu'il donne davantage à la communauté. Car, il faut bien le remarquer, l'invincible solidarité qui lie les intérêts entre eux, par essence, fait que, sous un régime de libre rivalité, le succès de l'intérêt particulier ne peut s'obtenir qu'au prix

d'une somme plus grande de services rendus à l'intérêt général. Il faudrait que l'individu vécût seul et travaillât pour lui seul pour qu'il en fût autrement.

En conséquence, dans la société normale, telle que nous la voyons sortir de la conception économique, les termes de *pauvre* et de *riche* n'ont plus le sens odieux et inique qu'ils revêtaient dans la société issue des conceptions antérieures : le riche est désormais celui qui, en accomplissant mieux sa tâche sociale, en rendant plus de services aux autres, a mérité et obtenu une portion plus grande pour lui-même des biens produits ; le pauvre est celui qui, ayant moins donné, recueille moins. Sans doute, ce n'est là qu'un idéal dont les faits se rapprocheront de plus en plus sans jamais l'atteindre. Des circonstances, les unes naturelles, telles que l'inégalité de puissance productive, les autres résultant de la position faite à chaque homme dans le milieu social par sa naissance, vouent le grand nombre à une infériorité presque fatale par rapport à quelques-uns ; mais le principe de justice distributive n'en est point frappé de déchéance ou de stérilité : il prévaudra chaque jour davantage, à mesure que les intérêts, se coordonnant mieux suivant leurs lois normales, réaliseront plus pleinement une société dans laquelle chacun soit le fils de ses œuvres. Dans cette société, la concurrence, loin d'être anarchique et destructive, devient l'aiguillon le plus vif du progrès industriel, et la sauvegarde du consommateur, qui est tout le monde, contre les exigences, souvent inintelligentes, du producteur. Enfin le paupérisme, considéré suivant son sens général, fournit un but précis et pratique aux efforts de la société. C'est le véritable ennemi à combattre sans relâche ; et la grandeur des triomphes remportés sur cet ennemi donne la mesure du degré de réalisation auquel est parvenue la conception scientifique du monde des intérêts.

III

Dès lors, Messieurs il est facile de comprendre la raison d'être de l'économie politique et l'objet de ses études. L'économie politique est née le jour où la compréhension de l'harmonie naturelle des intérêts, de leur tendance innée à l'accord et à l'ordre, de leur besoin essentiel de solidarité et de mutualité a lui dans l'esprit humain ; et l'œuvre de cette science consiste à découvrir les lois normales de cette immense mutualité. Un des hommes de notre temps qui ont le mieux possédé l'esprit économique, F. Bastiat, a exprimé cela en ces termes : « C'est cette faculté donnée aux hommes, et aux hommes seuls entre toutes les créatures, de travailler les uns pour les autres ; c'est cette transmission d'efforts, cet échange de services, avec toutes les combinaisons compliquées et infinies auxquelles il donne lieu, à travers le temps et l'espace ; c'est précisément ce qui constitue la science économique, en montre l'origine et en détermine les limites. »

Il y a donc là un champ immense d'études. Il faut tout revoir, il faut tout changer ; non pas quant à la nature des choses, mais quant aux opinions et aux pratiques qui en étaient issues. Pour ce qui est de la nature des choses, il suffit de la dévoiler, d'en donner l'intelligence. « On peut se représenter, dit J.-B. Say, un peuple ignorant des vérités prouvées par l'économie politique sous l'image d'une population obligée de vivre dans un vaste souterrain où se trouvent également enfermées toutes les choses nécessaires au maintien de la vie. L'obscurité seule empêche de les trouver. Chacun, excité par le besoin, cherche ce qui lui est nécessaire, passe à côté de l'objet qu'il souhaite le plus, ou bien le foule aux pieds sans l'apercevoir. On se cherche, on s'appelle, sans pouvoir se rencontrer. On ne réussit pas à s'entendre sur les choses que chacun veut avoir ; on se déchire même entre soi. Tout est confusion, violence, dégâts. Tout à coup un rayon lumineux pénètre dans l'enceinte !..... On rougit

alors du mal qu'on s'est fait; on s'aperçoit que chacun peut obtenir ce qu'il désire ; on reconnait que les biens se multiplient d'autant plus qu'on se prête des secours mutuels. Mille motifs pour s'aimer, mille moyens de jouir honorablement s'offrent de toutes parts... Un seul rayon de lumière a tout fait.....

Et pourquoi suffit-il de faire la lumière au sein des intérêts, si ce n'est parce que ces intérêts sont sociables et harmoniques de leur nature? Il n'est donc point nécessaire de les contraindre : ils iront à l'ordre par leur liberté même. Liberté et lumière, voilà les deux pôles véritables du monde des intérêts.

Désormais, plus n'est besoin des interventions extérieures. Je dis extérieures, car nous voyons clairement à présent que les phénomènes économiques constituent un genre de choses spécial, distinct, ayant ses lois en lui-même et ne se confondant point avec les diverses puissances qui, sous l'empire de la conception ancienne, devaient lui imposer leur direction : l'Etat, la morale, la théologie. A coup sûr, il reste un rôle à jouer à ces puissances, à l'Etat surtout, dans l'économie sociale ; mais ce rôle doit être subordonné aux lois naturelles de cette économie et ne faire qu'en garantir le libre jeu. La morale aussi conserve tous ses droits et tout son empire, mais, au lieu d'avoir à réagir contre les mobiles qui poussent l'homme à la recherche de l'utile, elle trouve en eux ses meilleurs auxiliaires. Autant il faut en dire de la religion.

N'est-ce point là, je le répète, un grand et beau sujet de méditation et d'étude? Ne voyons-nous pas s'ouvrir devant nos regards un horizon tout nouveau? Ne possédons-nous pas les éléments d'une science féconde, appelée à rendre au genre humain d'incomparables services.

On refuse cependant encore, en maint lieu, à l'économie politique ce titre de science. Nous verrons, dans la prochaine séance, quelle est la valeur de ce refus.

Lyon. Imp. Pinier, rue Tupin, 31.

2ME SÉANCE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE EST-ELLE UNE SCIENCE?

SON ÉTENDUE ET SES LIMITES

MESSIEURS,

Dans une première séance, nous avons déterminé l'objet des études économiques; aujourd'hui, nous chercherons si ces études possèdent un caractère et une valeur scientifiques; nous en marquerons l'étendue et les limites.

Personne ne saurait méconnaitre l'importance des divers points qui vont nous occuper, du premier surtout. Au temps actuel, la science, considérée comme forme générale de connaissance, tend à prendre de plus en plus le gouvernement des esprits. On veut que toute acquisition intellectuelle soit poussée à un point de certitude, à une possibilité de démonstration aussi rigoureuse que le comportent la nature du sujet et les forces de l'entendement humain. Et s'il s'agissait de caractériser la civilisation moderne en ce qu'elle a d'original, de supérieur aux civilisations passées, nous ne pourrions mieux le faire qu'en disant que l'autorité du *savoir* s'y substitue graduellement et invinciblement à toutes les autorités qui prévalurent autrefois : opinions, doctrines, croyances, traditions, coutumes, etc., et que cette autorité ne vise à rien moins qu'à la direction universelle des idées et des faits.

Car ce n'est pas seulement dans l'étude du monde physique, ce domaine propre de la mathématique et du positif, que les exigences scientifiques s'imposent à toute recherche ; c'est aussi dans les travaux de l'ordre moral. On estime notamment que l'organisation des sociétés réclame des lois précises, émanant de l'observation attentive et sévère des phénomènes qu'il s'agit de coordonner; on veut en finir avec l'empirisme, l'arbitraire et la fantaisie, qui jouèrent jusqu'ici un si grand rôle dans la marche des institutions ; on prépare en un mot les matériaux d'une SCIENCE SOCIALE, devant embrasser tous les modes d'activité et de relations du monde humain, pour leur fournir un plan harmonique de combinaison et de développement.

Les choses étant ainsi, Messieurs, quelle destinée échoirait à l'économie politique si elle ne se trouvait point en mesure de donner satisfaction à ce besoin de certitude, qui fait la préoccupation suprême et la grandeur de notre temps? Il ne lui resterait qu'à se retirer de la lice. Des esprits curieux pourraient chercher encore un passe-temps et même une jouissance intellectuelle dans son étude, mais sa voix ne serait plus écoutée : elle perdrait toute influence sur l'opinion publique et sur le mouvement des choses humaines.

Etre ou ne pas être une science, suivant l'acception rigoureuse et complète du mot, voilà donc, Messieurs, une question capitale, décisive, pour l'économie politique.

Bien des gens, même parmi les plus éclairés, nous le reconnaissons, lui refusent une telle valeur. Quelques-uns de ceux dont nous voulons parler accordent bien qu'elle a du bon, qu'elle fournit un sujet intéressant de méditations et de recherches, mais ils ajoutent qu'il ne faut pas lui accorder plus, tout au moins pour le moment.

Un homme, très-haut placé dans la hiérarchie officielle de notre pays, s'est fait récemment l'interprète de cette manière

de voir. « L'économie politique, a-t-il dit, est une fort bonne « chose, non comme science, elle n'en est pas encore là, mais « comme étude..... »

Il a ajouté : « Je n'aime pas les doctrines absolues et « *à priori*, que certains théoriciens s'efforcent d'ériger en « maximes dont ils poursuivent l'inflexible application... Je « n'approuve pas cette science que quelques esprits absolus « voudraient renfermer dans cette formule : *Laissez faire, lais-* « *sez passer!* Avec cela d'un âne on peut faire un docteur dans « un instant. » (M. Dupin aîné, discours prononcé au Sénat.)

De ces divers passages, un seul se rapporte directement à la question que nous devons traiter. Cependant j'ai cité les deux autres, parce qu'ils nous indiquent sur quelles raisons s'appuie l'illustre sénateur pour refuser à l'économie politique le titre de science. « Je n'aime pas, dit-il, les doctrines absolues « et *à priori*... » Rien de plus judicieux, à coup sûr ; mais ce en quoi l'orateur se trompe, c'est en attribuant aux travaux économiques un tel caractère. Si jamais il y eut un genre d'études éloigné des affirmations absolues et de l'*à priori*, c'est assurément l'économie politique. Elle a horreur de cette façon de procéder. Elle demande, au contraire, tout à l'analyse, et ses maximes théoriques ne sont que la généralisation des données fournies par l'expérience de tous les temps et de tous les lieux.

Ainsi en est-il de la fameuse formule *Laissez faire, laissez passer!* les économistes y ont été conduits, pour ainsi dire, forcément, par l'observation des résultats comparés de la réglementation et de la liberté en matière industrielle et commerciale. L'éminent juriste ne se trompe pas moins lorsque, supposant la science économique enfermée dans cette formule, il ajoute : « Avec cela, d'un âne on peut faire un doc- « teur dans un instant. » Il suffit si peu de connaître la formule *Laissez faire, laissez passer!* pour être docteur en éco-

nomie sociale que cette formule demeure lettre close, et même objet de répulsion et de scandale, pour quiconque n'en a pas vérifié l'exactitude par l'examen direct des problèmes auxquels elle a trait. C'est ce que prouvent les sentiments exprimés par M. Dupin lui-même. Il y a cent ans que les économistes enseignent et réclament la liberté du commerce, et on commence à peine aujourd'hui à les écouter. Il en est, à cet égard, des lois du monde économique comme des lois de tout autre ordre, voire de celles du code. On ne devient pas jurisconsulte par le fait qu'on peut citer les termes de telle ou telle prescription légale ; il faut avoir étudié ces prescriptions dans leurs principes, dans leur sens intime et dans leurs applications.

Que ressort-il donc des allégations de M. Dupin ? Une seule chose : c'est que, malgré l'immensité de ses connaissances, il ignore complétement l'économie politique.

Revenons à notre sujet. L'économie politique est-elle une science ?

Quand on a parcouru toute la série d'analyses qui forme le corps des travaux économiques, il est impossible de conserver le moindre doute à cet égard ; mais je comprends qu'il ne soit pas facile de le reconnaître antérieurement à toute étude. On peut du moins prouver qu'elle possède toutes les conditions auxquelles se reconnaissent les sciences les mieux établies.

I

Qu'est-ce que c'est qu'une science, Messieurs ? — Une science consiste dans un certain ordre déterminé, distinct, *sui generis*, de phénomènes ou d'êtres, reliés entr'eux par des caractères généraux, par des lois communes et se ramenant sommairement à une conception unitaire ou, mieux, à un fait

générateur et souverain, qui résume pour ainsi dire tous les phénomènes dont il s'agit dans sa large compréhension.

Trois termes sont donc nécessaires à l'existence d'une science. Premièrement, un certain genre de phénomènes ou d'êtres ne pouvant se confondre avec aucun autre, ce qui ne signifie point que ces êtres soient d'une nature à part, et qu'ils ne puissent faire l'objet d'aucune autre étude. Le même être, l'homme surtout, envisagé sous divers aspects, peut faire et fait réellement le sujet de plusieurs sciences distinctes, physiques et morales. De plus, toutes les sciences se lient les unes aux autres dans l'unité de la nature et dans celle de l'esprit humain. Mais la distinction de chaque ordre ou de chaque aspect est assez forte pour qu'il doive être étudié en lui-même et connu en ce qu'il a de propre, sans qu'on soit obligé, afin d'atteindre ce but, d'étudier les autres ordres.

Toutefois cela ne suffirait pas pour qu'il y eût science : c'en est seulement la raison d'être et le domaine. Qui dit science dit construction de l'esprit humain. Il n'y a dans l'univers que des êtres et des phénomènes. Sans doute, tout est établi d'après un plan, combiné par le suprême architecte ; mais comme il ne nous est pas donné de posséder *à priori* la connaissance de ce plan, nous ne pouvons faire autre chose que chercher à découvrir, par l'étude des êtres et des phénomènes, leurs rapports entr'eux, et nous donnons à ces rapports une sorte d'existence *idéelle*. Voilà en quoi consiste la création de la science.

Quand les phénomènes sont bien déterminés d'après leur essence propre et leurs rapports entr'eux, on arrive à reconnaître ce qu'il y a de constant et de général dans ces rapports ; en d'autres termes, on formule les lois de la science, qui ne sont que l'affirmation de ces caractères de constance et de généralité dont les rapports des phénomènes nous apparaissent revêtus.

Il est aisé de voir par là combien les lois de la science dif-

férent] des lois édictées dans nos codes. Quant aux lois scientifiques, loin que ce soit le législateur qui commande, qui impose sa volonté, c'est lui au contraire qui se soumet; car on ne peut avoir prise sur la nature qu'en lui obéissant, « *naturæ nisi parendo non imperatur.* » (Bacon).

Enfin, pour couronner l'édifice, il faut arriver à la découverte de ce grand fait générateur et souverain, entrevu d'ailleurs dès l'origine des recherches, lequel donne à la science son cachet d'unité et de cohésion, et fournit à chacune de ses lois partielles un degré supérieur de confirmation et une valeur harmonique. Tel est, par exemple, le grand fait de la gravitation pour l'astronomie; celui de l'affinité moléculaire pour la chimie, etc.

Lorsqu'une science se trouve en possession des trois termes que je viens d'indiquer, on dit que cette science est constituée, fixée; mais non pas finie. Une science n'est jamais finie. Quelle que soit la richesse de son acquit, il lui reste encore plus à acquérir. Il y a des lois nouvelles à découvrir; il y a même à compléter ou à rectifier les découvertes antérieures, à modifier les classifications admises, etc., etc. Une science est donc toujours imparfaite, et c'est pour cela même qu'elle est toujours progressive.

Maintenant, Messieurs, appliquons ces principes à l'économie politique.

L'économie politique possède-t-elle un domaine d'études déterminé, spécial, ne se confondant avec celui d'aucune autre science? Nous l'avons montré dans notre première séance. Nous savons désormais qu'il existe, pour ainsi dire, une société de producteurs et de consommateurs, distincte de la société politique, de la société religieuse, de la société morale, quoique composée des mêmes êtres, les hommes, et y confinant par mille points. C'est donc la sphère des phénomènes se rapportant à la production et à la consommation qui constitue le

domaine de l'économie politique. Quelle autre science pourrait revendiquer pour elle ce domaine? Quelle autre même s'en occupe explicitement? Ainsi, l'économie politique présente la première condition, la raison d'être fondamentale de toute science.

Mais a-t-elle découvert, par l'observation directe des phénomènes qui lui sont dévolus, les lois de ces phénomènes? — Oui, l'économie politique a découvert, non pas toutes les lois, mais plusieurs des lois essentielles qui régissent le monde des intérêts. Il y a en économie politique deux genres de lois : celles qui regardent l'ordre moral et celles qui regardent l'ordre matériel, ou plutôt l'ordre industriel, dans son mécanisme externe. L'économie politique est, en effet, une science mixte, en quelque sorte : elle tient au monde physique, et l'on a pu même dire qu'elle fait partie de l'histoire naturelle, parce qu'il s'y agit des besoins physiques de l'homme; elle tient au monde moral, parce que toutes les fois qu'on s'occupe de l'homme, même considéré sous le rapport de ses besoins matériels et des moyens de satisfaction qu'il y adapte, la partie morale de son être, ses forces morales exercent une action capitale. La science économique forme donc comme un point de rencontre et de raccordement entre les deux mondes. Partant, elle doit posséder des lois de l'un et de l'autre genre. Comme lois de l'ordre moral, l'économie politique proclame la liberté du travail, la mutualité des services, l'individualité et la solidarité, l'harmonie des intérêts, la concordance de l'utile avec le juste, etc. Quant aux lois de dynamique industrielle découvertes par l'économie politique, je n'ai que l'embarras du choix. C'est la formule du *Laissez faire, laissez passer!* comme rhythme normal du mouvement économique; c'est la loi de l'*offre* et de la *demande*; c'est la théorie des débouchés, que résument deux axiomes : *Les produits s'échangent contre les produits; — la division du travail a pour limites l'étendue du marché*; c'est

le principe distributif, en vertu duquel, à mesure que le capital s'accroît, sous l'empire de la libre concurrence, la part des capitalistes s'accroît *absolument* et diminue *relativement*, tandis que la part du travail s'accroît dans l'un et l'autre sens. En voilà assez pour comprendre que l'économie politique se trouve déjà en mesure de correspondre aux besoins de coordination et de direction des intérêts, mieux que ne l'a jamais fait aucun autre genre d'études ou aucun mode empirique d'organisation.

Enfin, l'économie politique a-t-elle découvert ce grand fait générateur qui joue un rôle si décisif dans la constitution d'une science ?— Oui, c'est la notion de la *valeur*. A telles enseignes que bon nombre d'économistes proposent aujourd'hui de définir l'économie politique la *science de la valeur*. Nous étudierons plus tard cette notion ; il nous suffit de dire maintenant qu'elle se trouve déjà assez élucidée pour marquer d'une empreinte unitaire toutes les matières économiques et, par cela même, pour indiquer avec une précision rigoureuse l'étendue et les limites de notre domaine.

L'économie politique possède donc tous les éléments intégrants d'une science. Et c'est en vain qu'on objecterait, pour lui en refuser le titre, qu'il existe entre ses représentants des points nombreux de désaccord. Toutes les sciences, même les plus avancées, présentent pareil spectacle, et nous montrerons plus tard qu'il n'en saurait être autrement ; mais ce que nous avons dit des lois découvertes et admises par tous les économistes fait dores et déjà justice de cette objection.

II

Je viens de dire, Messieurs, que la notion de *valeur* fournit un instrument de précision, propre à discerner tout ce qui re-

lève du domaine de la science économique, à en mesurer l'étendue, à en fixer les limites.

Sans avoir besoin, en effet, d'approfondir sur-le-champ cette notion et en la prenant dans son sens élémentaire, à savoir la faculté d'être vendues et achetées que possèdent les choses, nous voyons d'emblée tout ce qui fait partie des études économiques, et à quel point de vue ces études considèrent leur objet.

Ainsi tous les produits et services se rapportant aux arts agricoles, aux industries manufacturières de tous degrés, au commerce et aux diverses fonctions que réclame l'échange de ces produits et services entr'eux, forment, au premier chef, la substance de ces études.

Cependant il faut distinguer ici ce qu'on peut appeler le côté technologique du côté économique. On ne saurait exiger de l'économiste la connaissance des procédés techniques qui constituent chaque métier spécial. L'économie politique n'a pas la prétention d'enseigner à l'agriculteur l'art de cultiver la terre, au manufacturier l'art de faire des étoffes, etc., etc. Sa mission ne commence qu'avec les rapports des industries entr'elles, et n'envisage le mécanisme interne de ces industries qu'en ce qu'il a de commun à toutes.

Il est toutefois certaines fonctions d'un caractère si directement social, ou qui président d'une manière si expresse au mouvement des échanges dans la société, que la technologie de ces fonctions ne saurait être bien comprise sans les lumières de la science économique. Telles sont : le commerce, pris dans sa nature et dans son organisation d'ensemble; la monnaie, considérée tant comme instrument des échanges que comme moyen de capitalisation; le crédit, etc. Pour les industries de cet ordre, il ne suffit pas que l'économiste les étudie *au dehors*; il doit pénétrer au dedans, analyser leur mécanisme, raisonner leur technologie, tout au moins théorique et générale. Pour le crédit

notamment, qui en sondera les mystères, en mesurera la portée, en comprendra les lois, s'il n'est familiarisé avec les nombreux phénomènes économiques dont le crédit procède : formation et circulation des capitaux, rôle exact du numéraire métallique et de ses suppléants fiduciaires, nature intime et principes organiques du commerce de banque , etc. ? On peut le soutenir hardiment ; l'économiste seul est en mesure de résoudre les problèmes, si graves, que le besoin grandissant de crédit dans nos sociétés fait chaque jour surgir. Seul il saura distinguer , d'un regard sûr , les idées saines et pratiques des projets aventureux que cet ordre de choses voit éclore si aisément, surtout dans notre pays.

Nous pourrions faire encore bien d'autres réserves relativement à la distinction, établie plus haut, entre la technologie des arts productifs et leur signification économique. Ainsi, par exemple, bien que les procédés de production agricole forment un objet d'études placé en dehors de l'économie politique, dès qu'il s'agit du régime général sous lequel s'accomplit la production agricole, la compétence de l'économiste apparaît et s'impose. Grande et petite propriété, grande et petite culture, modes divers de fermage ou exploitation directe par le propriétaire, rente foncière et revenu agricole, etc. : voilà autant de questions que la science économique est seule capable de résoudre, dans le sens le plus favorable aux intérêts sociaux et à ceux des agents directs de cette puissante industrie. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à se rappeler les discussions suscitées entre les agronomes, les publicistes et même les hommes politiques, relativement à l'état comparatif de la situation agricole de l'Angleterre et de la France. Au delà du détroit, immenses propriétés, dont une partie reçoit des institutions un caractère d'inaliénabilité ; chez nous, morcellement extrême du sol et mutation fréquente de sa possession. Quels sont les effets de l'un et l'autre régime sur la prospérité générale du

pays? Il serait impossible de le décider pertinemment sans une connaissance approfondie des lois de l'économie sociale. Aussi l'opinion publique se décide-t-elle à cet égard, ici et là, suivant les préjugés, soit aristocratiques, soit démocratiques, qui la dominent. Mais lisez les beaux travaux de l'illustre économiste anglais M. John Stuart Mill, sur ce sujet (1) : vous verrez ce que notre science apporte de lumière dans le débat, et quelle autorité elle y donne à ses représentants.

La notion de *valeur* contient le germe d'une autre distinction non moins importante : celle de l'économie domestique et de l'économie politique. On peut bien dire que l'économie politique est à la société ce que l'économie domestique est à la famille ; mais la première, ne s'occupant pas directement de la gestion des intérêts particuliers, laisse cet objet à la seconde. Il y a encore cette différence entre les deux économies : l'économie domestique incombe au chef de famille, lequel se trouve personnellement responsable et gérant du patrimoine ; l'économie sociale n'est confiée exclusivement à personne, pas même à l'Etat ; personne ne tient dans ses mains la direction commune des intérêts. D'où il suit que cette direction doit sortir d'une intelligence générale des lois économiques, qui fasse que chaque membre de la société coopère, pour sa part, à la marche harmonique des choses.

Cependant cette harmonie même, que réclame le mouvement des intérêts particuliers dans leurs rapports entr'eux, implique de nombreux points de contact entre l'économie domestique et l'économie politique. La satisfaction de l'intérêt général se résout, en somme, dans celle des intérêts particuliers. La société est un être de raison, dont les particuliers forment la réalité substantielle. Il en résulte que toute souffrance,

---

(1) *Nouveaux Principes d'Economie politique*, tome II.

comme toute erreur particulière, est un dommage pour la société. La ruine ou même la moindre perte subie ou provoquée par l'intérêt particulier, porte coup à l'intérêt général. Une prodigalité individuelle, un mauvais emploi de la fortune privée, nuit à tout le monde. Nous voilà bien loin de ce préjugé qui, en face du gaspillage, de la dissipation, des dépenses exagérées, s'écrie si souvent : « Ça fait aller le commerce ! » Quand un Etat soutient des sinécures richement payées et auxquelles il impose, par manière de compensation, des *frais de représentation*, du faste, on s'en réjouit, en répétant : « Ça fait circuler l'argent, ça fait marcher le commerce. » L'économie politique ne pense pas ainsi. Elle estime et démontre que toute consommation mal faite ou non justifiée inflige une perte à la société entière. Celui, au contraire, qui épargne quelque chose sur son revenu et qui assigne à cette épargne un emploi productif rend service aux intérêts communs : il contribue à former des capitaux qui vont vivifier toutes les branches de la production. C'est précisément de l'agglomération des petites épargnes, ou des excédants prélevés sur la dépense individuelle, que sont issues ces associations gigantesques de capitaux auxquelles nous devons les plus puissantes entreprises industrielles de notre siècle, telles que la construction des chemins de fer.

Ainsi, en résumé, l'économie politique est distincte de l'économie domestique ; et pourtant la solidarité qui lie les intérêts particuliers entr'eux établit entre ces deux sciences des relations intimes.

Mais nous n'avons parlé jusqu'ici que des produits et services matériels ; voyons maintenant si les produits et services immatériels relèvent de l'économie politique et dans quelle mesure.

III

Les travaux de l'ordre purement intellectuel : littérature,

arts, sciences et tout ce qui concerne la morale, la politique, la religion, ont trait, nous le savons déjà, à des besoins qui ne font point partie de la vie économique. Culture de l'esprit, jouissances du cœur et de l'imagination, satisfactions de la conscience, droits et devoirs du citoyen, rapports de l'âme avec Dieu, etc., voilà autant de sujets de préoccupations et de recherches qui échappent à la compétence directe de l'économiste. Cependant gardons-nous de croire qu'ils lui soient complètement indifférents.

D'abord, la production des œuvres de l'esprit et leur diffusion ne sauraient s'opérer sans le secours du mécanisme qui préside aux relations du monde industriel. Il faut imprimer et publier les livres, vendre les tableaux, rémunérer les services de l'ordre moral, politique, religieux même. Donc les produits immatériels tiennent à l'économie politique par les travaux matériels et par le mouvement d'échanges qu'ils nécessitent.

D'autre part, toutes ces grandes choses exercent une influence considérable et multiple sur la production et sur la consommation matérielles. Les sciences apportent chaque jour des secours plus importants à l'industrie, et c'est à elle que le développement de richesses qui caractérise notre temps doit être, en partie, imputé ; car ce sont les sciences qui soumettent à notre empire les puissances de la nature. Les arts, de leur côté, impriment à la production industrielle ce cachet d'élégance et de bon goût qui assure, dans une si large mesure, la vente des produits. Plus le sentiment du beau se développe chez un peuple, plus son industrie se perfectionne, plus aussi ses besoins de consommation s'épurent et se *spiritualisent*, en quelque sorte. Dans une société inculte, les goûts sont grossiers ; tout se rapporte aux appétits physiques ; on ne croit jamais faire assez pour les jouissances du corps ; les festins sont des engloutissements. A mesure que l'homme vit davantage par la pensée et le sentiment, il devient plus

sobre et plus délicat; il subordonne mieux les plaisirs inférieurs aux exigences de l'hygiène et aux vœux de la raison. Donc la culture intellectuelle et morale tend à modifier et à restreindre les sollicitations matérielles. Lorsque le bien-être se généralise, par suite d'un progrès économique, lorsque les besoins moraux deviennent plus intenses, tous les travaux qui ont pour but la satisfaction de ces besoins trouvent un large débouché. Et, à cette occasion, disons qu'on se montre assez généralement injuste envers notre époque, quand on lui reproche d'être, plus que les époques antérieures, entachée de matérialisme, de cupidité, de recherche effrénée et exclusive du gain. Les faits donnent un démenti palpable à ces accusations. Le budget des lettres, des arts et des sciences, c'est-à-dire la part du revenu social qui échoit à la rémunération des travaux de l'esprit, n'a jamais été aussi élevé, même proportionnellement aux ressources existantes, qu'il l'est maintenant. Au dernier siècle, un livre en vogue se vendait à quelques milliers d'exemplaires à peine; aujourd'hui, c'est par centaines de mille que se répandent les exemplaires des livres en possession de la faveur publique. Je ne dis pas que cette faveur soit toujours bien placée, et que le plus grand succès échoie au plus méritant; c'est là un second degré de développement littéraire et artistique qu'amènera le premier. En somme, le nombre des écrivains, des savants, des artistes qui parviennent à la fortune par leur travail est infiniment plus élevé qu'en aucun autre temps. Et la comparaison devient encore plus concluante s'il s'agit du nombre de ceux qui, sans arriver à la fortune, obtiennent pourtant par la production intellectuelle des moyens d'existence suffisants.

Enfin, je veux appeler particulièrement votre attention, Messieurs, sur l'action que l'observation des lois morales exerce dans le monde économique. On ne saurait rien dire d'exa-

géré touchant cette action. Plus l'homme est honnête, loyal, sobre, laborieux, dévoué à ses devoirs, fidèle aux engagements pris, plus grande est sa valeur comme membre de la société économique. Si cette société ne comptait que des gens moraux, des gens vertueux, dans la vieille et bonne acception du mot, sa puissance serait accrue d'une façon presque incalculable. Oui, je n'hésite pas à le dire, une cité, comme Lyon, qui ne renfermerait que des industriels et des commerçants probes et laborieux, ne tarderait guère à devenir la plus opulente des cités du globe, sans qu'il y eût besoin pour cela que ses capacités proprement économiques fussent plus grandes! Cela est facile à expliquer. La confiance dont jouirait cette ville assurerait partout une préférence marquée au placement de ses produits. Ses relations, par la sécurité qu'elles inspireraient, s'étendraient sans cesse; car il n'est pas jusqu'au fripon qui, s'il achète quelque chose, ou s'il veut trouver l'emploi de ses ressources, ne désire avoir affaire à des honnêtes gens. Une telle ville aurait donc bientôt à sa disposition, pour ainsi dire, tous les capitaux du monde, et réunirait la clientèle de tous les consommateurs.

En résumé, donc, tout en s'occupant exclusivement des intérêts matériels, l'économiste ne perd jamais de vue les intimes relations qui existent entre cet ordre d'intérêts et ceux des intérêts intellectuels et des intérêts moraux de la société.

Il resterait à traiter la question des rapports du mond économique avec l'Etat, afin de montrer en quoi et dans quelle mesure celui-ci se trouve mêlé, scientifiquement parlant, à celui-là; car l'Etat a une mission directe et nécessaire à remplir dans le monde économique, et il importe d'autant plus à l'intégrité et à l'autonomie de notre science de bien marquer où commence et où finit cette mission.

Mais un tel sujet ne saurait être abordé incidemment. Je me borne donc, pour le moment, à en prendre note, afin de maintenir ici, avec plus de fermeté, la distinction d'essence qui sépare l'économie sociale du gouvernement.

IV

Ainsi, Messieurs, par un bon emploi de la seule notion de *valeur,* nous avons pu, sans crainte de nous égarer, reconnaître l'étendue du domaine de la science économique et en marquer les limites; nous savons encore, grâce à cet instrument de précision, sous quel point de vue nous devons étudier chaque chose.

La détermination de ces limites nous montre aussi que l'économie politique ne se flatte pas d'être, à elle seule, toute la science sociale. Rien n'est plus éloigné de sa pensée. Elle sait que la politique, la jurisprudence, la morale, la religion, etc., forment des sphères d'observation distinctes de la sienne. Mais en se bornant strictement à remplir la mission qui lui incombe, elle acquiert plus de sûreté et d'indépendance. Toute science a ses lois en elle-même. L'économie a donc ses lois, et n'entend se soumettre à celles d'aucune autre science.

Nous avons vu, dans ce temps, des doctrines qui s'attribuaient le rôle et la puissance de résoudre en bloc tous les problèmes de l'organisation sociale. Cette ambition fut l'une des principales causes du naufrage de ces doctrines. Elles étaient animées d'intentions généreuses et nobles; mais elles n'ont pas su se limiter et, par suite, se constituer solidement. L'économie politique a d'autres allures. Enfermée dans le domaine qui lui appartient, elle peut lever fièrement la tête : personne ne parviendra à mettre en suspicion légitime l'exactitude et la fécondité des grandes lois qu'elle a conquises.

Lyon. Imp. de Pinier, rue Tupin, 31.

3me SÉANCE

DES DIFFICULTÉS QUE PRÉSENTENT LES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

MESSIEURS,

Pourquoi l'économie politique est-elle si peu connue et même si peu étudiée? Voilà une question que je soumets à votre jugement.

Tant que cette science ne fut pas fondée, peu de personnes durent naturellement être portées à s'occuper des choses qui en font l'objet. Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, on ne supposait même pas qu'il y eût là matière à science. Mais l'économie politique existe, à un degré plus ou moins complet de formation, depuis un siècle : des hommes spéciaux ont accompli dans cet ordre d'idées un ensemble de travaux considérables ; la marche générale des événements industriels a fourni aux économistes la justification de leurs calculs ; de grands pays n'ont pas craint d'opérer dans leur législation et dans leur mode de vivre des réformes importantes, sous l'inspiration de la science nouvelle. Comment se fait-il donc que, généralement parlant et dans notre France, surtout, qui a été, on peut le dire, son berceau, l'économie politique

ait rencontré jusqu'à présent si peu de sympathie et d'attention ? J'ose affirmer que sur les trente-sept millions d'âmes qui forment la population de l'Empire il ne se trouve pas mille personnes ayant étudié l'économie politique.

On peut, sans doute, répondre à cette question et à ces reproches par des considérations préalables, non dépourvues de justesse. Ainsi, on dira que les préjugés qui firent, pendant tant de siècles, obstacle à la fondation de la science économique, ne pouvaient manquer de survivre longtemps encore à cette fondation, et qu'ils dominent aujourd'hui même l'esprit public. D'autre part, les intérêts, soit individuels, soit corporatifs, que l'économie politique veut, non point sacrifier, mais seulement redresser, remettre dans la bonne voie, s'entêtent et luttent de toutes leurs forces contre la diffusion de principes dont ils croient avoir tout à redouter. Il n'y a pas bien des années qu'un conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce adressait au gouvernement la requête qu'il fût interdit aux professeurs d'économie politique d'enseigner des doctrines en opposition avec les lois régnantes, c'est-à-dire de plaider la cause du libre-échange. Enfin, il faut reconnaître que nos hommes d'Etat ont été loin, jusqu'ici, de comprendre la portée de ces études et de soupçonner quel puissant secours elles sont capables de prêter à l'ordre public non moins qu'à la liberté et au progrès. De tous les gouvernements qui se sont succédé en France, depuis le commencement de ce siècle, aucun, sauf celui que nous possédons maintenant, non-seulement n'a cherché à propager l'enseignement de l'économie politique, mais ne s'y est point opposé. Aussi, tandis que dans presque toute l'Europe civilisée et jusqu'en Amérique cet enseignement se trouve déjà plus ou moins largement organisé, il est encore, pour ainsi dire, à créer chez nous.

Voilà une explication plausible, je le répète, de l'état de

choses que nous signalons et déplorons. Cependant les raisons ci-dessus alléguées me paraissent avoir besoin d'être expliquées elles-mêmes par d'autres raisons plus intimes.

C'est dans la science économique, et je suis bien éloigné de lui en faire un crime, qu'il faut trouver les causes premières du peu de succès que cette science a jusqu'ici obtenu, tout au moins parmi nous.

D'abord le genre d'études qui constitue le domaine de l'économie politique est, paraît-il, d'un accès difficile, et réclame une certaine disposition d'esprit qui n'est point ordinaire, spontanée, innée, en quelque sorte. Ce qui le prouve c'est que ce genre d'études n'a été abordé sérieusement qu'aux temps modernes. On n'en trouve de trace, par le passé, qu'à l'époque qui marque l'apogée de la culture hellénique. Les premiers précurseurs de la science des richesses appartiennent, en effet, au siècle de Périclès. Et quels furent, pensez-vous, les hommes de ce grand siècle auxquels échut la gloire d'entrevoir l'importance d'un pareil sujet? — Ce furent les deux plus puissants penseurs de la Grèce et peut-être du genre humain de tous les temps : Platon et Aristote. Ces philosophes et leur disciple Xénophon eurent comme le sentiment de l'existence idéale d'une science de l'organisation des intérêts. Aristote surtout, esprit si profond et universel, ébaucha quelques-uns des éléments de cette science et lui donna même son vrai nom (1). Toutefois il commit de graves erreurs qui eurent leurs conséquences dans l'avenir, en proportion même de l'influence que le nom d'Aristote y exerça. Chez Platon, l'imagination et le sentiment dominèrent, presque dès le point de départ, les données analytiques, et il n'enfanta

---

(1) *Chrématistique*, ou science de la richesse.

qu'une utopie sociale, basée sur l'esclavage, sur la communauté des biens et des femmes, et calquée, pour d'autres points, sur la dure et froide législation de Lycurgue.

Cependant, passé ce siècle de Périclès, on ne rencontre plus rien sur ces matières, même au temps d'Auguste et pendant toute la durée du monde romain. Au moyen-âge, à plus forte raison, même oubli, même silence. Des faits économiques d'une importance capitale[1], tels que l'affranchissement des communes, l'établissement des corporations industrielles, etc., s'accomplirent ; mais il faut distinguer le mouvement économique des sociétés, en ce qu'il a de spontané et d'inhérent aux choses, d'avec l'intelligence scientifique des lois de ce mouvement.

Dans l'âge moderne, ce fut seulement lorsque le génie des spéculations commerciales prit un plus vaste essor, par l'invention des instruments de crédit et par la colonisation des régions transocéaniques, lorsque les mines du Mexique et du Pérou versèrent leurs flots d'or et d'argent dans la circulation monétaire, que des esprits curieux portèrent leur attention sur les conséquences qui ressortaient de ces grands événements. Au dix-septième siècle, on commença à systématiser les observations faites, et des hommes d'Etat hors ligne comprirent les relations du monde économique avec l'Etat, mais en les confondant. L'illustre Colbert fut, chez nous, le premier ministre qui posséda, à cet égard, une théorie arrêtée et qui en poursuivit avec persévérance l'application. Cette théorie reposait, il est vrai, sur deux principes répudiés aujourd'hui par la science, savoir le *réglementarisme* à outrance et le *protectionisme ;* cependant il suffit que ce grand ministre portât sa sollicitude vers les questions d'économie sociale pour que son administration devînt supérieurement bienfaisante et féconde, relativement à celle de ses devanciers et de ses successeurs. Au dix-hui-

tième siècle, enfin, s'ouvrirent les études régulières, avec la *secte* des économistes, et la naissance du système dit des *Physiocrates*, qui ne fut pourtant encore qu'une préparation un peu confuse à l'avènement de la science. La plupart des grands esprits de ces siècles, comme je l'ai déjà fait remarquer, dans la première séance, ne montrèrent point de sympathie pour les idées nouvelles et persistèrent dans les vieux errements. Voltaire écrivit un de ses plus spirituels pamphlets contre la doctrine physiocratique (1); Rousseau anathématisa l'industrie et la richesse; Montesquieu intitula un des chapitres de l'*Esprit des Lois* de cette manière : « *A quelles nations il n'est point utile de faire le commerce.* » Une telle allégation semblerait aussi étrange qu'insoutenable aujourd'hui. Tout cela, du reste, prouve qu'en matière de connaissances précises le génie ne saurait suppléer à l'étude, et cette vérité n'est nulle part plus évidente qu'en économie politique. Là, chacun ne sait que ce qu'il a appris; et pour tout ce qui n'a pas été dûment appris, les plus belles facultés intellectuelles ne sauvent point des erreurs même les plus grossières.

Il nous est donc démontré, par l'histoire, que les idées économiques sont d'un accès tardif et difficile et qu'elles exigent une laborieuse attention.

Cependant, Messieurs, si, aujourd'hui même, peu d'hommes se montrent disposés à étudier l'économie politique, ce n'est peut-être pas tant parce que cette étude réclame maturité et dévoûment, que parce qu'au contraire on n'a généralement conscience ni de sa valeur ni de sa difficulté. Aux yeux du grand nombre, les phénomènes économiques

---

(1) *L'Homme aux quarante écus.* Dans sa vieillesse, Voltaire se convertit aux idées économiques, grâce à la lecture des œuvres de Turgot.

paraissent tellement simples et si élémentaires qu'ils ne semblent guère valoir la peine d'être étudiés. Chacun croit en avoir l'intuition. Chacun, dans la sphère où il est placé, s'estime parfaitement apte à gouverner ses intérêts et se dit : « Je connais *ma partie;* il ne m'en faut pas davantage. A quoi bon les grandes théories?.... C'est d'hommes pratiques que nous avons besoin. Si chaque individu sait bien ce qu'il a à faire, les choses marcheront d'elles-mêmes. »

D'autre part, on n'hésite pas, au besoin, à professer les idées inverses, c'est-à-dire à se considérer comme placé dans une situation à laquelle les règles générales ne sauraient s'être appliquées. Il m'est arrivé plus d'une fois, après avoir exposé les principes qui doivent éclairer la pratique commerciale, d'être abordé par un négociant qui me tenait ce langage : « Ce que vous avez dit, Monsieur, est bien vrai, bien exact pour tous les autres genres de commerces, mais non pour le mien. Je suis dans une position à part... » Un jour, je traitais de la liberté industrielle, dans une ville où la fabrication emploie, comme matières premières, l'or et l'argent; un ouvrier, qui assistait à la séance, disait en sortant : « Tout ça est très-bien; mais on voit que ce mon« sieur n'a pas *travaillé sur l'or.* Ah ! s'il avait travaillé « sur l'or, il ne parlerait pas ainsi. » Donc, chacun, partant de son propre métier, qu'il croit parfaitement comprendre, se persuade que les considérations d'ensemble, ou bien sont inutiles, ou ne sauraient s'appliquer aux diverses spécialités.

Et il n'y a pas que les industriels qui raisonnent ainsi. Les hommes qui, par la nature de leurs occupations, sont appelés à voir tout de plus haut et plus largement, pensent à peu près de même sorte. L'homme d'Etat qui n'a pas fait, lorsqu'il était sur les bancs de l'école, les études nécessaires pour comprendre le mécanisme des phénomènes

économiques, ne peut suppléer à cette étude, une fois arrivé au pouvoir. « *Les grands intérêts du pays,* » les nécessités de l'ordre, etc., tels qu'ils se présentent à ses regards, d'une façon toute actuelle, l'absorbent et l'enchainent. Le juriste qui n'a cherché la connaissance des lois que dans le code et dans ses sources historiques, à moins qu'il ne possède un esprit très-indépendant, sera peu porté à croire qu'il faille demander la véritable justification du droit écrit, ou le principe de sa réforme, à un ordre de faits dont l'observation fut étrangère, le plus souvent, à sa constitution passée et présente. Comme ce magistrat dont je parlais dans la précédente séance, il verra des *à priori*, des affirmations arbitraires, dans les formules économiques, à l'intelligence desquelles ses études premières ne l'ont pas initié. Enfin le journaliste, qui est appelé à disserter chaque jour de toute chose, qui doit être sans cesse prêt sur toutes les questions, comment étudierait-il, et en quel temps ? Il s'en remet à sa facilité de plume, et prend pour boussole l'opinion politique à laquelle il appartient — car le journalisme est avant tout une arène politique, — de façon qu'au lieu d'éclairer l'esprit public il contribuera souvent à l'égarer, en mettant les préjugés et la passion de parti à la place des lumières de la science.

Tout conspire donc, Messieurs, vous le voyez, à maintenir l'indifférence et à fortifier les préventions générales.

Cependant nous vivons à une époque où les idées et les besoins économiques montent comme la marée, poussés par une force irrésistible. Les problèmes se dressent, se multiplient, nous prennent à la gorge; à chaque instant, un des intérêts vitaux de la société, de la patrie, de chaque citoyen est mis en question, déplacé, transformé. Bon gré mal gré il faut bien tourner son attention de ce côté. On se regarde ; on se demande de quoi il s'agit? On commence à observer et à discuter.

Mais la préparation générale fait complétement défaut et les préjugés abondent. Or, je vous le demande, que donne une étude accomplie sous de pareils auspices? On prend certains points du sujet; on les parcourt à la hâte, et l'on prononce, de parti pris, sur le sujet entier; ou bien on s'aperçoit que les questions sont complexes et on se décourage; on crie à la contradiction, à l'impossible. C'est ainsi qu'un écrivain de notre temps, après un examen superficiel et entaché d'opinions préconçues du mécanisme des intérêts, a intitulé un de ses livres : LES CONTRADICTIONS ÉCONOMIQUES.

Qu'est-ce à dire?..... De ce que toute question présente deux faces et souvent trois ou quatre, de ce qu'il y a diversité de points de vue, de ce que, enfin, on trouve du mal et du bien à chaque chose, cela donne-t-il le droit de crier à la contradiction? Mais allez plus avant : considérez la valeur du pour et du contre; vous n'arriverez sans doute pas à l'absolu, au parfait — en matière de relations et d'arrangements humains il faut y renoncer : les meilleures choses ont leurs inconvénients; — vous verrez un côté prendre, par rapport aux autres, une importance décisive; l'essentiel se dégagera de l'accessoire, le réel de l'apparent, la certitude, ou, tout au moins, la probabilité scientifique, de l'empirisme; en un mot, vous reconnaîtrez, par le degré de valeur relative des points de vue, quel est celui auquel tout doit être subordonné.

II

Oui, Messieurs, les questions économiques sont complexes, et c'est bien là, au fond, l'une des premières et des principales causes du peu de popularité de notre science. Elles demandent une puissante concentration de l'esprit et une

lente élaboration. Il faut, en quelque sorte, plusieurs générations de penseurs pour amener à sa pleine élucidation chaque notion importante. Permettez-moi, Messieurs, de vous citer quelques exemples à l'appui de cette assertion.

Qu'est-ce que la question du PRIX, et comment s'est-elle formée?

Le prix est ce qu'il en coûte d'argent pour acquérir une chose. Lorsqu'une marchandise doit s'acheter cinq francs, ces cinq francs en forment le prix. Cette donnée paraît d'abord épuiser la question. On en conclut, sans hésiter, que c'est l'argent qui fait ou qui, tout au moins, fixe le prix de chaque chose; d'où cette seconde conclusion que, pour être riche, ce qu'il faut à un peuple, comme à un particulier, c'est avoir beaucoup d'argent. S'il en était ainsi comment arriverait-il que le prix de toutes les marchandises monte lorsque l'argent est plus abondant, et que là où il y a peu d'argent les prix baissent?

Au siècle qui suivit la découverte du Pérou, lorsque l'exploitation des mines de ce pays eut doublé le stock monétaire du vieux monde, le prix de tout s'éleva considérablement, et les gens de l'époque, stupéfiés et alarmés, s'écrièrent : « Comment! on a découvert des mines d'or, et tout coûte plus cher que jamais!..... »

C'est qu'il faut un degré d'observation déjà assez intense pour comprendre : 1° que le prix n'est que l'expression monétaire de la valeur des marchandises; 2° que la monnaie ne joue, dans la formation du prix, que le rôle d'un terme de comparaison des marchandises entr'elles; 3° que la valeur de l'argent lui-même dépend de son rapport de quantité présente avec celle des marchandises auxquelles il sert de moyen d'échange. Mais, ces vérités reconnues, on sentit que la nature du prix doit être recherchée par une analyse directe de ses éléments constituants. Ainsi ont fait les éco-

nomistes, et ils en sont venus à découvrir que le prix naturel ou réel d'un objet représente la somme de ses frais de production, savoir : matières premières, intérêt du capital employé sous toutes formes, bénéfices du chef d'entreprise, rémunération du travail, prélèvement de l'impôt, frais de transports, services commerciaux, etc. Voilà une donnée nouvelle et beaucoup plus satisfaisante. Nous possédons ainsi ce qui forme l'essence du prix. Cependant nous ne sommes pas au bout de nos recherches. Sur le marché, le prix est-il bien précisément la représentation exacte des frais de production? — Non, le prix du marché, ou prix *courant*, oscille incessamment autour du prix *naturel* et s'en éloigne même parfois beaucoup. Il y a donc une loi spéciale du *prix courant ;* c'est celle que les économistes ont nommée la loi de l'*offre* et de la *demande.*

Mais, disent bien des personnes, cette loi prétendue n'est-elle point du fatalisme? Et l'économie sociale peut-elle y être asservie? — Ceux qui parlent ainsi ne savent pas sur quelles observations se sont basés les économistes pour admettre l'empire de cette loi. *Offre* et *demande* n'expriment que le rapport de rareté ou d'abondance relative des produits, présents sur le marché avec les besoins immédiats, de la consommation. Je dis relative, car ce qui est abondance sur tel point et à tel moment serait rareté sur tel autre point et à tel autre moment. En outre, cette rareté et cette abondance ont leurs causes, et nombreuses, qu'il faut connaître et examiner de près, pour discerner celles qui tiennent à la nature des choses de celles qui dépendent de circonstances factices. Ainsi, parmi les causes naturelles figure entr'autres l'inégalité des récoltes, résultant des phénomènes climatériques, et parmi les causes factices, toute entrave à la liberté du commerce, tout monopole industriel, conféré par la loi. On comprend que c'est l'étude attentive de ces

causes qui permettra de modifier les conditions au sein desquelles s'exerce la loi du *prix courant*, afin de le ramener le plus près possible du *prix naturel* ou *réel*, celui-ci indiquant, en effet, d'une façon plus logique et plus équitable, sur quelle base doit se faire l'échange des produits entr'eux. Vous voyez donc, encore que je ne fasse que l'effleurer, quelle énorme question est celle du prix, qui pourtant paraît, au premier abord, d'une solution si aisée.

En voici une autre qui n'est guère moins épineuse :

On entend dire partout, dans notre temps, que le grand progrès à obtenir, en matière économique, c'est *la vie à bon marché*. « Il faut que les masses arrivent au bien-être, et ce bien-être n'est réalisable, pense-t-on, que par l'abaissement du prix de toutes les denrées et de tous les produits qui servent à la satisfaction des premiers besoins. » Telle est l'idée régnante. Idée généreuse, à coup sûr, quant au sentiment qui l'inspire et qu'elle exprime; idée vraie même quant au but essentiel qu'elle assigne au progrès économique; mais dont la formulation est-elle bien exacte, et ne recèle-t-elle pas, faute d'une étude approfondie des lois économiques, des éléments contradictoires? Examinons.

Pour que les substances alimentaires, base de la consommation populaire, baissent de prix d'une façon permanente, il y aurait une condition préalable à réaliser : c'est que le salaire de tous les travaux qui coopèrent si largement à la production de ces substances baissât lui-même. Ah! cette condition n'est pas agréable, et je doute que les intéressés s'en accommodent. Cependant comment faire? Est-ce que la rémunération du travail de tous degrés ne représente pas la majeure partie des frais de production? Je suppose qu'il s'agisse de la construction d'une maison : on évaluera au tiers à peu près des dépenses totales le coût de la main-d'œuvre. C'est beaucoup déjà, et ce n'est pas assez. Les

matériaux employés : pierre, fer, bois, verre, etc., pour être propres à leur emploi dans ladite construction, n'ont-ils pas déjà exigé une succession de travaux, et leurs prix, comme matières premières, ne contient-il pas la rémunération de ces travaux? On peut donc se convaincre que le taux du prix courant de quelque produit que ce soit, et surtout des denrées agricoles, est en étroite corrélation avec celui des salaires, et qu'obtenir l'abaissement du premier sans porter atteinte au second n'est pas chose facile. La question présente d'ailleurs une autre face. Entre la production et la consommation le progrès économique met une concordance de développement dont on ne tient pas assez compte. En France, depuis 1789, la production agricole a plus que doublé. Nous savons tous quels services les chemins de fer, entre autres choses, rendent à cette production pour l'écoulement des produits. Cependant le prix du pain n'a point baissé. Il est à peu près le même qu'au commencement du siècle. On pourrait dire qu'il a légèrement haussé, si on ne tenait compte de la dépréciation qu'a subie la monnaie. Cela s'expliquerait aisément si la population s'était accrue proportionnellement à l'accroissement de production agricole; mais la population s'est accrue à peine d'un tiers dans le même espace de temps où la production agricole augmentait de cent pour cent. Comment donc se fait-il que le prix du pain n'ait pas baissé? — C'est que le développement du bien-être général a fait croître la *demande* ou la consommation de cet aliment plus vite encore que ne s'est accrue sa production; ce qui en a maintenu le prix, malgré l'accroissement de l'*offre*. Cela ne veut pas dire toutefois que cet accroissement supérieur de la consommation du pain ait profité d'une façon exclusive aux producteurs agricoles et spécialement aux propriétaires fonciers. Les avantages directs de cet accroissement se sont répartis sur une

foule d'industries qui viennent en aide à l'agriculture, aussi bien que sur cette dernière industrie elle-même; et, par rapport à celle-ci, on peut dire que le développement de la production a profité, au premier chef, aux ouvriers des champs, dont le salaire s'est considérablement exhaussé, et aux paysans propriétaires, tandis que la rente foncière a plutôt baissé.

Et ce que nous venons de dire du pain, il faut le dire des légumes, des fruits, de la volaille, du laitage, de la viande, du vin, etc. Le même phénomène s'est produit à l'occasion de chacun de ces aliments, c'est-à-dire que le prix courant en a augmenté, bien que leur production soit plus grande, parce que le développement du bien-être général permet à un beaucoup plus grand nombre de consommateurs qu'autrefois d'y avoir accès. Pour les objets manufacturés, au contraire, le prix a généralement baissé, parce que, grâce aux procédés mécaniques et à d'autres causes inhérentes aux industries de cet ordre, la production a pu suffire amplement aux demandes de la consommation et même les devancer.

La conséquence à tirer de ces faits saute aux yeux : c'est que *la vie à bon marché* est une formule qui implique souvent contradiction dans les termes; car, sur bien des points, c'est par le maintien, sinon par l'élévation, du prix courant des subsistances, que se manifeste l'accroissement de leur consommation et par conséquent une amélioration dans le régime de vie des masses. Qu'importe, en effet, ce maintien ou cette élévation du prix des produits, si la puissance de leur acquisition, autrement dit les ressources du consommateur s'accroissent encore plus, par la progression des salaires et des profits de toute sorte? Et qu'importerait, par contre, l'abaissement du prix des subsistances, s'il devait être obtenu par un abaissement des ressources de la masse ou s'il l'entrainait?

Mais, Messieurs, non-seulement les problèmes économiques sont complexes de leur nature, ils le sont encore par leur contact, leur connexité, devrais-je dire, avec les autres forces de l'organisme social, la politique, la morale, la religion, le droit, etc.

Voyez la grande question de l'impôt. Elle appartient, dans une égale mesure, à l'économie politique et à l'art du gouvernement. Pour la bien comprendre, il faut que l'économiste ait une théorie de l'Etat dans ses rapports avec les intérêts nationaux et individuels, de même qu'il faut que l'homme d'Etat connaisse le mécanisme de l'économie sociale, car l'impôt l'affecte tout entière. Et puis, l'impôt fait corps avec la constitution politique du pays, avec les droits et les devoirs du souverain, les libertés les plus chères et les garanties d'indépendance des citoyens, l'égalité ou l'inégalité des classes, l'intervention du peuple dans la gestion de ses intérêts, etc.

Autre exemple. Le développement de la population, problème si grave pour la vie matérielle des sociétés, n'intéresse pas moins leur vie morale. Il ne suffit point de reconnaître que le développement de la population est subordonné à celui des moyens généraux de subsistance directs et indirects, il faut voir dans quelle mesure la moralité individuelle influe sur ce développement, en vue de modifier ou de dominer le fatalisme des instincts de reproduction dont la nature a doté toutes les espèces d'êtres, y compris l'espèce humaine. Le sujet intéresse donc à un égal degré l'économie politique, la morale, la politique et même la religion.

III

Les études économiques doivent en outre un genre particulier de difficultés à leur vocabulaire. Ce vocabulaire n'est pas formé dans des conditions aussi favorables que celui des autres sciences, nées comme elle à l'époque moderne, telles que la chimie, la botanique, la géologie. Ces sciences ont pu se créer une langue tout-à-fait à part. Elles ont donné aux objets de leurs travaux des appellations étranges, bizarres même. Une petite plante apparaîtra dans les classifications affublée d'un nom greco-latin, dur et gigantesque. Mais cette technologie, barbare si l'on veut, correspond exactement aux idées pour lesquelles on l'a inventée et ne donne prise, de la part des profanes, à aucun équivoque. L'économie politique n'a pas pu procéder de même. Les phénomènes qu'elle étudie sont du ressort de tout le monde. Capital, production, valeur, circulation, etc., voilà des choses dont chacun s'occupe sans cesse. Il a donc fallu que les économistes acceptassent, pour désigner ces choses, les termes reçus, sous peine d'être mis, en quelque sorte, hors de la langue et de ne pas se faire comprendre. Mais, en même temps, afin de se comprendre eux-mêmes, ils ont dû amener, par l'analyse, tous ces termes à un degré de précision scientifique que ne saurait comporter le langage vulgaire. De là sont résultés un défaut d'entente et des appréciations erronées, relativement aux idées exprimées par l'économie politique. Ainsi, quand l'économiste parle de *capital*, le public continue à entendre par ce mot une somme d'argent, bien que, dans la science économique, le mot *capital* ait acquis une signification infiniment plus large et toute différente. Un écrivain de notre époque, adversaire dé-

claré de l'économie politique, déclare avoir trouvé le moyen de faire justice de « l'absurde circulation des économistes ». Il est évident que, si cet écrivain savait que, par *circulation*, on entend, en langage économique, l'échange des produits et services et le mécanisme naturel au moyen duquel s'accomplit cet échange, il n'aurait point parlé de la sorte, car pourrait-on concevoir une société où il n'y eût pas échange des produits et des services, et cela à l'aide des voies de communication, de la monnaie, du commerce et du crédit?

Le nom même donné à notre science témoigne des inconvénients de son vocabulaire, car il sert d'épouvantail pour bien des gens. Ces mots, économie *politique*, présentent à l'esprit l'idée d'une fonction gouvernementale. Il semble qu'on veuille dire que c'est à l'Etat qu'il incombe de tout diriger, de tout réglementer, en matière d'intérêts, et que, réciproquement, la politique soit contenue tout entière dans le jeu des intérêts. Et pourtant l'économie politique n'a pris naissance que du jour où l'on a compris que les phénomènes relatifs aux intérêts sont distincts de la politique et forment un ordre de choses spécial, homogène et autonome. Le nom donné à ce sujet d'études est donc tout-à-fait inexact. Il révèle la confusion qui se produisit à leur début, par suite des préjugés antérieurs. Lorsqu'on s'aperçut de cette confusion, il était déjà trop tard pour changer les termes. J.-B. Say proposa vainement de remplacer le mot *politique* par le mot *sociale*. D'autres proposèrent de dire, au lieu d'*économie politique* « la science de l'échange »; d'autres encore, « la science de la valeur ». L'appellation ancienne prévalut, et se maintint définitivement malgré tous les inconvénients qui en sortent, et malgré toutes les réclamations.

IV

Enfin, Messieurs, je vais vous indiquer une dernière cause de la lenteur du progrès des études économiques. L'économie politique est une science expérimentale. Elle ne demande pas qu'on la croie sur parole; elle en appelle, sur tout point, à l'expérience. Mais pour que cette expérience se fasse et prononce en dernier ressort, il faut que la société y consente. L'économiste a basé ses calculs sur l'observation de faits passés et présents et n'est arrivé qu'à l'aide de cette observation, prolongée ainsi dans le temps et l'espace, à saisir la loi des faits. Car beaucoup des faits existants sont anormaux : il faut remonter à leur origine et en découvrir la tendance pour reconnaître au juste ce qu'ils valent. Mais si cette méthode suffit à fonder les convictions scientifiques, elle ne parvient pas à convertir l'opinion publique. Les économistes ont beau dire, par exemple : « Nous avons examiné la question du commerce sous ses diverses faces et nous concluons, unanimement, à sa liberté comme condition du développement de la production générale, de l'équilibre des prix, etc., etc. » On n'en sera pas plus avancé tant que les préjugés contraires ne permettront point que cette liberté se réalise. Il y a cent ans, en effet, que la propagande économique pour le libre-échange a commencé, et ce n'est que depuis quinze ou vingt ans à peine qu'on y prête l'oreille, parce que ce n'est que depuis ce court espace de temps qu'on a osé, quelque part, entrer dans la voie de l'expérimentation. Les économistes ne pouvaient pas procéder à cette expérimentation malgré et sans la société.

Autre exemple. On s'occupe à cette heure même, en

France, d'une enquête sur la législation du taux de l'intérêt. Eh bien, depuis un siècle, c'est là une question jugée, en économie politique. De Turgot à Bastiat, tous les économistes ont reconnu que la liberté du taux réunit la légitimité à l'utilité sociale, et que sa réglementation donne des résultats contraires à ceux qu'on croit en obtenir. Cependant l'opinion publique a jusqu'ici résisté à toutes les démonstrations par raisonnement des économistes, et, en persistant dans les errements anciens, elle a frappé de stérilité, partant, de discrédit, les conclusions de la science.

Tous les genres d'études, Messieurs, n'ont point à lutter contre un pareil obstacle. La chimie, la physique, l'anatomie, la physiologie même peuvent faire des expériences. Elles ont le *sujet* sous la main et *opèrent* sur lui sans résistance. L'économie politique se trouve autrement placée. La société, qui est le sujet de ses observations, ne se prête point aux expériences. « Faites des livres tant que vous voudrez, dit-elle, mais il ne me plaît pas de subir vos essais. Que deviendrais-je, si je devais me soumettre à l'application de toutes les théories !..... » Certes, on ne saurait blâmer la société de tenir un pareil langage ; mais il en résulte que les vérités économiques les plus positives restent à l'état d'hypothèses, aux yeux du monde, tant qu'elles n'ont point obtenu leur vérification pratique, et que, cette vérification étant refusée, on ne sait comment sortir de l'impasse.

Nous voilà, Messieurs, suffisamment édifiés, je crois, touchant les obstacles que rencontrent de nos jours les études économiques. Nous verrons dans la prochaine séance quelle méthode doit diriger ces études.

Lyon. Imp. de Pitrat, rue Tupin, 31.

4ME SÉANCE

DE LA MÉTHODE QUE RÉCLAMENT LES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

MESSIEURS,

Au dix-huitième siècle, parmi les hommes qui fondèrent, dans notre pays, la première école économique, figurait un écrivain nommé Mercier Larivière, dont le principal ouvrage eut pour titre : *De l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*. Ce livre, d'une portée philosophique et économique réelle, obtint un grand succès dans le monde, assez restreint d'ailleurs, où les idées physiocratiques étaient en honneur.

« Vers le temps où parut l'*Ordre naturel*, etc., Catherine II, impératrice de Russie, s'occupait de la formation d'un code de lois pour son vaste empire. Elle chargea le prince Galitzin, son ambassadeur à Paris, de lui indiquer un philosophe dont les lumières pussent être utiles à ses projets. Galitzin, grand admirateur du livre de Larivière, désigna l'économiste. Il fut donc convenu que celui-ci irait trouver l'impératrice à Saint-Pétersbourg et l'accompagnerait jusqu'à Moscou, lieu fixé pour la réunion des députés de toutes les provinces, appelés par la czarine à discuter son nouveau code.

« Larivière partit, mais il voyagea à si petites journées que Catherine était déjà rendue à Moscou, quand il arrivait lui-même à Saint-Pétersbourg. En outre, la souveraine, piquée du peu d'empressement du philosophe, n'avait laissé aucun ordre qui le concernât, et elle agit de même à son retour.

« Après avoir attendu quelque temps la fin de cette mésaventure, Larivière demanda une audience de congé à l'impératrice, l'obtint et eut avec elle une très-courte entrevue. « Monsieur, dit la czarine, en venant à lui, pour-
« riez-vous m'indiquer le meilleur moyen de bien gouverner
« un Etat? — Madame, il n'y en a qu'un, d'être juste,
« c'est-à-dire de maintenir l'ordre et de faire suivre les
« lois. — Mais sur quelles bases convient-il d'établir les lois
« d'un empire? — Il n'y a qu'une base, madame, la nature
« des choses et des hommes. — Fort bien; mais quand on
« veut donner des lois à un peuple, quelles règles peuvent
« le plus sûrement indiquer les lois qui conviennent le
« mieux? — Donner ou faire des lois, madame, est une
« tâche que Dieu n'a laissée à personne. Eh! qu'est-ce que
« l'homme, pour se croire capable de dicter des lois à des
« êtres qu'il ne connaît pas, ou qu'il connaît si mal, et de
« quel droit imposerait-il des lois à des êtres que Dieu n'a
« pas placés dans sa main? — A quoi réduisez-vous donc la
« science du gouvernement? — A bien étudier, à reconnaître
« et à manifester les lois que Dieu a si manifestement gra-
« vées dans l'organisation même des hommes, lorsqu'il
« leur a donné l'existence. Vouloir aller plus loin serait
« un grand malheur et une entreprise destructive. — Mon-
« sieur, je suis bien aise de vous avoir entendu et je vous
« souhaite le bonjour. »

« Après ce colloque, l'impératrice et le philosophe se séparèrent, assez mécontents l'un de l'autre.

« Catherine écrivait, peu de temps après, à Voltaire : « Ce « Monsieur nous supposait marcher à quatre pattes et, très-« poliment, il s'était donné la peine de venir nous dresser « sur nos pieds de derrière. » (*Dictionnaire de l'Economie politique*, article Mercier Larivière.)

Il faut convenir que la forme prêtée par Larivière à ses idées n'était pas des plus heureuses. Ce n'est point de cette façon qu'il faut s'y prendre pour faire entendre la vérité à un souverain absolu, surtout quand ce souverain est une femme. Mais, en passant condamnation sur la rudesse du langage, on doit reconnaitre aussi que notre philosophe avait fait preuve, au fond, d'un grand sens. Qu'il s'agisse de donner des lois à un peuple, ou de fonder une science, il n'y a pas autre chose à faire, comme disait Larivière, que d'étudier, d'observer les faits, *de reconnaître et de manifester les lois que Dieu a si manifestement gravées dans l'organisation même des hommes* et des autres êtres.

En s'énonçant ainsi, Mercier Larivière condensait dans quelques mots tout l'esprit et formulait toute la méthode des études économiques.

Les économistes n'ont pas en effet discontinué, depuis lors, de penser qu'il existe un ORDRE NATUREL ET ESSENTIEL des intérêts, qu'on ne saurait ni remplacer, sans de très-graves dommages, par un système d'organisation factice, si ingénieux ou si fort qu'on le suppose, ni connaître, sans une recherche spéciale et dégagée de toute idée préconçue. Ils estiment que leur seule mission consiste dans cette recherche des lois de l'organisme naturel des intérêts et dans leur vulgarisation. Mais à quel procédé d'étude ou à quelle méthode faut-il demander le succès d'une telle entreprise?

Il y a deux façons principales de procéder à la recherche scientifique. L'une consiste à se faire d'abord une idée de l'ensemble, afin de pouvoir mieux dominer et posséder en-

suite les détails; l'autre commence par l'examen des détails en eux-mêmes, afin d'en tirer graduellement une conclusion sur l'ensemble.

Le premier de ces procédés d'étude porte le nom de méthode *aprioristique* ou *déductive*, et a pour caractère essentiel de marcher du général au particulier.

Le second se nomme méthode *analytique* ou *inductive* et va du particulier au général.

La méthode aprioristique est infiniment plus commode, plus séduisante, plus brillante. Il nous plaît de débuter par une idée grandiose, témoignage apparent de la force et de l'élévation de notre esprit, et de saisir d'emblée l'universalité des faits. La science semble sortir ainsi, tout armée, du cerveau humain. Grâce à cette méthode, notre puissance d'invention paraît accrue; l'homme s'élève d'un bond au sommet, et plane du regard sur tout le champ des études. A la clarté de son principe initial, il devine, il classe, il combine, il marche de conséquence en conséquence; bien déduire, voilà tout ce qu'il fait.

Cette méthode a dû être suivie la première : elle est fille de l'imagination, dont l'empire sur notre vie intellectuelle précède de beaucoup celui de la raison. Aussi a-t-elle régné sur l'antiquité et conserve-t-elle encore, dans les temps modernes, la faveur du vulgaire. C'est à elle qu'on doit l'éclosion de ces systèmes, de ces théories, de ces dogmes sans nombre, qui remplissent les annales de la pensée humaine, et qui se sont succédé tour-à-tour dans le gouvernement des opinions et dans la production des idées; c'est elle qui a enfanté toutes les doctrines générales sur le monde, sur la nature des êtres et des choses; c'est elle qui semble mettre notre intelligence en possession de l'Absolu.

Malheureusement cette méthode, si hardie, si prestigieuse,

se résout dans des affirmations arbitraires de l'esprit, indépendantes de la connaissance réelle des faits; elle méprise le travail d'observation, ou du moins elle le subordonne à un théorème préconçu. On peut tomber juste en procédant ainsi; mais la méthode ne porte pas avec elle ses garanties. Si le premier principe est vrai, les déductions qui en sortent le sont pareillement; mais si, par hasard, le point de départ manque de justesse, si ce n'est qu'une hypothèse gratuite, toute la série des déductions, quelque logique qu'elle soit, est entachée d'erreur. Et puis, le mal se trouvant à la base, il ne reste aucun moyen de redressement ou de correction. Les faits viennent-ils démentir la prétendue loi qui leur a été, *par avance*, assignée : on nie les faits, on ne veut pas en tenir compte, on les foule aux pieds, et le système triomphe sur leurs ruines. Or, toute science demeure illusoire avec un pareil mode de construction; et, ce qui le prouve, c'est que l'âge scientifique, ou la connaissance positive, n'a commencé parmi nous, malgré les immenses travaux du passé, que depuis l'adoption de l'autre méthode.

Il y a, en effet, deux ou trois siècles à peine que la méthode analytique ou inductive a fait son apparition *officielle* dans le monde, par l'initiative des deux pères de la philosophie moderne, Descartes et Bacon.

Descartes avait si bien en vue ce grand but qu'il donna au plus important de ses ouvrages le nom même de *Discours sur la méthode*, et qu'il le consacra tout entier à en exposer les règles. Descartes pose comme condition première de toute étude ce qui est précisément l'inverse de la méthode aprioristique, à savoir *le doute*, c'est-à-dire le rejet de toute théorie antérieure à l'analyse des faits, la mise en suspicion de toute opinion préconçue, si universellement qu'elle soit acceptée. Il veut qu'on « n'admette rien « pour vrai qui ne soit clairement et distinctement conçu

« comme vrai. » Il veut que cette certitude repose sur l'évidence des faits. C'est ainsi que Descartes a renouvelé la philosophie, en la basant sur l'analyse des facultés pensantes, sur la psychologie, et la psychologie elle-même, en lui donnant pour fondement ce grand fait de conscience : « Je « pense, donc je suis, » *Cogito, ergo sum.*

Bacon doit pourtant, plus encore que Descartes, être considéré comme le promoteur de la méthode inductive. L'étude scientifique à régénérer, tel est son but. Il voit les sciences vouées à la stérilité et à l'immobilité par leur asservissement à la méthode ancienne. Il y oppose la méthode nouvelle, en décrit avec exactitude les procédés, qu'il appelle *novum organum*, c'est-à-dire *l'instrument* pouvant seul conduire à la connaissance. Il en attend la rénovation universelle des idées, *instauratio magna*, et la refonte complète de l'entendement humain.

L'observation et l'analyse des faits forme le premier et nécessaire degré de l'entreprise. « Quant à cette multitude « de phénomènes, dit-il, capable d'effrayer l'esprit humain, « il faut ou les observer ou renoncer à rien savoir. Toute « autre route, quelque facile qu'elle soit, est une fausse « route. » Ne lui parlez plus de théories antérieures, d'*à priori*, d'absolu : ce ne sont que des fantômes, des idoles, *idolatra.* « Quand les hommes, ajoute-t-il, voudront su-« bordonner leurs théories aux faits, ils pourront parvenir à « savoir quelque chose ; jusque là ils tourneront dans un « cercle vicieux. »

Pourquoi la métaphysique et les autres sciences abstraites ressassent-elles perpétuellement les mêmes doctrines ? — C'est parce que l'*à priori* les domine. Les grands génies de cet ordre ressemblent, suivant Bacon, à de belles statues qu'on rencontre de loin en loin sur la route des progrès, mais qui sont immobiles elles-mêmes. Aussi veut-il construire tout, jusqu'à la philosophie, sur les sciences naturelles.

Le premier point de la méthode inductive est donc l'analyse des faits. Cette analyse conduit à la comparaison des faits entr'eux et à leur généralisation. Les lois se découvrent ainsi ; l'induction s'élargit sans cesse. L'*induction* est pour cette méthode ce que la *déduction* est pour l'autre.

Mais quelle différence de résultats a donné l'emploi de l'induction? — C'est à dater de là seulement que les sciences positives se sont constituées et ont pris essor ; c'est là le point de départ des admirables découvertes qui ont doté la civilisation de tant de ressources, qui ont mis à notre service les grandes forces de la nature en nous révélant ses lois, qui, chaque jour, ajoutent progrès à progrès!

Cependant, de tous ces progrès, le plus grand est l'invention de la méthode elle-même. Ce que nous savons est toujours peu, comparé à ce que nous ignorons; les sciences, prises dans leur état actuel, constitueraient donc un bien petit acquit, si elles n'étaient armées de cette clé merveilleuse, de cette méthode, qui doit leur livrer indéfiniment des secrets nouveaux.

Ainsi la méthode est l'arme la plus puissante que l'esprit humain se soit procurée. Tout ce que nous possédons de définitivement acquis en matière de vrai, nous le devons à la méthode. Nos libertés, nos espérances pour l'avenir sortent de là. Ah! les deux plus grands revolutionnaires de l'ère moderne, ce sont, à coup sûr, Descartes et Bacon!

L'économie politique, Messieurs, a eu le bonheur de naitre non-seulement quand la méthode inductive était déjà trouvée, mais quand son application s'imposait de plus en plus aux recherches de tout ordre. C'est ce qui fait sa force. L'économie politique s'est formée et a grandi sous les auspices de l'analyse et de l'induction.

Cela ne veut pas dire cependant que, dès ses premiers pas, elle soit parvenue à éviter les écueils! Une telle rectitude dé-

passe la portée de l'esprit humain. Même dans les études les mieux conduites, une large part doit être faite aux tâtonnements, à la précipitation, à l'erreur. L'affirmation systématique n'abjure jamais complétement; la généralisation prématurée, l'observation incomplète ne seront jamais tout-à-fait vaincues. Pour avoir étudié un certain nombre de faits, on estime les connaître tous et,sans plus attendre, on se croit en possession de la loi. Mais, du moins, grâce à la méthode, le mal est réparable: l'expérience venant démentir des conclusions trop hâtives, on revient à l'étude des faits; on approfondit, on complète.

L'intelligence des faits n'est pas, d'ailleurs, chose facile; je l'ai déjà dit antérieurement, et je ne saurais trop y insister. Il y a une multitude de faits qui n'ont d'autre raison d'être que des circonstances accidentelles et quelquefois fausses. Par cela même, les circonstances changeant, de nouveaux faits surgissent qu'il faut étudier aussi, sans parti pris, et la lumière qui jaillit de cette étude, s'étendant sur les faits antérieurs, les fait mieux comprendre. C'est là, Messieurs, un point de vue si capital en économie politique qu'on peut ramener toute l'œuvre de cette science à une enquête perpétuellement ouverte sur les phénomènes anciens et nouveaux, ou, en d'autres termes, à une méthode d'observation des faits, pour arriver à l'intelligence progressive de leurs lois.

Je parle de faits sur lesquels il ne faut pas se hâter de conclure. J'en citerai un exemple remarquable. Personne de sensé ne contesterait, aujourd'hui, la légitimité et la souveraine importance de la liberté du travail. Cependant la liberté du travail est née d'hier; elle a contre elle, en quelque sorte, toute l'histoire. Esclavage, castes, corporations, monopoles, voilà ce qui a existé, ce qui existe encore sur la plus grande partie du globe. Au début des sociétés humaines, la liberté du travail est chose à peu près inconnue.

Elle apparait comme une lueur avec les premiers progrès de la sociabilité; elle grandit peu à peu avec ces progrès: mais il n'a rien fallu de moins que les révolutions de l'ère moderne pour assurer l'avènement de cette liberté, et que les progrès de la science pour lui donner la valeur d'une des lois essentielles de l'économie sociale.

II

Lorsqu'une science est arrivée, par un judicieux usage de la méthode inductive, à la conquête de lois d'une haute importance, son œuvre n'est point finie, à coup sûr, mais elle trouve dans ces lois mêmes un précieux appui pour ses recherches ultérieures. Ce sont comme des phares placés dans les diverses directions où il faut s'avancer et explorer l'inconnu; ces lois permettent de reconnaître plus aisément la valeur des faits qui viennent à surgir et de résoudre avec plus de sûreté les problèmes à l'ordre du jour. L'observateur n'est point dispensé, par là, d'analyser directement et sans parti pris ces faits et d'examiner ces problèmes dans leur nature propre; mais combien cette étude se trouve abrégée et rendue plus féconde par la possession de ces vérités capitales, fruit d'une heureuse induction, dont la portée s'étend en quelque manière sur tout le domaine de la science!

L'économie politique a le bonheur de posséder quelques-unes de ces vérités-principes; et il faut compter tout d'abord dans ce nombre la grande loi que nous venons de citer tout à l'heure.

Oui, Messieurs, la liberté du travail est, entre les mains de l'économiste, une pierre de touche infaillible pour juger du mérite des théories, des modes d'organisation et de

toute entreprise où il s'agit de la condition faite au travail, soit dans le passé, soit dans le présent, soit dans les spéculations sur l'avenir. Pour le passé, l'économie politique mesure la valeur des institutions sociales de chaque époque au degré de liberté qu'y obtint le travail. A ses yeux, ce sont les accroissements de cette liberté qui constituent le plus irrécusable témoignage du progrès humain dans les institutions sociales. C'est là, pour l'économiste toute une philosophie de l'histoire; et, si l'on veut y regarder de près, on comprendra qu'en effet ce genre de progrès implique tous les autres, aussi bien au point de vue de la politique, de la morale et du droit qu'à celui de la production et de la distribution des richesses.

Dans le présent, soit qu'il s'agisse de réformes à accomplir ou d'innovations à tenter en faveur des classes ouvrières, soit qu'il s'agisse d'un intérêt plus général encore, avant de pousser à fond l'examen du projet énoncé, placez-le en regard du principe de la liberté du travail, pesez-le, pour ainsi dire, dans cette balance : s'il ne résiste point à l'épreuve, c'est-à-dire s'il porte la moindre atteinte à ce principe, vous pouvez hardiment prononcer contre lui. Un tel projet entraînerait plus d'inconvénients que d'avantages, et cela dans la proportion même où il se trouve en désaccord avec la liberté du travail.

Prétendra-t-on que la foi des économistes dans la liberté du travail est excessive, aveugle? — Ce serait prouver qu'on ignore jusqu'à l'existence de la route qui a conduit l'économie politique à cet état de foi; d'ailleurs que ce qu'on prend pour de la foi est une conviction si dûment formée par tous les enseignements de l'analyse et de l'induction qu'il n'est pas un seul économiste au monde et pas une des personnes ayant étudié l'économie politique qui ne la professe hautement.

Du reste, qu'on abuse de ce principe comme on abuse de tout autre, rien de plus vrai. Plus une arme est puissante, plus il est difficile de la bien manier.

Observez, en particulier, que la liberté n'implique pas la science. C'est beaucoup, sans nul doute, de n'être pas empêché de faire, mais cela ne prouve pas qu'on sache faire.

Voilà pourquoi, au lendemain de la naissance d'une liberté, il semble en sortir tant d'excès et de folles entreprises. Une foule de gens s'imaginent qu'ayant la faculté *légale* d'entreprendre ils en ont, du même coup, la capacité ou les ressources. On met dès lors tous les mécomptes éprouvés sur le dos de la liberté, quand il faudrait ne les imputer qu'à l'ignorance et à la présomption.

La liberté n'est point le seul principe qui serve de fil conducteur à l'économiste. Il y a encore celui de l'intérêt général, exprimé par ce qu'on nomme, en termes d'école, *le point de vue du consommateur*. Nous savons que la société économique se compose sommairement des producteurs et des consommateurs. Or, c'est au point de vue, non de la production, mais de la consommation, qu'il faut se placer, de préférence pour décider, en cas de compétition d'intérêts, sur le parti à prendre.' La consommation représente, en effet, beaucoup mieux l'intérêt général que la production, quelle que soit la complication du mécanisme de celle-ci. Chaque producteur, sous l'incitation de son intérêt propre, voudrait porter ses exigences au degré le plus élevé possible. Triste calcul, à coup sûr ; car, par une réciprocité fatale, il subirait à son tour, pour tout ce qu'il ne produit pas lui-même et dont il est consommateur, les exigences analogues des autres producteurs. Faute de comprendre la solidarité des intérêts particuliers, le producteur va jusqu'à former, comme dit Bastiat, « des vœux anti-sociaux : maint agriculteur voudrait que la grêle tombât sur le champ de

son voisin, afin de vendre son propre blé plus cher, » etc. L'économie politique trouve le remède à ces débordements de l'égoïsme dans la concurrence, c'est-à-dire dans la liberté du marché, qui milite victorieusement en faveur de l'intérêt du consommateur. Sous cette discipline salutaire, les producteurs se voient contraints de lutter entr'eux pour la bienfacture et le bon marché des produits, car ce sont là les conditions que recherche le consommateur et qui déterminent ses préférences entre les divers producteurs. Ces derniers deviennent, conséquemment, au nom de leur intérêt même, promoteurs du progrès industriel, lequel peut se résumer en ces deux choses : bienfacture et bon marché croissants. Ainsi l'intérêt général, saisi dans son expression la plus large, au point de vue du consommateur, sert de boussole à l'économiste. Et la raison première, la justification souveraine de ce point de vue, ressort de la conception fondamentale du monde économique, lequel ne vit, ne se conserve et ne se développe que par la mutualité des services.

Enfin, Messieurs, la science économique tire un troisième principe de jugement et de direction de ses rapports avec la morale. Bien que les deux sciences demeurent très-distinctes l'une de l'autre, leur concordance est si parfaite qu'il suffirait, au besoin, de voir si une chose est juste, honnête, pour reconnaître si elle est réellement utile. Le commerçant, par exemple, se trouve placé entre deux manières d'agir : il peut s'efforcer de vendre cher et de tromper sur la quantité, comme sur la qualité des marchandises; il peut adopter le système inverse. La première manière de concevoir et de pratiquer le commerce a été, pour ainsi dire, universelle, surtout dans l'antiquité. Ce n'est pas sans raison que l'esprit grec, si ingénieux dans l'expression mythologique de ses idées, avait donné le même dieu aux commerçants et aux voleurs. En ces temps, on ne comprenait point que le négoce eût pour vraies lois la loyauté et la justice.

Supposons donc que le marchand raisonne de la façon suivante : « Plus je vends cher, plus je gagne. Si, en outre, profitant de l'inexpérience de l'acheteur, je donne moins que le poids ou que la mesure demandés, et si je puis glisser dans la marchandise quelque ingrédient d'une valeur moindre, il est évident que mon bénéfice s'accroîtra d'autant. » Mais, à moins que ce commerçant ne possède le monopole de la marchandise en question, qu'arrivera-t-il ? — Indubitablement il verra sa clientèle l'abandonner tôt ou tard, et ces bénéfices supérieurs qu'il espérait faire lui échapperont. Si, au contraire, il se dit : « Je veux, avant tout, me conduire honnêtement et ne tromper ni sur la valeur réelle ni sur la qualité du produit », le résultat sera autre : sa clientèle ira s'accroissant de jour en jour, et ses bénéfices, en fin de compte, se trouveront plus grands que s'il avait suivi l'autre système.

L'intérêt bien entendu coïncide donc avec la morale. En jugeant les choses d'un point de vue étroit, en raisonnant sur des cas isolés et locaux, cette coïncidence pourra ne pas se manifester pleinement ; mais, au point de vue général et permanent, elle éclate avec une irrésistible évidence. Or ce point de vue est celui de l'économiste ; il n'en saurait accepter d'autre, car c'est celui de la prospérité et de l'ordre publics. Conséquemment, ce qui est juste ne peut manquer, aux yeux de la science, d'être utile, ce qui est injuste d'être nuisible.

Quelle lumière, Messieurs, pour nos études ! Toute loi, toute institution, tout système qui viole la justice, nous pouvons le considérer, de cela seul, comme funeste à la société, dans le sens le plus rigoureusement économique. Et cela ne veut point dire que nous empruntions à la morale ses règles et ses principes pour leur subordonner l'économie politique. Agir ainsi serait asservir et décapiter, en quelque sorte, cette science ; nous ne faisons que tirer parti, en sa faveur, de son profond accord avec la morale.

III

Tels sont, Messieurs, les incomparables services que la méthode baconienne rend aux études économiques.

On fait cependant bien des objections à l'emploi de cette méthode en pareille matière.

On dit d'abord : « Les économistes prétendent que leurs lois, dues à la seule observation des faits, possèdent une certitude scientifique; comment se fait-il donc qu'il y ait si peu d'accord entr'eux? Ne trouve-t-on pas dans les livres qu'ils ont publiés beaucoup d'opinions divergentes et contradictoires? Et ne sont-ils pas eux-mêmes journellement en lutte les uns avec les autres? »

En vérité, Messieurs, je ne puis me défendre d'un certain étonnement chaque fois que j'entends tenir un pareil langage.

Comment! On voudrait que les représentants d'une science s'accordassent en tout point?... Mais dans quel ordre d'idées cet accord existe-t-il! Est-ce dans les sciences même fondées sur la mathématique pure, ou dans les sciences physiques? Lisez les comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences et vous verrez si les plus illustres de ses membres ne s'y livrent point à de continuels débats! Est-ce, à plus forte raison, dans les sciences philosophiques, où tout est encore objet de controverse, de la base au sommet? Est-ce en jurisprudence, en morale, en politique, en religion?..... Et l'on exigerait qu'une science dont le domaine est immense, dont les éléments sont délicats et complexes, présentât, au bout d'un siècle d'existence, un parfait concert d'opinions! Quelle chimère!

Allons plus loin. Une science au sein de laquelle il n'y

aurait plus ni divergences ni luttes, serait une science fermée, autant vaut dire une science morte! Toute science qui marche, qui se développe, doit, par cela même, rencontrer des objets sans cesse renaissants de dissentiment. Il est fort heureux même que ces dissentiments se produisent; cela prouve l'indépendance que chaque observateur apporte dans ses recherches. Discuter et réfuter, c'est, en bonne partie, la vie même des sciences. En inférera-t-on que la science n'existe pas? Ce serait nier l'évidence. Les divergences des économistes empêchent-ils que leurs idées et leurs principes fondamentaux offrent cette cohésion et cette universalité qui sont les attributs de toute science réelle? Est-ce que l'économie politique française est autre, dans le fond, que l'économie politique anglaise, que l'économie politique italienne, allemande, suisse, belge, russe, espagnole, américaine? Est-ce que, dans tous ces pays, les lois économiques découvertes ne sont pas les mêmes, ne procèdent pas de la même méthode, n'ont pas la même portée et le même but?...

L'objection ne soutient donc point l'examen : au lieu d'infirmer la science, elle la prouve.

On dit encore : « La méthode positiviste, bonne pour les sciences physiques, n'a rien de commun avec le monde moral. L'homme est un être doué de raison ; la conscience, la volonté, l'âme, voilà le centre de gravité de son existence comme de son gouvernement personnel. L'économie politique, en voulant assujettir un tel être à des lois fournies par l'analyse de phénomènes matériels ou industriels, fait de l'homme une chose. Aussi se montre-t-elle impuissante à organiser le travail, d'un point de vue supérieur aux faits existants. L'économie politique n'a pas d'idéal! »

Je pourrais, Messieurs, me contenter de répondre ceci : 1° Y a-t-il, oui ou non, une méthode nécessaire aux études scientifiques; y en a-t-il deux; y en a-t-il trois? — Il n'y en a qu'une.

2° Y a-t-il matière à fonder une science avec les phénomènes de l'ordre dit économique ?— En ce cas, la conséquence est forcée.

Ah! s'il s'agissait de bâtir un système, d'enfanter une utopie, on pourrait se passer de la méthode de construction des sciences. Mais si vous visez à la science, il faut étudier les faits et remonter par cette étude aux lois qui les régissent. « Il existe, dit Pascal, une impossibilité de prouver invincible à tout dogmatisme; mais il y a une évidence des faits au dessus de tout pyrrhonisme. » Un publiciste moderne dit aussi : « Les faits sont le langage éternel de Dieu ; les opinions sont le langage éphémère des hommes. »

Si donc il doit y avoir une science des intérêts, il faut que cette science se fonde par les procédés que réclame toute science, et qu'elle soit une science dans toute la sévérité du terme. Et dût même l'étude des intérêts montrer que la science qui en ressort est contraire aux lois morales, psychologiques, religieuses, etc., de la société humaine, on ne pourrait changer la nature de cette science. Seulement, on se garderait d'en adopter les conclusions pratiques.

J'ajouterai qu'il n'est pas vrai que l'économie politique subordonne l'homme aux choses, le producteur au produit, puisque sa première condition d'être repose sur la mutualité des services entre tous les membres de la famille humaine, et qu'elle n'envisage la matière des échanges ou la richesse que par rapport aux besoins de l'homme.

Enfin, Messieurs, l'économie politique manque-t-elle d'idéal ?

Pourvu qu'on veuille comprendre ce mot dans le sens où il doit être compris, comme lorsqu'on parle de l'idéal du vrai, du beau, du bien, de quel droit accuserait-on l'économie politique, plus que toute autre science, de manquer d'idéal ?... Veut-on dire qu'elle ne saurait le réaliser? Mais n'est-il pas

de l'essence de l'idéal d'être irréalisable? Saisir, atteindre l'idéal implique contradiction, car l'idéal exprime notre aspiration à l'infini, au parfait. On ne peut même le définir sans le frapper de mort.

Ah! c'est que, de notre temps, avoir un idéal social, c'est avoir une doctrine absolue qui, dans ses formules, prétend contenir précisément le secret de la perfection. A ce compte, il est vrai, l'économie politique n'a pas d'idéal. Elle se contente de chercher les lois de l'organisation naturelle des intérêts, en vue d'améliorer ce qui est et de réaliser un progrès incessant dans la voie du bien.

Mais je veux élargir le débat. Supposons qu'on procède d'une façon inverse à celle que fournit la méthode inductive, c'est-à-dire qu'on se fasse d'abord un idéal économique auquel la science dût se plier. L'idéal étant insaisissable de sa nature, deux conséquences seront inévitables : la première, que l'idéal changera de caractère, se dénaturera, s'évanouira même, quand on voudra le déterminer; la seconde, qu'on verra éclore à sa place une foule de théories partielles et contradictoires.

L'expérience des siècles passés nous renseigne déjà pleinement à cet égard. Les principales formes d'organisme social qui se sont produites ont chacune leur idéal, objet des espérances ou des regrets de maint esprit. L'un célèbre, comme type de l'ordre social, la constitution aristocratique, où une classe d'hommes, riches et puissants, tiennent sous leur dépendance les masses populaires, les protégent et les guident. Un autre préfère l'idéal démocratique, qui, suivant Montesquieu, a pour fondement la vertu et pour condition d'existence l'égalité des citoyens dans la pauvreté. Nous avons encore l'idéal théocratique, qui tend à l'absorption de tous les éléments civils, économiques, politiques, de tous les pouvoirs, par l'élément et par le pouvoir religieux.

A la place de ces diverses théories, que l'esprit moderne met chaque jour plus de côté, notre temps a vu surgir une véritable efflorescence de doctrines idéales d'un nouveau genre. Chacune de ces doctrines s'est naturellement posée comme l'expression du parfait, en matière d'organisation des intérêts humains ; et chacune a condensé en une ou quelques formules l'idéal qu'elle veut réaliser.

Examinons la plus belle de ces formules, celle du communisme : *De chacun suivant ses forces, à chacun suivant ses besoins*. Considérée simplement comme le but suprême auquel doit tendre indéfiniment la société, cette formule est en effet ce que l'on peut concevoir de plus noble et de plus satisfaisant. Prise comme base pratique d'organisation, quoi de plus chimérique, de plus impossible à réaliser ?

De chacun suivant ses forces. Où trouver la mesure des forces de chacun, et comment obtenir le concours de chacun suivant cette mesure ? Sera-ce au dévoûment, à l'intérêt personnel ou à la violence que vous demanderez ces résultats ? Rien n'est fait tant que vous n'aurez pas résolu le problème. *A chacun suivant ses besoins.* Même embarras. Chacun sera-t-il laissé juge de ses propres besoins ? Ou bien le pouvoir social en décidera-t-il souverainement ? D'ailleurs, existe-t-il une limite aux besoins ? Ne vont-ils pas se développant avec la civilisation ? Les besoins du sauvage ont-ils du rapport avec les nôtres ?

En résumé, le premier gage d'application de la formule communiste consisterait dans le sacrifice de toute liberté individuelle et dans l'omnipotence sociale. La nature humaine n'y résisterait pas ; et, pour avoir voulu nous rendre parfaits, on nous réduirait au dernier degré d'abjection.

N'est-ce point le cas de citer ce mot de Pascal : « L'homme n'est ni ange ni bête ; mais le malheur est que quand il veut faire l'ange il fait la bête. »

— —

Les doctrines issues de l'idéal ont été, disons-nous, plus nombreuses de notre temps que jamais. Il n'y a pas toutefois lieu d'en rougir. Ce mouvement partait d'une générosité de sentiment et d'un désir de justice, devenus la passion de bien des âmes. Il exprimait le besoin, plus vivement senti que jamais, de porter remède aux souffrances des masses et d'inaugurer sur terre le règne de la pleine fraternité. Mais il tournait le dos à la science; il n'allait pas du fait à l'idée; il prenait le contre-pied de la méthode inductive. Dès lors, il devait aboutir à la multiplicité et à la contradiction. Les systèmes ont surgi en foule, se niant les uns les autres. Chaque système a formé une secte; chaque secte est devenue l'adversaire fanatique des autres sectes et de la société. On a eu ainsi, à la place d'un ralliement d'idées, un redoublement de luttes, de divisions, de haines, une anarchie redoutable de sentiments et d'idées.

Confessons-le, Messieurs, notre génération a payé un large tribut à cette recherche nouvelle de l'Absolu, plus digne d'un autre âge que du nôtre. Avec les meilleures intentions du monde, nous avons usé stérilement nos forces au service de l'utopie; nous nous sommes endormis dans les bras de cette terrible enchanteresse, et il n'a rien fallu de moins que les sinistres grondements du canon de la guerre civile pour nous réveiller!...

Mais sommes-nous bien guéris, du moins, de nos dangereuses illusions? — Pas tous. Il faut une constitution intellectuelle de bonne trempe pour se remettre de pareilles secousses, et reprendre pleinement possession de soi-même. L'ère des doctrines utopiques est passée; cependant il reste au cœur d'une bonne partie de leurs anciens adeptes un fond de découragement et de vagues aspirations qui mettent encore obstacle pour eux aux études sérieuses et impartiales;

on les reconnait à un certain mépris de la science et, chose plus grave, à une défiance presque incurable de la liberté. Oui, c'est bien là, il faut le dire, le trait distinctif et commun de tous ceux qui n'ont point guéri de l'utopie : ils n'ont pas foi dans la liberté!...

Nous voici, Messieurs, arrivés à un moment décisif. Les considérations préliminaires sont épuisées; nos préparatifs sont finis. Nous allons aborder l'analyse directe des phénomènes économiques. Permettez-moi de vous adjurer ardemment de me suivre dans cette étude avec un détachement complet de toute idée préconçue, de toute théorie faite d'avance, de tout esprit de système. La vérité ne se montre qu'aux intelligences libres et viriles. Sachons sacrifier à sa recherche nos rêves, nos passions de jeunesse. Je ne dis pas de sacrifier l'idéal : que serait la vie humaine, que serait la société sans idéal!... Mais tenons pour certain que chaque pas fait dans la connaissance du réel nous acheminera plus sûrement vers cet idéal que tous les efforts de l'imagination et du sentiment prétendant nous y conduire d'un seul bond!

Lyon, Imp. de Pinier, rue Tupin, 31.

5ME SÉANCE

RICHESSE. — VALEUR.

MESSIEURS,

Nous allons commencer aujourd'hui l'analyse des phénomènes économiques.

Mais je dois placer ici une observation touchant la marche que nous suivrons. J'ai dit que pour construire une science, comme pour étudier toutes les questions qui relèvent de sa compétence, il faut s'attacher fermement à la méthode inductive, c'est-à-dire aller du particulier au général, commencer par l'analyse des faits, sans théorie préconçue, afin d'arriver par voie de généralisation ou d'induction à l'intelligence de leurs lois.

En matière d'exposition ou d'enseignement, on ne saurait procéder de même. Il faut aller au contraire des idées d'ensemble aux idées partielles ou des phénomènes généraux aux particuliers. On commence par définir la science et par en indiquer les éléments communs. Ainsi allons-nous faire.

L'économie politique se définit, le plus habituellement, la science de la production, de la circulation, de la distribution et de la consommation des richesses, ou, sommairement, la science des richesses.

Cette définition n'est pas satisfaisante, et on peut lui imputer, en partie, les malentendus auxquels l'économie politique est en butte.

Le mot *richesse* présente en effet un sens peu exact, par rapport à son emploi dans le cas présent. On entend ordinairement par *richesse* une accumulation de choses précieuses, de biens. Or ce n'est point du fait de l'accumulation qu'il s'agit ici, mais de la chose même qui peut être accumulée (1).

De plus, dire que l'économie politique est la science des richesses donne de l'objet de cette science une idée moins juste et moins digne qu'il ne convient. Il vaudrait mieux faire intervenir sur-le-champ dans la définition ce qui forme le fond des préoccupations de l'économiste, à savoir la satisfaction des besoins de l'homme vivant en société. La richesse peut sans doute être considérée comme le moyen de cette satisfaction; cependant nous avons vu, dès notre première séance, que c'est plutôt à la mutualité des services, à l'organisation naturelle de l'échange que l'économie politique attribue une pareille puissance, dont la richesse, conçue en dehors de cet organisme, n'emporte pas l'idée.

En ne parlant ainsi ni des besoins de l'homme ni du mécanisme qui pourvoit à leur satisfaction, on a prêté à croire que l'économie politique s'occupait plus des choses que des personnes, qu'elle subordonnait l'homme à la richesse, ce qui est le contraire de la vérité.

Cette confusion se trouve en partie dissipée par la définition que nous donnons de la richesse. Nous entendons par richesse

---

Les langues latine et grecque ne donneraient pas prise à cette équivoque. En latin, le mot richesse a pour équivalent *divitia*, qui signifie en effet accumulation de biens, tandis que la matière de cette accumulation est exprimée par le mot *res*. En grec, le mot *chrêma* a le même sens que *res*, et la richesse accumulée est rendue par le mot *ploutos*. Notre langue ne possède pas ces nuances.

tout ce qui est susceptible de satisfaire les besoins de l'homme.

Mais, nouvel embarras!... Comprise de cette façon, la richesse ne déborde-t-elle pas le terrain des études économiques?...

Il est incontestable qu'au premier rang des moyens que l'homme rencontre de satisfaire ses besoins, même purement physiques, figure une catégorie de choses dont l'économiste n'a guère lieu de s'occuper : par exemple, l'air que l'on respire, la lumière et la chaleur du jour, l'eau des mers et celle qui tombe de la nue, les produits spontanés du sol, dont nous pouvons jouir sans appropriation préalable et sans travail ; ce sont bien là des richesses, au sens donné à ce mot par l'économie politique, et pourtant cette catégorie de richesses échappe à l'empire des lois du monde industriel.

Cela ne veut pas dire, à coup sûr, que les richesses *naturelles* soient sans portée sur le développement économique de l'individu et de la société. Cette portée est au contraire aussi grande qu'invincible. La climature d'un pays et sa configuration géographique, ses minéraux et ses métaux, l'abondance ou la rareté des eaux, l'éloignement ou le rapprochement de la mer et des fleuves, la fertilité ou la stérilité naturelle du sol, etc., voilà autant de circonstances qui déterminent le caractère et qui influent sur le degré d'activité industrielle dont chaque agglomération humaine est capable.

A bien aller, même, au fond des choses, ce n'est jamais qu'à l'aide des produits créés par la nature que l'homme peut satisfaire ses besoins. Mais il y a lieu de distinguer ceux de ces produits qui réclament un effort humain pour être conquis ou pour être multipliés, en proportion de nos besoins, de ceux qui, grâce à leur diffusion, peuvent être consommés également par tout le monde, sans aucun travail

d'acquisition et de conservation; et nous disons que cette dernière catégorie de richesses n'entre point dans le cercle spécial de nos études, parce qu'elle ne fournit aucun élément à la matière des échanges ou à la mutualité des services entre les hommes.

D'autre part, « l'homme ne vit pas seulement de pain », suivant le langage de l'Ecriture : il a des besoins intellectuels et moraux. Les moyens de satisfaire ces besoins, autrement dit, la culture littéraire, artistique, philosophique, religieuse, n'est point, comme nous l'avons établi dans une précédente séance, du ressort direct de la science des intérêts ; elle n'y touche que par le mouvement de transactions industrielles et commerciales qu'elle provoque et par l'influence, fort considérable d'ailleurs, qu'elle exerce sur la production et sur la consommation matérielles.

En résumé donc, il faut restreindre la sphère des richesses faisant l'objet des calculs de l'économiste à celles qui sont susceptibles d'appropriation et d'échange. Dès lors, la richesse *naturelle* ne devient richesse *économique* qu'à la condition d'avoir subi une certaine élaboration humaine dont le résultat sommaire est de rendre cette richesse appropriable et échangeable.

Ce passage de l'état de richesse naturelle au rang de richesse économique s'accomplit, du reste, de bien des manières. Quelquefois la simple prise de possession suffit, comme lorsque nous trouvons sous nos pas une pierre précieuse ou un fragment de minerai, lorsque nous cueillons un fruit sauvage, etc. Quelquefois le passage résulte d'un aménagement de la richesse naturelle pour la rendre plus accessible et mieux assurée; comme lorsque l'eau de la source ou du fleuve est canalisée, amenée, distribuée au moyen d'opérations quelconques. Telle localité, favorisée d'un air doux et salubre, convertit cet avantage naturel en ri-

chesse économique par des constructions disposées de manière à en procurer une jouissance plus large et plus exclusive à ceux qui les habiteront.

D'autres fois, la jouissance des richesses naturelles réclame un travail d'extraction et de transport, comme pour les gisements minéralogiques et métalliques, pour la pêche maritime et fluviale, pour l'exploitation des sources thermales, etc.

D'autres fois, il faut solliciter et accroître la productivité naturelle à l'aide de travaux réguliers et soutenus, ainsi qu'il arrive en agriculture. Les fruits obtenus de la sorte portent à un degré plus éminent, en quelque sorte, le caractère de richesse économique.

Il en est de même de la transformation industrielle des matières premières en objets de consommation, aliments, étoffes, meubles, maisons, etc.

De tout ce que je viens de dire il résulte que le domaine des richesses économiques commence là où apparaît l'intervention du travail humain, soit pour atteindre, soit pour aménager, soit pour développer, soit pour mieux adapter à nos besoins les divers moyens de satisfaction que recèle ou élabore la nature dans son activité incessante. Mais il en résulte aussi que la production économique n'emporte pas une idée d'enfantement ou de création matérielle analogue à celle de la nature et qu'elle agit sur la forme plutôt que sur le fond de la richesse.

Nous utiliserons ces données lorsque nous aborderons l'étude directe de la fonction économique qui porte le titre de PRODUCTION.

Attachons-nous en ce moment à l'examen des deux attributs essentiels de la richesse économique, qui sont d'être *appropriable* et *échangeable*.

Il semblerait logique de commencer par le premier de

ces attributs, puisque la faculté d'échanger une chose suppose qu'elle est déjà la propriété de quelqu'un. Cependant la suite de notre analyse montrera que c'est le second attribut qui doit nous occuper d'abord, parce qu'il nous dévoilera les véritables sources du droit de propriété.

La richesse économique étant échangeable, sur quelle base doit s'opérer son échange? — Ce ne peut être, scientifiquement parlant, que sur la base de l'équivalence ou de l'égalité de valeur des choses étrangères. Si l'un des échangistes donne plus qu'il ne reçoit, il est lésé; s'il reçoit plus qu'il ne donne, il abuse; si, enfin, il donne volontairement sans recevoir, il y a bienfait, cadeau, aumône; il n'y a pas échange. Dans ces différents cas, l'acte accompli n'est plus l'expression de cette mutualité de services, de cette réciprocité qui forme l'essence de la société économique.

Pratiquement, l'équivalence peut n'être pas réelle, en ce sens que l'un des échangistes peut se faire illusion sur la valeur de ce qu'il demande ou de ce qu'il donne. Le préjugé, l'ignorance, le caprice, la mode, attribuent une valeur fictive, exagérée, à telle ou telle chose, et méconnaissent la valeur véritable de telle autre. Bien des circonstances fortuites ou fatales viennent aussi altérer, en plus ou en moins, la valeur d'échange des richesses. Mais rien de tout cela ne détruit la loi fondamentale de l'équivalence; on ne peut qu'y voir un motif de plus pour déterminer avec précision la nature de la valeur, puisque l'équivalence ne saurait être comprise et réalisée qu'en proportion de l'intelligence dûment acquise de ce qui fait la valeur des choses. Concentrons donc notre attention sur ce sujet.

II

Messieurs, il n'est pas d'idée plus importante en économie politique que celle de la valeur.

C'est le fondement de toutes les lois de la science. Si nous avons de la valeur une notion claire, exacte, juste, toutes nos spéculations ultérieures auront aisément les mêmes qualités. Si nous concevons mal la valeur, toutes nos idées seront faussées : la société demeurera en proie à l'oppression, à la spoliation des unes par les autres, et tournera dans un cercle sans issue de désordres, de souffrances et de bouleversements.

Mais la notion de la valeur, il ne faut pas se le dissimuler, est d'une nature abstraite et d'un difficile accès. Chaque génération d'économistes a apporté, pour ainsi dire, sa pierre à la contruction de cette idée.

Elle a donc passé par diverses phases qui marquèrent le progrès d'une conception à une autre. C'est en parcourant avec vous ces degrés successifs de formation de l'idée de la valeur que j'espère vous la faire bien comprendre.

Du jour où l'on commença à s'occuper sérieusement des questions économiques, le problème de la valeur se posa, plus ou moins nettement, avec l'importance qu'il possède. Mais on se trouvait en face d'un fait dont la réalité apparente ne pouvait manquer de dominer l'esprit des observateurs. La valeur, dans la pratique des échanges, s'exprime par le prix, c'est-à-dire par le rapport monétaire que les marchandises ont entr'elles. « Combien vaut cet objet? Ce qu'il en coûte d'argent pour l'acheter. » Voilà ce qu'il semblait naturel de croire. On identifia donc d'abord la *valeur* avec le *prix*.

De cette façon de concevoir et de déterminer la valeur il résulterait que la monnaie n'en est pas seulement l'expression, mais le fondement, et que l'argent constitue la valeur par excellence, ce qui fut en effet l'opinion dominante dans le passé. Il en résultait encore que le renchérissement

du prix de telle ou telle chose augmente au même degré sa valeur, et que, par conséquent, plus le prix de toutes choses est élevé, plus la société est riche. Doctrine évidemment insensée. Lorsqu'il faut donner plus d'argent pour avoir une même quantité de blé qu'avant, les ressources monétaires du pays ne s'étant pas accrues, la valeur essentielle du blé n'en reste pas moins la même, et, loin que la société soit plus riche, elle se trouve plus pauvre, car elle peut moins bien satisfaire son besoin de consommation relatif à cette substance alimentaire.

Dira-t-on que cela est vrai, du moins, pour la portion de blé ou de tout autre marchandise destinée à l'exportation? — Nullement, car plus le prix de la marchandise est élevé, moins on en vend au dehors, aussi bien qu'au dedans. L'étranger ne pourrait, d'ailleurs, supporter le dommage à lui causé par ce renchérissement qu'à l'aide d'une réciprocité de fait pour les marchandises qu'il nous vend à son tour, ce qui détruirait les bons effets apparents du renchérissement pour nous-mêmes.

Cette confusion de la valeur avec le prix était donc une grossière erreur. Elle régna pourtant pendant bien des siècles; aujourd'hui même, beaucoup de gens lui demeurent asservis.

Les économistes s'en affranchirent les premiers. Ils déclarèrent que la valeur des choses gît, non dans l'expression monétaire de cette valeur, mais dans leur utilité; comme, par exemple, celle du pain pour soutenir notre vie; qu'ainsi la valeur est interne, inhérente à l'objet qui se vend et s'achète.

Ce fut un grand redressement d'idées et un vrai progrès. On comprit alors en quoi consiste réellement la richesse d'un peuple, et l'on vit qu'il faut chercher le développement de cette richesse dans la production des choses utiles et non dans l'accroissement du numéraire. Un économiste de cette école montra que la seule industrie de la chaussure donnait

à la France un profit supérieur au rendement de toutes les mines d'or du globe exploitées à cette époque.

Cependant sommes-nous arrivés au terme de notre route? Si la valeur gît dans l'utilité, qu'est-ce que l'utilité elle-même? — C'est la propriété, la qualité native que possède le blé, par exemple, de satisfaire un de nos besoins. L'utilité est donc le rapport mis par la nature entre une chose consommable et le besoin que nous en avons. La valeur ainsi conçue, l'homme n'en est pas le producteur; car ce n'est pas l'homme qui donne au blé ses qualités nutritives, à la laine sa propriété de nous garantir du froid, aux métaux leur ductilité, etc. La nature seule serait créatrice de la valeur. L'homme, réduit à un rôle secondaire, tomberait dans une dépendance complète de l'univers inférieur. La mesure de fertilité, innée ou acquise, du sol et des agents physiques serait la mesure du degré de richesse auquel pourrait parvenir une nation. Les richesses naturelles ou non économiques, l'air, la lumière et la chaleur du jour, etc., auraient de la valeur, car leur utilité est aussi manifeste que capitale. Personne dira-t-il cependant qu'elles soient, en principe, des objets d'échange? La valeur serait proportionnelle au développement de l'utilité, ce qui est démenti par les faits. La multiplication des utilités accroît bien les richesses, mais elle abaisse corrélativement la valeur. Plus il y a de blé moins il *vaut*. Ajoutons que, suivant cette conception, la valeur de chaque chose se déterminerait par son utilité. Le pain *vaudrait* donc beaucoup plus que le diamant.

Enfin la conséquence la plus dangereuse de l'identification de la valeur avec l'utilité serait de donner au droit d'appropriation une base insuffisante, sinon tout-à-fait fausse. L'homme se trouverait de la sorte usurper la propriété de ce qui ne vient pas de lui-même, de ce qui ne sort pas de son travail; il ne pourrait plus justifier sa possession des agents

naturels de productivité que par des considérations d'utilité sociale, et le propriétaire foncier serait convaincu d'exploiter à son profit personnel les vertus innées du sol. Qui ne voit combien une telle doctrine laisse prise aux réclamations des adversaires de la propriété ?

Il n'est donc pas possible d'en demeurer là. L'*utilité* est distincte de la *valeur*. Mise au jour par l'école physiocratique, reprise et agrandie par l'école française du commencement de ce siècle, sous les auspices de J.-B. Say, cette conception ne put cependant tenir contre les critiques de l'école anglaise.

Celle-ci changea le point de vue et fit faire un pas nouveau, un pas décisif, à la question. Elle plaça l'origine de la valeur dans le travail humain. Adam Smith et la plupart de ses disciples ont adopté cette manière de voir, à des nuances près. L'homme se trouva ainsi remis, en quelque sorte, à sa place, et l'action fatale de la nature subordonnée à notre libre et intelligente activité.

Toutefois, l'école anglaise ne sut ni s'affranchir entièrement de la conception antérieure ni tirer de son propre principe tout ce qu'il contenait. D'un côté, elle a admis, par une espèce de concession à la doctrine de l'utilité, l'existence de deux sortes de valeurs, savoir la valeur d'*usage* et la valeur d'*échange;* d'un autre côté, elle ne reconnut de valeur réalisée que là où il y avait matérialité et durée du produit.

Mais, premièrement, cette distinction entre une valeur d'usage et une valeur d'échange ne peut être acceptée par la science économique, parce qu'il ne s'agit pas, pour elle, de la vie individuelle, solitaire, à laquelle se rapporterait exclusivement cette idée de valeur d'usage. Il s'agit de la vie sociale, fondée tout entière sur l'échange des services, à laquelle correspond seule la valeur d'échange. Si nous nous représentons Robinson, dans son île, obligé de pourvoir à

tous ses besoins par son travail personnel, nous ne voyons point apparaître de valeur d'échange, puisque notre personnage, réduit à l'isolement, n'a rien à attendre des autres hommes. Dès que nous sortons de cette fiction de roman, pour raisonner sur la société, la valeur d'usage disparait à son tour, absorbée par la valeur d'échange. A coup sûr, nous n'échangeons que des choses revêtues d'une valeur d'usage, autrement dit propres à satisfaire nos besoins, même lorsque nous cédons à une sollicitation de la vanité; mais ce n'en est pas moins au point de vue de l'échange que toute valeur, fût-elle fictive, s'établit et se caractérise.

Secondement, quant aux conditions de matérialité et de durée, il faut y voir deux graves erreurs commises par l'école anglaise. Il en résulterait que les labeurs purs de l'esprit n'auraient aucune part à la formation de la valeur; qu'on ne pourrait considérer comme productif que le travail de la charrue et celui de l'atelier, à l'exclusion de tout ce qui se rapporte au commerce, au crédit, à la science, considérée même dans ses applications économiques, aux services personnels, tels que ceux qui nous intruisent, voire des procédés techniques de la production. Une invention de la plus vaste portée, même pour l'industrie, n'aurait pas de valeur.

C'est amoindrir la dignité humaine que de ne vouloir reconnaître de *valeur* qu'aux effets physiques de son activité. Une partie notable des choses qui s'échangent au sein de la société ne sont point incarnées dans la matière, ou, du moins, on y trouve, en sus de la matière, des services immatériels qui en accroissent plus ou moins la valeur.

Et puis, si le travail ne vaut que par la matérialité de ses effets, la *quantité* du travail sera le seul principe de son appréciation. A quoi bon, dès lors, sa *qualité?* Ainsi, nulle différence de valeur entre deux objets égaux par les frais

matériels, y compris la durée du travail de leur production. Une belle étoffe, comme un beau tableau, ne tirerait aucune supériorité de valeur de sa bienfacture.

Il faut observer encore que la fécondité du travail gît souvent dans la peine épargnée, plutôt que dans la peine prise. Ainsi en est-il de toutes les découvertes qui ont pour résultat d'accroître la production, tout en diminuant les fatigues qu'elle impose. S'il en était autrement, on devrait déplorer ces découvertes qui épargnent au travail tant d'efforts pour la production d'une somme bien supérieure de richesses. Il faudrait briser les machines et détruire les outils. En un mot, le capital, ce premier-né du travail humain, en serait le spoliateur et non l'auxiliaire, et nous devrions maudire, avec les socialistes, l'*infâme capital*.

Vous le voyez, Messieurs, placer le principe de la valeur dans le travail ne suffit pas; il faut élargir, épurer, transformer ce principe, pour lui donner toute la puissance dont il a besoin.

III

Revenons sur nos pas. Au point de départ la valeur fut identifiée avec le prix. Dans une seconde phase elle fut basée sur l'utilité. Dans une troisième, elle procéda du travail, restreint à des conditions matérielles. Une dernière évolution était nécessaire.

En quoi consiste réellement l'efficacité du travail, comprise au sens économique? Ce n'est ni dans son plus ou moins de matérialité, ni dans l'intensité ou la durée des efforts : c'est dans le service rendu par son intervention. La grandeur de ce service fait la mesure de valeur du travail, et il arrive fréquemment que cette grandeur est en raison inverse de la quantité du travail, ou en raison directe de la peine épargnée à autrui.

Le hasard me fait trouver un diamant : ce diamant aura-t-il moins de valeur d'échange parce que sa trouvaille ne m'a coûté aucune fatigue? Tant qu'il demeurera très-difficile, en principe, de se procurer un pareil diamant, le mien possédera autant de valeur que si je l'eusse acquis par autant de fatigues qu'il en coûterait généralement pour cela.

Nous voyageons au désert et l'eau vient à nous manquer. A quel prix n'en achèterais-je pas un simple verre, dévoré que je suis par la soif! C'est donc la souffrance apaisée qui donnerait ici au service une valeur sans pareille.

On objectera que dans ces exemples l'exhaussement de valeur vient du fait de la rareté. Sans nul doute, la rareté fait que le service rendu est plus ou moins grand; mais, d'une part, ce n'est pas la rareté qui est l'origine radicale du service en lui-même, et par conséquent celle de la valeur; d'autre part, la rareté n'a rien ajouté à la grandeur du travail accompli, pour les cas cités.

En résumé, le travail peut être intellectuel ou matériel, long ou court, pénible ou facile, et ces diverses circonstances doivent entrer en ligne de compte pour son appréciation et sa rémunération; mais ce en quoi réside essentiellement sa puissance de création de la valeur, c'est dans le service qu'il rend, parce que c'est ce service qui est la matière de l'échange, ce que la société consent à payer au moyen d'autres services, en proportion du prix qu'elle y attache.

Maintenant, ce service est-il en lui-même le dernier terme de l'opération de l'échange? — Non, il en est seulement le moyen. Le service reçu et rendu a pour but la satisfaction réciproque des besoins. Or, nos besoins ne peuvent être satisfaits que par l'emploi ou la consommation des *utilités*, telles que le blé qui nous nourrit, les tissus qui nous vêtissent, les maisons qui nous abritent, etc. C'est à procu-

rer, à multiplier les utilités que consiste le service. Et voilà ce qui se paie, ce qui *vaut*. La valeur ne réside pas dans les utilités, mais dans le service que nous nous rendons les uns aux autres en produisant, économiquement parlant, ces utilités. Et ce qui le prouve, c'est que plus grande est la masse d'utilités obtenues par un travail ou service donné, plus la valeur de ce service diminue. Ainsi la valeur décroît quand l'utilité se multiplie. Tout le progrès industriel peut être réduit à ces termes :

Multiplication des utilités,
Amoindrissement de la valeur,

ce qui signifie, en d'autres termes, que la société humaine acquiert graduellement une plus grande masse de moyens de satisfaction de ses besoins avec une plus petite somme d'efforts.

La valeur, c'est l'effort, la peine, le mal ; l'utilité, c'est la richesse, le moyen de satisfaction, le bien.

Grâce à la fécondité croissante des services, ou à la diminution des efforts nécessaires pour obtenir les utilités, celles-ci tendent à se rapprocher incessamment de la gratuité et de la communauté, qui sont les attributs de la richesse naturelle.

Un chemin de fer, par exemple, en abaissant les frais de transport des marchandises, en abaisse le prix et le rend plus accessible à la consommation générale. Le service rendu par ce chemin de fer est bien une valeur ; mais ce service, si important que nous le jugions par lui-même, coûte moins à obtenir que celui des anciens modes de transport ; il y a diminution de la *valeur* des marchandises transportées, ou accroissement relatif de gratuité des utilités contenues dans ces marchandises.

Donc, en résumé, ce n'est ni sur l'utilité, ni sur le travail considéré directement dans sa matérialité, que repose

l'idée de la valeur; c'est sur le service rendu. L'économiste auquel nous devons cette pénétrante et forte analyse est notre compatriote, enlevé trop tôt à la science, F. Bastiat. Il a heureusement achevé l'œuvre entreprise et en partie élaborée par ses devanciers; il a contribué puissamment à doter l'économie politique de sa notion la plus essentielle.

Voici la formule donnée par F. Bastiat : « *La valeur est le rapport entre des services échangés.* » On peut l'exprimer de cette autre façon : la valeur est la puissance relative d'échange que possèdent les services entr'eux.

Quoi de plus large que cette formule! Quoi de plus conforme aux conditions fondamentales d'existence et de prospérité de la société économique! Quoi de plus digne du rôle de l'être humain dans cet ordre de faits! Car le sens capital de cette notion c'est qu'à l'homme seul appartient la création de la valeur; qu'il ne vend et n'achète ou n'échange en réalité que cela, et qu'on ne peut pas lui reprocher, par conséquent, l'illégitime appropriation des dons gratuits de la nature.

Ainsi conçu, le monde économique nous apparait comme un vaste marché où des services s'échangent contre des services. L'usage, de plus en plus facile pour tous, des utilités, ou des richesses naturelles, marque le but de cet échange.

IV

Il nous reste, Messieurs, un dernier point à examiner. Nous possédons l'idée exacte de la valeur, en possédons-nous la mesure? — Non. C'est-à-dire que nous ne pouvons pas déterminer, *à priori* et une fois pour toutes, quelle est la valeur relative de chaque chose. Nous voyons même que cette détermination est impossible.

La valeur gît dans le rapport des services entre eux. Mais qui dit rapport dit terme variable, n'ayant d'autre mesure que lui-même et se modifiant sous l'empire de mille circonstances.

Un service vaut plus ou moins, suivant qu'il est rendu ici ou là, à un moment ou à un autre, qu'il est recherché par un nombre plus ou moins grand de personnes.

C'est en ce sens que le fait de rareté ou d'abondance prend toute sa force. Aux années de bonne récolte, le blé vaut moins ; aux années de disette, il vaut plus.

Nous avons fait voir, tout à l'heure, que le progrès industriel a pour manifestation l'abaissement de la valeur, marchant parallèlement avec l'accroissement de la richesse consommable. Il est donc fort heureux que la valeur n'ait pas de mesure fixe, qui deviendrait un obstacle à ce progrès, en maintenant cette valeur au même taux nonobstant la multiplication des utilités.

Bien des gens, encore aujourd'hui, s'imaginent pourtant que la valeur trouve sa mesure dans la monnaie, qui sert de terme de comparaison et d'instrument d'échange aux valeurs entre elles. C'est de ce préjugé que sont sorties toutes les tentatives de fixation légale du prix et ces systèmes de papier-monnaie au moyen desquels on espérait vaincre la variabilité de valeur des marchandises par une multiplication indéfinie de l'instrument des échanges. Une bonne théorie de la valeur met fin à toutes les illusions de ce genre et sauve la société des désastres qu'elles ont toujours menés à leur suite.

Cette théorie nous rendra, Messieurs, pour la suite de nos études, bien d'autres services, et j'espère que vous ne regretterez pas la peine que son acquisition nous a coûtée.

Lyon. Imp. PINIER, rue Tupin, 31.

6ME SÉANCE

PROPRIÉTÉ

MESSIEURS,

La notion de VALEUR, qui a fait l'objet principal de notre dernier entretien, peut être comparée, quant au rôle qu'elle joue en économie politique, aux racines d'un arbre. L'existence des racines est obscure : elles rampent sous le sol; elles n'ont ni le port majestueux du tronc et des branches, ni l'éclat du feuillage et des fleurs, ni la saveur des fruits; cependant si ces racines ne peuvent pas s'étendre en liberté, si elles souffrent, l'arbre tout entier languit, s'étiole et meurt; car c'est des racines que l'arbre tire, en bonne partie, les sucs nourriciers et cette sève qui fait circuler la vie jusque dans ses moindres rameaux.

Il en est de même pour l'économie politique. Autant vaut la notion qu'elle possède de la valeur, autant vaut la science entière. Nous allons en acquérir une preuve par l'étude du second caractère de la richesse économique, celui d'être *appropriable*.

Sans une bonne théorie de la valeur, il est impossible de comprendre et d'établir solidement la théorie du droit de propriété; et la construction de l'une et l'autre théorie a suivi une marche parallèle, même parmi les économistes.

Nous nous trouvons ici, Messieurs, en face d'un bien grave problème. Nous arrivons, pour ainsi dire, au point de départ de deux routes dont la direction est si différente, qu'il nous faut absolument choisir, avant de passer outre, entre l'une ou l'autre.

La première de ces routes porte pour inscription : PROPRIÉTÉ INDIVIDUELLE ; la seconde, PROPRIÉTÉ COLLECTIVE OU COMMUNISME.

Il n'existe, en effet, que deux modes d'appropriation des richesses : mode individuel, mode collectif, et tout le mécanisme de l'économie sociale dérivera de l'option entre ces deux modes.

On peut, il est vrai, concevoir la coexistence de la propriété particulière et de la propriété commune. Il n'est même pas, à bien dire, de société où cette coexistence ne se manifeste ; mais c'est toujours avec prééminence de l'un des deux principes, comme système général d'acquisition, de production et d'échange, et comme fondement des droits et des devoirs de chaque membre de la société.

Lorsqu'un audacieux écrivain s'est écrié : « Entre la propriété et la communauté, je construirais un monde ! » il n'a émis qu'un brillant paradoxe. Si la propriété, sous le nom de *possession* ou sous tout autre nom, reste debout avec la puissance de développement qui lui est inhérente, qu'y aura-t-il de changé, au fond ? Et si le développement lui est interdit, ce n'est peut-être que par une action sociale qui, en empiétant sur la liberté personnelle et en mettant obstacle aux conséquences de l'inégalité naturelle des forces productives et conservatrices, placera constamment l'individu sous la dépendance de la communauté. Ou bien on défendra aux habiles de produire plus que les faibles, dans la crainte qu'ils ne deviennent plus riches, ou bien on les dépouillera des fruits de leur travail en ce qui caractérise sa supériorité. On devra,

d'autre part, pourvoir à ce que les prodigues et les oisifs ne tombent pas dans une infériorité de possession, par rapport aux habiles. Or, nous le répétons, et le bon sens l'indique, ces résultats ne sauraient être atteints qu'à l'aide d'une dictature sociale, qui aurait tous les inconvénients du communisme sans en posséder les avantages, au point de vue du sentiment et de la paix publique ; ce qui condamnerait un tel système, par son illogisme radical, soit à dégénérer en communisme complet, soit à faire retour vers la liberté entière d'appropriation personnelle, sous peine de déchirements quotidiens et finalement du suicide économique et politique de la société.

Il n'y a donc de possible que la suprématie décisive soit du principe de propriété individuelle, soit du principe de propriété commune. Mais laquelle doit-on préférer ?

L'un et l'autre principe ont eu leur large place dans l'histoire. Les sociétés patriarcales et celles qui reposèrent tant sur une idée théocratique que sur la caste, ont incliné plus ou moins fortement vers le communisme. Les sociétés où l'élément militaire et l'élément juridique prévalurent ont mieux consacré la propriété individuelle, tout en la subordonnant au droit supérieur de l'Etat. Ce n'est guère qu'en avançant vers l'âge moderne qu'on voit la propriété individuelle s'affranchir de plus en plus de l'investiture gouvernementale, en même temps qu'elle perd ses priviléges féodaux ou corporatifs d'autrefois, et se constituer librement, comme le corollaire de l'émancipation et du développement de la personnalité civique.

C'est là, sans doute, un puissant argument en sa faveur ; cependant cet établissement définitif de la libre propriété individuelle ne s'est pas accompli et ne se maintient point sans opposition. Le principe contraire trouve encore des interprètes passionnés ; les protestations en sa faveur semblent même

grandir avec le progrès de la démocratie moderne. On accuse ouvertement l'appropriation personnelle d'être en opposition avec le droit naturel ; d'enfanter la misère, l'inégalité des conditions ; de mettre un invincible obstacle au règne de la fraternité.

Un pareil débat prouve, tout au moins, que les bases du droit de propriété ne sont point généralement connues, ou bien qu'elles n'obtiennent pas un plein assentiment de l'esprit public.

Voyons donc quelles sont ces bases, afin d'en apprécier la valeur.

II

La première, c'est le fait même de possession.

« Possession vaut titre » dit la jurisprudence. Cela signifie que, lorsque la propriété de fait se trouve consacrée par le temps, lorsqu'elle a subsisté sans revendication juridique pendant un grand nombre d'années, on affirme sa légitimité. Cette doctrine est acceptable, comme garantie de paix publique. Il ne faut pas que les patrimoines, quelle que soit leur origine, demeurent éternellement sous le coup de réclamations bien ou mal fondées, et la loi a sagement agi en posant un terme au delà duquel il y a *prescription*. Mais, scientifiquement parlant, cela ne saurait suffire. On a dit aussi avec raison : « Le droit ne se prescrit pas » ; or, comment confondre le *fait* avec le *droit*, sans bouleverser toutes les idées, sans effacer la distinction qui sépare, aux yeux de notre conscience, le juste de l'injuste ?

Mais on élargit cette doctrine en plaçant l'origine du droit dans la loi écrite. « C'est la loi, dit-on, qui fonde le droit de propriété, qui lui assigne ses caractères de légitimité et ses bornes. » Cependant pouvons-nous encore en demeurer là ?... Si, comme citoyens, nous devons respect et soumission à la loi,

comme penseurs, n'avons-nous pas mission de demander à la loi elle-même sa justification et ses titres? La loi n'est point identique dans tous les temps et dans tous les lieux. Elle a consacré tour-à-tour l'esclavage, les castes, la féodalité, les monopoles, en un mot, tous les genres d'oppression. Elle change et se transforme sans cesse, sous l'influence du progrès social. La loi écrite n'est donc point l'expression absolue du droit; et, quand on la voit consacrer la propriété individuelle, ne peut-on pas dire que c'est parce qu'elle a été faite par les propriétaires?

L'ancien droit public faisait, du moins, dériver la loi du principe de souveraineté politique, ce qui, en un sens, rattachait le droit individuel au droit social. Dans les monarchies absolues, le roi est le seul vrai propriétaire, et l'investiture royale délègue la possession à qui bon lui semble, sous les réserves et conditions qu'il lui plait d'y mettre. Telle est la doctrine pure de tout gouvernement despotique. On en trouve la formulation précise dans le testament de Louis XIV, enseignant à son successeur que la personne et les biens de ses sujets lui appartiennent intégralement. C'est aussi la doctrine des démocraties où l'Etat domine et absorbe l'individu. Les républiques de l'antiquité ne donnaient pas une autre base au droit de propriété. Ainsi font encore les démocrates modernes de l'école du *Contrat social,* du jacobinisme et du communisme politique, de Mably à M. Louis Blanc. D'où l'on voit que, loin de pouvoir servir de fondement logique au droit de propriété individuelle, elle en contient plutôt la négation.

Reste enfin, dans cet ordre d'idées, la transmission divine, en vertu de laquelle les représentants de Dieu sur la terre, ou le pouvoir religieux s'attribuent la souveraineté universelle ici-bas, aussi bien pour le temporel que pour le spirituel. Il n'y a pas de théologie qui ne professe plus ou moins explicitement cette doctrine, et chaque société s'y subordonne en proportion

du degré de suprématie que l'élément sacerdotal exerce sur les institutions. L'Orient n'a point cessé, depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, de soumettre la propriété individuelle à ce principe. Dans les états mahométans, le sultan, en sa qualité de chef de la religion, est le seul propriétaire. Dans les états chrétiens, malgré la séparation des pouvoirs, l'Eglise n'a jamais renoncé, dogmatiquement, aux bénéfices de l'omnipotence. Grégoire VII, au moyen-âge, travailla énergiquement à son établissement effectif, et l'on vit souvent, pendant ces siècles, les successeurs de saint Pierre disposer des royaumes, délier les sujets du serment de fidélité envers le prince, transmettre à qui bon leur semblait le droit de souveraineté et de propriété. Après la découverte de l'Amérique, les souverains-pontifes attribuèrent la possession de telle partie du Nouveau-Monde au roi d'Espagne, de telle autre partie au roi de Portugal, etc.

Mais de pareilles choses ne se discutent plus. Personne n'oserait sérieusement, à notre époque, défendre le droit d'appropriation économique, ni l'infirmer au moyen d'arguments puisés à une semblable source.

Abandonnons donc ce qu'on peut appeler les bases *factices* du droit de propriété, pour rechercher ses bases *naturelles*.

On propose d'abord le droit de premier occupant. Posséder la terre et consommer les fruits qui en naissent spontanément, à titre de premier occupant, est, à coup sûr, un acte légitime. Mais peut-on en faire sortir un droit?

Robinson, jeté par le naufrage dans une île déserte, y cherche bien naturellement des moyens de subsistance par la cueillette des produits naturels du sol. Mais s'il s'en tient là, s'il ne se livre à aucune opération de culture, on ne voit guère qu'il puisse revendiquer un droit d'appropriation exclusive sur le sol ni même sur ses fruits, à l'encontre de nouveaux arrivants.

Il y a toujours eu, sur le globe, des peuplades vivant à l'état nomade, c'est-à-dire se contentant de séjourner passagèrement dans chaque lieu, sans y entreprendre de travaux réguliers d'exploitation et de construction. Ce mode de vivre n'a rien d'illégitime en lui-même, tant qu'il ne s'exerce pas aux dépens de populations déjà fixées et ayant accru la productivité innée du sol par une exploitation antérieure ; mais on ne saurait y découvrir non plus l'origine d'un droit de possession exclusive pour la tribu nomade. Et même, si l'on se place au point de vue des intérêts généraux de l'humanité, cette stérile occupation est un grave préjudice porté à la sociabilité, un obstacle insurmontable à la diffusion de ses bienfaits.

Cette observation nous conduit à l'examen d'une autre base du droit de propriété, savoir l'utilité sociale.

Il ne faut plus prendre ici *utilité sociale* au sens que lui donnent les partisans de la dictature de l'Etat. On veut dire que ce qui est le plus utile à la société, dans son ensemble, doit être tenu pour ce qu'il y a de plus juste en tant que possession et qu'exploitation de la richesse naturelle. Or, la possession et l'exploitation individuelle ayant donné partout des résultats supérieurs à ceux de la possession collective, on en conclut que la première doit être préférée, comme plus avantageuse à la société, puisque, grâce à l'échange, la supériorité de production qui en découle rejaillit sur les non-propriétaires eux-mêmes.

Cette théorie est, à coup sûr, beaucoup plus satisfaisante que toutes celles dont nous nous sommes occupés jusqu'ici, et sa portée économique n'échappe à personne. Aussi fut-elle professée par les premiers économistes, et a-t-elle fourni à la jurisprudence moderne d'importantes directions. Mais elle a un tort grave : celui de reléguer au second plan la question de droit. Rien de plus respectable que le principe d'utilité sociale ; cependant, considéré isolément, à combien

d'abus ne peut-il pas ouvrir la porte? C'est une arme à deux tranchants : s'il crée l'appropriation, il justifie, au même chef, l'expropriation.

A ce point de vue, n'y a-t-il pas une fâcheuse analogie entre l'utilité sociale et le grand argument de *la raison d'Etat?* Or, nous savons tout ce qu'on a fait sortir de cette dangereuse formule!..... En un mot, n'existe-t-il pas quelque chose de plus sacré encore que l'utilité, ou, en d'autres termes, cette utilité épuise-t-elle complétement l'idée de justice? Il faut toujours en venir là, au demeurant. Ce que la raison humaine demande, avant tout, c'est ce qui est juste, c'est le droit! L'utilité générale y concorde, sans nul doute, mais à titre de conséquence et non de principe. Il faut donc chercher à la propriété une base plus solide encore que l'utilité sociale, et cette base, vous la pressentez, Messieurs, vous la nommez en vous-mêmes, c'est le travail.

L'homme possède légitimement le fruit de son travail, voilà une proposition nette, solide, et dont l'équité s'impose, du même coup, à la conscience et à l'esprit. Pour lui porter atteinte il faudrait s'attaquer à tout ce qui fait la valeur intime de l'être humain, à sa liberté morale et à sa personnalité; il faudrait nier le rapport naturel qui existe entre nos besoins et l'emploi nécessaire de nos facultés productives pour satisfaire ces besoins. Aussi, n'y a-t-il pas d'autre moyen, en principe, d'enlever à l'individu la propriété des fruits de son travail que de lui enlever la possession de lui-même, la propriété de sa personne. Tel est le sort de l'esclave; et toute restriction mise au droit de propriété ainsi conçu attente au même degré à la liberté du producteur.

Nous voici, Messieurs, dans la bonne route, avançons. Pour savoir comment le travail enfante la propriété, il faut savoir ce que fait le travail. Le travail de l'homme *crée*-t-il quelque chose? — Non; mais il force la nature à multiplier

ses bienfaits; il diminue les obstacles qui s'élèvent entre ces bienfaits et nos besoins; il met en valeur des forces qui, sans son intervention, demeureraient stériles ou même nuisibles à notre existence; enfin il échange les résultats de son activité, autrement dit des services et des produits.

Il y a donc ici deux ordres de choses bien distincts : le travail de l'homme et la matière sur laquelle s'exerce ce travail. Le travail humain se manifeste, dans le milieu social, par l'échange des services réciproquement rendus, et ce travail a pour but le développement des *utilités* naturelles. Dès lors quel est l'objet réel et légitime de l'appropriation personnelle? Est-ce l'utilité naturelle? — Non, c'est le service rendu, ou obtenu corrélativement par l'échange.

Cependant, nous voyons que la propriété s'étend sur la matière du service aussi bien que sur le service lui-même. Pourquoi en est-il ainsi ? — Parce que le service s'est, pour ainsi dire, incarné dans la matière, et qu'on ne saurait l'en séparer sans l'annihiler. Mais cela prouve-t-il que le propriétaire fasse payer, par l'échange, l'utilité naturelle en sus du service? — Tout au contraire, le résultat du travail et du droit de propriété qui en naît est de rendre l'utilité naturelle moins coûteuse, moins rare, moins difficile à consommer qu'elle ne l'était avant. L'appropriation individuelle ne fait que rapprocher les *utilités* économiques de cette gratuité et de cette communauté qui sont les caractères de la richesse dont chacun peut jouir sans travail.

Il faut bien comprendre le véritable état des choses. Il existe une certaine catégorie de richesses ou, mieux, d'utilités naturelles, qui sont toutes faites, toutes prêtes à être consommées et que leur diffusion et leur abondance mettent à la portée de chaque homme, sans effort et sans mesure. Pour cette catégorie de richesses, la réciprocité des services étant inutile, il n'y a pas lieu à appropriation, et la

gratuité reste entière. Mais pour toutes les autres richesses, il n'en est point de même. Il faut les multiplier, les aménager, les conserver. Le travail y pourvoit, et afin de n'être pas privé de sa légitime rémunération, il exerce un droit d'appropriation sur la richesse multipliée, aménagée, conservée par lui ; et, en agissant ainsi, loin de grever la richesse naturelle d'un surcroît de prix, l'appropriation réduit considérablement ce prix, car elle rend la richesse naturelle beaucoup plus abondante, beaucoup plus accessible à tous.

Faut-il fournir des exemples. On a dit que deux lieues carrées de terrain sans culture suffisent à peine pour nourrir un sauvage. Dans le même espace cultivé et approprié, des milliers d'hommes vivent aisément.

On découvre une source d'eau à quelque distance de la ville ou du village. Si chacun des habitants doit aller puiser lui-même à la source l'eau dont il a besoin, ce sera une fatigue et une perte de temps constamment renouvelées. Un particulier ou la commune fait les dépenses nécessaires pour amener l'eau de cette source jusqu'au milieu du village, voire pour la conduire jusque dans chaque maison. En réciprocité de cet éminent service, chacun de ceux qui en profitent paie un certain prix pour l'usage de l'eau. Est-ce l'*utilité* naturelle que fait payer ainsi le propriétaire des appareils hydrauliques? — Nullement : c'est le service rendu par lui. Quant à l'utilité naturelle, quant à l'eau, elle coûte moins à consommer, comme fatigue, comme perte de temps, etc., que dans l'ancien état de choses.

Le propriétaire d'un domaine y récolte du blé, du vin, des fruits, y élève du bétail, qu'il vend au cours du marché. Que vend-il ainsi ?—Ne serait-ce pas le résultat des énergies productives, des virtualités naturelles du sol dont il est détenteur par droit de propriété ; ou du moins, ce résultat ne compte-t-il pas pour quelque chose dans la *valeur* de

ses récoltes ? — Point du tout. Il ne retire de son titre de propriétaire d'autre avantage, — à moins que les lois, les institutions régnantes, ne lui confèrent quelque privilége ou un monopole de culture, — d'autre avantage, disons-nous, que la certitude de n'être pas frustré de la rémunération des services rendus par lui ou par ses ancêtres, à la société, en mettant le domaine en exploitation et en pourvoyant à cette exploitation par des travaux multipliés. En veut-on la preuve ? Il n'y a qu'à supposer que le domaine n'ait pas reçu cette préparation et ces travaux et à imaginer ce qu'il produirait en pareil état. — Pas la centième partie, à coup sûr, de ce qu'il produit sous le régime de l'appropriation individuelle et de la culture régulière qui en est la suite. Il est donc évident que l'appropriation, au lieu d'intercepter les bienfaits de la productibilité naturelle du sol, ne fait que les rendre plus accessibles aux non-propriétaires.

D'ailleurs la supposition que nous venons de faire est inutile. Il existe sur le globe des terrains immenses et d'une fertilité merveilleuse, qui ne sont pas en état de culture. Que fournissent-ils au genre humain ? — Rien. Qui empêche, d'autre part, les non-propriétaires d'aller prendre possession de ces terrains, afin de se mettre en jouissance immédiate de leur productivité innée ? — La certitude des dangers et des fatigues immenses qui seraient attachés à leur exploitation présente, pour un résultat toujours incertain. Il faudrait, d'ailleurs, pour entreprendre cette œuvre de colonisation, un bagage considérable et préparé de longue date, c'est-à-dire une propriété acquise, c'est-à-dire le fruit d'un travail antérieur, accumulé et épargné.

Que se passe-t-il, aujourd'hui même, dans les vastes plaines de l'est des Etats-Unis ? Des terrains vierges sont incessamment vendus aux premiers arrivants pour le prix le plus minime. Et quelles sont les circonstances qui déterminent ce

prix ? Ce n'est pas tant la fertilité du sol : c'est la situation des terres, par rapport au plus prochain centre de population, par rapport au voisinage ou à l'éloignement des routes ; c'est la protection sociale qui s'étend déjà plus ou moins sur la contrée ; c'est enfin la concurrence que se font les acheteurs entr'eux.

En résumé, l'appropriation a pour objet les services rendus et rien autre chose, en ce sens que l'appropriation de la matière, de l'*utilité* naturelle dans laquelle s'est incarné le service, ne rend pas l'acquisition de cette utilité plus difficile, plus onéreuse au non-propriétaire, mais, au contraire, plus facile et plus voisine de la gratuité.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous faire remarquer le rôle que joue notre théorie de la valeur dans tout ce que je viens de dire, et à quel point cette théorie domine celle de la propriété.

III.

Cependant il faut insister encore sur ce fait d'appropriation individuelle du fond, que nous avons posé comme condition de la propriété des services accumulés en lui. Ce fait ne dépasse-t-il pas les limites strictes du droit ? Une fois l'appropriation générale du sol et des autres puissances de productivité naturelle accomplie, que reste-t-il aux survenants ?

Nous pouvons nous contenter de répondre que l'appropriation du fond est d'une telle nécessité et si rigoureusement légitime, qu'on ne saurait concevoir un système d'organisation sociale où il en fût autrement. Quand Rousseau a dit : « Les fruits sont à tout le monde, et la terre n'est à personne, » il avait en vue un pays non cultivé et des fruits poussés spontanément. Hors de là, son aphorisme prétendu ne serait

que le code de l'iniquité. Eh quoi ! les fruits que, par mon travail, j'ai contraint la terre de produire, tout le monde pourrait me les enlever ou les partager librement avec moi ?... Le sol que j'ai défriché, labouré, fumé, ensemencé, sur lequel j'ai opéré des bâtisses et réuni un matériel d'exploitation, resterait indivis et non appropriable ?... Qui entreprendrait tous les travaux, qui ferait toutes les avances, qui voudrait courir tous les risques attachés à la culture, sans une garantie de possession, non-seulement temporaire, mais encore permanente ? Est-ce par les simples récoltes d'une année que tant de services peuvent être remunérés... ? Je le répète, il faudrait renoncer à tout système d'organisation sociale, il faudrait retourner à la vie nomade, pour pouvoir appliquer une pareille doctrine.

Le communisme, qu'on le remarque bien, ne diffère pas, sur ce point, de la théorie d'appropriation individuelle. Il y substitue seulement l'appropriation collective, mais non moins permanente et non moins exclusive, en faveur des membres de la communauté.

Qu'on vienne dire aux communistes que le territoire qu'ils posséderont par droit de culture, que le sol qu'ils auront fécondé de leurs sueurs, dont ils auront accru la productivité par de longs travaux, ne leur appartiendra pas plus, pour cela, qu'ils n'appartient áux premiers venus. Ils trouveront un tel propos insensé autant qu'inique, et ils auront raison. Cependant, il faut bien y réfléchir : si l'appropriation individuelle, même issue du travail, était abusive, l'appropriation collective, provenant de même source, ne le serait pas moins. Si la propriété est un vol, elle restera telle, accomplie par cinq cents, par mille personnes, aussi bien que par une seule. Et si l'appropriation commune est légitime, d'où naitra cette légitimité, si ce n'est du droit personnel de chacun des membres de la communauté ? Le droit personnel s'exprimant par zéro, vous au-

riez beau réunir des zéros à l'infini, vous n'arriveriez jamais à un nombre significatif.

Le communisme ne saurait donc invoquer un autre principe du droit d'appropriation que celui dont sort la propriété individuelle.

Et pourtant il ne lui est point permis de l'invoquer. Pourquoi? — Parce que le communisme implique la négation de ce principe. Le communisme commence en effet par dépouiller l'individu des fruits de son travail, en lui refusant le pouvoir de les posséder en propre, de les accumuler, de les conserver. Le communisme ne mesure pas la rémunération au service (1), mais au besoin, et afin d'y parvenir, il nie le droit personnel. Dès lors le membre de la communauté ne s'appartient plus : sa liberté n'est qu'un vain mot, le jouet des caprices de la dictature sociale.

Vous voyez, Messieurs, que toute base de droit manque au communisme et qu'il n'a d'autre fondement qu'une vague sentimentalité, susceptible tout au plus d'être ramenée en fait au principe d'utilité sociale. Croyant en effet que l'inégalité des conditions, l'indigence des masses et ce qu'on nomme l'exploitation de l'homme par l'homme ont leur origine dans la propriété individuelle, il suppose que la propriété commune donnerait le bien-être à tout le monde, produirait l'accord, l'harmonie sociale et la fraternité.

Mais, sur ce terrain, le communisme n'est pas plus solide que sur celui du droit. Dénier à l'individu une part de biens proportionnelle à ses efforts, lui enlever la perspective d'un avenir plus ou moins brillant, conquis par d'habiles et d'heureuses entreprises, le dégager des responsabilités familiales, mais aussi, du même coup, des sollicitations, des encou-

---

(1) Voir la 4e séance, page 68.

ragements et des coercitions morales qu'il y trouve, en un mot, arracher, autant que faire se peut, du cœur humain tous les stimulants directement ou indirectement économiques, croit-on que ce soit le moyen de développer notre énergie productive ?... Le communisme prétend remplacer les stimulants économiques par des stimulants purement moraux : le dévoûment, le point d'honneur, la considération sociale, le sentiment de fraternité. Rien de plus généreux et de plus noble que cette prétention ; mais tous ces grands mobiles, dont je suis loin de méconnaître la valeur, sont d'une essence, en quelque sorte, héroïque, et par conséquent intermittents et exceptionnels. Combien trouverez-vous d'hommes capables d'un dévoûment constant, et assez puissant pour étouffer les réclamations de l'intérêt personnel ? D'ailleurs, dévoûment, point d'honneur, désir de la considération sociale, sentiment de fraternité, tout cela ne peut vivre que dans l'atmosphère de la liberté ; du jour où vous en faites la loi commune, où vous leur imprimez un caractère obligatoire, ils perdent tout mérite aux yeux de la conscience et s'évanouissent devant les protestations du droit individuel. L'homme d'élite, le philanthrope qui, dans le monde actuel, trouve son bonheur à se dévouer, en éprouvera-t-il l'envie, lorsque ce dévoûment lui sera imposé comme un devoir légal ?...

La religion seule peut élever l'homme à ce degré de renoncement à ses propres intérêts ; encore est-ce à la condition de briser le ressort de l'intérêt lui-même, de préconiser passionnément la souffrance, la privation des biens matériels, l'oubli des préoccupations terrestres, pour placer l'existence humaine, en quelque sorte, hors du monde, dans la contemplation et la prière (1).

---

(1) On pourrait ajouter que cela ne suffit pas encore pour anéantir le besoin de posséder que nous portons en nous, à en juger par l'énergie

Il est donc chimérique de vouloir construire le monde des intérêts sur d'autres bases que celles du droit personnel et de l'intérêt lui-même ; et le communisme n'aboutirait qu'à l'égalité générale dans la misère. En étouffant l'énergie individuelle, il arrêterait l'essor de la production, il abaisserait les efforts de chacun au minimum de leur puissance et de leur fécondité. N'est-ce point déjà ce que prouve l'expérience universelle ? Partout où la propriété a été ou est encore maintenant collective, ne constate-t-on pas une infériorité notable de production ? les propriétés de main-morte, les gestions administratives et communales ne fournissent-elles pas des résultats beaucoup moins avantageux que l'appropriation et que la gestion personnelle ?

Ainsi, la pratique comme la théorie prononcent en notre faveur. La propriété individuelle développe toutes les forces économiques ; et, grâce au vivifiant principe de la mutualité des services, ses bienfaits se répartissent sur tout le corps social. En travaillant pour lui-même, le propriétaire travaille pour tout le monde, aussi bien et plus fructueusement que dans la société communiste ; car plus il agrandit la productivité naturelle, plus il tend à rendre les *utilités* gratuites ; et les avantages supérieurs que recueille personnellement le propriétaire sont le témoignage de la supériorité des services qu'il rend à ses semblables.

IV

Il nous reste toutefois, Messieurs, un côté important de la

---

d'appropriation qui s'est manifestée, de tout temps, au sein même de ces corporations monastiques qui font vœu de pauvreté et qui n'en ont pas moins possédé, à certaines époques, près des deux tiers du sol cultivable de l'Europe, suivant Montesquieu.

question à examiner. Si le droit de propriété se trouve placé, par sa dérivation du travail, au dessus de toute attaque, peut-on accorder les bénéfices de cette légitimité à la propriété de fait, telle qu'elle a existé dans le passé et telle qu'elle existe, aujourd'hui même, dans une assez large mesure? Cette propriété est-elle bien réellement sortie du travail personnel de ceux qui en jouissent? N'est-il pas indubitable, au contraire, que le droit de la force et les priviléges légaux ont eu une part beaucoup plus large que le travail dans sa formation et dans son maintien entre les mains des titulaires? N'a-t-elle même pas servi de moyen d'exploitation du travail des masses, au profit d'un petit nombre de privilégiés?

Il y a, sans nul doute, un grand fond de vérité dans ces allégations; et il en ressort que la question d'origine historique des propriétés diffère notablement de la question de droit. Non, certes, l'économie politique ne se charge point de justifier une appropriation fondée sur la conquête, sur le privilége, sur la spoliation des uns par les autres, pas plus qu'elle ne se charge de défendre l'esclavage, le servage, les corporations et les abus du protectionisme. J. B. Say a dit, au sujet de la propriété foncière : « Est-il un seul héritage qui ne remonte à une « spoliation violente ou frauduleuse, récente ou ancienne, si « ce n'est celui des descendants de Penn, légitimes acquéreurs « du terrain des sauvages (1)? » C'est aller trop loin, à coup sûr; cependant, on peut convenir qu'historiquement parlant il y a beaucoup de propriétés foncières et même non foncières d'une origine peu avouable.

Que doit-on en conclure, et que faut-il faire?

On doit en conclure que, la propriété étant une nécessité de fait pour toute organisation sociale, elle s'est constituée en chaque temps et chaque lieu, suivant les principes, les

(1) Cours complet, tom II, p. 518.

doctrines, les mœurs, les préjugés régnants, et que cela ne pouvait pas arriver autrement. Nous l'avons déjà constaté au point de départ de notre étude, en passant en revue les diverses bases qui ont été tour-à-tour données au droit de posséder. L'humanité a fait toujours, en proportion de son développement intellectuel et moral, ce qu'elle savait et ce qu'elle pouvait; et s'il y eut abus, violence, crime, la responsabilité en doit être imputée à tout le monde, car tout le monde partageait les idées reçues. Lorsqu'à une conquête ou à une spoliation s'en substituait une autre; lorsque les déshérités d'hier devenaient les heureux du lendemain, ils agissaient de la même manière que leurs devanciers et jouissaient au même titre. Comment la propriété aurait-elle pu s'établir sur ses vraies et légitimes bases, puisque ces bases commencent à peine d'être comprises aujourd'hui?

Mais voici le point important. Quel remède faut-il apporter aux conséquences, encore subsistantes, des erreurs et des iniquités passées?

On a prononcé de notre temps un mot étrange : on a parlé de *liquidation sociale.* Il ne s'agirait de rien moins que d'une spoliation universelle des propriétaires, pour faire partage à nouveau de toutes les richesses créées dans le milieu social. Serait-il bien possible, Messieurs, qu'un projet si monstrueux ait été réellement formé!... Quoi! on envelopperait les innocents et les coupables dans la même condamnation!... On dépouillerait l'homme qui a péniblement et noblement acquis la richesse par son travail, aussi bien que celui dont la fortune semble de source impure, ou échappe par son ancienneté à tout moyen de vérification d'origine!...

Que si on veut ne point frapper aveuglément, comme dans ce sac d'une ville infectée d'hérétiques, où le légat du pape disait : « Tuez-les tous! Dieu saura bien reconnaître les

siens ! », comment faire le départ entre les propriétés légitimes et illégitimes ? Comment suivre, au milieu des transactions, mutations, transformations sans nombre auxquelles donne lieu la propriété dans un société comme la nôtre, comment suivre, dis-je, la trace des droits réels et faire le discernement du vrai et du faux ? Ne voit-on que la mise en œuvre d'une telle idée suffirait par elle-même pour amener un bouleversement dont le premier effet serait l'annihilation d'une bonne partie des richesses existantes?

Et puis à qui octroirait-on le butin enlevé? Quels sont les ayant-droit véritables ? On ne pourrait sortir d'embarras qu'au moyen d'un partage égalitaire. En ce cas, le lot de chacun serait petit. Combien de temps, d'ailleurs, dureraient les effets de ce partage? Au bout de quelques jours, l'inégalité reparaitrait et avec elle les plaintes et les protestations.

Tout cela est insensé, extravagant, hideux. Disons mieux, cela est impossible. Ce n'est pas quand le navire touche au port qu'on jette à la mer tout ou partie de sa cargaison ; ce n'est pas quand la science de l'ordre et de l'accord des intérêts est enfin trouvée qu'on se précipite, tête basse, dans la guerre sociale. Il n'y a qu'une route à suivre : éclairer les esprits et réformer graduellement les institutions, de manière à ce que le terrain du droit commun et de la liberté fournissent désormais à la propriété individuelle son unique mode de formation.

Telle est la puissance du travail, qu'une fois émancipé, il ne tardera guère à transformer radicalement les faits existants, à faire passer la propriété dans les mains qui sont le plus dignes de la posséder, et à rendre son accès de plus en plus large et facile. On a constaté que, depuis le commencement de ce siècle, le nombre des propriétaires a décuplé en Europe. Que de promesses, dans ce chiffre, pour l'avenir !..... Pourtant l'ère de la liberté du travail s'ouvre à peine, et nous sommes bien loin encore de la posséder complétement.

Avec la liberté du travail, qui est la première des propriétés, et celle des échanges, qui en forme le nécessaire complément, l'appropriation individuelle n'enfantera plus les abus qu'on lui reproche et ne conservera que ses bienfaisants effets.

Il n'est pas, dans le cœur de l'homme, de désir plus vivace que celui de posséder. Supprimez les obstacles artificiels qui s'opposent à la satisfaction de ce désir pour tous ; en d'autres termes, ne concentrez plus la possession, au moyen de priviléges légaux, entre les mains d'une poignée d'individus; laissez-la s'étendre, se généraliser, et vous verrez le respect de l'ordre social s'étendre corrélativement. La propriété comptera d'autant moins d'adversaires que son accès deviendra plus facile, par les seuls mérites du travail et de l'économie, et qu'elle trouvera mieux sa sauvegarde dans le droit commun et dans la conscience humaine.

Lyon. Imp. PINIER, rue Tupin, 31.

7ME SÉANCE

FONCTIONS ECONOMIQUES

PRODUCTION DES RICHESSES

TRAVAIL

MESSIEURS,

Un écrivain du dix-huitième siècle, le marquis de Mirabeau, père du célèbre orateur de la Constituante, disait : « Il y a trois inventions merveilleuses dans le monde : l'*écriture*, la *monnaie* et le *tableau économique.* »

En laissant de côté l'écriture et la monnaie, occupons-nous de ce *tableau économique* dont le marquis faisait un tel cas. Un autre écrivain de la même école, Dupont de Nemours, le décrivait en termes presqu'aussi enthousiastes : « Cette formule étonnante qui peint la naissance, la distribution et la reproduction des richesses, et qui sert à calculer avec tant de sûreté, de promptitude et de précision l'effet de toutes les opérations relatives aux richesses. »

Le *tableau économique* était l'œuvre de Quesnay, médecin de Louis XV, et l'un des principaux fondateurs de la théorie

physiocratique, dont nous parlerons tout à l'heure. Le docteur Quesnay habitait un petit appartement d'entresol au palais de Versailles. Il y réunissait ses disciples et ses amis pour disserter sur l'économie sociale. Il paraît que Louis XV n'était point antipathique aux doctrines de son médecin, et, comme il prenait plaisir à s'occuper de travail d'imprimerie, ce fut lui, dit-on, qui imprima en bonne partie le *tableau économique*.

Cette œuvre portait pour épigraphe : « *Pauvres paysans, pauvre royaume; pauvre royaume, pauvre roi.* » Elle était hérissée de chiffres et voulait rendre visible, en quelque sorte, l'organisme économique du corps social, prétention d'autant plus illusoire que le système des physiocrates présentait des erreurs graves et d'importantes lacunes. La postérité n'a donc pas ratifié le jugement porté sur le *tableau économique* par ses admirateurs contemporains. Cependant l'idée générale sur laquelle il reposait est restée. C'est celle des fonctions économiques, c'est-à-dire de la division des phénomènes en quelques groupes généraux, correspondant aux divers aspects que présente l'étude des richesses.

Les deux fonctions mises d'abord en relief furent la *formation* et la *distribution* des richesses. C'est l'ordonnance qu'adopta Turgot dans son principal ouvrage. Plus tard, on arriva à distinguer de la distribution la consommation, et à dégager un quatrième terme, non moins explicite que les autres, la circulation. Les fonctions économiques se trouvèrent ainsi portées au nombre de quatre, savoir : production (ou formation), circulation, distribution et consommation des richesses. C'est à J.-B. Say que la science est principalement redevable de ce classement des matières, devenu définitif.

La production et la consommation, qui expriment les deux faits culminants de notre existence, forment comme les *pôles* du monde des intérêts ; et, pour continuer la comparaison, la

circulation et la distribution, qui servent de trait d'union et d'engrenage aux deux précédentes fonctions, sont comme l'*axe* sur lequel s'accomplit le mouvement.

Ainsi, grâce à une division fondée sur la nature des choses, chacune des questions que doit étudier l'économiste a sa place bien marquée et relève des principes qui gouvernent la fonction dont elle est un des rouages ou une dépendance. C'est donc là, en même temps, un ordre d'études et un premier degré de spécialisation analytique des faits.

Il y a, en outre, ceci de particulier à la vie économique, qu'elle se trouve, pour ainsi dire, présente toute entière dans chacun de ses actes. Non-seulement l'œuvre productive a sa raison d'être dans la consommation et s'y subordonne comme limite et comme but; mais encore toute production implique consommation ou emploi de richesses déjà existantes et ne peut s'accomplir sans une circulation continue, c'est-à-dire sans le transport et l'échange incessant des matériaux et des services. La distribution intervient de même à toute heure pour rémunérer les divers genres de coopération que réclame l'œuvre productive.

Ce mélange des phénomènes, qui en fait la force et la concordance, semblerait, au premier abord, détruire la valeur du classement par fonctions; c'est, au contraire, ce qui le rend plus précieux, car autrement il deviendrait nécessaire d'étudier tout à la fois, d'où résulterait confusion et obscurité ; tandis qu'il suffit de connaître le rapport général des fonctions entr'elles pour ne pas perdre de vue la complexe unité de l'ensemble, tout en étudiant chaque partie et chaque chose sous le point de vue spécial qui les distingue.

Et cette méthode de travail est surtout utile dans une exposition sommaire, telle que la nôtre, où il s'agit de fournir un plan aussi clair et aussi complet que possible du domaine de la science. Nous ne saurions donc faire mieux que de l'a-

dopter; et nous allons commencer aujourd'hui l'analyse du mécanisme de la production des richesses.

II

Messieurs, la première idée que nous ayons ici à élucider est l'idée même de production, dans son sens économique.

Remarquons, en effet, qu'il ne s'agit pas pour nous de rechercher en quoi consiste la production, telle que l'entendent les naturalistes. Cette confusion, commise à l'origine, entre la production naturelle et la production économique, a été l'une des causes de la lenteur relative du progrès de l'économie politique. Nos études antérieures, notamment celle que nous avons faite de la valeur, nous permettent d'échapper à cette confusion, qui fut la base du système physiocratique.

Les fondateurs de ce système disaient : « La nature seule est capable de produire aussi bien ce qui doit s'appliquer à la satisfaction des besoins de l'homme que ce qui est étranger ou nuisible à cette satisfaction. Le travail humain n'a point une telle puissance : il ne sert qu'à solliciter ou à favoriser la productivité naturelle et qu'à modifier la forme des produits, sans rien y ajouter. Si je jette un grain de blé en terre et qu'il sorte un épi, voilà une vraie production ; mais, quand je change le blé en farine et en pain, je fais une chose utile, nécessaire même ; cependant je ne produis rien. »

On voit que l'argumentation est spécieuse. Il y avait, d'ailleurs, du mérite et un avantage réel à raisonner ainsi en un temps où régnaient encore, avec toute leur force, les préjugés de l'*école mercantile*. Celle-ci plaçait la richesse par excellence dans l'argent, et la prospérité d'un peuple dans le commerce extérieur, en tant que ce commerce pouvait aboutir à échanger les marchandises du pays contre les espèces son-

nantes de l'étranger. Les physiocrates, au contraire, déclarant que la richesse vient toute entière d'une bonne exploitation du sol, et que l'argent n'est que le moyen d'échanger les produits entr'eux, ramenaient la science vers son vrai centre de gravité, et montraient que la nation trouve chez elle-même les sources de son bien-être. Ensuite de cette manière de concevoir la production, les physiocrates n'accordaient le titre de productifs qu'aux travaux destinés à provoquer la productivité naturelle, et notamment à l'agriculture. Les industries manufacturières et commerciales, quelle que fût l'importance de leurs services, étaient réputées *improductives*, parce qu'elles ne font que transformer, arranger, déplacer les matières premières fournies par la nature. A plus forte raison ne reconnaissaient-ils aucun caractère productif aux œuvres de l'esprit et aux services qui s'attachent à la personne de ceux qui les reçoivent. Comme autre conséquence de ces données, la classe des propriétaires fonciers devait former la base de l'édifice social. Eux seuls nourrissent et peuvent enrichir l'Etat; c'est avec le produit *net* de l'agriculture que se rémunèrent tous les travaux industriels, les professions libérales et les services publics. Eux seuls doivent donc payer l'impôt.

Vous voyez, Messieurs, tout ce qui peut sortir d'une première idée. Si la production économique était bien réellement telle que la définissaient les physiocrates, tout le système deviendrait irréprochable. Mais cette première idée est fausse, parce qu'elle confond la production économique avec la production naturelle.

Adam Smith le montra en faisant toucher du doigt la fécondité indubitable, pour un pays comme l'Angleterre, des industries manufacturières, qui contribuent bien plus à l'enrichir que son agriculture; il porta même un coup décisif au principe fondamental du système, en posant le travail humain comme créateur essentiel de la richesse, soit agricole, soit ma-

nufacturière. Mais il ne put s'affranchir entièrement de l'idée de *matérialité*, attachée par les physiocrates à la production, et, partant, leur concéda l'improductivité du commerce, des services personnels et des œuvres de l'esprit.

L'école française de notre siècle a fait justice de ces restrictions. J.-B. Say prouva la productivité du commerce et fit entrer dans l'économie politique l'idée de la richesse immatérielle. Dunoyer développa largement cette idée, et Bastiat amena enfin la notion de production à sa constitution scientifique, en la dépouillant, du même coup, de son caractère apparent de *naturalisme* et de sa matérialité.

C'est l'analyse de la valeur qui conduisit l'économiste français à ces importants résultats. Si la *valeur* ne se confond pas en principe avec l'*utilité* (1), et si le travail, considéré dans sa quantité et dans sa matérialité, ne fournit point l'expression positive du développement de la valeur; si, en un mot, cette valeur, objet propre des recherches de la science et substance des transactions du monde économique, n'est que l'appréciation relative des services que les hommes se rendent réciproquement, ou la puissance relative d'échange que possèdent les services entr'eux, il est clair que l'œuvre productive de la nature, nous fournissant des *utilités*, se distingue profondément de la production humaine ou économique, bien que leur action soit le plus souvent concomitante. Il est clair, en outre, que, loin d'emporter une condition nécessaire de matérialité, la production économique est, au contraire, par essence, immatérielle, puisqu'elle gît dans le service rendu et non dans la matière sur laquelle s'opère ce service.

Vous voyez, Messieurs, que la notion de production économique s'identifie, en quelque sorte, avec celle de la valeur.

---

(1) Voir la 5e séance sur la *valeur*.

On peut donc dire simplement que produire c'est *créer de la valeur.*

Ainsi la production économique nous apparait comme le déploiement de l'intelligence et de l'activité humaines, sous quelque forme et dans quelque circonstance que se manifestent ces attributs de notre nature. Nous *produisons* toutes les fois que nous rendons un service dont la société a besoin et qu'elle consent à rémunérer avec d'autres services. Que ce service s'incarne dans la matière ou qu'il s'adresse à la personne humaine, il y a pareillement production. La masse et l'importance de cette *création* de services font la vraie mesure de prospérité économique pour chaque peuple.

Ce n'est pas tout d'avoir un sol fertile et de jouir des avantages d'une bonne position géographique ; ce n'est même pas l'essentiel, car on peut suppléer à ces conditions par l'énergie, le savoir-faire, la persévérance, tandis qu'aucune ressource *naturelle* ne supplée à ces qualités. Prenez deux populations, l'une possédant un territoire des plus féconds, l'autre cantonnée sur des sommets arides ; eh bien, cette dernière pourra tirer de sa production économique, appliquée soit à l'industrie, soit au commerce, soit au transport des produits étrangers, soit à bien d'autres occupations, une source de prospérité supérieure à celle que la première trouvera dans l'exploitation de son territoire. Parcourez le globe, comparez la richesse des nations et vous reconnaitrez qu'elle est proportionnelle à la production économique et non à la production naturelle.

La production économique est encore directe ou indirecte. Elle est directe quand le service ou sa valeur s'incarne dans des produits susceptibles d'accumulation ; indirecte, quand le service a pour but de venir en aide à la production directe, soit en mettant les produits à la portée des besoins de consommation, soit en lui donnant sécurité et protection. Tels sont

les services commerciaux et les fonctions gouvernementales. Il ressort de cette distinction que, si le développement de la production directe fournit toujours des résultats corrélatifs pour la richesse sociale, il n'en est pas tout-à-fait de même de la production indirecte. Celle-ci se rémunérant aux dépens de l'autre, plus la simplification et le perfectionnement de son mécanisme lui permettent de remplir économiquement son mandat, mieux la société jouit des fruits directs de ses efforts.

Précieuse indication pour guider l'esprit public dans la recherche des réformes qui peuvent contribuer au triomphe des intérêts communs !

III

Maintenant, Messieurs, que nous possédons une idée exacte de la production, voyons quels en sont les agents.

Dans toute entreprise productive, nous constatons la présence et l'action de trois catégories d'agents ou de facteurs, savoir : 1° les forces physiques de l'univers : sol cultivable, eau, chaleur, lumière, air, gaz, fluides, métaux, etc.; 2° la coopération personnelle de l'homme, sous ses innombrables formes ; 3° la multitude d'auxiliaires : outils, machines, provisions, constructions, ateliers, numéraire, procédés techniques, etc., que l'homme a su se préparer.

On résume, en économie politique, la première catégorie sous le nom de *terre*, la seconde sous le nom de *travail*, la troisième sous le nom de *capital*.

La *terre*, le *travail*, le *capital*, voilà les facteurs généraux de toute production. Mais notre distinction entre la production naturelle et la production économique nous permet, sinon d'éliminer entièrement de cette nomenclature la caté-

gorie des forces physiques ou la terre, du moins de ne pas l'y maintenir au même titre que les deux autres.

Cela ne veut point dire que la production économique ne tire aucun secours de la productivité des forces physiques de l'univers et notamment de celle du sol. Le simple bon sens indique à quel point la nature nous vient en aide. N'avons-nous même pas reconnu maintes fois que c'est uniquement au moyen des *utilités* fournies par la nature qu'il est possible à l'homme de pourvoir à la satisfaction de ses besoins physiques, et que le résultat sommaire du travail consiste dans la multiplication, arrachée à la nature elle-même, de ces *utilités?* Mais, d'une part, la nature nous octroie gratuitement son concours, et ainsi ce concours ne compte pas dans la création de la *valeur;* d'autre part, toutes les forces naturelles dont l'homme s'est emparé ayant été enfermées, pour ainsi dire, par lui, dans un mécanisme appelé *capital*, c'est à titre de capital qu'elles figurent parmi les facteurs de la production. Ainsi le sol défriché, ensemencé et pourvu d'un matériel agricole n'est plus considéré par l'économiste comme une force naturelle, distincte de l'élaboration qu'elle a reçue : le tout réuni constitue un capital d'exploitation qui partage avec le travail les charges et les profits de l'entreprise. Nous n'avons donc à étudier que ces deux agents, capital et travail.

Auquel donnerons-nous le premier rang ?

Question oiseuse, dira-t-on, puisqu'il y a nécessité de coopération des deux parts. — Gardons-nous de penser ainsi. De même que les physiocrates faisaient dériver de la suprématie attribuée par eux à la nature tout un système d'organisation économique et même politique conséquente au principe, de même l'importance relative reconnue à chacun des grands agents de la production déterminera la conception des droits et l'ampleur du rôle qu'il faut lui donner, la direc-

tion des idées et des institutions qui doivent en seconder le développement, la marche, en un mot, de toute l'économie sociale. Ce point est donc d'une haute gravité.

Eh bien, les maîtres de la science sont unanimes, depuis Adam Smith, pour accorder le premier rang au travail, par cette raison qu'en lui réside la véritable initiative de l'œuvre, la puissance créatrice par excellence des richesses, et que le capital n'est, en somme, que le produit du travail lui-même.

L'affirmation solennelle de cette grande vérité resplendit au seuil du monument que le vrai fondateur de l'économie politique, Adam Smith, éleva à la science, en des termes dont la simplicité ne fait que rehausser la force et l'éclat. Telles sont en effet les premières lignes de cet immortel ouvrage : « Le travail annuel d'une nation est le fonds primitif qui « fournit à sa consommation annuelle toutes les choses né- « cessaires et commodes à la vie, et ces choses sont tou- « jours ou le produit immédiat du travail, ou achetées des « autres nations avec ce produit (1). »

Cette idée nous paraît aujourd'hui toute naturelle. Mais, Messieurs, si nous nous reportons par la pensée aux temps antérieurs, si nous songeons à la manière dont a été conçu et traité le travail dans la suite des siècles, aux doctrines, aux institutions, aux mœurs qui lui ont tour-à-tour infligé tant de mépris, d'outrages et de souffrances, nous comprendrons ce qu'il y avait de hardiesse et de nouveauté dans la réhabilitation que lui apportait la science économique; nous reconnaîtrons que c'est là toute une révolution et la plus démocratique qui ait été jamais accomplie !

---

(1) *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, tome Ier, chap. Ier. *Paris*, librairie Guillaumin.

IV

Nous définissons le travail tout déploiement d'activité intellectuelle et physique pour un but productif. Agir, faire même les plus puissants efforts de l'esprit ou des membres, s'il ne s'agit que d'un but d'amusement, comme la chasse, par exemple, ne suffit pas. A plus forte raison s'il s'agit d'une œuvre destructive, comme la guerre. Sa destination productive donne seule à notre activité une valeur comme travail.

Autre caractère non moins important : dans tout travail le corps et l'esprit ont leur rôle ; et, si ce rôle est inégal, suivant les divers genres de travaux, pour tous cependant, quelque grande que soit la part dévolue à l'acte musculaire, l'intelligence prime et dirige. Oui, qu'on ne s'y trompe pas, c'est de l'intelligence que procède avant tout le travail, même dans les plus humbles fonctions. Ce forgeron qui, de ses bras robustes, soulève le marteau et en frappe la barre de fer rougie, cet enfant qui porte sur son dos le mortier jusqu'au faite de la bâtisse, ce terrassier qui roule la brouette, tire encore plus de parti de son intelligence que de ses forces physiques, car la direction plus ou moins habile donnée à celle-ci par celle-là marque partout le degré de mérite du travail. Il ne suffit pas, en effet, dans le travail d'un effort quelconque : nous l'avons déjà dit, il s'agit d'un but à atteindre et par conséquent de la direction donnée à l'effort. Or, cette direction est œuvre d'entendement.

Le travail relève donc, au premier chef, de l'intelligence. Qu'on cesse de parler des travailleurs de l'esprit opposés aux travailleurs manuels ; de diviser la grande armée des producteurs en deux camps ennemis. On arrive ainsi, tantôt à ravaler les vaillants et féconds labeurs de l'agriculture et

de l'industrie, tantôt, par l'exagération contraire, à exclure des rangs du travail productif les lettrés et les artistes. Préjugés que l'esprit de parti nourrit soigneusement; ferments de division entre les hommes et de guerre sociale!

Tous les autres caractères du travail, la progressivité, la division des fonctions, la liberté, sortent de sa nature intelligente.

La progressivité d'abord. Elle réclame, qu'on veuille le remarquer, l'application des facultés les plus générales de l'esprit et non pas seulement cette habileté technique dont on pourrait faire hommage à nos organes ou à l'instinct. Or, il n'est point de métier où le progrès n'ait marqué sa trace par des découvertes sans nombre d'outils et de procédés, et par des perfectionnements chaque jour nouveaux. Ces outils, ces procédés, ces perfectionnements deviennent, à peine obtenus, un fonds commun où l'intelligence de tous vient puiser, s'enrichissant en quelque sorte de sa propre substance, et y trouvant un point d'appui pour les progrès futurs.

Mais ce qui n'est pas moins précieux que la progressivité du travail et plus merveilleux encore dans ses résultats, c'est la division des fonctions.

On entend par division des fonctions ce morcellement d'une même industrie en opérations séparées les unes des autres, et accomplies chacune par un ouvrier différent. Quand on y réfléchit vaguement, il semble qu'un tel mécanisme soit le comble de la complication et du décousu. Ne serait-il pas naturel qu'un produit restât dans les mains du même individu, depuis l'ébauche jusqu'au plein achèvement? N'obtiendrait-on pas de la sorte plus d'unité dans le travail et dans l'œuvre? — Point du tout: c'est précisément le contraire qui se réalise. Nous touchons ici, Messieurs, au fond de l'organisme industriel, c'est-à-dire à cette collectivité de

la production et à cet échange de services qui forment l'essence du monde économique. Aussi la division des fonctions donne-t-elle à l'industrie une si prodigieuse fécondité et une telle supériorité de bienfacture que l'esprit de l'observateur en reste confondu !

Adam Smith, qui a le premier mis en pleine lumière ce caractère éminent du travail, choisit pour exemple une industrie des plus simples, celle de la fabrication des épingles.

« Cette fabrication, dit-il, est divisée en un grand nombre de branches, dont la plupart constituent autant de métiers particuliers. Un ouvrier *tire le fil à la bobille*, un autre le *dresse*, un troisième *coupe les dressés*, un quatrième *empointe*, un cinquième est employé à émoudre le bout qui doit recevoir la *tête*. Cette *tête* est elle-même l'objet de deux ou trois opérations séparées; la frapper est une besogne particulière; *blanchir* les épingles en est une autre; c'est même un métier distinct et séparé que de *piquer* les papiers et d'y *bouter* les épingles; enfin l'important travail de faire une épingle est divisé en dix-huit opérations distinctes ou environ... J'ai vu une petite manufacture de ce genre qui n'employait que dix ouvriers et où par conséquent quelques-uns d'entre eux étaient chargés de deux ou trois opérations. Mais, quoique la fabrique fût fort pauvre et, par cette raison, mal outillée, cependant, quand ils se mettaient en train, ils venaient à bout de faire entr'eux plus de quarante-huit milliers d'épingles dans une journée. Donc, chaque ouvrier, faisant une dixième partie de ce produit, peut être considéré comme faisant dans sa journée 4,800 épingles. Mais, s'ils avaient tous travaillé à part et indépendamment les uns des autres, et s'ils n'avaient pas été façonnés à cette besogne particulière, chacun d'eux assurément n'eût pas fait vingt épingles, peut-être pas une seule, dans sa journée..... (1) »

La fabrication d'une montre comprend au moins cent cinquante opérations ou professions différentes.

---

(1) *Recherches sur la richesse des nations*, tome Ier, liv. Ier, ch. Ier

Je demandais, un jour, à un des plus habiles ouvriers horlogers de Genève s'il se sentirait capable de faire à lui seul une montre. Après avoir réfléchi, il me répondit avec hésitation : « Je crois que j'en viendrais à bout; mais il me faudrait, pour la première, au moins un an et peut-être deux, et encore ce serait une assez mauvaise montre. Par la suite, j'irais un peu plus vite et je ferais moins mal; cependant..... » Or, Messieurs, veuillez réfléchir. Si la confection d'une montre demandait seulement six mois de travail, même avec un degré d'habileté exceptionnel et pour n'arriver qu'à un produit imparfait, quel serait le prix d'une bonne montre? La plus simple coûterait des milliers de francs. Autant vaut dire que l'industrie de l'horlogerie n'existerait pas.

Il en serait de même de toute autre industrie. La division du travail diminue dans la proportion de cent à dix, tout au moins, les frais de production. Elle est le miracle de la sociabilité, au point de vue économique. De tout ce qui, dans le monde humain, peut s'offrir à notre admiration, il n'est rien qui en mérite plus, quoique nous n'y prenions guère garde, d'habitude.

Adam Smith rapporte les féconds résultats de la division du travail aux causes suivantes :

D'abord, nos organes acquièrent, par l'exercice constant dans un même sens, une souplesse et une dextérité extraordinaires. Un cloutier de campagne fera dans sa journée des milliers de clous; nous n'en ferions pas vingt, même avec une connaissance parfaite de la théorie du métier.

Secondement l'esprit toujours tendu vers le même but découvre plus aisément les façons expéditives d'opérer et les améliorations dont le travail est susceptible. C'est incontestablement à ce principe que sont dus l'invention de la plupart des outils et le savoir-faire acquis maintenant dans chaque profession.

En troisième lieu, on réalise une économie notable de temps sur les passages d'une opération à une autre qu'exigerait la non-division des parties pour l'œuvre totale. Que serait-ce s'il fallait changer d'atelier et mettre en branle un nouvel outillage pour chaque façon parcellaire?

Cependant, Adam Smith a moins nettement indiqué la raison la plus profonde des avantages dus au spécialisme des fonctions. Chacun de nous possède certaines facultés ou dispositions intellectuelles et organiques plus puissantes que les autres. C'est ce qui forme la *vocation* de chacun. Or, qui ne voit que le principe de la division des fonctions se trouve en concordance expresse avec ce fait, qui, par son universalité, a toute la portée d'une loi? Il est donc de l'intérêt particulier et de l'intérêt général que chacun s'adonne aussi exclusivement que possible au genre de travail correspondant le mieux à sa ou à ses meilleures facultés natives.

Disons enfin que la division du travail ne s'applique point seulement aux opérations diverses de chaque industrie : elle domine les industries elles-mêmes dans leur distinction entre elles; elle distribue les rôles dans la société, et s'y impose aux sciences, aux lettres, aux arts, aussi bien qu'à la production matérielle; elle puise des forces dans tout ce qui différencie les existences nationales : climat, productions innées du sol, situation géographique, génie des peuples et des races, etc., de façon à fournir une carrière plus vaste à l'échange international, à élargir, jusqu'aux derniers confins du monde habité, la réciprocité des services et les ressources de la consommation universelle.

V

Nous arrivons, Messieurs, à l'examen du dernier caractère attribué ci-dessus au travail : la liberté.

La liberté du travail est le dogme sacré de l'économie politique, son drapeau dans la mêlée politique des doctrines et des partis. Enlever à la science économique ce principe serait la frapper au cœur. Elle n'aurait plus rien à enseigner ni à promettre, car toutes ses spéculations partent de la liberté du travail, comme d'une base non-seulement légitime, mais nécessaire, et n'ont de valeur qu'en raison de son existence réelle ou admise.

La liberté du travail se définit le droit pour chaque homme de disposer de lui-même, de ses forces intellectuelles et physiques, pleinement, sans entraves légales ou corporatives; de choisir la profession qui lui convient et d'en changer s'il le juge utile; de débattre personnellement le prix de ses services comme fonctionnaire ou ouvrier, ou d'entreprendre pour son compte, en louant les services des autres; de jouir en toute sécurité du fruit de son travail et de pourvoir, au mieux de ses intérêts, à l'échange de ses produits; d'exercer sans contrôle et sans dépendance l'industrie qu'il a choisie, sauf les garanties que réclament également de tous le droit commun et l'ordre public; de porter enfin où il lui plaît son savoir-faire et ses ressources.

On voit que la formule ne manque pas d'ampleur. Mais pourquoi l'économie politique professe-t-elle un tel dogme? Est-ce par des considérations philosophiques, politiques, civiles, etc.? — Non, Messieurs : ces divers genres de considérations ne relèvent point de la compétence économique.

L'économie politique demande la liberté du travail, parce que cette liberté est, à ses yeux, l'une des conditions essentielles de la productivité du travail. Rousseau a résumé tout en deux mots : « On travaille bien quand on travaille pour soi. » Il voulait dire par là que plus l'homme se sent intéressé directement à l'œuvre qu'il accomplit, plus il y apporte d'énergie et de force intellectuelle. Et, en ce sens, il

a parfaitement raison. L'homme, personnalité libre et consciente, ne saurait jamais subir la contrainte sans une résistance, soit ouverte, soit tacite, qui, dans le premier cas, se traduit par le refus de travail, dans le second, par une tendance invincible à l'inertie.

De là vient que, partout où le travail libre et le travail contraint sont mis en présence, la supériorité du premier éclate. On calcule que le travail d'un homme libre vaut celui de trois esclaves. Et cela n'exprime que le rapport de quantité. Le rapport de qualité donne une différence beaucoup plus grande encore : l'Europe a produit plus de richesses et fait plus de progrès économiques, depuis un demi-siècle que la liberté du travail y est devenue l'état général de l'industrie, que pendant une longue série de siècles antérieurs, sous des régimes plus ou moins restrictifs de la liberté du travail. Et encore sommes-nous bien loin de posséder la pleine application du principe. Comparez les États du nord de la grande république américaine, où règne la liberté du travail, avec ses États du sud, où le travail esclave préside encore à la production. Quelle énorme supériorité de richesse, de vie industrielle, d'activité féconde, chez les premiers!... Cependant la fertilité du sol et le monopole naturel de certains genres de production d'une rare importance sembleraient devoir assurer l'avantage aux seconds. Mais que sont les bienfaits de la production *naturelle* en regard des prodiges de la production *humaine!*...

C'est donc en se plaçant uniquement au point de vue de la productivité économique, et non pour un but de popularité ou par entrainement d'opinion, que les économistes professent le principe de la liberté du travail. Après cela, il leur est bien permis, du moins, de signaler la concordance qu'offre, à cet égard, avec les doctrines économiques, la

marche générale des idées modernes. La liberté du travail n'est, considérée en ce sens, que l'une des manifestations de ce mouvement qui emporte la civilisation moderne et dont la liberté est pareillement l'âme, qu'il s'agisse de religion, de philosophie, de nationalité, de politique, d'institutions civiles, de science ou d'art.

Cependant, Messieurs, comme presque toutes les autres libertés, celle du travail est bien jeune dans le monde. J'en ai déjà fait ailleurs la remarque. Le travail humain a dû passer par toutes les formes de servitude, d'exploitation et d'étouffement avant d'obtenir la possession de lui-même.

L'histoire du travail est encore à faire. Ah! ce serait la plus émouvante et la plus instructive de toutes les histoires. Douloureux martyrologe, si l'on considère le sort fait partout au vrai producteur de la richesse! Sublime épopée, si l'on suit de haut la marche de ses conquêtes!

A l'origine des sociétés, l'homme, dépourvu de connaissances et de ressources, ne songe même pas à demander au travail sa subsistance. La chasse, la guerre, l'anthropophagie, voilà tous ses moyens de vivre. Dans un tel état de choses, l'institution de l'esclavage fut un progrès, car elle marqua un premier degré d'organisation productive et mit fin à la destruction totale des vaincus. Les castes réalisèrent un degré nouveau d'organisme industriel. La production économique se trouva distribuée régulièrement, et les professions, transmises de père en fils, s'enrichirent de l'expérience accumulée des générations. Mais la caste, rattachée à un dogme religieux, y puisait une force d'immutabilité qui rendait impossible toute évolution supérieure. Aussi là où le régime des castes n'a pas succombé sous des efforts extérieurs, l'immobilisme est-il devenu l'état définitif de l'économie sociale; tandis que, dans les pays où l'esclavage prévalut, sous la forme politique et civile, une issue se pratiqua peu à peu vers la liberté du

travail. A Athènes et à Rome, il y avait déjà des industriels libres, et l'affranchissement des esclaves y prit des proportions de plus en plus larges. Au moyen-âge, le serf remplace l'esclave, et la personne humaine se voit un peu moins réduite au rang de *chose*. Dans les villes, avec la Révolution des Communes, s'établit le régime des *corporations*, *maîtrises* et *jurandes*, qui, par rapport aux régimes antérieurs, peut être regardé comme un pas considérable vers l'émancipation de l'industrie. Mais, au bout de quelques siècles, la corporation n'était plus qu'un cercle de fer étranglant l'arbre grandi sous sa tutelle; l'heure de l'affranchissement définitif du travail sonnait au cadran du progrès.

Un homme d'Etat, économiste, eut la gloire d'annoncer au monde cette grande nouvelle. Dans le préambule d'une ordonnance destinée à abolir les corporations en France, Turgot s'exprimait ainsi : « Dieu, en donnant à l'homme des besoins, « en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait « du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette « propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. » Turgot échoua pourtant contre la résistance des privilégiés et des préjugés, et il fallut la grande Révolution pour poser les fondements effectifs de la liberté du travail.

Cependant la construction de l'édifice marche lentement. Il y a encore terriblement à faire, et c'est pour cela même que tant d'esprits méconnaissent la puissance du principe, jugeant ses effets sur une application boiteuse. Au demeurant, ce n'est plus qu'une question de temps. L'idée est conquise; le travail est réhabilité, le travail est glorifié. Le travail libre nous apparait désormais comme la première assise de la démocratie moderne, et voilà surtout ce qui met un abîme entre cette démocratie et la démocratie de l'antiquité : celle-ci reposait sur le travail esclave !

Nous ne sommes pas éloignés du jour où le mépris, jeté autrefois sur le travailleur retombera justement sur l'oisif, où chacun, riche ou pauvre, devra payer son tribut direct à l'œuvre commune, où enfin la considération personnelle se proportionnera, non aux avantages de la naissance, mais aux services rendus à la société !

Lyon. Imp. PINIER, rue Tupin, 31.

8me SÉANCE

LE CAPITAL

Messieurs,

Samedi dernier, nous avons commencé l'étude de la production des richesses. Nous nous sommes attachés d'abord à bien élucider la notion de production, suivant son sens économique. Nous avons ensuite ramené tous les éléments qui figurent dans l'œuvre productive à deux catégories d'instruments ou d'agents, résumés par les mots TRAVAIL et CAPITAL. Enfin nous avons déterminé, à l'aide de l'analyse, la nature, les attributs, les conditions normales d'existence du premier de ces deux agents, savoir le travail.

Aujourd'hui, occupons-nous du second.

Qu'est-ce que le capital ?

On donne, en langage vulgaire, le nom de *capitaux*, soit à de grosses sommes d'argent en espèces sonnantes, soit à des valeurs fiduciaires d'une réalisation plus ou moins immédiate. Corrélativement, on donne le nom de *capitalistes* aux hommes qui possèdent beaucoup d'argent disponible en espèces ou en titres.

Cette façon de concevoir le capital rentre, du reste, dans le vieux cercle d'idées, qui n'établissait aucune distinction entre la richesse et le numéraire.

Cependant il y a ici quelque chose de plus. Lorsqu'on parle de capital, on n'a pas en vue seulement une accumulation d'espèces ou de signes représentatifs, mais encore une puissance d'action, soit pour spéculer sur des entreprises existantes, soit pour préluder à des entreprises nouvelles. Or toute entreprise du genre dont il s'agit est une œuvre de production, et ce n'est qu'à ce titre, ou par espoir du profit qui en ressortira, que le capitaliste lui prête son appui. Les spéculations de bourse elles-mêmes, de quelque manière qu'elles soient opérées, reposent sur une entreprise productive, et ne donnent de gain qu'en raison des chances, réelles ou présumées, de productivité qu'offre cette entreprise.

On voit ainsi que le capital, même compris au sens vulgaire, est une force de production. Dès lors le terrain change; la fiction s'évanouit, et nous n'avons plus affaire à l'argent.

L'argent, en effet, n'est pas une force productrice ; il n'est que l'instrument d'acquisition des forces productrices véritables, savoir : le sol en état de culture, les matières premières, les ateliers, les machines, les outils, les marchandises, le travail. Et conséquemment ce sont là les capitaux réels, en mettant de côté le travail, qui forme un agent à part, comme nous l'avons antérieurement montré.

L'argent, le numéraire, n'est pas plus le capital proprement dit qu'il n'est la richesse. Mais si l'on veut lui conserver ce nom, à cause du rôle qu'il remplit dans ce qu'on peut appeler les phénomènes de *capitalisation*, il faudra du moins reconnaître qu'il compte parmi les capitaux d'un pays pour une faible part. La France possède à peu près trois milliards en numéraire, et l'ensemble de ses autres capitaux s'élève au moins à une valeur de cent cinquante milliards.

Nous voilà, Messieurs, débarrassés du préjugé qui identifie le capital avec l'argent accumulé, et nous pouvons maintenant pénétrer la nature intime de ce puissant instrument de la productio.

II

Ce que nous découvrons en premier lieu, c'est que le capital est lui-même un produit.

Pour faire du sol un capital, comme pour établir une manufacture et la munir de machines, d'outils, etc., il a fallu des travaux et de ces travaux sont nés des produits. Les forces naturelles de productivité ne deviennent des capitaux qu'en passant à l'état de produits, par l'office du travail humain, de même que les richesses naturelles ne deviennent richesses *économiques* qu'à l'aide de ce même travail. Cela a été établi dans nos entretiens précédents.

Tout capital est donc un produit.

Mais tout produit est-il un capital? Ici reparaît la condition, énoncée, que le capital est une force de production. L'idée de produit n'emporte donc pas nécessairement celle de capital. Pour qu'un produit puisse être appelé capital, il faut que sa destination corresponde à un but productif, il faut que le produit soit employé comme instrument de production nouvelle.

Il résulte de là que le même objet peut être simplement produit ou capital, suivant l'usage qu'on en fait. Le blé, par exemple, est un capital pour l'agriculteur qui le récolte, un capital encore pour le boulanger qui le change en pain, et; sous cette dernière forme, un simple produit pour ceux qui le mangent. L'étoffe, de même, qui n'est qu'un produit de consommation pour nous tous qu'elle habille, a été tour à tour capital pour le tailleur et pour le marchand de drap,

pour le manufacturier, pour le négociant qui a livré au manufacturier les matières premières et pour l'agriculteur qui a fourni ces matières premières.

Nous pouvons donc définir le capital un produit employé à la production.

Il sera toutefois utile de distinguer, pour l'étude que nous faisons ici, les produits destinés par leur nature à la consommation, c'est-à-dire à satisfaire directement nos besoins, comme aliments, comme vêtements, etc., de ceux dont l'unique emploi consiste à coopérer à la production, tels que les machines, les outils, les ateliers, les terres en état de culture, les matières premières. Cette catégorie de produits-capitaux, formant, pour ainsi dire, l'outillage général de l'industrie, demande un examen à part, si l'on veut bien comprendre en quoi consiste la productivité du capital, qui va nous occuper à présent.

III

Enoncer que le capital est productif semble de la naïveté ; et pourtant cette proposition a trouvé des contradicteurs. Il faut donc analyser et prouver.

Comment le capital contribue-t-il à la production ? — En lui fournissant le secours des forces naturelles. Le capital centuple la puissance du travail en mettant à son service les puissances de l'univers physique. Ainsi la fécondité innée du sol est accrue dans une proportion immense par l'action des capitaux, c'est-à-dire par les préparations que ce sol a reçues, par l'invention, la réunion et l'emploi du matériel d'exploitation agricole. Or, ces préparations, qui s'incarnent au sol lui-même, et ce matériel d'exploitation ne sont pas autre chose, au fond, que des forces naturelles travaillant sous

forme de capital, pour le profit de l'homme qui cultive. La productivité native du sol elle-même, ainsi accrue, devient un capital, bien que ce soit toujours la nature qui agisse. Mais, passée à l'état de capital, la terre produit comme *mille* là où, restée simplement force naturelle, elle eût produit comme *un*. Et il ne faut pas dire que c'est le travail qui crée directement ce surcroît de productivité du sol. Le travail a créé le capital, en ce sens que c'est lui qui a su s'approprier les forces naturelles et les faire servir à son but; mais serait-il possible de confondre, pour cela, l'action propre du travail humain avec celle des forces naturelles qui, une fois conquises, aménagées, appliquées à la production, rendent au travail de si éminents services?

Le génie humain a découvert la loi d'élasticité de la vapeur et imaginé un appareil où cette loi pût développer ses effets comme force motrice. Sera-ce une raison pour confondre le travail avec cette force, ou pour lui en imputer la puissance? Le résultat précis de l'emploi de cette force consistera, au contraire, à exonérer le travail d'une bonne partie de la besogne, tout en fournissant des produits infiniment plus abondants. Et il n'y a pas, dans la machine à vapeur, que la force naturelle attachée à l'élasticité de la vapeur dont ce capital-machine nous fasse jouir: l'eau qui se transforme en vapeur, la chaleur du combustible qui opère cette transformation, la cuirasse de fer dans laquelle s'accomplit le phénomène, tous les autres éléments qui entrent dans la composition de cette machine, ce sont là autant de forces naturelles que le capital met dans nos mains pour l'œuvre productive.

Voilà donc, Messieurs, ce que fait le genre de capitaux dont nous nous occupons spécialement ici. Il oblige à travailler pour nous toutes les puissances de la nature: les énergies productives du sol, l'eau des courants et celle de la mer;

le souffle des vents, la vapeur, l'électricité, l'air chaud ou froid, les fluides et les gaz; la ductilité, la dureté, la malléabilité des métaux, les qualités de la pierre et celles du bois, les vertus des plantes, la force et l'agilité des animaux, etc., etc. C'est par le capital que tant d'auxiliaires animés et inanimés nous sont fournis. C'est lui qui les a enrôlés à notre service, qui les y maintient, qui en augmente sans cesse le nombre et l'utilité !

Les conséquences de ce grand fait sont faciles à comprendre. On peut les résumer en deux mots : diminution de fatigue humaine, accroissement indéfini de puissance productive. Sans le concours des forces naturelles, asservies par le capital, il faudrait que l'homme fît tout avec ses propres forces. Aussi un pays dépourvu de capitaux est-il réduit, quels que soient le courage de ses habitants et la fertilité de son territoire, au plus bas degré de productivité. Le fer, se trouvant, par ses qualités natives, plus apte que tout autre métal à être employé comme capital-outil, contribue à la création de richesses infiniment plus que les métaux dits précieux. Et ceci nous montre, en passant, combien est erronée l'opinion qui voit dans l'or et l'argent le capital par excellence. A mesure que, sous forme de capital, l'emploi nouveau d'agents naturels nous est procuré, de nouvelles industries surgissent et les anciennes deviennent plus fécondes.

Mais qu'on veuille le remarquer, Messieurs, le capital n'est pas seulement l'auxiliaire du travail, il en est le libérateur ! Chacune de ses conquêtes marque un degré d'allégeance, d'émancipation et de relèvement pour le travailleur.

Prenons comme exemple l'agriculture, et transportons-nous, par la pensée, aux époques antérieures à l'invention des outils aratoires. Quelle horrible fatigue attachée à la culture et quelles maigres récoltes ! Il n'y avait que l'esclavage qui pût contraindre l'homme à cultiver le sol dans de telles condi-

tions. Mais l'œuvre rédemptrice du capital commence avec l'invention des premiers outils, la pioche, la bêche, ou tout autre de même genre. Plus tard vient la charrue et son attelage de bœufs ou de chevaux ; dès lors l'agriculture passe au rang d'industrie honorée, digne des hommes libres. Aujourd'hui, c'est un art savant et noble dont les jouissances dépassent de beaucoup les fatigues, si sa pratique reçoit du capital tous les secours qu'elle en peut tirer ; et bientôt peut-être l'emploi des machines y opèrera une révolution encore plus brillante.

Je prendrai pour autre exemple une industrie accessoire de l'agriculture, celle de la meunerie. Au temps d'Homère, on en était encore à écraser le blé entre deux pierres et c'était à des femmes esclaves qu'incombait, suivant l'auteur de l'*Odyssée*, cette triste besogne. Quand on inventa la meule, le travail devint à la fois moins pénible et beaucoup plus fructueux. Cependant on employait encore des esclaves pour faire rouler cette masse ; on leur crevait même les yeux afin que ce tournoiement monotone fût opéré sans distractions et sans vertige. La substitution des animaux à l'homme, pour mouvoir la meule, marqua un nouveau progrès, au double point de vue de l'humanité et de la fécondité productive. Mais ce fut encore un bien plus grand progrès de découvrir les moyens d'employer comme force motrice, soit le vent, soit la chute d'un cours d'eau sur une roue. Avec ce nouveau capital la meunerie fut transformée totalement. L'homme n'eut plus qu'à mettre en branle et à surveiller le mécanisme ; les forces naturelles firent tout le reste. On eut conséquemment, avec beaucoup moins de frais, un produit cent fois supérieur. Enfin est venu le moulin à vapeur, qui possède une tout autre force, et qui ne redoute ni l'abaissement du cours d'eau ni l'immobilité de l'air. Un moulin à vapeur, gouverné par quelques hommes, donne un produit

égal à celui du travail ancien de 30,000 esclaves, et réduit les frais de mouture dans la proportion de 300 à 10 par rapport aux systèmes antérieurs.

On a calculé qu'en Angleterre les services rendus à la production par l'emploi des machines à vapeur représentent le travail de cinquante millions d'hommes, et je crois que ce chiffre reste au-dessous de la vérité.

IV

Mais, Messieurs, un résultat de l'emploi du capital, non moins important que sa productivité, c'est la gratuité des services qu'il nous fait rendre par la nature.

Sauf le cas de monopole, soit que ce monopole dérive d'une faveur légale, soit qu'il s'impose en fait comme conséquence temporaire d'une invention et comme sa légitime récompense, il n'est au pouvoir de personne de s'attribuer les bénéfices de la coopération des forces naturelles à la production; et toute coopération de ce genre se traduit, dans le monde de l'échange, par un abaissement du prix des produits, corrélatif à celui des frais de production, dû aux services des forces naturelles. Il n'est pas de loi économique plus souveraine que celle-là et dont les effets soient plus manifestes.

Cependant on ne s'en rend pas compte généralement, et beaucoup de gens pensent que c'est le contraire qui arrive, c'est-à-dire que le capitaliste se fait payer les services rendus à la production par l'emploi des forces naturelles.

Voici d'où naît cette erreur.

Dans le capital-outil il n'y a pas seulement une force naturelle, il y a aussi la forme, l'appareil qui contient cette force et qui permet de l'employer. Or, cet appareil, cette forme

est d'invention humaine, le fruit du travail intellectuel de l'inventeur, du travail industriel de ceux qui la fabriquent et la livrent au producteur. De là profit légitime pour l'un et pour les autres.

Ainsi, comme nous l'avons montré en traitant du droit de propriété, l'agriculteur qui a développé la fécondité native du sol par ses travaux et par leur incarnation dans le sol en a fait un capital, et ne saurait sans injustice être frustré de la totalité des bénéfices issus d'une telle source. S'il continue à cultiver lui-même, la vente des récoltes assurera sa rémunération; s'il afferme le domaine, une part de son rendement lui échoira sous le titre de *rente foncière*. Il en sera de même à l'occasion de tout autre capital. Son exploitation personnelle par l'inventeur ou par le propriétaire fournira un *profit*, son prêt donnera droit à un *intérêt*.

Nous avons aussi montré que cette admission du capitaliste-propriétaire au partage des bénéfices de la production, au lieu de coûter quelque chose, soit à la société, soit au travail, leur est éminemment favorable. A la société, car plus grandit l'emploi du capital, plus s'abaisse le prix vénal des produits, ou, en d'autres termes, plus les utilités naturelles se rapprochent de la gratuité (1). Au travail, car le capital, tout en lui faisant la besogne plus douce et plus facile, accroît sa fécondité dans une proportion immense. De telle sorte qu'après prélèvement de la part du capitaliste il reste au travail une part encore beaucoup plus grande que s'il avait opéré sans le secours de son robuste auxiliaire. Cela est si positif que tout producteur qui ne possède pas en propre de capital aspire ardemment à s'en procurer à titre d'emprunt par l'office du crédit, bien certain qu'une telle situa-

---

(1) Voir la 6e séance, page 102.

tion lui sera cent fois préférable à celle de travailler sans capital, et que l'intérêt payé au commanditaire sera loin d'absorber tous les avantages de la commandite.

Il me reste encore, Messieurs, deux remarques à faire sur ce sujet.

Premièrement, ce qui, dans le capital, constitue la rémunération de l'inventeur ne saurait avoir qu'une durée très-courte, l'invention ne tardant pas à tomber dans le domaine public et devenant ainsi la propriété de tout le monde.

Il en ressort que ce n'est pas même l'ingénieux mécanisme à l'aide duquel les services d'une force naturelle nous sont assurés qui, dans le cours général des choses, grève le prix des produits de la part afférente au capitaliste. Ce mécanisme opère gratuitement pour l'avantage de la société entière, en abaissant le prix vénal des produits.

Secondement, la multiplication des capitaux tend à abaisser sans cesse leur rendement, en ce qui reste d'imputable de ce chef au capitaliste. Plus le capital abonde dans un pays, plus l'*intérêt* y décroît, plus la *rente foncière* diminue, plus les bénéfices de la capitalisation, par conséquent, se restreignent. Voilà pourquoi l'élévation du taux de l'intérêt est, dans chaque pays, en raison inverse, généralement parlant, de la production industrielle. Là où cette production est faible, comme en Turquie, par exemple, l'intérêt des capitaux est énorme. Là où cette production est puissante, comme en Angleterre ou en Hollande, l'intérêt est bas, sauf les cas de fièvre d'entreprises ou de spéculations. Il en est de même de la rente foncière. Dans nos contrées, cette rente n'est guère que de 2 1/2 à 3 p. 0/0 de la valeur du fond, tandis que dans les pays peu avancés en culture elle monte à 10 p. 0/0 et même beaucoup plus haut.

Mais il est clair que si la multiplication des capitaux,

tout en développant corrélativement la production, profite dans une proportion de moins en moins grande aux capitalistes, on doit en conclure qu'une part de plus en plus grande des avantages de cet accroissement de productivité échoit à l'autre agent de la production, le travail, soit directement, sous forme d'élévation du salaire, soit indirectement, sous forme d'abaissement du prix de consommation des produits.

Le sort du capitaliste n'en devient pas, absolument parlant, plus mauvais. D'une part, il bénéficie lui-même de l'abaissement du prix des produits, en qualité de consommateur; d'autre part, si le revenu du capital diminue *relativement,* à mesure que ce capital s'accroît, cet accroissement augmente pourtant le revenu *total* des capitaux.

Votre grand-père, je suppose, tirait d'un capital évalué à 100,000 francs — terre, manufacture, argent placé — un revenu de 6,000 fr. soit 6 p. 0/0 de la valeur du fond. Votre père n'obtenait plus, par suite de la multiplication des capitaux, qu'un revenu de 5 p. 0/0; mais du fait de cette multiplication, son capital s'étant accru de 50 p. 0/0, il se trouvait jouir d'un revenu total de 7,500 fr. Vous, enfin, par la continuation du même mouvement, vous vous trouvez en possession d'un revenu annuel de 9,000 fr., intérêt au 4 p. 0/0 d'un capital de 225,000 fr.

La part *absolue* du capital s'accroît donc, bien que sa part *relative* diminue. Et l'on ne doit pas regretter qu'il en soit ainsi, car la multiplication des capitaux s'arrêterait du jour où son rendement décroîtrait *absolument* et *relativement*, à la fois. Cette analyse sera complétée et fortifiée lorsque nous traiterons de la répartition des richesses.

En attendant, faisons l'application des idées émises à une espèce de capitaux, de formation assez récente et dont l'entrée en scène, pour ainsi parler, a suscité, dans notre

temps, des controverses et même des luttes matérielles, aussi ardentes que regrettables. Je veux parler des machines.

V

Une machine n'est pas autre chose, en principe, qu'un outil. Sa création et son emploi dérivent des mêmes lois économiques et tendent au même but. Dans toute machine, comme dans tout outil, il y a une force naturelle mise au service de l'industrie, à l'aide d'un appareil inventé par quelqu'un et fonctionnant gratuitement pour le profit de la société entière.

Seulement, ce qui caractérise la machine, c'est d'être un outil plus puissant, plus compliqué, plus parfait, mis en mouvement, d'ordinaire, par une force motrice naturelle. Dans une manufacture, une partie de la fabrication marche à l'aide de métiers ou d'engins mécaniques très-savants, qui reçoivent l'impulsion soit d'une machine à vapeur, soit de la chute d'un cours d'eau.

Les avantages de l'emploi des machines ressortent de l'énonciation même de leur nature et de leur mode de faire. Ils remplacent du travail coûteux, celui de l'homme, par du travail gratuit, celui de la nature, et cela dans une proportion beaucoup plus large qu'on n'y arrivait par l'emploi des outils ordinaires.

Or, voyons à qui profite l'emploi des machines.

Avant tout, à la société entière, par l'abaissement énorme de frais de production que fournit cet emploi. Lorsqu'un manufacturier installe dans ses ateliers une machine nouvelle, si elle n'est pas encore employée ailleurs, il y a sans doute profit supérieur pour ce manufacturier, parce que,

tout en livrant les produits à meilleur marché que ses concurrents, il peut garder une part de l'économie de frais de production due aux services gratuits de la machine. Mais à mesure que d'autres manufacturiers l'imitent, cette part diminue, sous la pression de la concurrence, et lorsque l'emploi de la machine est devenu général, la totalité de l'économie tombe au profit des consommateurs, l'accroissement même de production obtenu par le nouveau système faisant une loi impérieuse aux manufacturiers d'élargir leurs débouchés à l'envi les uns des autres, au moyen d'une réduction aussi grande que possible du prix de vente des produits.

Il reste cependant aux chefs d'entreprise la supériorité de bénéfices que donne toujours une production en grande échelle, quand rien n'entrave son développement et que l'écoulement des produits correspond à leur création. Et c'est ce qui fait que l'organisation de la grande industrie marche parallèlement, dans notre époque, à la découverte des machines.

Mais on fait une grave objection à ce système. Les machines, en remplaçant du travail onéreux par du travail gratuit, n'enlèvent-elles pas à l'ouvrier sa profession et son salaire ?

Il faut reconnaître que les choses se passent en effet ainsi, au moment de l'introduction des machines dans la manufacture. Un certain nombre d'ouvriers, devenus inutiles, sont renvoyés et perdent leurs moyens d'existence. C'est, à coup sûr, un très-grave inconvénient, tellement grave que, s'il devait durer toujours, on oserait à peine lui opposer les avantages que l'emploi des machines procure à la société dans son ensemble. Mais voici ce qui arrive. L'abaissement du prix des produits en fait augmenter la consommation dans une telle quantité que bientôt l'agrandissement de

production qui en est la suite nécessite, même avec l'emploi des machines, celui d'un nombre d'ouvriers beaucoup plus considérable que dans l'ancien régime de production. Donc le résultat définitif, sous ce rapport, est d'accroître la demande de travail et par conséquent d'en faire hausser le salaire, en un double sens : d'une part, comme chiffre nominal ; d'autre part, comme constance, la production devenant moins intermittente à mesure que l'écoulement des produits s'accroît. Ajoutons encore que le travail perd de ses fatigues à mesure que la machine accomplit une plus grosse part des opérations *matérielles* de l'industrie.

Tout cela est prouvé invinciblement par les faits. En Angleterre, dans la seconde moitié du dernier siècle, avant qu'on inventât les métiers à filer et à tisser mécaniques, ces deux genres de travail occupaient environ sept mille personnes, gagnant un salaire moyen inférieur à un franc par jour. Dix ans après cette invention, une enquête publique constata qu'il y avait déjà trois cent cinquante mille ouvriers employés aux mêmes opérations et gagnant un salaire plus que double de l'ancien. Aujourd'hui les manufactures de coton anglaises donnent du travail à des millions d'ouvriers, avec un salaire moyen de trois francs.

Avant l'invention de l'imprimerie, la copie des manuscrits, travail si ingrat sous tous les rapports, n'occupait pas, à coup sûr, en Europe, vingt mille personnes. Aujourd'hui serait-il exagéré de porter à vingt millions le nombre de gens, qui, soit comme industriels, comme publicistes, tirent directement ou indirectement leur moyen d'existence en Europe de cette merveilleuse invention ?

La construction des chemins de fer offre un témoignage, plus rapproché de nous et non moins éclatant, de ces vérités. Que n'a-t-on pas dit, à l'origine, sur la perte d'occupation que leur établissement devait entraîner pour une

foule de gens, postillons, rouliers, voituriers, et sur la ruine probable des aubergistes, des marchands de chevaux etc., etc. ! Eh bien ! dès à présent, les chemins de fer donnent du travail et de bons salaires à dix ou vingt fois autant de monde que n'en soudoyaient les anciens modes de transport. Le prix des chevaux s'est élevé ; les auberges se sont multipliées ; des entreprises de voitures ont surgi tout le long du parcours des voies ferrées, pour en desservir les stations. Le chemin de fer de Lyon à Genève, pour une étendue de 40 lieues, compte au moins mille employés ; sans parler des gens occupés aux correspondances latérales, des constructeurs de machines, de voitures et de tous leurs accessoires, et sans parler de l'énorme production métallurgique que provoque l'établissement et l'entretien de pareilles voies de communication.

Enfin, Messieurs, je ne saurais me dispenser de citer un exemple local, dont vous êtes bien en mesure d'attester l'exactitude. Lorsque Jacquard inventa les métiers auxquels son nom est resté, il ne recueillit d'abord, de la part de ses compagnons de travail, que reproches et animadversion. Les ouvriers le considéraient comme leur ennemi, comme leur bourreau, par suite des déplacements et des troubles momentanés que les procédés nouveaux causaient dans la fabrique. Vous savez combien les choses ont changé depuis lors, et quel surcroît de développement vos manufactures de soieries doivent à l'emploi des métiers Jacquard. Aussi la classe ouvrière s'est-elle associée spontanément au témoignage de reconnaissance décerné à l'inventeur par la grande cité lyonnaise, en lui érigeant une statue. Une partie des dépenses de ce monument a été couverte par les souscriptions volontaires des ouvriers dont les pères avaient maudit la découverte des métiers Jacquard !

L'histoire de toutes les autres machines nous fournirait des renseignements identiques.

VI

Maintenant, Messieurs, que nous connaissons la nature du capital, les causes et les effets de sa productivité, disons quelques mots du classement, établi par les économistes, des diverses formes qu'il revêt.

On distingue d'abord les capitaux *fixes* et les capitaux *circulants*. Nous donnons le nom de capitaux fixes à ceux qui contribuent directement, par leur emploi immédiat, à la production : le sol en état de culture, les machines et outils, les ateliers de tout genre, les moyens de transport, les matières premières, les produits en voie de fabrication. Par capitaux circulants on entend ceux qui ne peuvent donner de profit sans être échangés, sans passer de mains en mains, comme les marchandises, la monnaie et ses représentants fiduciaires.

Cette classification est utile non-seulement pour l'étude des capitaux, mais encore pour établir les règles pratiques de leur mise en œuvre et la proportion qu'il faut conserver entre chaque genre, soit qu'il s'agisse d'une entreprise particulière, soit qu'il s'agisse de l'industrie générale d'un pays.

On divise aussi les capitaux en *matériels* et *immatériels*. Les premiers se définissent par leur nom. Les seconds se composent des procédés et connaissances théoriques qui forment les capacités industrielles des individus et de la société entière. Ces connaissances et procédés possèdent bien réellement tous les caractères du capital. Leur origine, leur productivité, leur faculté d'accumulation et de transmission ne laissent aucun doute à cet égard; et leur influence sur la

prospérité économique des particuliers et des peuples ne saurait être contestée. La renommée de la fabrique lyonnaise n'est-elle pas un capital magnifique, quoique purement immatériel ?

L'importance de cet ordre de capitaux est telle que mieux vaudrait pour un pays perdre ses capitaux matériels que ses capitaux immatériels.

Les capitaux sont encore *privés* ou *publics*. Les capitaux privés forment l'avoir productif des particuliers ; les capitaux publics forment un fond commun dont la propriété et l'usage sont collectifs, et qu'il incombe à l'Etat d'aménager, d'entretenir et d'accroître suivant les besoins de chaque jour. En tête des capitaux publics figurent les voies de communication générale, routes, ponts, chaussées, rues, les édifices d'utilité publique, le domaine de l'Etat et celui de la commune, etc.

Enfin on réunit sous la désignation de capital SOCIAL, les capitaux privés et publics ; désignation utile lorsqu'il s'agit d'inventorier et d'apprécier l'ensemble des ressources que possède une société, un peuple.

VII

Abordons enfin, Messieurs, le côté le plus important peut-être, au point de vue pratique de notre sujet, la formation des capitaux.

Bien décrire la formation des capitaux serait faire l'histoire de cet agent de la production. Une pareille histoire, complément de celle du travail, montrerait à quel point les destinées de l'un et de l'autre sont solidaires.

Sans capital, le travail est réduit au dernier degré d'ingratitude et de souffrance, et chaque accroissement de capital améliore les conditions du travail.

Pourquoi, dans le passé, à mesure qu'on remonte le cours des siècles, voit-on le sort des masses laborieuses de plus en plus dur et de plus en plus misérable? — C'est parce qu'à l'origine il n'y avait point de capital et que sa formation était retardée par la guerre, par l'ignorance, par les mauvaises institutions, etc.

Pourquoi l'esclavage a-t-il disparu de nos sociétés? — On peut, sans doute, en faire honneur au progrès des lumières, de la morale, de la philosophie, de la civilisation; mais il faut aussi, et peut-être encore plus, attribuer cette grande révolution sociale à la multiplication des capitaux. Aristote, esprit profond, cœur noble entre tous, ne savait comment résoudre une pareille question. Il affranchissait ses propres esclaves, et il soutenait théoriquement la nécessité de cette institution, faute de connaître la mission réservée dans les destinées humaines au capital. Cependant, au milieu des luttes qu'il se livrait à lui-même dans l'examen du terrible problème, un cri lui échappa, un cri dont les bienfaits du capital ont fait une prophétie : « Pour que l'humanité fût heureuse, dit-il, il faudrait que la charrue et la navette marchassent toutes seules!... »

Le capital-machine a réalisé ce vœu sublime.

Il faut donc rompre, une bonne fois, avec ces préjugés qui font voir l'ennemi du travail dans son véritable rédempteur! Supprimez le capital, non-seulement l'esclavage, mais l'anthropophagie, reparaîtra fatalement.

Eh bien! Messieurs, puisque le capital a pour mission d'émanciper moralement et physiquement le travail, de le rendre plus facile, plus fructueux, plus noble, plus digne enfin de notre nature, il faut continuer l'œuvre, car elle est encore bien éloignée de son achèvement religieux et social, il faut continuer, accroître, accélérer la formation des capitaux. Aujourd'hui, tout le monde peut y contribuer, et

c'est, à coup sûr, l'un des devoirs que nous impose notre qualité d'hommes libres, non moins que le soin de nos plus chers intérêts.

Comment les capitaux se forment-ils? — Par les moyens mêmes qui ont créé tous ceux qui existent.

D'abord, toutes les découvertes générales dues aux sciences, dans leur application à l'industrie, et, en particulier, l'amélioration de tous les procédés de production, aboutissent à une formation nouvelle de capital.

Un emploi mieux entendu, plus prompt et plus complet des capitaux existants, grâce au crédit, au développement des voies de communication, à l'élargissement des débouchés, à la multiplication des échanges, soit intérieurs, soit extérieurs, fait grandir incessamment le capital.

En un mot, tout progrès dans la production forme des capitaux, puisque tout produit est capital par un simple effet de destination, ainsi que nous l'avons établi ci-dessus.

Mais nous devons porter spécialement notre attention sur un dernier mode de formation des capitaux, savoir l'épargne. il n'y a pas de procédé plus direct et plus énergique pour atteindre ce but. Les épargnes que chacun peut faire sur son revenu ou sur son salaire, si minimes soient-elles, peuvent être comparées à ces gouttes de pluie dont la ténuité et la dissémination n'empêchent pas le rapprochement, pour former bientôt des courants de plus en plus vastes. Les épargnes s'amassent de même et, par leur placement, vont féconder la production sous toute forme.

Cette capitalisation des épargnes réclame des institutions créées dans ce but, telles que les caisses d'épargnes, et, au dessus, les banques et les entreprises fondées sur l'association des petits capitaux. Les caisses d'épargnes, bien que leur institution soit assez récente, prouvent déjà toute la puissance du principe dont elles dérivent.

En Angleterre la masse de capital formé par les caisses d'épargnes s'élève au chiffre moyen de 800 millions. En France il est de 400 millions. En Suisse, pour une population de deux millions et demi, les caisses d'épargnes possèdent près de 80 millions. Ces chiffres sont la meilleure réponse aux accusations d'impuissance qu'on a portées contre ces précieux établissements.

L'homme qui épargne rend un égal service à la société et à lui-même. Il améliore sa position matérielle et prépare sa transformation morale. Du jour où un ouvrier possède quelques petites épargnes, une sorte de renouvellement interne s'opère en lui. Il devient plus sobre, plus laborieux, plus prévoyant ; il pense à l'avenir ; une douce espérance pénètre dans son âme ; il envisage l'approche de la vieillesse avec moins d'effroi ; il se sent, lui et les siens, plus à l'abri des vicissitudes du sort ; il commence à comprendre la solidarité des intérêts généraux ; la société lui apparaît sous un nouveau jour, et le principe de la rémunération des capitaux n'est plus un sujet de scandale pour lui : il en conçoit la légitimité et la portée salutaire.

Enfin le salarié qui épargne se met en mesure de profiter des circonstances heureuses qui peuvent s'offrir à lui, un jour ou l'autre, pour changer de position. Il a, pour ainsi dire, le pied à l'étrier. La possibilité d'un simple déplacement, d'un voyage, lui ouvrira parfois une nouvelle carrière; tandis que, dénué de toute avance, il ne saurait profiter d'aucune occasion ; il reste exposé à la nécessité implacable d'un travail sans trève et à tous les coups de la misère.

L'épargne n'est pas possible, il est vrai, à tout le monde. L'exiguïté et l'intermittence du salaire, pour un trop grand nombre, y fait obstacle. Cependant l'expérience des faits prouve qu'il n'est presque personne qui, à certains moments, ne puisse, avec un effort sérieux de volonté, faire quelques

réserves; et les joies intimes que procure ce salutaire effort compensent largement les privations qu'il impose.

La femme est appelée à jouer un rôle bien important, sous ce rapport, dans l'économie sociale et domestique. On doit reconnaître qu'elle possède à un degré supérieur les précieuses qualités, ordre, économie, prévoyance, qui génèrent l'épargne, et c'est, à coup sûr, un côté par lequel, entre beaucoup d'autres, la femme mérite d'être appelée l'ange gardien de la famille !

Voyez, Messieurs, briller ici encore avec éclat l'harmonie des lois de l'ordre économique avec celles de la morale et de l'économie domestique. L'épargne moralise et en même temps elle coopère puissamment au développement de la richesse privée et publique !

Lyon. Imp. PINIER, rue Tupin, 31.



9ME SÉANCE

ASSOCIATION DU CAPITAL ET DU TRAVAIL.

CLASSEMENT DES INDUSTRIES.

Messieurs,

Après avoir étudié séparément les agents de la production, il faut compléter notre étude en recherchant les lois qui président à leur combinaison.

Mais où pourrions-nous trouver ces lois, si ce n'est dans la nature même de la production et dans celle de ces agents ?

Ainsi, nous savons déjà que toute œuvre productive, comprise au sens économique, exige la coopération du travail et du capital ; que le premier représente l'action immédiate de l'homme, le second l'action des forces naturelles, appropriées à ce but par un travail antérieur ; qu'enfin la multiplication des capitaux augmente leur productivité tout en diminuant leur valeur, parce que cette productivité tient surtout à l'action des forces naturelles qu'ils recèlent et dont les services nous échoient gratuitement.

Il ressort de ces données que plus s'agrandit le rôle du capital dans la production, plus cette production devient fructueuse, au double point de vue de l'abondance des produits

et de la réduction des frais et des fatigues. Donc le progrès économique est intimément lié au développement du capital. Et cette loi ne s'applique pas moins aux entreprises particulières qu'à l'ensemble des industries qui forment la puissance productive d'une société. Une entreprise faiblement pourvue de capital ne donne que de maigres résultats, en comparaison d'une entreprise mieux partagée sous ce rapport, le rôle du travail restant égal de part et d'autre. De même, un pays sans capitaux ne peut donner essor à son énergie industrielle, fût-il doté d'un sol fertile et d'une population laborieuse. Les bras, dans un tel pays, demeurent inoccupés ou ne tirent qu'une rémunération exiguë de leur labeur. Un pays, au contraire, bien outillé en capitaux peut tout entreprendre ; la demande du travail y est large et constante, et les salaires, par conséquent, élevés. Quand la production intérieure n'absorbe pas toutes les forces du capital, il va commanditer la production étrangère, souvent avec des profits énormes pour lui-même.

En résumé, la prépondérance du capital ne diminue en rien ni l'utilité du travail ni la valeur de son concours ; elle ne rend donc pas moins nécessaire l'association des deux agents pour l'œuvre productive.

C'est bien, en effet, sous un régime de véritable association que vivent le capital et le travail, du moment qu'ils sont pareillement maîtres de donner ou de refuser leur concours. Tant que l'un ou l'autre, au contraire, subissait une contrainte et ne pouvait disposer de lui-même, ni débattre le prix de ses services, les intérêts étaient divergents. Ils deviennent solidaires sur le terrain de la liberté, car, ainsi que nous venons de le montrer, la prospérité du capital fait celle du travail, et l'inaction du travail rend le capital stérile.

Voyons maintenant quel est le mécanisme de cette association.

Le capital fournit l'outillage, les matières premières, le fond de roulement et la direction; le travail met en œuvre ces éléments; on lui doit le façonnement effectif des produits ou l'exécution, dans ses divers éléments: science, savoir-faire industriel et main-d'œuvre. Ainsi, l'ingénieur, le savant, le fonctionnaire de tout degré, l'administrateur et le contre-maitre appartiennent à l'armée du travail, aussi bien que l'ouvrier proprement dit. La direction même de l'entreprise, quoiqu'elle relève en principe du capital, forme une tâche ou un labeur personnel; elle constitue même le plus difficile des travaux, celui dont la bonne ou mauvaise exécution influe le plus sur le succès de l'entreprise.

C'est là un détail d'analyse qui échappe à l'esprit du plus grand nombre; d'où il arrive qu'on regarde comme faisant partie des profits du capital, au jour de la répartition, ce qui, en réalité, échoit au travail de direction, quand les deux éléments se trouvent réunis, par suite même de la réunion du rôle de capitaliste avec celui de directeur. La confusion commise à cet égard n'est plus possible du moment où les deux rôles sont séparés, comme il arrive dans les entreprises dont le capital appartient à la commandite. Alors le directeur, choisi par les actionnaires, apparait bien clairement ce qu'il est, c'est-à-dire un fonctionnaire, autrement dit, un salarié.

Néanmoins, dans un cas comme dans l'autre, la direction relève du capital, et le moindre degré d'attention montre qu'il en doit être ainsi.

Il faut, en effet, unité d'action et hiérarchie, aussi bien dans l'atelier industriel que dans une armée et que dans l'État. C'est une vérité qui s'impose par son évidence. Or, à qui pourrait échoir le titre et le rôle de chef, sinon à celui qui réunit, dans sa personne, à la fois les droits, les intérêts, la propriété, enfin, de l'un des facteurs de l'œuvre et la fonc-

tion capitale de l'autre facteur ? — Quand le capital appartient en totalité ou, du moins en bonne partie, au directeur de l'entreprise, la question ne saurait être douteuse. Elle ne le devient même pas quand le capital est formé au moyen de la commandite. Si la direction incombe alors nécessairement à un des représentants du travail, l'investiture de cette fonction remonte légitimement aux commanditaires, parce qu'elle est la gardienne naturelle des droits du capital engagé. Ajoutons que les aptitudes spéciales que réclame la direction se trouvent plus ordinairement du côté du capital que du côté du travail. Il ne résulte, d'ailleurs, aucun antagonisme d'intérêt entre les deux agents, capital et travail, de ce partage d'attributions ; l'œuvre ne reste pas moins collective, et la solidarité de ses résultats pour l'un et l'autre agent n'est point amoindrie.

Cela n'apparaît pas clairement, il est vrai. Il semble que l'association n'existe plus quant au partage des fruits de l'entreprise, et voici pourquoi.

Le travail recevant sa rémunération sous forme de salaire, et ce salaire devant être payé, au jour le jour, pendant le cours de la production, parce qu'il est nécessaire à l'ouvrier pour subvenir à ses besoins quotidiens, celui-ci se croit totalement désintéressé dans le résultat final. Qu'il y ait profit ou perte, c'est l'affaire, pense-t-il, du capital. L'ouvrier se trompe, sans doute. Nous l'avons montré un peu plus haut. Mais on voit qu'il y a ici un fait de position qui influe forcément sur le rôle et le sort de chacun des agents. Le capital est obligé de faire avance de la part du travail, à titre de salaire. Le travail se trouve mis par là à couvert des chances futures d'insuccès de l'œuvre ; tandis que la responsabilité n'en est que plus grande pour le capital, qui n'a à recueillir sa part qu'en cas de réussite. Il faut donc que cette part soit proportionnelle aux risques courus et qu'elle puisse

grossir en raison même des pertes auxquelles le capital est exposé, quand l'affaire tourne mal.

Cependant, si l'on veut y regarder de près, on reconnaîtra qu'en somme, partout où le travail est libre et le capital abondant, la part du premier, en additionnant toutes les rémunérations dont elle se compose, — salaires, traitements, appointements, portion des profits qui correspond au travail de direction, — est généralement supérieure à la part du second.

Ici encore il faut réagir contre l'apparence. Le lot du capital semble plus grand, parce qu'il tombe tout entier dans une seule main, celle du capitaliste-entrepreneur, ou dans un petit nombre de mains, celles des commanditaires, et qu'il y tombe d'un seul coup, en bloc; tandis que le lot du travail a été fractionné en rémunérations quotidiennes, et divisé entre une quantité plus ou moins grande de co-partageants. Et s'il en est ainsi à l'égard du capital, cela tient à sa nature même. Le capital est, de son essence, accumulable et peut se transmettre par héritage. Le travail ne possède ni l'une ni l'autre de ces facultés. En outre, peu d'hommes sont doués des qualités nécessaires pour amasser du capital et surtout pour le conserver, de sorte que le nombre des capitalistes demeure petit par rapport à celui des non-capitalistes.

Telles sont les raisons qui font paraître la part du capital plus grosse que la part du travail. Mais si l'on veut se donner la peine de calculer ce que représenterait cette part du capital émiettée en salaires, on verra qu'elle reste fort au dessous, en moyenne, de la somme que les salaires ont effectivement absorbée.

Cela ne se voit pas, je le répète, si l'on s'en tient à la superficie des choses. L'ouvrier, surtout, n'appréciant que les résultats sommaires et malheureusement assez durs de l'or-

ganisation industrielle, par rapport à sa destinée, ne se voyant d'autres ressources que celles qu'il tire d'un salaire correspondant médiocrement à la satisfaction de ses premiers besoins et de ceux de sa famille, quand, au dessus de lui, des patrons font plus ou moins rapidement fortune, l'ouvrier, dis-je, se sent porté à croire qu'au lieu d'une association véritable entre le capital et le travail il y a exploitation de l'un par l'autre; qu'il n'est considéré que comme un instrument. Dès lors, un principe de jalousie, de défiance et d'hostilité germe dans son âme, et les bases morales de l'association s'ébranlent. Le patron lui-même contribue souvent à accroître la mésintelligence, soit par l'ignorance où il vit, d'ordinaire, touchant les lois naturelles de la production, soit par représailles des mauvaises dispositions de l'ouvrier à son égard, soit même par les abus de position qu'il commet.

Une fois atteinte dans sa vie morale, l'association subit un grave échec dans ses conditions d'existence matérielle. Chacun des associés se constitue en lutte contre l'autre et regarde ses intérêts propres comme différents des intérêts communs de l'entreprise.

Tel est, Messieurs, il faut bien le reconnaître, la situation que présentent les rapports du capital et du travail à notre époque. Cela a été trop ardemment proclamé pour qu'il soit possible de le révoquer en doute. Et l'on en a conclu que l'amélioration du sort des salariés ne saurait être obtenue qu'aux dépens des profits afférents aux capitalistes. On a été jusqu'à dire que la totalité de ces profits, n'étant qu'un prélèvement injuste sur la rémunération du travail, doit lui être restituée.

L'analyse que nous venons de faire du mécanisme de l'association du capital et du travail, et ce que nous avons

dit antérieurement sur la nature du capital (1), font pleinement justice de ces fausses et injustes doctrines.

La science économique croit aussi à l'amélioration possible et incessante de la condition des salariés, et elle y aspire de tous ses efforts. Mais c'est par l'accord seul du capital et du travail que cette amélioration peut être, à ses yeux, réalisée. La solidarité qui lie les deux agents de la production est si profonde que rien de bon ne peut se réaliser pour l'un, sans que l'autre n'en retire pareillement avantage, et que les coups portés à celui-ci par celui-là atteignent tous deux en même temps.

Telle est l'intime et invincible loi qui maitrise les rapports du capital et du travail, du moment où ils vivent sous le régime de la liberté de l'industrie.

Conséquemment, la première base de leur association matérielle doit se trouver dans leur association ou leur entente morale, et c'est ce qu'il faut améliorer avant tout, par le redressement des idées et des sentiments, d'un côté comme de l'autre. Au lieu de se croire opposés d'intérêts, ennemis, il faut que le capital et le travail sachent qu'ils sont solidaires, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune; qu'ils ne peuvent prospérer sûrement que l'un par le secours de l'autre. Il faut que la sympathie, l'estime et la justice soient le fond de leurs dispositions et de leurs relations mutuelles.

Mais, dit-on, n'y a-t-il pas véritablement concurrence entre le capital et le travail? Ce que l'un prend ou reçoit l'autre ne le perd-il pas? — Point du tout. La concurrence industrielle porte, non sur les rapports du capital avec le travail, mais sur les rapports des capitalistes entre eux et des travailleurs entre eux. C'est ce qu'exprimait pittoresque-

(1) 8e Séance, Capital.

ment M. Cobden, en disant : « Le salaire hausse quand deux patrons courent après un ouvrier; le salaire baisse quand deux ouvriers courent après un patron. »

Il est bien clair, nous ne saurions trop le répéter, qu'avant que l'industrie fût libre il n'y avait point association entre le capital et le travail, et qu'alors le premier gagnait tout ce qu'il pouvait arracher au second. Mais du moment où chacun peut disposer librement de lui-même, les intérêts deviennent communs et solidaires, en ce sens que la coopération réciproque est proportionnelle aux avantages qu'elle procure à tous deux. Le patron qui cherche à restreindre la rémunération de ses ouvriers, en vue d'accroître ses bénéfices, n'obtient qu'une coopération de mauvais aloi et aussi faible que possible. L'ouvrier qui, loin de prendre à cœur les intérêts *du patron*, profite de telle ou telle circonstance pour nuire à sa prospérité et pour lui arracher des concessions incompatibles avec les lois de la concurrence générale, se frappe lui-même. Il subira, un jour ou l'autre, de dures représailles.

C'est donc par la paix et non par la guerre que toute amélioration en faveur du travail doit et peut se réaliser; et c'est l'intelligence supérieure de ses intérêts qui fait à chaque facteur de la production une loi de concourir à ces améliorations. Il appartient à notre temps d'inaugurer cette grande réforme dont, bien des signes précurseurs, bien des faits même, en voie de formation, annoncent le prochain avènement. Je citerais surtout ce principe de la participation des ouvriers aux bénéfices, qu'un certain nombre de patrons commencent à adopter. Rien ne peut contribuer plus efficacement à la réconciliation morale du capital et du travail et au développement d'énergie de leur coopération mutuelle. L'ouvrier, directement intéressé dès lors au succès final de l'entreprise, n'a plus besoin

d'être sous l'œil du maître pour remplir sa tache aussi soigneusement et aussi diligemment qu'il en est capable. Une discipline morale s'établit d'elle-même dans l'atelier, et un même esprit anime tous ses membres. Le capital recouvre donc largement les fruits du sacrifice qu'il semble s'imposer.

En dehors de cette voie, d'autres faits surgissent qui méritent aussi d'attirer l'attention. Je veux parler notamment de ce qu'on nomme le mouvement *coopératif*, c'est-à-dire de ces nombreuses associations ouvrières qui s'établissent, de toutes parts, aujourd'hui. Associations de secours mutuels, de consommation, de production et de crédit. Les associations de production sont les seules qui se rapportent au sujet dont nous nous occupons en ce moment; je dois même me borner, par rapport à celles-ci, à quelques indications sommaires.

Rien n'est plus légitime, en principe, que le sentiment qui préside à la formation des sociétés ouvrières pour la production, comme pour chacun des autres objets énoncés ci-dessus. L'ouvrier veut améliorer par lui-même son sort moralement et matériellement à la fois : moralement, en cessant d'être subordonné à l'autorité du patron ; matériellement, en ajoutant au salaire les bénéfices qui échoient, dans le régime actuel, au capital. Rien de plus naturel, je le répète, qu'un tel désir, et rien de plus digne d'intérêt que les efforts qu'il suscite. Mais l'œuvre est ardue, il ne faut pas se le dissimuler, et les nombreux insuccès qui ont déjà marqué ses premiers pas ne le témoignent que trop. Ce qu'il importe donc le plus, à cette heure, c'est de bien préciser les conditions attachées par la nature des choses aux tentatives de ce genre.

Premièrement, pour que l'association ouvrière puisse attribuer à ses membres les bénéfices du capital, il faut qu'elle

possède ce capital en propre. Il faut donc qu'elle le crée elle-même, à force de privations et de travail. Dans certaines industries, et surtout pour la grande production manufacturière, c'est une immense difficulté à vaincre.

Secondement, l'affranchissement du patronage ne rend pas moins nécessaire la subordination et l'unité de direction, qui forment le régime intérieur de l'atelier. Il faut toujours obéir à un chef, et cette obéissance ne devient pas plus douce pour être due à un égal, à un co-sociétaire. Les fonctions directrices demandent, d'ailleurs, des aptitudes et des connaissances d'un ordre spécial, que peu d'ouvriers praticiens sont à même de posséder.

Troisièmement, l'accord, l'entente continue entre un grand nombre d'associés est beaucoup moins aisée à obtenir qu'on ne le suppose. La plupart des associations ordinaires, en *nom collectif*, échouent contre cet écueil, et les sociétés de capitalistes par mode actionnaire n'y échappent pas toujours.

Cependant aucun de ces obstacles n'est invincible. Admettons donc que l'association ouvrière en ait triomphé, et voyons quelle situation elle crée à ses membres.

Comment la répartition des bénéfices se fera-t-elle ? — Evidemment ce ne pourra pas être sur un pied d'égalité; car la capacité des travailleurs étant inégale, serait-il juste de rémunérer tout le monde également ? il ne resterait bientôt dans l'association ou il n'y entrerait que les incapables. La part de chacun sur les bénéfices s'établira donc d'après la proportionnalité des salaires. Eh bien, qu'en résultera-t-il ? — C'est que la dernière catégorie des salariés, celle qui est en même temps la plus nombreuse et la plus pauvre, n'aura qu'un bien faible lot. On pourrait évaluer, en moyenne, ce lot, tout au plus, à une augmentation de 50 à 60 centimes par jour sur les salaires actuels de cette classe. Encore faut-il supposer qu'il y aurait toujours des bénéfices, ce qui est loin

de se réaliser ; car le nombre des patrons qui végètent, et qui se ruinent même, n'est pas moins grand que le nombre de ceux qui font fortune. Cependant on doit reconnaitre que cette augmentation vaut la peine d'être prise en grande considération par rapport à ceux qui en profiteront, bien qu'elle soit loin de suffire pour donner le bien-être, ni pour compenser les inégalités de position que la différence des salaires met entre les divers groupes de la grande famille du travail.

Il importe encore d'observer que l'association ouvrière ne détruit point le principe de la concurrence industrielle et qu'elle contribue plutôt à le rendre plus énergique : d'abord parce que les ardeurs de la lutte s'accroissent en raison du nombre de ceux qui les ressentent ; ensuite, parce que les intérêts du capital se trouvant identifiés avec ceux du travail, il doit sembler plus possible de triompher des entreprises rivales en sacrifiant à la concurrence la marge des bénéfices qui forment actuellement le lot nécessaire du patron ou de ses commanditaires. C'est là, on le comprend, un grave danger pour les associations ouvrières ; car, si elles sacrifient les intérêts du capital, celui-ci leur manquera bientôt, le principe de sa formation et de sa conservation, à savoir le rendement qu'il procure, se trouvant détruit. Les membres mêmes de l'association qui, de leurs épargnes, pourraient contribuer à la bonne tenue de ce capital porteront ces épargnes au dehors, afin de s'en procurer un placement productif.

En résumé, Messieurs, l'avenir des associations ouvrières dépend de leur fidélité à respecter les principes fondamentaux de toute entreprise productive. Il faut toujours pour ces entreprises : association morale et matérielle du capital et du travail, et, partant, rémunération assurée à l'un et à l'autre ; il faut direction une et habile ; il faut hiérarchie et subordination ; il faut enfin inégalité dans les salaires et

dans le partage des profits. Pour tout le reste, la carrière reste ouverte à l'esprit d'innovation, esprit louable, fécond, généreux, surtout quand il développe l'initiative personnelle et le sentiment de la solidarité, se vivifiant mutuellement.

IV

Après avoir déterminé les lois communes à toute œuvre productive, sous quelque régime que ses agents se placent les uns par rapport aux autres, faisons un pas de plus dans l'intérieur de notre sujet. Voyons comment l'infinie variété des industries qui coopèrent à la production générale peut être classée, et quels caractères rapprochent et distinguent à la fois les divers groupes.

Nous diviserons toutes les industries productives en quatre groupes principaux, savoir : industries extractives, industries manufacturières, industries de transport, industries commerciales.

Les premières ont pour objet de tirer, d'*extraire*, du sein de la nature tout ce qu'elle peut fournir à la satisfaction directe de nos besoins : minéraux, végétaux et animaux. Ce groupe se subdivise, conséquemment, en deux sous-groupes, l'un relatif à l'extraction proprement dite des minéraux et à la recherche des végétaux et des animaux sauvages, l'autre à la production des végétaux et des animaux par des travaux réguliers de culture.

Les secondes embrassent tout le réseau de grande et petite fabrication, tous les modes de préparation donnés aux matières premières, pour devenir propres à être consommées.

Les troisièmes pourvoient au déplacement ou au voiturage en tous lieux, par eau ou par terre, des personnes et des choses.

Les quatrièmes président à l'échange universel des richesses entre producteurs et consommateurs.

Ces quatre classes d'industries forment tout le mécanisme direct de la production économique. Nous pouvons donc nous borner à leur examen, sans oublier, toutefois, les secours éminents et nécessaires que reçoit l'économie sociale, soit des professions libérales, lettres, sciences et arts, soit des services publics, police, administration, justice, soit enfin de la culture religieuse, morale et éducative. Mais, comme toutes ces grandes choses possèdent un objet propre, en dehors de la vie économique, et ne concourent à celle-ci qu'indirectement, il y aurait témérité et péril pour la science des intérêts à vouloir étendre si loin son domaine.

Le rapport essentiel et primordial des divers groupes d'industries entr'eux, c'est qu'ils concourent tous, dans une mesure quelconque, à chaque entreprise productive. Il n'est pas une bribe de la richesse, entendue au sens économique, qui n'ait exigé des travaux d'extraction, de manufacturage, de transport et de négoce. Ces travaux trouvent donc les uns dans les autres leur complément et forment comme les phases successives d'une seule évolution, de telle manière que l'arrêt d'un seul genre de travail frappe tout le reste d'inertie ou de stérilité.

Considéré dans son ensemble, chaque groupe sert à la fois de base d'opération et de débouché aux autres. Sur quoi s'exerceraient les industries manufacturières, si elles ne recevaient pas des industries extractives la matière première? Et d'où celles-ci tirent-elles leur indispensable outillage, sinon de celles-là? La solidarité est tellement étroite que, suivant le degré d'abondance ou de pénurie, de perfectionnement ou d'inhabileté des uns, les autres travaillent plus ou moins et livrent au commerce des marchandises d'un placement plus ou moins facile.

Que d'événements contemporains nous offrent le vivant témoignage de cette solidarité! La guerre des Etats-Unis, en interrompant la production cotonnière dans ces contrées, condamne en partie à l'inaction les manufactures européennes qui emploient ce textile. La maladie des vers à soie jette un trouble profond dans votre grande industrie nationale, Messieurs.

Il est presque inutile de montrer l'action des mêmes lois sur les industries de transport et sur le commerce, comme aussi de prouver à quel point l'essor donné, en ce temps, aux voies de communication et moyens de transport, et l'élargissement du commerce, profitent aux industries extractives: agriculture, métallurgie, sylviculture, pêche, etc., et aux grandes ou petites industries manufacturières.

La conséquence capitale à tirer de ces faits, c'est qu'il importe essentiellement à un peuple de mettre en valeur toutes ses ressources naturelles et acquises et de n'en négliger aucune. Que serait une agriculture dépourvue de moyens de transport et privée d'expansion commerciale?... Il lui faut des centres de consommation, de populeuses et riches cités, pour assurer un écoulement de plus en plus large à ses récoltes. Ces cités, à leur tour, pourraient-elles exister sans un puissant développement industriel et commercial, et sans trouver dans les populations rurales un débouché vaste et constant pour leurs produits? La ville et la campagne s'approvisionnent et s'enrichissent donc mutuellement. Par quelle aberration a-t-on pu voir un principe inné d'antagonisme entre l'une et l'autre, et dire que ce qui profite aux citadins nuit souvent aux campagnards?... Une mauvaise récolte fait plus souffrir encore les premiers que les seconds, car ceux-ci regagnent par l'élévation du prix des denrées ce qu'ils perdraient par leur peu d'abondance. Réciproquement, si la manufacture languit ou fabrique coûteusement, quand les pro-

duits du sol abondent, la population rurale est obligée d'acheter cher ses outils, ses vêtements, etc., tout en vendant bon marché son blé, son vin, ses légumes et son bétail.

La prospérité d'un pays ne peut donc résulter que du développement harmonique de prospérité de chacun des groupes généraux d'industrie.

Cependant ce développement ne saurait être de tous points égal. La nature y met presqu'invinciblement obstacle. Le climat, la position géographique, les ressources innées du terroir, les aptitudes industrielles et le génie de chaque peuple diversifient la production et en répartissent inégalement la puissance. Un pays qui voudrait tout mener du même pas et tout faire au même degré n'aboutirait qu'à une situation industrielle médiocre et stationnaire. Il faut que chaque contrée, sans omettre l'utilisation d'aucune de ses ressources, s'attache à pousser aussi loin que possible les spécialités de productions qui lui conviennent le mieux, de manière à fournir dans des conditions avantageuses, aux autres contrées, certains genres de marchandises, et à en recevoir elle-même, avec de pareilles conditions, les marchandises qu'elle est moins apte à produire. Ainsi se forme l'échange international, pour le plus grand bénéfice de tous ceux qui y prennent part.

En réalité, il n'est guère plus possible aux nations de se passer les unes des autres que cela n'est possible aux individus de la même localité entr'eux. L'homme produit une seule chose et les consomme toutes. Quoi de plus erroné, par conséquent, que cette affirmation d'un homme d'Etat de notre pays et de notre temps : « Les producteurs français possèdent un marché de trente-sept millions d'âmes. Ils peuvent bien s'en contenter ! » Qu'en pensez-vous, Messieurs ? La fabrique lyonnaise, réduite au marché français, se trouverait-elle satisfaite ?...

Mais puisque la nature des choses impose un spécialisme

d'industrie à chaque contrée, il est utile d'examiner quel est le meilleur lot qui puisse échoir ainsi à un peuple. Ce sera, en d'autres termes, faire l'étude des différences, après avoir fait celle des concordances, ou, mieux, des rapports de connexité.

V

Les industries extractives et surtout la principale de ces industries, l'agriculture, avec ses nombreuses annexes, se distinguent par un caractère de solidité, de permanence et de quiétude qui n'appartient au même degré à aucun autre genre. L'agriculture est vraiment l'industrie-mère ; et l'on ne peut, en y pensant, s'empêcher de redire le mot de Sully : « Labourage et pâturage sont les deux mamelles de l'Etat. » Rien n'appartient mieux à un peuple que son sol ; rien ne saurait fournir à l'activité de ce peuple un théâtre plus naturel, plus direct et plus assuré. L'influence que cet ordre de travaux exerce sur l'hygiène physique et morale des populations a toujours été constatée; les vertus qu'enfante le patriotisme ont leurs racines les plus profondes dans cette intime union que la vie et le labeur des champs réalisent entre l'homme et la nature.

On ne doit donc point s'étonner qu'un premier degré d'analyse du mécanisme productif, dans son ensemble, ait conduit à cette théorie des *Physiocrates*, qui faisait sortir toute richesse, pour un peuple, de la bonne exploitation de son territoire. Cette doctrine a conservé beaucoup de partisans, surtout dans les classes conservatrices ; elle a même été reprise en sous-œuvre par une portion des adeptes du socialisme.

Mais il faut tout voir. L'agriculture, malgré son inépuisable sève, ne donne que des profits lents et faibles. Elle condamne le travail humain à des intermittences fatales et longues, comme conséquence des intempéries atmosphériques et du cours des saisons ; elle est même subordonnée tout-à-fait aux lois de la climature. Elle se prête moins, par suite, à une pro-

duction continue et en grande échelle que l'industrie manufacturière. La dissémination nécessaire des travaux sur un espace plus ou moins étendu contribue, autant que leur intermittence, à restreindre la division des fonctions. D'autre part, le domaine et son outillage représentent des capitaux importants, d'une formation très-coûteuse et qui, une fois *engagés*, participent à l'immobilité du sol. Ajoutez-y les entraves de toutes sortes que la législation s'efforce de mettre à la circulation de ce genre de capitaux. Enfin il faut bien reconnaitre que la vie des champs procure moins d'occasions et de moyens de culture intellectuelle à l'homme. Il vit plus isolé, et, par conséquent, il donne et reçoit moins ; il participe dans une plus faible mesure au développement de la civilisation et de la sociabilité.

Les populations rurales le cèdent incontestablement à celles des villes sous le rapport des connaissances, du mouvement d'idées, du besoin de progrès, du raffinement des goûts et des manières. Les préjugés, la routine, l'indolence ont plus de prise sur elles, ce qui ne peut manquer de réagir sur l'accroissement de la productivité économique.

En somme, un pays où les industries extractives sont très-dominantes arrivera plus aisément peut-être à une certaine aisance matérielle, pour ce qui concerne les besoins de première nécessité ; mais la richesse y prendra peu d'essor, non plus que la civilisation.

Les industries manufacturières présentent des résultats, à certains points de vue, opposés. Plus artificielles, plus précaires, plus assujetties à la recherche des débouchés lointains et, par suite, aux lois sévères d'une vaste concurrence, elles fournissent, en revanche, au génie de l'homme une carrière plus libre et plus étendue. Elles sont mieux, pour ainsi dire, dans sa main et moins assujetties à l'empire de la nature physique, sous le rapport du climat, de la rotation des saisons et des

aptitudes innées du sol. La production en grand, avec ses puissants mécanismes, et la division du travail, peuvent s'y déployer, pour ainsi dire, sans terme. Le capital, moins coûteux relativement, plus souple et plus mobile, s'y renouvelle avec rapidité, et puise, par suite, dans le crédit une énergie de circulation que l'exploitation foncière est loin de posséder. De tout cela résulte une supériorité de bénéfices pour les industries de cet ordre, une rémunération plus élevée et plus constante pour le travail qu'elles réclament, un avancement plus prompt dans les voies de la richesse pour la société qui s'y voue.

Le monde moderne nous offrirait de nombreuses démonstrations de ces principes, si nous avions le temps de poursuivre. Il est, du moins, indéniable que les manufactures ont pris de nos jours le pas sur l'agriculture, comme puissance de productivité. C'est ce qu'exprime l'abaissement du prix vénal des objets manufacturés, en regard de l'élévation, sur bien des points, du prix des denrées agricoles. Voilà d'où vient cette *désertion des campagnes,* dont on se plaint tant, c'est-à-dire la migration d'une partie des ouvriers ruraux dans les villes, où ils trouvent un travail plus lucratif et plus constant. Ce mouvement a, sans nul doute, ses inconvénients. Nos cités manufacturières s'encombrent, au risque d'une insalubrité croissante et d'une misère plus intense dans les mauvais jours de l'industrie. Mais le développement des voies de communication et des moyens de transport rapides et économiques y remédieront peu à peu, en poussant la manufacture hors de l'enceinte et même du voisinage trop immédiat des grandes villes, sans reléguer la fabrication des produits trop loin des marchés, comme cela avait lieu auparavant. On comprend tous les avantages qui ressortiront de ce nouvel aménagement : facilité de subsistance accrue et meilleures conditions hygiéniques pour l'ouvrier et sa famille ; utilisation plus complète

des forces motrices naturelles; combinaison, dans la mesure du possible, de l'agriculture avec l'industrie, etc., etc.

Je ne saurais donner autant de place aux industries de transport et au commerce, dans cette exposition sommaire, que j'en ai donné aux deux genres précédents. L'occasion se représentera pour nous de parler des deux derniers genres.

Bornons-nous ici à dire, quant aux industries de transport, qu'indépendamment du rôle qui leur est dévolu, en tant que rouage nécessaire de toute production extractive et manufacturière, elles constituent un mode de productivité propre, de la plus haute valeur, pour les peuples qui s'y adonnent spécialement, comme pour les individus et les classes dont c'est la fonction dans chaque pays. L'histoire nous montre que le service des transports a été de tout temps une source de richesses immenses. Tyr, Carthage, Rhodes, Corinthe, Milet, Bysance, etc., dans l'antiquité; Venise, Gênes, les villes hanséatiques, etc., au moyen-âge; la Hollande, l'Angleterre, aux temps modernes, ont dû et doivent leurs prodigieuses richesses plus peut-être à l'industrie des transports et au commerce qu'à tout autre cause; et ce sont encore ces industries qui, de nos jours, par la locomotion à vapeur, présentent les phénomènes les plus grandioses de productivité économique.

Les industries commerciales, en particulier, représentent un bien puissant déploiement d'activité sociale. On a souvent accusé le commerce de stérilité. On a dit qu'il vivait en parasite aux dépens des producteurs et des consommateurs, s'interposant, pour ainsi dire, entre eux, pour les empêcher de s'entendre directement et pour les rançonner tour à tour.

Ces accusations ne résistent pas au plus faible degré d'analyse. Il est clair que, si le producteur devait pourvoir lui-même au transport, à l'entreposage et à l'écoulement en détail de ses produits, son temps n'y suffirait pas. Ses capitaux resteraient *engagés* sans fin et ne pourraient faire re-

tour immédiat à une production nouvelle, aussitôt que la production antérieure est achevée. Il n'est pas moins évident que le consommateur, s'il devait s'adresser directement au producteur, serait condamné à des déplacements continuels et ruineux, qui l'empêcheraient de donner à ses propres travaux la suite et l'attention dont ils ont besoin.

Le rôle des intermédiaires commerciaux, remplissant à leurs risques et périls la fonction qui s'y attache, y consacrant leur temps, leurs ressources propres et leur savoir-faire, est donc d'une absolue nécessité. Et cette fonction, séparée des autres, confiée à des agents spéciaux, se trouve ainsi contribuer de la manière la plus positive et la plus importante à la productivité générale. C'est là une vérité qui s'impose si nettement qu'on a de la peine à comprendre qu'elle ait été fréquemment méconnue.

Il est vrai que le commerce n'a pas toujours saisi lui-même la nature de son rôle, et qu'il a cherché trop souvent à en abuser. Il y aurait beaucoup à dire là dessus. On connaît tout ce que la pratique commerciale a offert de procédés frauduleux et d'excès de cupidité ; et l'on ne saurait douter que l'animadversion inspirée à l'esprit public par ces excès n'ait été pour beaucoup dans les critiques adressées au commerce. Mais la science économique, en élucidant la nature réelle du commerce, a, du même coup, redressé sa pratique, ou, du moins, mis en lumière l'importance de ce redressement. Elle a montré, en effet, que, loin de trouver sa véritable prospérité dans la déloyauté et dans une surélévation arbitraire des prix, c'était seulement, au contraire, par la bonne foi et par la modération des profits que le commerce, une fois soumis au principe de la concurrence, pouvait acquérir des garanties solides de prospérité. La moralisation du commerce doit donc sortir des enseignements de la science.

Lyon. Imp. PINIER, rue Tupin, 31.

10ME SÉANCE

PRODUCTION EN GRAND

ROLE DE L'ETAT

MESSIEURS,

Si ce cours était autre chose qu'une simple préparation à l'étude de l'économie politique, vous pourriez me reprocher bien justement de toucher d'une façon beaucoup trop rapide, sinon superficielle, à des sujets dont l'importance réclame un examen approfondi ; vous auriez le droit de vous plaindre que mes conclusions ne se présentent pas toujours appuyées sur un travail analytique assez apparent et assez complet. Mais, vous le savez, mon but premier et général, dans cet enseignement, est de tracer, pour ainsi dire, le plan géographique de toute la science des richesses, en marquant seulement d'une ligne plus forte les idées capitales et la configuration des parties. Il ne faut donc pas m'en demander davantage pour cette fois ; et j'estime que mon œuvre ne sera pas sans fruit, si je parviens à l'accomplir dignement.

Samedi passé nous avons indiqué les rapports généraux du capital et du travail dans la production ; puis nous avons ramené la multitude des industries productives à quelques groupes, et montré les points de contact entr'eux, ainsi que les caractères distinctifs de chacun de ces groupes.

Comme suite logique de ces études, nous allons aborder aujourd'hui deux questions de la plus haute gravité, savoir : 1° la grande production, comparée à la petite ; 2° le rôle qui appartient à l'Etat dans le domaine économique.

Je ne dirai rien, Messieurs, que vous ne sachiez aussi bien que moi, en constatant que la grande production, ou la production en grande échelle, forme un des traits saillants du mouvement de transformation que subit l'industrie moderne.

Ce système de production tend, en effet, d'une manière frappante, à modifier considérablement le jeu du mécanisme industriel tout entier et la condition de ses agents; il paraît d'ailleurs appelé au développement le plus vaste.

Nous ne saurions donc nous dispenser de lui consacrer quelques moments de sérieuse attention.

Que faut-il entendre par production en grand? — Il faut entendre celle qui applique à une même entreprise une masse considérable de capital et de travail.

Mais cette notion première demeurerait vague et insuffisante, si je n'ajoutais que ce qui, dans la production en grande échelle, caractérise éminemment le rôle des agents producteurs, c'est :

Quant au capital, un emploi plus marqué des forces motrices naturelles et des procédés mécaniques;

Quant au travail, une division plus parcellaire des fonctions.

Tels sont bien, Messieurs, les attributs spécifiques de la production en grand : emploi supérieur des agents physiques et mécaniques, division plus extrême du travail. Et il n'en faut pas davantage pour découvrir toute la portée des conséquences de ce mode de production, comparé à celui ou à ceux qui ne possèdent pas les mêmes caractères.

Nous savons, en effet, que les services rendus à l'industrie par toute force naturelle — et c'est là un des plus grands bienfaits du capital — sont gratuits; et nous savons, d'autre

part, que la division des fonctions porte en elle le secret de la merveilleuse fécondité du travail humain. Nous pouvons donc affirmer, en toute certitude, que le résultat général de grande production consiste dans un accroissement énorme de productivité, obtenu corrélativement à un abaissement non moins sensible de dépenses.

Ainsi, produire plus, plus vite, mieux, le tout en dépensant moins, voilà le but sommaire de la grande production; but qui implique tous les autres : économie de temps, d'outillage, de main-d'œuvre, de déplacements, de frais généraux, etc., etc.

Il ressort clairement de là que la production en grand fonctionne, au premier chef, pour l'avantage du consommateur, c'est-à-dire de la société dans son ensemble. Il en ressort aussi que cette production, par cela qu'elle doit une bonne partie de sa puissance à l'intervention supérieure des agents naturels et mécaniques, correspond directement au progrès des sciences physiques dans leur application à l'industrie; et cette circonstance vient renforcer la précédente pour assurer à la production en grand une irrésistible expansion.

Mais examinons quels sont ses effets sur la condition des agents producteurs.

Les profits du capital se trouvent accrus, comme chiffre total, puisque sa masse est plus grande et son emploi plus habile. Le chef d'une entreprise de ce genre pourra donc réaliser des bénéfices élevés et rapides, s'il est seul propriétaire du capital employé. Cependant cette nécessité d'un fort capital ouvre un accès plus large à la commandite et, partant, à une division de la propriété du capital entre un grand nombre de personnes: d'où division corrélative des profits. D'un autre côté, les pertes, en cas de non réussite, sont en raison de la grandeur du capital engagé et de l'étendue des ressources que le crédit y ajoute; de telle sorte que le fait seul d'un ralentissement ou d'une discontinuité passagère de pro-

duction inflige à l'entreprise des dommages redoutables. Enfin la concurrence fait sentir plus impérieusement ses exigences à une production qui réclame des débouchés proportionnés à son énergie.

Le sort du travail offre un mélange de compensations analogues, dans la grande production.

La discipline d'atelier devient plus sévère; les conditions du salaire sont plus rigides. Mais ce salaire gagne, en somme, comme régularité et comme élévation. L'échelle des fonctions, mieux graduée et plus étendue, fournit à l'émulation des travailleurs une carrière ascendante moins restreinte que dans les ateliers ordinaires ; et si la difficulté d'établissement ou de passage à la position de patron est plus grande, les emplois de premier ordre procurent une rémunération souvent supérieure aux profits des petites entreprises privées, sans en imposer la responsabilité ni les soucis.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur ces points ; mais nous pouvons dès à présent conclure que, pour le travail comme pour le capital, les avantages l'emportent sur les inconvénients ; ce qui est à la fois légitime, — vu l'harmonie naturelle des lois du progrès économique, — et fort heureux, car la production en grand s'impose désormais partout, et dans la mesure où elle est possible, sous peine de décadence industrielle.

II

Cependant, Messieurs, la grande production ne s'applique pas également à toute industrie.

Voyons quel est son degré d'application relatif à chacun des groupes sommaires de la productivité sociale.

INDUSTRIES EXTRACTIVES. — AGRICULTURE.

En nous restreignant, faute de temps, à l'agriculture, la plus considérable des industries de ce groupe, nous observons tout d'abord qu'elle se prête généralement moins que beaucoup d'autres à la production en grand. Nous en avons donné par avance les raisons, lorsque nous avons constaté que l'agriculture, condamnée à la dissémination des travaux et à leur intermittence, ne peut tirer un aussi grand parti que les manufactures, des forces motrices naturelles et de la division des fonctions.

Ceci nous montre qu'il ne faut pas confondre *grande propriété* avec *grande culture*. Il arrive souvent que de très-grandes propriétés donnent lieu à une exploitation parcellaire, même poussée trop loin, comme en Irlande. Il peut se faire, d'autre part, que de petites propriétés permettent une sorte de culture en grand par la combinaison des travaux.

Le principe du développement relatif de la grande culture dérive des diverses spécialités de production agricole.

On peut établir à cet égard trois degrés :

1° Le maraichage, ou production des légumes, des fleurs, des fruits, etc., donne des résultats d'autant meilleurs que la production est faite sur une échelle plus restreinte. La viticulture se prête aussi très-avantageusement à ce mode d'exploitation ;

2° Les céréales, en rangeant sous ce nom tout ce qui est analogue au blé comme culture, demande une exploitation d'étendue moyenne et la variété plus encore que la puissance des ressources;

3° L'élève des bestiaux et la sylviculture, réclamant beaucoup moins de main-d'œuvre et ne donnant des produits qu'à longs termes, surtout la sylviculture, comportent une exploi-

tation en très-grande échelle, et y trouvent d'énormes avantages.

On comprend d'ailleurs que si cette classification est fondée sur la nature des choses, elle s'établit d'elle-même partout où la législation n'y met point obstacle, partout où les libertés économiques servent de base à l'acquisition et à la culture du sol.

Vous voyez donc, Messieurs, que, pour nous, la question de grande ou de petite propriété n'a rien d'absolu et se subordonne aux conditions scientifiques de la production agricole, en vue de son utilité sociale.

Cependant si l'économiste a une opinion à émettre sur ce sujet tant controversé, c'est que la culture se trouve placée dans les meilleures conditions possibles lorsqu'elle est faite par le propriétaire lui-même, ou tout au moins sous sa direction immédiate. Le paysan-propriétaire, voilà une première garantie de bonne productivité agricole. Le développement d'instruction générale et professionnelle chez le cultivateur, afin de joindre aux données de l'expérience qui, si souvent pour l'homme des champs, se réduit aux errements de la routine, une théorie raisonnée et les renseignements, chaque jour plus précieux, fournis à l'agriculture par les sciences naturelles et physiques, voilà une seconde garantie. Enfin, l'organisation libre et puissante du crédit foncier, et plus encore du crédit agricole, c'est-à-dire de celui qui a pour objet l'exploitation elle-même et le mouvement de transactions commerciales qu'elle provoque, voilà une troisième garantie. Or il ne faut pas se dissimuler que, sur ces deux points : instruction du paysan-cultivateur et établissement du crédit agricole, tout, ou peu s'en faut, est encore à faire.

INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES.

Vous comprenez déjà, Messieurs, par tout ce que nous

avons dit, que la production en grand trouve un terrain plus favorable à son développement dans ce groupe d'industries.

Ce n'est pas à dire qu'elle puisse l'absorber tout entier. Les travaux correspondant à la consommation journalière immédiate, et ce qu'on appelle les petits métiers ne sauraient être supplantés par la manufacture. Mais dans les industries textiles, métallurgiques et une foule d'autres, la grande production règne plus souverainement chaque jour, parce qu'elle permet seule à ces industries de prendre toute l'extension que comporte leur nature. Elle y réalise des prodiges de bon marché unis à la bienfacture, qu'on ne saurait obtenir autrement. Elle fait de ces industries le terrain propre de la concurrence internationale, la matière par excellence du commerce universel, la pierre de touche de puissance productive et de progrès industriel réalisés par chaque peuple.

Sans nul doute tout pays n'est pas en mesure de lutter à armes égales dans cette gigantesque arène. L'Angleterre, par exemple, trouve, pour les grandes manufactures, des avantages refusés par la nature à la plupart de ses rivaux, dans la richesse inépuisable de ses houillères et dans son immense expansion commerciale. Cependant le savoir-faire, l'énergie et la persévérance parviennent à tout compenser.

Voyez ce qui se passe aujourd'hui même, à l'occasion de ce traité de commerce objet de tant de terreurs anticipées, et qui se résout par un éclatant triomphe pour notre production nationale !

Voyez encore la Suisse, pays si petit et placé si défavorablement au point de vue des débouchés lointains. La Suisse a su pourtant se créer une belle place sur les marchés du monde et s'y assurer pour maintes marchandises, telle que l'horlogerie, une suprématie réelle.

Les économistes n'ont-ils pas raison de dire que le travail est le créateur par excellence de la richesse, et que les autres

agents de la production ne valent qu'en raison de l'emploi que le travail sait en faire ?

INDUSTRIES DE TRANSPORT ET COMMERCIALES.

Malgré toutes les facilités de développement que la grande production rencontre dans le groupe des industries manufacturières, celui des industries de transport lui est encore plus propice. Ici, aucune limite n'est assignable à l'extension du principe, parce que les effets sont toujours en raison directe de cette extension.

Le transport parcellaire est ruineux ; il rend la circulation d'une foule de produits presque impossible. Le transport en grand est d'autant plus économique que la matière transportable abonde davantage. Les chemins de fer en fournissent une démonstration qui doit compter au nombre des merveilles de notre siècle.

Dans les fonctions commerciales proprement dites, la grande et la petite production, ou, pour me servir des mots techniques, le *gros* et le *détail*, ont chacun leur rôle et leur place. L'importance relative des centres de consommation détermine le degré de concentration que doivent prendre l'entreposage et l'assortiment des marchandises. Si, dans les cités importantes, d'immenses magasins peuvent s'ouvrir pour chaque spécialité de produits, à mesure que le marché se restreint la fonction commerciale prend des proportions plus modestes. Au village, il ne peut y avoir que de petites boutiques.

C'est une des causes de la cherté des services rendus par le commerce, cherté qui est naturellement proportionnelle à l'exiguïté de l'entreprise et à la faiblesse de ses résultats. Dure nécessité à subir pour le petit consommateur, et qui diminue notablement, à son endroit, les avantages généraux de la grande production industrielle.

III

Maintenant, Messieurs, occupons-nous de l'autre question portée au programme de cette séance, savoir le rôle qui appartient à l'Etat dans le monde économique.

Aucun sujet n'a plus besoin des lumières de la science, et ne réclame plus d'indépendance à la fois et plus de mesure.

Vous le savez, sans doute, l'économie politique professe à cet égard des idées très-arrêtées et a pris une position qui n'appartient qu'à elle.

Ça toujours été un des traits saillants de l'esprit français de considérer l'Etat comme le promoteur naturel de toute initiative sociale, comme gérant responsable des intérêts privés et publics. On veut qu'il pourvoie à tout, qu'il organise tout, qu'il intervienne partout, qu'il réglemente et légifère sur tout; et chaque parti politique, en quête du pouvoir, a son plan de gouvernement non moins interventioniste que celui qu'il veut supplanter. D'où il arrive que plus nous faisons de révolutions, au nom de la liberté, moins nous sommes libres.

Eh bien, la science économique procède à l'inverse de ces doctrines, et sans pousser le principe de l'abstention gouvernementale jusqu'aux exagérations de l'anarchie *proudhonienne*, son premier souci est de revendiquer en principe l'indépendance des choses de l'ordre économique de toute ingérance de l'Etat. Elle pense qu'il ne convient pas plus à l'Etat d'empiéter sur le domaine de l'industrie que sur le domaine de la conscience, ou que sur ceux de la science, de la littérature et de la philosophie.

Mais l'autonomie du monde des intérêts sera d'autant plus sûrement comprise et établie que nous aurons mieux déterminé le vrai rôle qu'il appartient au gouvernement d'y remplir;

car tout extérieur et indirect, pour ainsi parler, qu'il soit, ce rôle n'en a pas moins d'importance ni de grandeur.

Le gouvernement est l'organe de l'ordre et de la paix publique, le défenseur du droit commun, le protecteur des libertés individuelles et collectives.

A ces titres, voici quelle est sa mission dans l'économie sociale :

Sauvegarder les personnes et les propriétés;

Rendre à chacun, en cas de conflit, prompte et bonne justice ;

Assurer l'observation et la loyauté des contrats;

Défendre l'intérêt général contre les empiétements de l'intérêt privé;

Pourvoir à la conservation et au développement graduel du capital public;

Faciliter et protéger l'expansion des échanges internationaux et veiller à la sécurité des intérêts de ses ressortissants au dehors.

Si j'ajoute que l'Etat est mis en mesure de remplir ces diverses attributions au moyen de l'impôt et des ressources du crédit public, j'aurai tracé, aussi exactement que le permet une énonciation sommaire, le cadre des rapports que la science économique reconnaît exister entre l'Etat et le monde des intérêts, et l'on voit que ces rapports ne sont pas petits.

Cependant, par le passé, on comprenait tout autrement la mission de l'Etat, et il ne manque pas de gens qui, aujourd'hui encore, lui demandent beaucoup plus.

Les théories interventionistes sont de degrés divers, depuis la réglementation et la protection légale de toutes ou de certaines industries jusqu'à l'Etat communiste, c'est-à-dire dirigeant lui-même la production entière et la distribution des richesses. Et ce qu'il y a de malheureux, quant au plus modéré même de ces systèmes, c'est qu'il repose sur les mêmes

principes au fond, — quoique ses partisans ne s'en rendent pas bien compte, — que l'Etat communiste. Si, en effet, l'immixtion gouvernementale était jugée nécessaire sur quelques points, pour organiser, régir, contenir et protéger les intérêts, il n'y aurait pas de raison décisive pour que cette nécessité ne s'étendît à tout le mécanisme de l'économie sociale.

Voulez-vous, par exemple, que la loi fixe le prix de telle ou telle marchandise, comme le pain, comme l'argent? Ou bien voulez-vous que telle profession, telle industrie soit placée en dehors du droit commun, et prémunie contre les effets de la concurrence par une constitution privilégiée, qui donne une valeur artificielle à ses services? — Comme ce but ne saurait être atteint qu'aux dépens de la totalité des consommateurs et de l'ensemble des producteurs non privilégiés, il est clair que l'équité et la logique conduisent à une généralisation complète du système, — ce qui le rendrait illusoire et impraticable, s'il ne se résolvait pas dans un absolu communisme.

« C'est qu'il y a, dit-on, certaines industries et certaines transactions qui, par leur nature, réclament un mode de vivre à part et un degré de protection plus direct. » — Naturellement chaque privilégié abonde dans ce sens. Mais les analyses économiques fournissent des conclusions différentes. Elles démontrent que tout se tenant dans le mécanisme général de la production et de l'échange, on ne saurait toucher un point sans que les autres n'en reçoivent le contre-coup, et que le bien, plus ou moins réel, procuré de haute lutte à ceux-ci, ne se traduise en mal plus que proportionnel pour ceux-là.

Vouloir seulement mettre obstacle, en un sens quelconque, à la fixation des prix d'après la loi souveraine de l'*offre* et de la *demande*, jette le trouble dans l'organisme vital de la production et fausse tous ses ressorts. Voilà, je le répète, ce que démontrent les analyses économiques et cela si visiblement, qu'il n'est pas un des représentants de la science qui n'en tombe d'accord.

L'économie politique estime donc que l'Etat a rempli toute sa mission et tout son devoir en industrie quand il a garanti la sécurité et la loyauté des transactions, quand il a assuré à chaque producteur la liberté, la justice et le droit commun. Elle repousse toute immixtion directe de l'Etat, soit à titre de producteur, soit à titre de régulateur ou de protecteur.

D'abord l'Etat n'est pas compétent en semblable matière. Où l'homme d'Etat puiserait-il le principe de cette compétence? Sa fonction si grande, si vaste, si complexe par elle-même, n'est-elle point d'un ordre tout différent que ce qui constitue les aptitudes industrielles, soit agricoles, soit manufacturières, soit commerciales, soit même, généralement parlant, économiques (1) ? Il faudrait des connaissances et un génie universels pour pouvoir décider pertinemment sur toute chose.

Qu'arrive-t-il dès lors, si l'homme politique veut faire acte d'autorité hors de la sphère de sa légitime compétence? — Il arrive que c'est dans le point de vue politique lui-même que le gouvernement cherche ses inspirations et ses directions. C'est par rapport aux intérêts politiques dont il est le représentant et l'instrument qu'il résoudra les questions d'économie sociale, attribuées indûment à sa juridiction. Il favorisera les uns et maltraitera les autres, suivant les convenances ou les nécessités de la situation ministérielle du jour, suivant les doctrines gouvernementales en honneur, suivant les influences de classe ou de parti dont il relève plus ou moins. Ainsi la politique, à son tour, sera viciée dans son principe et se fera un moyen de puissance du maniement des intérêts.

---

(1) On objectera que l'homme d'Etat peut tout au moins posséder la compétence économique. Sans doute il le peut et le doit; mais le résultat de cette compétence se manifestera précisément par un retour aussi complet que possible à l'abstention gouvernementale, au moyen d'une réforme des institutions qui procédaient du principe opposé et par son ferme maintien là où elle existe déjà.

La corruption des gouvernants et des gouvernés sortira fatalement d'une telle source.

Faire l'ordre, la paix, la sécurité, rendre justice à chacun, garantir le droit commun et toutes les libertés publiques et privées, voilà au contraire une mission aussi pure que grande, une mission vraiment morale, vraiment digne de l'ambition et des hautes capacités du souverain ou de ses auxiliaires.

Ce n'est donc pas, Messieurs, amoindrir l'Etat que de vouloir qu'il reste dans sa sphère : c'est le relever.

Nous ne sommes point au bout. Lorsque l'Etat prend l'initiative de telle ou telle entreprise, ou lorsqu'il fait pencher la balance dans tel ou tel sens, au milieu de la compétition des intérêts, sur qui retombe la responsabilité effective de son action? Est-ce sur les gouvernants eux-mêmes? — Nullement. Si un particulier entreprend, dépense, échange, etc., il le fait à ses risques personnels; il s'enrichit ou se ruine suivant l'issue de ses opérations. Il est donc sollicité de la façon la plus énergique par son propre intérêt à agir prudemment et économiquement. Mais quand l'Etat opère, soit qu'il dépense, soit qu'il emprunte, soit qu'il accorde des priviléges, ce n'est point sa fortune propre — car il n'en a pas — c'est la fortune des gouvernés qui est en jeu et qui devra, en fin de compte, d'une façon ou d'une autre, supporter la conséquence des faux calculs ou d'entreprises mal conduites. Voilà pourquoi ce que fait l'Etat coûte habituellement plus cher que ce que fait l'industrie privée. La responsabilité directe, au point de vue des intérêts, manque à l'action de l'Etat. Verrait-on les nations modernes chargées, comme elles le sont, pour la plupart, d'une dette publique énorme, si la position personnelle des gouvernants eût dû s'en trouver proportionnellement atteinte?

Plaisante contradiction : d'un côté, on suppose les gouvernants aptes à diriger le mouvement des intérêts dans leurs

rapports entr'eux, et, d'autre part, on prétend de plus en plus soumettre ces mêmes gouvernants au contrôle des mandataires de l'intérêt privé, pour le vote de l'impôt et pour son emploi, c'est-à-dire pour la gestion économique qui incombe en propre à l'Etat lui-même! On se plaint sans cesse que l'Etat demande et dépense trop et, en bien des cas, qu'il dépense mal, on déplore le déficit perpétuel des budgets, et cependant on imagine que l'Etat déploiera une capacité infaillible en ce qui regarde les affaires de tout le monde! Enfin, l'on implore la réduction des impôts, et l'on exige en même temps que l'Etat mette la main à mille choses et prenne à sa charge toute espèce de services!

Observons encore ceci. L'intervention gouvernementale, en matière de production et d'échange, a pour effet de porter un coup fatal à la liberté du travail et à la concurrence qui en dérive. Comment lutter contre l'Etat? Comment résister à son action par les seules forces de l'intérêt privé? La tentative seule en serait considérée comme une rébellion contre l'ordre et la loi. Or, Messieurs, sans liberté du travail et sans concurrence, pas de progrès industriel possible. L'histoire du réglementarisme en fournit tristement la preuve.

IV

Je crois avoir suffisamment justifié, Messieurs, la doctrine économique de non-intervention de l'Etat. Mais cette doctrine ne souffre-t-elle pas des exceptions?

Prenons, pour l'examen de ce point, ce qui existe en France.

L'Etat s'est réservé, dans notre pays, le monopole de certaines industries productives, telles que la fabrication de la poudre, du sel, du tabac, etc., et le transport des lettres et dépêches. Il pourvoit, en partie, aux frais du Trésor public,

à l'instruction primaire, et garde l'instruction universitaire sous sa dépendance. Il maintient plusieurs professions dans un état corporatif privilégié. Il octroie un monopole d'exploitation pour diverses entreprises, telles que les chemins de fer, l'émission des billets de banque, la frappe des monnaies. Enfin il distribue des encouragements aux arts et aux lettres, par divers modes de subvention.

Il s'en faut de beaucoup, Messieurs, que toutes ces dérogations au droit économique soient également justifiables.

Ainsi, on doit nettement désapprouver tout ce qui est monopole ou privilége corporatif basé sur la loi, comme dommageable à l'intérêt général autant qu'attentatoire à la liberté de l'industrie. Quant à ceux que s'est attribués l'Etat, ils s'expliquent par des considérations politiques ou fiscales plus ou moins plausibles. Passe pour le tabac, la poudre et les cartes, consommations de fantaisie plus que de nécessité ; mais le sel !... Comment justifier le surcroit énorme de prix que la régie gouvernementale impose à un objet de subsistance si essentiel !

Le monnayage officiel n'est qu'une mesure d'ordre public, devenue sans inconvénients depuis que les gouvernements ont renoncé à en profiter pour altérer les monnaies. Le monopole des chemins de fer est une nécessité temporaire, imposée par la création si coûteuse de moyens de transport de cette importance, mais qui n'en recèle pas moins de dangers et qui d'ailleurs rend d'autant moins acceptables les sacrifices énormes que l'Etat a cru devoir s'imposer en faveur de bien des Compagnies.

Le monopole postal est de ceux que l'opinion accueille le mieux ; cependant il coûtait cher au public avant la récente réforme des tarifs, réforme qui s'étendra bientôt, il faut l'espérer, au service télégraphique. Restera toujours le danger de l'inquisition politique, qu'exprime si énergiquement l'institution des *cabinets noirs !...*

Le plus respectable des empiètements gouvernementaux hors de son domaine est, sans contredit, l'organisation de l'instruction primaire, cette dette sacrée d'une société démocratique envers un nombre encore trop considérable de ses membres; quant à l'institution universitaire c'est autre part que dans l'économie politique qu'il faut chercher son point d'appui et ses nécessités d'existence.

La science économique se récuse également sur la question des encouragements officiels à la littérature et aux arts, car il n'y a là, à ses yeux, qu'une variété de protectionisme, aussi peu efficace que toute autre pour le but qu'on prétend atteindre, et aussi peu conforme aux lois de l'intérêt général et du droit commun.

Je m'arrête, Messieurs, et je formule une conclusion que vous pressentez. La démocratie industrielle ne se consolidera que corrélativement au retour de l'Etat à sa mission réelle et à son abdication du rôle arbitraire ou transitoire qui lui est encore dévolu presque partout. C'est en économie sociale, par excellence, que le *self government* est le vrai fondement de la civilisation et du progrès.

Les attributions légitimes de l'Etat n'en seront pas amoindries. Elles tireront au contraire un accroissement incessant de l'expansion toujours plus variée et plus forte de la production, sur le terrain de la liberté.

Honneur aux hommes d'Etat qui entreront hardiment dans cette voie! Ils contribueront mieux ainsi au bien-être matériel et moral du peuple que par aucun système d'intervention et de protectionisme; ils fermeront peut-être pour nos sociétés l'ère des révolutions!...

Lyon. Imp. PINIER, rue Tupin, 31.

IIME SÉANCE

CIRCULATION DES RICHESSES

PRIX

MESSIEURS,

Il nous faut déjà abandonner cette étude de la production que nous avons pourtant réduite à des données si sommaires, pour aborder celle de la seconde fonction économique, la circulation des richesses.

En un sens, ce ne sera pas changer de sujet : sans circulation il n'y aurait point de production économique possible, et l'énergie de celle-là fait la puissance d'expansion de celle-ci. C'est la circulation qui met en contact et associe tous les éléments de la production, qui opère l'engrenage des parties, qui fait jouer harmoniquement tous les ressorts, qui donne à l'œuvre totale cohésion et unité. C'est, de plus, la circulation qui fournit le point d'attache et détermine la loi des rapports de la production avec la répartition et avec la consommation des richesses.

Ces quelques mots nous indiquent déjà l'importance des phénomènes circulatoires dans l'économie sociale. Importance telle que bien des publicistes, des économistes mêmes, ramènent toute la science des richesses à l'étude de ces phénomènes.

Afin de saisir la portée de ce point de vue, il nous faut d'abord savoir exactement quelles idées représente le mot *circulation* et tout ce qu'il contient.

En langage ordinaire, circulation est synonyme de déplacement. Quand un objet change de lieu ou de maître, passe seulement d'une main dans une autre, et quand nous allons nous-mêmes ici où là, cela suffit pour donner lieu à l'emploi du mot *circulation*. En langage économique, il faut plus : il faut qu'au déplacement se joigne un second acte comme but du premier, savoir l'échange des services et des produits entr'eux. Il n'y a point circulation économique, quelles que soient l'amplitude et la vitesse des mouvements opérés, là où il n'y a pas échange.

Ainsi un voyage d'agrément ou même d'exploration scientifique ; une expédition maritime ou terrestre pour la découverte ou pour la conquête ; le mouvement de la foule prenant part à une fête publique ; les vicissitudes du jeu qui font sortir de l'argent de la bourse des uns pour le faire entrer dans celle des autres ; la spéculation qui, sous le nom d'agiotage, procure des bénéfices à ceux-ci aux dépens de ceux-là, stérilement pour la société ; enfin cette transmission de signes fiduciaires, sans valeur effective, que crée un industriel aux abois, quoiqu'en termes du métier on appelle précisement cet artifice de crédit, *faire de la circulation*, et bien d'autres choses analogues ne doivent point être confondues avec la véritable circulation économique.

C'est l'échange des services et des produits qui fait l'essence, le fond, l'âme de la vraie circulation, dont le déplacement des personnes ou des choses ne représente que la condition externe, la forme.

Comme corollaire de cette notion, il faut encore y faire entrer le mécanisme si complexe au moyen duquel s'accomplissent les échanges : voies de communication, marchés,

lois naturelles ou artificielles du prix, monnaie, fonctions commerciales, crédit. Tout cela, je le répète, fait partie intégrante de la circulation économique.

Nous avons donc ici deux objets généraux d'étude : d'abord l'échange lui-même, considéré dans sa nature propre et intime; en second lieu, l'appareil ou le mécanisme qui sert à son fonctionnement. Occupons-nous sans retard du premier de ces objets.

II

L'échange n'a pas besoin d'être défini : cette fois le mot, pris dans son sens vulgaire, se trouve juste pour l'idée qu'y attache la science. Nos entretiens passés vous ont, d'ailleurs, préparés à bien comprendre ce mot.

Vous savez que, dans la société économique, tout se fait collectivement : chaque producteur travaille pour la société entière et avec le concours d'une foule sans nombre d'autres producteurs. Chaque consommateur tire ses moyens de satisfaction de la totalité des industries existantes.

L'échange des services et produits peut seul permettre à cette collectivité de production et de consommation de se réaliser. Le jour où les échanges seraient suspendus, ne fût-ce que momentanément, la vie économique s'arrêterait et les trois quarts des hommes périraient.

On ne saurait trop le dire, l'échange est le seul fondement de la société économique; plus cette société s'étend, plus l'échange s'élargit et s'accélère ou, pour mieux dire, c'est de l'extension de l'échange que naît l'extension de la société elle-même.

Veuillez observer que ce point de vue appartient en propre à l'économie politique et la caractérise éminemment. Le prin-

cipe des nationalités ne réunit les hommes que dans les limites tracées par la communauté de race, de traditions historiques, de langage. La patrie politique est encore plus étroite. Le lien religieux n'embrasse que les sectateurs du même culte. La morale est universelle, sans doute, dans ses préceptes généraux; mais que de divergences dans ses applications pratiques ! Donc, sans vouloir amoindrir la dignité et la valeur de ces divers organes de sociabilité, il est permis de dire que celui de la réciprocité économique présente un développement de fait plus large encore et, pour ainsi dire, plus humanitaire, parce qu'il ne réclame aucune restriction à la liberté de chacun et de tous, et qu'il n'implique aucune condition de contrainte et d'exclusivisme.

Cependant on a critiqué l'économie politique de faire reposer la société sur ce principe. On a dit qu'il vaudrait bien mieux prendre pour base des relations humaines, le dévoûment, l'amour, la fraternité. Rien de plus grand que ces mobiles; mais ce serait non-seulement une illusion, ce serait une dangereuse erreur que d'y chercher le principe d'organisation de la vie sociale. Quoi qu'on fasse, il faut que chacun donne pour recevoir et reçoive en proportion de ce qu'il a donné. Cela seul est conforme à la dignité morale comme aux conditions matérielles d'existence de notre nature. Cela seul est juste.

Recevoir sans donner, quand il n'y a pas impossibilité absolue de faire autrement, c'est vivre aux dépens du travail des autres ; c'est le fait de la paresse, de l'égoïsme, de la violence, de la fraude, de l'abjection, du vice.

Donner à titre gratuit est le propre de la bienfaisance, de l'abnégation personnelle; mais c'est aussi acquérir un droit de domination sur celui qui reçoit, c'est préparer et entretenir sa dégradation, si la bienfaisance n'est pas simplement une planche de salut dans le naufrage. En définitive, on ne sau-

rait donner sans avoir reçu, et personne ne pourrait, normalement parlant, recevoir sans avoir donné. Que de préjugés et que de mauvaises institutions nous fauchons ainsi d'un seul coup !

Il faut aller plus loin encore, cependant. L'échange, la mutualité des services procure à chacun, petit ou grand, des avantages incomparablement supérieurs à ceux que pourrait fournir le plus sublime dévoûment des uns à l'égard des autres, — car si le dévoûment est réciproque, dans la mesure même de délicatesse du sentiment qui l'inspire, il revient à la stricte réciprocité, soit à l'échange. — D'où il suit que l'échange réalise la plus réelle et la plus féconde application de fraternité humaine qu'il soit possible d'imaginer.

On ne se rend pas bien compte, en général, de cette merveilleuse efficacité de l'échange, et l'on ne voit pas, de prime-abord, avec quelle supériorité il rémunère chacun de son concours à l'œuvre collective. Permettez-moi, Messieurs, de vous citer sur ce point un passage, admirable par sa simplicité même, du livre des *Harmonies économiques* de F. Bastiat.

« Prenons un homme appartenant à une classe modeste de la société, un menuisier de village, par exemple, et observons tous les services qu'il rend à la société et tous ceux qu'il en reçoit; nous ne tarderons pas à être frappés de l'énorme disproportion apparente.

« Cet homme passe sa journée à raboter des planches, à fabriquer des tables et des armoires; il se plaint de sa condition, et cependant que reçoit-il en réalité de cette société, en échange de son travail ?

« D'abord, tous les jours, en se levant, il s'habille et il n'a personnellement fait aucune des nombreuses pièces de son vêtement. Or, pour que ces vêtements, tout simples qu'ils sont, soient à sa disposition, il faut qu'une énorme quantité de travail, d'industrie, de transports, d'inventions ingénieuses,

aient été accomplis. Il faut que des Américains aient produit du coton, des Indiens de l'indigo, des Français de la laine et du lin, des Brésiliens du cuir; que tous ces matériaux aient été transportés en des villes diverses, qu'ils y aient été ouvrés, filés, tissés, teints, etc.

« Ensuite, il déjeune. Pour que le pain qu'il mange lui arrive tous les matins, il faut que des terres aient été défrichées, closes, labourées, fumées, ensemencées; il faut que les récoltes aient été préservées avec soin du pillage; il faut qu'une certaine sécurité ait régné au milieu d'une innombrable multitude; il faut que le froment ait été récolté, broyé, pétri et préparé; il faut que le fer, l'acier, le bois, la pierre, aient été convertis par le travail en instruments de travail; que certains hommes se soient emparés de la force des animaux, d'autres du poids d'une chute d'eau, etc,; toutes choses dont chacune, prise isolément, suppose une masse incalculable de travail mise en jeu, non-seulement dans l'espace, mais dans le temps.

« Cet homme ne passera pas sa journée sans employer un peu de sucre, un peu d'huile, sans se servir de quelques ustensiles.

« Il enverra son fils à l'école, pour y recevoir une instruction qui, quoique bornée, n'en suppose pas moins des recherches, des études antérieures, des connaissances dont l'imagination est effrayée.

« Il sort, il trouve une rue pavée et éclairée.

« Il va à l'église : elle est un monument prodigieux et le livre qu'il y porte est un monument peut-être plus prodigieux encore de l'intelligence humaine. On lui enseigne la morale, on éclaire son esprit, on élève son âme ; et, pour que tout cela se fasse, il faut qu'un autre homme ait pu fréquenter les bibliothèques, les séminaires, puiser à toutes les sources de la tradition humaine; qu'il ait pu vivre sans s'occuper directement des besoins de son corps.

« Si notre artisan entreprend un voyage, il trouve que, pour lui épargner du temps et diminuer sa peine, d'autres hommes ont aplani, nivelé le sol, comblé des vallées, abaissé des montagnes, joint les rives des fleuves, amoindri tous les frottements, placé des véhicules à roues sur des blocs de grès ou des bandes de fer, dompté les chevaux ou la vapeur, etc.

« Il est impossible de ne pas être frappé de la disproportion, véritablement incommensurable, qui existe entre les satisfactions que cet homme puise dans la société et celles qu'il pourrait se donner s'il était réduit à ses propres forces. J'ose dire que, dans une seule journée, il consomme des choses qu'il ne pourrait produire lui-même dans dix siècles.

« Ce qui rend le phénomène plus étrange encore, c'est que tous les autres hommes sont dans le même cas que lui. Chacun de ceux qui composent la société a absorbé des millions de fois plus qu'il n'aurait pu produire ; et cependant ils ne se sont rien dérobé mutuellement. Et, si l'on regarde les choses de près, on s'aperçoit que ce menuisier a payé en services tous les services qui lui ont été rendus. S'il tenait ses comptes avec une rigoureuse exactitude, on se convaincrait qu'il n'a rien reçu sans le payer au moyen de sa modeste industrie ; que quiconque a été employé à son service dans le temps et dans l'espace, a reçu ou recevra sa rémunération.

« Il faut donc que le mécanisme social soit bien ingénieux, bien puissant, puisqu'il conduit à ce singulier résultat, que chaque homme, même celui que le sort a placé dans la condition la plus humble, a plus de satisfactions en un jour qu'il n'en pourrait produire en plusieurs siècles (1). »

Le sujet n'est pas épuisé, Messieurs, il ne saurait l'être. L'échange, en se développant constamment, avec la civilisa-

(1) *Harmonies économiques*, édition de 1850, p. 23-26.

tion, arrive à rendre toutes les existences solidaires, à un point qu'il serait difficile de bien exprimer. D'abord, cette solidarité n'apparaît que dans la famille; puis elle se révèle dans la classe sociale dont l'individu fait partie; puis entre toutes les classes d'hommes du pays; puis dans le développement de prospérité ou dans les dommages ressentis en commun par les diverses nations qui vivent sur le même continent; puis enfin sur toute l'étendue du globe, à travers les grands océans et les déserts, de l'équateur aux deux pôles.

Nous en sommes déjà là, aujourd'hui. Nos échanges atteignent les producteurs et les consommateurs des cinq parties du monde; notre puissance industrielle et nos besoins de consommation n'exigent rien de moins, et si un marché quelconque nous est fermé, notre production se contracte immédiatement. Les grandes crises dont le commerce européen est frappé périodiquement ont leurs causes, bien souvent, dans des événements transocéaniques ou dans une émigration trop considérable de l'instrument des échanges vers les contrées voisines de nos antipodes.

L'analyse de ces grands phénomènes de circulation a doté l'économie politique de la fameuse *théorie des débouchés*, due principalement à notre compatriote J.-B. Say, et qui se résume dans deux axiomes, dont voici le premier :

La division du travail a pour limites l'étendue des débouchés ou du marché.

Et vous voyez, Messieurs, quelle est l'exactitude de cet axiome. Mais vous n'en comprendrez bien toute la fécondité pratique que lorsque nous traiterons de la liberté du commerce.

La théorie des débouchés fournit un second axiome :

Les produits s'échangent contre des produits.

Son intelligence demande une nouvelle analyse.

L'échange, malgré son caractère d'unité, se décompose

dans la pratique, en deux opérations, celle de *vendre* et celle d'*acheter*, et ces deux opérations s'effectuent indépendamment l'une de l'autre, à des temps et à des lieux différents. Je vends aujourd'hui le produit de mon travail à tel individu, et je n'achèterai que plus tard, de tout autre individu, l'équivalent de ce produit. Immense commodité pour les échangistes ; seul moyen de généraliser l'échange entre un nombre infini de producteurs et de consommateurs.

Mais pour opérer ainsi, il est besoin d'un instrument spécial des échanges, pouvant servir par lui-même d'équivalent provisoire à tous les services et produits. Cet instrument est la monnaie. La monnaie n'est pas de soi un service ou un produit consommable ; mais elle donne pour ainsi dire assignation ou droit de possession au vendeur sur la totalité des produits et services existants partout où elle est reçue, en proportion de la valeur de l'objet livré par lui.

Vous sentez cependant qu'on a pu se faire aisément illusion sur la nature réelle de l'échange, en voyant le rôle décisif qu'y joue l'argent. Il a été très-facile de croire que c'était l'argent qui s'achetait et se vendait tour à tour, et que l'échange se résolvait dans la possession du numéraire. On l'a cru en effet pendant bien des siècles, et l'on en a conclu que les avantages de l'échange se mesuraient, pour chaque peuple, comme pour chaque individu, à la quantité de numéraire qui restait entre ses mains, l'opération terminée. C'est ce qu'on a appelé *balance du commerce*. On a dit : « Le peuple qui, au bout de l'année, a reçu plus d'argent qu'il n'en a donné s'est enrichi, le peuple qui en a reçu moins s'est appauvri. » De là sont nés tous les errements du *système mercantile*. De là est venu ce luxe de mesures prohibitives, destinées à éloigner les produits étrangers du marché national et à empêcher la migration du numéraire à l'étranger.

Il importe, sans doute, que chaque peuple ait une quantité de numéraire correspondante à ses besoins immédiats d'échange, puisque c'est la monnaie qui sert d'instrument à ces échanges ; mais le fond de la théorie n'en est pas moins faux, parce qu'il est en contradiction avec le but réel et définitif de l'échange.

Si je reçois de l'argent contre livraison de mes services ou produits, c'est uniquement parce que je sais qu'avec cet argent je pourrai, où et quand bon me semblera, obtenir livraison d'autres services ou produits en rapport avec mon besoin de consommation. Ce n'est pas l'argent que je consommerai, ce sont les produits qu'il me procurera en le cédant à mon tour. Croire que l'argent est la richesse consommable, la vraie richesse, par conséquent, c'est renouveler l'histoire du roi Midas, qui, ayant demandé aux dieux que tout ce qu'il toucherait se changeât en or, mourait de faim devant une table chargée d'aliments, se transformant, à mesure qu'il les voulait porter à sa bouche, en blocs de métal.

La même chose arriverait à un peuple qui voudrait *vendre* sans *acheter*. Il s'affamerait lui-même, en cédant contre argent ses richesses consommables aux autres peuples, sans recevoir d'eux corrélativement des richesses pouvant satisfaire ses besoins.

D'ailleurs, le système se détruit par sa généralisation. Si chaque peuple ne veut recevoir que de l'argent, aucun ne pourra plus vendre ses produits, à moins que la loi du canon ne force le faible à prendre les marchandises du fort, sans pouvoir les payer avec les siennes. Ce qui, du reste, ne se prolongera pas au delà de l'épuisement des ressources monétaires du vaincu.

On a peine à comprendre qu'une si puérile et si odieuse utopie ait pu diriger la politique internationale des nations les plus civilisées jusqu'à notre époque. Et cependant rien de

plus positif. Une bonne partie des guerres modernes, y compris celle qui renversa le premier empire, a eu pour origine les errements du système mercantile.

Mais dès qu'on a une fois bien vu que l'argent est le moyen, non le but, des échanges, et qu'il s'agit, avant tout et en fin de tout, de services et de produits consommables dont les habitants de chaque pays, comme ceux du pays lui-même, sont réciproquement producteurs et consommateurs les uns par rapport aux autres, la nature de ces rapports change complétement, ou plutôt elle apparait dans sa réalité. Sans négliger la question importante, quoique subsidiaire, de l'approvisionnement monétaire, on placera la prospérité d'un peuple, aussi bien que celle de chaque particulier, dans tout ce qui doit accroitre sa puissance d'échange, c'est-à-dire dans la production des richesses consommables et dans l'extension effective de ses échanges.

C'est donc contre des produits que s'échangent les produits, bien que cet échange s'opère à l'aide de l'argent. La vente et l'achat ne sont que les deux parties d'un même acte.

Mais ce dédoublement de l'échange et l'emploi de la monnaie pour sa réalisation entrainent une autre conséquence très-importante : ils donnent naissance au *prix*. Procédons à son étude.

III

L'échange a pour loi l'équivalence des services échangés. La recherche de l'équivalence conduit à l'étude de la valeur, étude que nous avons faite antérieurement (1).

La valeur, à son tour, s'exprime, dans la pratique des échanges, par le prix. Le *prix* est ce qu'il en coûte d'ar-

(1) 5e Séance.

gent pour acheter un service ou un produit. La *valeur* ne se confond pas avec le *prix*, bien que celui-ci en soit l'expression monétaire et actuelle.

La valeur est une notion abstraite qui fouille jusqu'aux racines des richesses pour en découvrir les principes créateurs. Le prix ne va pas si avant : il se borne à exprimer le rapport qui s'établit sur le marché entre la valeur des services et celle de leur instrument d'échange, rapport variable par essence, parce que mille circonstances extérieures lui font subir leur influence, et parce que la monnaie elle-même, malgré les qualités qui l'ont fait choisir pour instrument des échanges, n'a point une valeur constante et identique.

Vous voyez donc que si la valeur enfante, théoriquement parlant, le prix, celui-ci ne reste que très-imparfaitement fidèle à son origine. Le prix a une façon d'être et des lois propres.

Cependant, remarquons que de la notion essentielle du prix sort une première loi générale qui en domine toutes les fluctuations. Le prix ne donnant que le rapport de valeur des marchandises avec celle de l'argent, on doit en conclure qu'il n'y a pas de hausse ni de baisse universelle des prix. Quand cette hausse ou cette baisse semble se produire, ce n'est que le témoignage du changement de rapport de valeur de toutes les marchandises à la fois avec celle de la monnaie, et non le témoignage d'un changement de valeur des marchandises entr'elles. Cela veut dire que la monnaie s'est dépréciée par un accroissement d'abondance, comparée à celle des matières échangeables, ou bien a haussé de valeur par une diminution d'abondance relativement à ces matières. Tout, dès lors, coûtant également plus cher ou également moins cher, le rapport des valeurs entr'elles reste le même.

Ainsi, quand nous lisons qu'à la fin du moyen-âge le prix de toutes choses était descendu si bas que, pour trois francs, on pouvait acheter un mouton, que la main-d'œuvre se payait quelques deniers par jour, etc., gardons-nous d'en inférer qu'il y avait alors plus d'abondance et de bien-être qu'aujourd'hui, et même que tout était à *bon marché*. Cela prouvait seulement que l'argent était fort rare et, par suite, d'une valeur énorme.

Une autre conséquence de cette loi, c'est que les produits se servant, en définitive, réciproquement de débouchés, il ne saurait y avoir surabondance universelle de production. On ne produit jamais trop et on ne peut jamais trop produire, eu égard aux besoins de la consommation générale; mais quand un genre de production prend le devant sur les autres, le rapport de valeur qu'exprime le prix venant à changer entre ce genre de produits et les autres, ceux-ci ne se trouvent plus en mesure d'acheter celui-là dans les mêmes conditions, et l'on voit s'opérer une baisse sur le prix du premier. Si cette baisse ne suffit pas pour rétablir l'équilibre des rapports, une partie des produits, accrus en quantité, restera invendue. Il y aura ce qu'on appelle encombrement du marché, phénomène que détermine assez souvent, à notre époque, une fièvre de production, causée par des espérances exagérées ou irréfléchies de placement.

Toutefois, l'accroissement de production d'un genre spécial quelconque, une fois régularisé, finit par tourner à l'avantage de l'ordre de producteurs dont il s'agit, en ouvrant à leur activité une sphère plus vaste, et à l'avantage de toute la société, en lui fournissant des produits moins coûteux.

IV.

La variabilité du prix est le tourment de l'économie politique. C'est pourquoi on a cherché à en dégager nettement la théorie des causes de perturbation qui s'y manifestent. On est parvenu de la sorte à la détermination du prix *naturel* ou *réel*.

J'ai déjà dit ailleurs (1) ce qu'il faut entendre par prix naturel. C'est la somme des frais de production d'une marchandise quelconque. On connaît du moins ainsi le point fixe autour duquel oscillent les prix du marché ; on peut se rendre compte de la portée économique de ces oscillations, voir celles qui profitent à la société et celles qui lui nuisent, ou, en d'autres termes, celles qui résultent du progrès industriel et celles qui lui font obstacle.

Mais, en somme, le défaut de concordance entre le prix *naturel* et le prix du marché ou prix *courant* montre que ce dernier a sa loi propre, et cette loi est la plus importante à déterminer, puisque c'est elle qui décide du sort des producteurs et des consommateurs, sans recours immédiat possible contre ses arrêts.

Eh bien, Messieurs, la science économique a découvert et formulé cette loi souveraine, et cela avec tant de précision que personne, aujourd'hui, même parmi nos adversaires, ne songe à la révoquer en doute. C'est la loi de l'OFFRE et de la DEMANDE.

L'*offre* représente les vendeurs, la *demande* les acheteurs. Si les premiers l'emportent sur les seconds, c'est-à-dire s'il y a une quantité de marchandises supérieure aux besoins ou à la possi-

---

(1) 3e Séance, p. 41, 42.

bilité d'achat des consommateurs, dans le même moment et le même lieu, les vendeurs se faisant concurrence entr'eux, le prix des marchandises baisse ; au cas contraire, le prix monte. Cette hausse et cette baisse peuvent, soit descendre beaucoup plus bas que le coût des frais de production, ce qui fait la ruine du producteur, soit monter beaucoup plus haut, ce qui est un fléau pour le consommateur. Mais que cette baisse ou cette hausse se prolonge, et la production en sera promptement modifiée. Elle se ralentira en cas de baisse ; elle s'accélèrera, en cas de hausse.

Il résulte de là que l'intérêt du producteur se trouve lié à celui du consommateur, que l'accroissement de la demande se traduit par un accroissement de production, tandis que la diminution de demande contraint le producteur à plier ses voiles.

Il ne faut donc pas croire que l'immobilité du prix soit un signe de prospérité sociale. Elle n'exprime que la stagnation. Une hausse même a mieux le caractère d'un développement de bien-être, si elle résulte d'un accroissement de la demande continu et régulier, parce que c'est le témoignage d'une plus grande puissance de consommation acquise par la société, et, dans ce cas encore, la production bénéficie elle-même de cet accroissement de puissance de la consommation.

Mais le signe général et naturel du progrès industriel réside dans l'abaissement du prix *courant*, se réalisant par l'abaissement des frais de production, obtenu sans dommage pour personne, grâce à la multiplication des capitaux. Nous en avons donné les raisons antérieurement (1).

Maintenant, Messieurs, serrons de plus près la question de variabilité du prix *courant*.

Toutes les causes de cette variabilité peuvent se ramener au fait d'abondance ou de rareté relative des produits, dans un lieu et dans un temps donnés. Or, d'où viennent cette rareté

---

(1) Voir la séance sur le capital (8e).

et cette abondance, en ce qu'elles ont d'accidentel et d'anormal ?

Il ne s'agit pas en effet de rechercher ce qu'il y a, dans ces phénomènes, de constant et d'inhérent à la nature des choses. Il est clair que les marchandises précieuses par essence, les produits raffinés, les œuvres de génie sont et seront toujours rares relativement aux autres. Qu'on dise que la mode, le préjugé, l'engoûment décide souvent en pareille matière plutôt que la saine appréciation des choses, fort bien ; il n'en faut pas moins souscrire aux décisions de ce genre.

Mais l'élévation anormale ou l'avilissement du prix courant peut tenir à des causes infiniment moins justifiables encore. Je veux parler d'abord de tout ce qui dérive de l'intervention légale : monopoles, priviléges, prohibitionisme et protectionisme, fixation autoritaire des prix, abus de position, etc. Puis viennent les excès de concurrence, les entraînements ou les manœuvres de spéculation, les ligues d'intérêts et coalitions. Puis encore les sinistres climatériques, les crises politiques, les guerres, les emprunts publics exagérés, la mauvaise organisation ou l'affaiblissement du crédit, etc., etc.

Chacune de ces catégories de causes de perturbation, vous le comprenez, Messieurs, demanderait un examen à part et approfondi. Je ne puis que les recommander toutes à votre attention. L'intervention légale aboutissant à constituer des monopoles et des priviléges, à étouffer ou à brider la concurrence du marché, à fixer arbitrairement un *maximum* ou un *minimum* de prix, à favoriser ceux-ci ou ceux-là, nuit à la société entière, comme consommatrice, et fait payer aux privilégiés ses faveurs plus cher qu'elles ne valent, car elles restreint nécessairement la production. Un marché non libre restera toujours un pauvre marché.

Les excès de concurrence, les manœuvres de spéculation, les coalitions d'intérêts peuvent causer de graves dommages, donner

au prix *courant* une allure factice ; mais leur efficacité malfaisante est encore proportionnelle à cette liberté du marché. Si la liberté existe pleinement, le dommage résultant de ces excès ne retombe guère que sur leurs auteurs.

Les désordres climatériques sont comme la part de la fatalité dans le monde de l'échange. Cependant il s'en faut de beaucoup que la volonté humaine demeure impuissante contre ce genre de fléaux. Il y a infiniment plus de mauvaises années dans un pays mal cultivé, mal peuplé et où la nature n'a pas été domptée par l'homme que dans celui qui présente les conditions opposées. Suivant les chroniques de l'abbaye de Saint-Denis, il y eut pendant toute la durée du moyen-âge, en France, une année de disette sur trois. Nous n'en sommes plus là maintenant. D'ailleurs c'est encore à la liberté des échanges qu'il appartient de porter remède aux sinistres climatériques, par cette raison bien simple que la mauvaise récolte n'est jamais universelle, et qu'une disette locale peut être fortement atténuée, sinon conjurée tout à fait, au moyen de ressources venant du dehors, avec d'autant plus d'abondance qu'elles assureront aux producteurs étrangers des prix plus rémunérateurs. Cependant, on s'est avisé de tous les moyens les plus illusoires, jusqu'aux greniers d'abondance, pour remédier à l'insuffisance des récoltes, avant d'essayer celui qui est à la fois le plus simple et le seul efficace, la liberté du commerce. Tant il est vrai que l'homme n'apprend la sagesse qu'à force de commettre des folies !

Que vous dirai-je enfin, Messieurs, des perturbations que subit la loi du prix, par suite des crises politiques, des guerres, des emprunts publics exagérés, que vous ne sachiez aussi bien que moi ? Il n'y a que les progrès d'une saine démocratie et l'éducation de la raison publique qui puissent mettre un terme à ces fléaux contre lesquels l'économiste ne saurait faire autre chose que de protester au nom de tous les intérêts sociaux.

L'organisation et la diffusion du crédit rentre mieux dans sa

compétence, et tout porte à croire que le temps n'est pas éloigné où l'on tiendra compte des leçons de l'expérience et des lumières qu'y puise la théorie pour remédier aux oscillations déréglées du prix *courant*, par un emploi plus large des ressources que le crédit fournit à l'échange.

En résumé, Messieurs, la loi de l'offre et de la demande est encore viciée dans ses bases et dans son action par une foule de circonstances anormales, qu'il est permis à notre raison d'éliminer plus ou moins complètement. C'est ce qui a fait accuser cette loi de fatalisme ; et on n'a pas manqué de reporter le grief contre l'économie politique elle-même, comme si constater une loi c'était accepter les responsabilités du mauvais usage qui s'en fait !

Mais qu'on veuille bien obtempérer aux réclamations des économistes touchant ce mauvais usage et profiter des renseignements qu'ils fournissent afin d'y mettre un terme, et l'on verra alors si l'observation d'une loi, fondée sur l'ordre naturel des choses, n'est pas un guide plus sûr pour l'économie sociale que toutes les combinaisons artificielles de l'esprit de système, et que l'intervention partiale de l'Etat hors de son domaine légitime.

Lyon, [illegible] rue Tupin, 31.

12ME SÉANCE

MONNAIE

MESSIEURS,

Le prix est l'expression monétaire de la valeur des choses qui s'échangent. Son étude appelle donc celle de la monnaie.

Nous avons déjà préludé à cette étude en montrant dans la monnaie l'instrument des échanges et le terme de comparaison des valeurs entr'elles. Nous avons encore fait voir, autre part, que la monnaie est un puissant moyen de capitalisation, en ce qu'elle s'adapte merveilleusement à la formation des épargnes, à leur accumulation et à leur placement.

Ces diverses attributions renferment en abrégé tout le rôle dévolu à la monnaie. C'est beaucoup, sans doute ; mais est-ce assez pour expliquer et justifier l'étonnante suprématie qu'elle exerce sur la vie économique des sociétés et des individus ? Est-ce assez pour rendre raison de ce prestige tout-puissant et mystérieux, de cette royauté aussi incontestée qu'universelle dont elle jouit dans le monde, et que les plus fiers despotes, de même que les démocraties les plus radicales, subissent sans mot dire ?

Si du moins on s'en tenait au fait, c'est-à-dire si on ne reconnaissait à la monnaie que le pouvoir qu'elle a réelle-

ment — pouvoir exorbitant à coup sûr — sans rien y ajouter d'illusoire ; mais l'imagination ne saurait s'arrêter au réel, quelque brillant qu'il soit. On a donc voulu voir dans la monnaie plus encore que le représentant de la richesse, plus que l'instrument de toutes les transactions : on y a vu la richesse elle-même en corps et en âme, quelque chose de supérieur à la nature et au travail de l'homme, le trésor des trésors, que rien ne remplace et qui tient lieu de tout par lui seul !

Et depuis qu'une révolution scientifique a fait justice de cette usurpation, de cette idolâtrie, faudrait-il dire, que s'est-il passé, que se passe-t-il encore sous nos yeux ? Des novateurs sans nombre s'efforcent de remplacer sur le trône vide non plus même son ancien possesseur, mais un signe, une ombre, une simple monnaie de papier ! Ils prétendent créer ainsi assez de richesses pour en donner à tout le monde. De telle sorte les aberrations de l'*école mercantile* renaissent, avec un degré de folie de plus, dans l'*école du papier !*... Voilà le progrès à la façon des utopistes !

Il nous importe donc, Messieurs, de tirer au clair la question. D'où vient cette puissance de la monnaie, qui a donné et donne lieu à tant de méprises ?

Pour nous bien renseigner à cet égard recherchons quels sont l'origine et les caractères intimes de la monnaie.

I.

L'origine de la monnaie, c'est le cas de le dire, *se perd dans la nuit des temps*. Cependant il est possible de reconstruire par la pensée les phases initiales de son histoire.

Dans les sociétés primitives, et dans celles qui sont demeurées à l'état d'enfance jusqu'à notre temps, pas de monnaie.

Le peu d'échange qui s'opère est réduit au *troc*. Quiconque a rapporté de la chasse ou de la cueillette des fruits sauvages plus de denrée consommable que l'appétit du jour n'en réclame échange son *superflu* contre le superflu de genre différent que possède un autre. Mais on ne va pas loin, en fait de commerce, avec cette méthode; car il faut trouver, du même coup, celui qui veut acquérir ce que l'on a de trop et qui peut céder ce que l'on demande, le tout dans des conditions d'équivalence acceptables de part et d'autre. C'est dire que le troc ne saurait suffire au moindre degré de développement de la vie économique.

Aussi l'instinct social dût-il lui substituer assez promptement l'emploi, comme instrument d'échange, d'une marchandise d'usage général et constant, et douée, par cela, d'une valeur mieux reconnue et plus facile à coter. Ce fut, selon les climats et le mode de vivre des populations, ici le blé, là le bétail ou le sel, ailleurs des coquillages de choix, dans le nord des fourrures, dans le sud des perles, de l'ivoire, des parfums, etc. Grâce à cette marchandise-type, l'échange prit une extension, pour ainsi parler, régionale. Mais mille circonstances entravaient encore la régularité de son action et son essor : les saisons, les vicissitudes d'abondance ou de pénurie de la denrée privilégiée, sa difficulté de transport, son altérabilité plus ou moins prompte, en un mot, sa rapide variabilité de valeur suivant le temps et les lieux.

La nécessité de remédier à tant d'inconvénients conduisit peu à peu à l'adoption des métaux pour marchandise générale, comme réunissant le mieux les qualités propres à cet usage.

Il est probable que ce furent des métaux non précieux, le cuivre, l'étain ou l'airain, leur dérivé, plus répandus dans la nature que l'or et l'argent, qui remplirent les premiers l'office de monnaie. Le règne des métaux précieux ne commença ou

du moins ne se généralisa qu'avec l'organisation du grand commerce terrestre et maritime. Toutefois, dès la plus haute antiquité historique, cette révolution était accomplie. L'emploi de l'or, comme marchandise d'échange et comme mesure comparative des valeurs était déjà contemporain des livres de Manou, dans l'Inde, dans la Chine, en Perse, en Palestine, en Egypte, en Phénicie et en Grèce.

Mais à cette époque et pendant bien des siècles encore, le monnayage de l'or ou de l'argent demeura inconnu. On pesait le métal à chaque opération, et, chose plus surprenante, il en est demeuré ainsi chez les peuples de l'extrême Orient jusqu'à nos jours, notamment en Chine et au Japon. Les Phéniciens eux-mêmes, auxquels on a fait si souvent honneur de l'invention de la monnaie, ne l'ont peut-être point connue pendant la longue période de leur prospérité commerciale, antérieure à celle de Carthage.

Il n'est pas besoin de dire, du reste, combien peu de garanties d'équivalence et de sécurité ce mode de faire donnait aux échanges. On y suppléait tant bien que mal par l'usage de la monnaie de compte, c'est-à-dire d'un système conventionnel de mesure des valeurs auquel on rapportait les métaux précieux eux-mêmes. Il y avait, par exemple, en Grèce, la *mine* d'or et la *mine* d'argent, correspondant à une certaine quantité de ces métaux, mais n'ayant point de représentatif dans une pièce quelconque.

C'est pourtant au génie grec que nous sommes redevables de l'invention définitive du monnayage des métaux précieux. Encore cette invention correspondit-elle, à l'origine, plutôt à des idées d'art et de consécration historique des événements qu'à un but purement économique. Les premières monnaies furent des médailles.

Mais on s'aperçut promptement des avantages que procurait l'intervention de l'Etat pour remplacer le mesurage in-

dividuel des métaux échangistes et pour en garantir la pureté. Les médailles dont le poids était exact et uniforme, suivant leur module, étant préférées comme instruments d'échange, les gouvernements se trouvèrent investis de fait de la fonction de battre monnaie, et le profit qu'ils y trouvèrent leur persuada aisément d'en faire un monopole, auquel la société se soumit sans contestation, au nom de ses propres intérêts. Ainsi naquit la doctrine du *droit régalien*.

Si ce droit eût été compris seulement comme garantie d'ordre public, personne n'aurait jamais songé à le discuter ; mais il s'y attacha une idée dangereuse et fausse, savoir que la valeur de la monnaie relève de l'Etat et qu'il peut modifier cette valeur à son gré ou la communiquer à de simples signes sans valeur intrinsèque.

De cette erreur sont sorties : l'altération systématique des monnaies, pratiquée en grand par tous les gouvernements, depuis l'empire romain jusqu'au commencement de notre siècle, et le papier-monnaie qui fonctionne encore aujourd'hui dans divers pays, tels que la Russie, l'Autriche, la Prusse, etc. De là même est venu ce monopole d'émission des billets de banque, assimilés indûment à la monnaie de papier, monopole dont l'Etat, par suite, dispose, en divers pays, exclusivement en faveur d'une institution privilégiée, comme faisant partie du droit de battre monnaie. De là, enfin, ces théories de banques sociales au moyen desquelles on espère multiplier les capitaux et rendre le crédit gratuit, soit en *monétisant* la valeur des capitaux existant, terres, maisons, manufactures, etc. soit en créant un signe d'échange auquel la loi donnerait un pouvoir d'achat sans limites.

Vous voyez, Messieurs, que les erreurs s'engendrent réciproquement, aussi bien que les vérités.

L'altération des monnaies a eu pour résultats d'infliger au commerce et à l'industrie des dommages immenses et sans

cesse renaissants, car elle enlève sa fixité à la valeur monétaire et leur sécurité aux transactions. A force de diminuer la quantité de métal fin contenu dans la pièce, on a bouleversé toutes les données du système. Ce qui était à l'origine une *livre* pesant d'argent en est devenu finalement la centième partie, sous le nom de *franc*. Le sou (*solidus* des Romains) d'or et d'argent s'est réduit à une pièce de bronze, le denier (*denarius*), dixième partie du *solidus*, ne vaut pas la moitié d'un centime. Il en est de même, plus ou moins, dans tout autre pays. A la fin du moyen-âge, chaque gouvernement émettait à qui mieux mieux de la fausse monnaie, même après la découverte des mines d'Amérique, et vous pouvez comprendre, Messieurs, quelle confusion et quels dommages une telle pratique entraînait pour le commerce intérieur et extérieur.

La création du crédit public dispensa peu à peu les gouvernements de recourir à ce honteux expédient, qui retombait sur eux-mêmes au jour où le contribuable s'acquittait de l'impôt avec ces pièces, d'une valeur inférieure à leur titre légal. La faculté d'emprunter sous forme de rente perpétuelle et, par conséquent, sans remboursement exigible de la dette, a doté les Etats modernes d'un genre de ressources plus honorable et infiniment plus fécond, mais dont la société supporte encore assez lourdement les charges. Le gouvernement de Monaco a été, dit-on, le dernier faux-monnayeur officiel de l'Europe ; c'est probablement parce qu'il avait peu de crédit.

Depuis la Révolution nous sommes en possession d'un régime monétaire basé sur le système décimal et prenant pour unité numérique le franc, composé de quatre grammes et demi d'argent et d'un demi-gramme d'alliage. Ce régime est fort supérieur à tous ceux qui l'on précédé ou qui sont encore en vigueur dans la plupart des autres pays. Il offre un mode de division des signes monétaires conforme à

nos procédés de numération ; il se raccorde à l'unité générale des *poids* et *mesures*, fournie par le système métrique.

Notre régime a pourtant encore des inconvénients, parmi lesquels il faut signaler le manque de rapport décimal, quant au poids, entre la monnaie d'or et la monnaie d'argent; l'appellation des pièces, *franc*, *écu*, *louis*, qui ne correspond en rien ni à leur valeur ni à leur poids. Enfin la multiplicité des systèmes monétaires usités en Europe est une cause de gêne et de frais dans les transactions internationales.

II.

Voilà, Messieurs, quelques indications sur l'origine et l'histoire de la monnaie. Nous pourrons mieux comprendre maintenant quelle est sa nature intime.

Il est clair, en effet, que, si l'expérience, la nécessité pratique, a seule investi, en principe, l'or et l'argent du rôle qu'ils jouent dans la circulation, c'est que la nature même de ces métaux les désignait pour remplir un tel rôle, de préférence à toute autre matière ou marchandise échangeable.

L'or et l'argent sont des métaux précieux, cela veut dire surtout rares, relativement aux autres : d'où valeur plus grande sous un même volume et, par conséquent encore, plus de fixité de valeur, puisqu'ils sont moins exposés à des accroissements subits d'abondance que les métaux répandus à profusion dans la nature.

Toutes les autres propriétés de l'or et de l'argent concourent au même but. Ce sont : l'*homogénéité*, c'est-à-dire l'identité de composition chimique, ce qui fait que l'or d'un pays a exactement la même valeur que celui des autres parties du monde; une *inaltérabilité* supérieure, surtout pour l'or, à celle des métaux communs, qui contribue à leur facile conservation, les préserve des injures de l'air et de la rouille,

les rend d'un emploi propre et salubre ; une *malléabilité* prodigieuse, qui, unie à la *solidité* et à la *fusibilité*, permet la division du métal en parcelles de proportions exactes et lui fait prendre l'empreinte voulue pour notifier clairement la valeur et l'authenticité légale de chaque pièce. Enfin la beauté de couleur et d'éclat des deux métaux , en les désignant pour la fabrication de luxe et d'art, contribuent à rendre leur recherche universelle, à les faire apprécier partout.

Comparez, Messieurs, quelqu'autre substance que ce soit avec l'or et l'argent et vous reconnaîtrez qu'aucune ne réunit toutes ces qualités. Le diamant , par exemple, possède bien une valeur intrinsèque beaucoup plus élevée ; mais son peu de fusibilité ne permet pas de le diviser exactement, de sorte qu'un morceau d'une grosseur quelconque vaut beaucoup plus que deux morceaux ayant chacun la moitié de cette grosseur. Le diamant, en outre, par sa dureté et son manque de malléabilité, ne se prête point au monnayage On a voulu pendant quelque temps battre monnaie en Russie avec le platine, parce que sa rareté en portait très-haut le prix d'achat. On a dû y renoncer, non-seulement par suite de la découverte de nouveaux gisements plus abondants de ce métal, mais parce que son extrême dureté en rendait le traitement difficile, et que son aspect terne et triste diminuait ses chances d'acceptation hors du pays.

En résumé, nous reconnaissons que le monopole dont jouissent l'or et l'argent, comme instruments d'échange, est légitime. Cependant il faut encore voir si les causes qui ont engendré ce monopole sont d'une nature tellement absolue que rien ne puisse, dans le présent ni dans l'avenir, modifier l'état de choses existant, au plus grand avantage de la circulation économique.

III

On peut ramener toutes les qualités que réclame l'instrument des échanges à une seule, la fixité de valeur. Ou du moins on peut dire que c'est la qualité première qu'il doive avoir.

Or, les métaux précieux possèdent-ils cette qualité d'une façon complète ? — Non, Messieurs, il s'en faut de beaucoup. A la longue, ils la possèdent même moins que d'autres choses, telles que le blé et le travail de simple manœuvre. Ces deux dernières valeurs, en effet, étant étroitement liées aux conditions essentielles de la vie des masses, ne sauraient supporter des variations continues et profondes sans mettre en question l'existence de la société tout entière. Soit donc par suite de la diminution de population, soit par son accroissement, le rapport nécessaire se rétablit bientôt. C'est pourquoi le prix du blé, comme celui du travail de manœuvre, peut servir à apprécier le degré de fixité que possède la monnaie, à diverses époques, comparées entr'elles.

De cette comparaison, faite par les économistes et les historiens, il résulte que la valeur de la monnaie a subi dans le cours des siècles une suite de variations alternatives en hausse et en baisse.

Voici quelques témoignages de ces phénomènes.

En Grèce, au temps de Périclès, une quantité de froment égale à notre hectolitre se vendait un prix équivalant, comme poids métallique, à 3 francs de notre monnaie. A Rome, ce prix fut, suivant les époques, corrélatif à 5, 10 et 15 francs. Sous le règne de Charlemagne, il était descendu à 2 fr. 50. Il alla se relevant depuis lors jusqu'au XIVe siècle. Mais il s'abaissa alors de nouveau, par suite du développement de l'industrie, jusqu'au chiffre équivalant à 2 fr. A cette époque,

la monnaie valait presque douze fois autant qu'aujourd'hui. A partir du moment où les mines d'Amérique nous envoyèrent leurs riches produits, les prix se relevèrent. Il y eut presque tout d'un coup une hausse énorme à la fin du XVIe siècle, et le prix du blé monta à 14 francs.

Depuis ce temps, les prix ont monté et baissé tour à tour, suivant que la production des métaux précieux marchait plus vite ou moins vite que la production agricole et industrielle et que l'extension du commerce.

Enfin, dans notre siècle, par la coïncidence d'énergie des deux mouvements, le prix du blé n'a pas varié sensiblement, même depuis la découverte des gisements aurifères de la Californie et de l'Australie.

Les métaux précieux sont donc soumis à cette variabilité des valeurs qui atteint toute autre marchandise. Seulement elle ne se produit pas pour eux soudainement, d'une année à l'autre, comme il arrive pour le blé, suivant le rendement de la récolte. C'est ce qui fait, d'une part, qu'on s'en aperçoit moins, d'autre part, que ni le blé ni le travail n'ont pu jamais supplanter la monnaie, l'un comme instrument d'échanges, l'autre comme base d'appréciation des valeurs entr'elles.

Vous avez, du reste, compris, Messieurs, que la variabilité de valeur, ou plutôt l'inégalité de pouvoir d'achat des autres marchandises que présente la monnaie à diverses époques, vient principalement de son abondance ou de sa rareté relative à ces époques. C'est la grande loi du prix courant, de l'*offre* et de la *demande*, qui manifeste ici son action. Seulement cette action semble se faire sentir plutôt sur toutes les marchandises auxquelles la monnaie sert d'instrument d'échange que sur la monnaie elle-même. Si la monnaie devient rare, le prix de toutes choses baisse, ce qui veut dire que la puissance d'achat de la monnaie s'accroît; si la monnaie devient abondante, le prix de

toutes choses monte, ce qui veut dire que la puissance d'achat de la monnaie diminue. Ces phénomènes, très-simples en eux-mêmes et d'une importance secondaire, puisque le rapport de valeur de toutes les marchandises entr'elles reste à peu près le même dans l'un et l'autre cas, ne laissent pas que d'agir fortement sur l'imagination populaire, qui confond la hausse du prix, en toute circonstance, avec une pénurie et son abaissement avec une abondance proportionnelle des choses consommables. Cela n'est pourtant pas plus rationnel que si on disait que la distance de Lyon à Paris est devenue plus grande, depuis qu'on l'évalue en kilomètres, que lorqu'on l'évaluait en lieues, attendu qu'il y a bien plus de kilomètres dans cette distance qu'il n'y a de lieues.

C'est donc la rareté ou l'abondance relative de la monnaie qui en fait varier la puissance d'achat. Au moyen-âge, cette rareté devint extrême, parce qu'il n'y avait aucune mine d'or ou d'argent très-productive en exploitation, et parce que l'état de trouble et d'insécurité où le régime féodal plongea l'Europe entravait la circulation monétaire, comme toute autre. A la fin du moyen-âge, le renversement de la féodalité ayant apporté quelques garanties au maintien de la paix publique, et le mouvement commercial ayant pris essor sur différents points de l'Europe, la monnaie existante devint tout-à-fait insuffisante pour correspondre à ce mouvement, et sa valeur monta encore. Mais, à partir de la découverte de l'Amérique, ce fut l'inverse qui arriva. La production métallique s'accrut plus vite que la production agricole et industrielle et le prix de toutes choses monta graduellement. On évalue au chiffre rond d'une quarantaine de milliards, dont huit ou neuf d'or, la masse de métaux précieux jetés dans le monde, depuis la découverte des mines du Pérou jusqu'au milieu de notre siècle, somme bien peu considérable, tout énorme qu'elle paraisse, par rapport à la création de richesses consommables qui s'est opérée dans le même espace

de temps. Seulement, il faut observer que les richesses consommables se détruisent sans cesse par leur emploi, tandis que la monnaie ne subit qu'un amoindrissement minime par l'usure ou le *frais*, et s'accumule sans cesse. Aussi la dépréciation monétaire serait elle devenue bien plus grande si les immenses Etats de l'Asie orientale ne soutiraient constamment à l'Europe, par l'échange commercial, une partie de son numéraire, surtout en argent, qui, une fois parti, ne revient plus. Ces pays en sont encore à croire que la monnaie est la vraie richesse, ce qui fait qu'ils s'appauvrissent de plus en plus, en réalité.

Notre époque vient de voir la découverte de ces gisements aurifères, d'une si étonnante fécondité, de la Californie et de l'Australie. Dans le court espace de quinze années, ces gisements ont fourni autant d'or, pour le moins, qu'on en avait tiré de tout le reste du monde depuis Christophe Colomb jusqu'alors. La France seule a frappé pour des milliards de monnaie pendant cette période ; car il faut savoir que la plus notable partie de la production métallique d'or et d'argent est absorbée par le monnayage. Il aurait dû résulter, ce semble, de ces faits une dépréciation considérable, tout au moins de l'or, et un dérangement profond du rapport de valeur entre l'or et l'argent. Eh bien, les choses se sont passées jusqu'ici beaucoup plus doucement. L'argent s'est écoulé avec un surcroît de rapidité vers l'orient, mais on y a suppléé par la frappe de monnaies divisionnaires d'or d'un petit module (cinq et dix francs) et cette heureuse innovation n'a fait que mettre mieux en lumière les qualités supérieures de l'or pour servir d'instrument d'échange, comme ayant plus de valeur sous un moindre volume et se prêtant par là plus commodément au transport. Grâce à ces circonstances, le rapport de valeur entre les deux métaux n'a pas très-sensiblement changé. Il est resté jusqu'à présent d'environ 15 à 1. Et, chose bien surprenante, ce rapport a été à peu près le même depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Il y aura cependant de nouvelles mesures à prendre, si la production de l'or continue à garder longtemps sa supériorité actuelle sur celle de l'argent. Mais c'est là une question trop spéciale pour trouver place dans cette exposition. Ceux qui désirent s'en occuper n'ont qu'à lire le bel ouvrage que lui a consacré M. Michel Chevalier, avec l'autorité de l'ingénieur, de l'homme public et de l'économiste (1). Ils y trouveront d'abondantes lumières sur tout ce que nous n'avons fait qu'effleurer, et sur d'autres points encore, tels que celui du double étalon, ou de la convenance qu'il peut y avoir à adopter pour monnaie légale soit l'or et l'argent à la fois, soit l'un seulement de ces métaux, sujet que nous n'avons pas le temps d'aborder ici.

IV.

Nous voici, Messieurs, suffisamment renseignés, je crois, sur les causes de la suprématie dévolue au numéraire dans le monde de l'échange. Nous savons que la monnaie est une marchandise elle-même, possédant un ensemble de qualités qui la rendent éminemment propre à l'emploi qu'on en fait.

Que faut-il penser dès lors de cette proposition, émise fréquemment par les économistes du dernier siècle et maintenue, dans une certaine mesure, par ceux de notre époque, que *toute marchandise est monnaie*. Il n'est pas besoin d'un long examen pour reconnaître ce qu'il y a de juste et ce qu'il y a d'inexact à s'exprimer ainsi.

Au temps où l'on confondait l'argent avec la vraie richesse, c'est-à-dire avec celle qui satisfait directement les besoins de

---

(1) La Monnaie, par M. Michel Chevalier. — Paris, librairie Guillaumin. On peut consulter aussi la *Question de l'or*, par M. Levasseur. — Même librairie.

l'homme, il a été utile, nécessaire même, de mettre en relief ce caractère de marchandise que renferme la monnaie, et de montrer que c'est de lui seul qu'elle tire sa faculté d'échange contre toute autre marchandise. Conséquemment, on a bien fait de dire alors que toute marchandise est monnaie, afin de ruiner les bases de l'idolâtrie métallique, en établissant son identité de nature économique avec tout produit échangeable.

Mais, une fois cette œuvre réformatrice accomplie, on ne saurait persister dans une assimilation complète de la monnaie avec toute autre marchandise, puisque la monnaie n'a été investie du rôle d'instrument général des échanges que parce qu'elle possède un ensemble de qualités ou de propriétés spécialement applicables à cet usage et dont aucune autre marchandise n'est douée à un dégré pareil. Cela ne veut pas dire que la monnaie vaille mieux que toutes les richesses qu'elle sert à échanger entr'elles; cela veut dire qu'elle est autre. En tant que métal, la monnaie n'est, en effet, qu'une marchandise, et d'une utilité infiniment moindre que celle, non seulement du pain, mais encore du fer. En tant que monnaie, c'est un agent, un instrument *sui generis*, dont aucune autre marchandise ne peut tenir lieu.

Sans doute l'emploi effectif de la monnaie va s'affaiblissant dans nos sociétés à mesure que les combinaisons fournies par le crédit permettent de substituer de plus en plus à son emploi celui de signes fiduciaires, simples promesses de paiement futur, sans valeur intrinsèque par conséquent. L'extension de ce système d'échange est devenue telle qu'on a pu affirmer doctement que, dans certains pays, 95 p. 0/0 des affaires commerciales s'opèrent sans intervention des espèces sonnantes. Mais il ne faut pas être dupe de l'apparence : c'est toujours la monnaie métallique qui forme le levier de la circulation commerciale, en ce sens que ses suppléants fiduciaires puisent leur vitalité relative dans la confiance plus ou moins

complète de remboursement définitif en monnaie qu'ils inspirent. La monnaie, quoique invisible, demeure l'âme de tout ce mouvement, où elle semble jouer un si faible rôle. Quand nous voyons passer devant nous, avec la vitesse de l'éclair, un immense convoi de chemin de fer, nous savons bien que toutes ces masses qui roulent si aisément avec leur contenu de voyageurs et de marchandises s'arrêteraient court si le moindre dérangement survenait dans le jeu de ce petit piston invisible qui cède à la pression de la vapeur. De même, la création du papier de crédit et les merveilles de circulation qui en résultent, loin de diminuer la puissance intime de la monnaie et de lui enlever son office, ne font que mieux éclater cette puissance, puisque c'est la monnaie elle-même qui, quoique absente, en quelque sorte, donne vie et mouvement à cet immense et ingénieux mécanisme.

V.

Il résulte de là, Messieurs, que la question d'approvisionnement monétaire a une importance dont il faut tenir soigneusement compte.

Aucun pays ne peut se passer de monnaie, quel que soit le développement de ses institutions de crédit : voilà un premier point qui échappe à toute contestation.

Mais quelle est la quantité nécessaire ou utile de numéraire pour chaque pays ?

On ne saurait faire à cette question une réponse applicable en toute circonstance. La quantité nécessaire de monnaie résulte du développement des échanges et de celui du crédit en chaque lieu et en chaque temps. Dans un pays peu avancé sous ce double rapport, il y a de même peu de numéraire et ce peu suffit aux échanges. Mais, si le numéraire

vient à s'accroître, l'industrie y puise un certain essor, parce que les transactions deviennent plus faciles. Ainsi il n'est pas douteux que la découverte des mines du Nouveau-Monde au seizième siècle ait été profitable à l'industrie européenne et doive compter au nombre des causes de son développement moderne. Il y eut cependant un pays pour lequel cette révolution monétaire fut plutôt funeste qu'avantageuse, et ce pays est précisément celui qui sembla d'abord y gagner davantage, savoir l'Espagne. La possession et l'exploitation des mines du Pérou, en accroissant rapidement et sans travail industriel corrélatif la circulation métallique de l'Espagne, y fit délaisser la production réelle et eut pour résultat définitif l'appauvrissement de la nation. Tout cet or alla commanditer l'agriculture et les manufactures des autres pays, en ne faisant que passer par les mains de l'aristocratie espagnole. L'accroissement du numéraire n'est donc utile que dans la mesure où il facilite et favorise celui de l'industrie et du commerce.

D'un autre côté, à mesure que le crédit joue un rôle plus considérable dans le mouvement des échanges, la quantité de monnaie nécessaire à ces échanges diminue naturellement, puisqu'on y supplée par l'emploi de signes fiduciaires. Ainsi nous voyons l'Angleterre subvenir à ses besoins d'échanges, pour une masse colossale d'affaires, avec une quantité petite, relativement parlant, de numéraire, car on évalue le stock monétaire de l'Angleterre au quart ou au tiers à peine de celui de la France, où cependant l'activité commerciale est bien moindre que dans le Royaume-Uni.

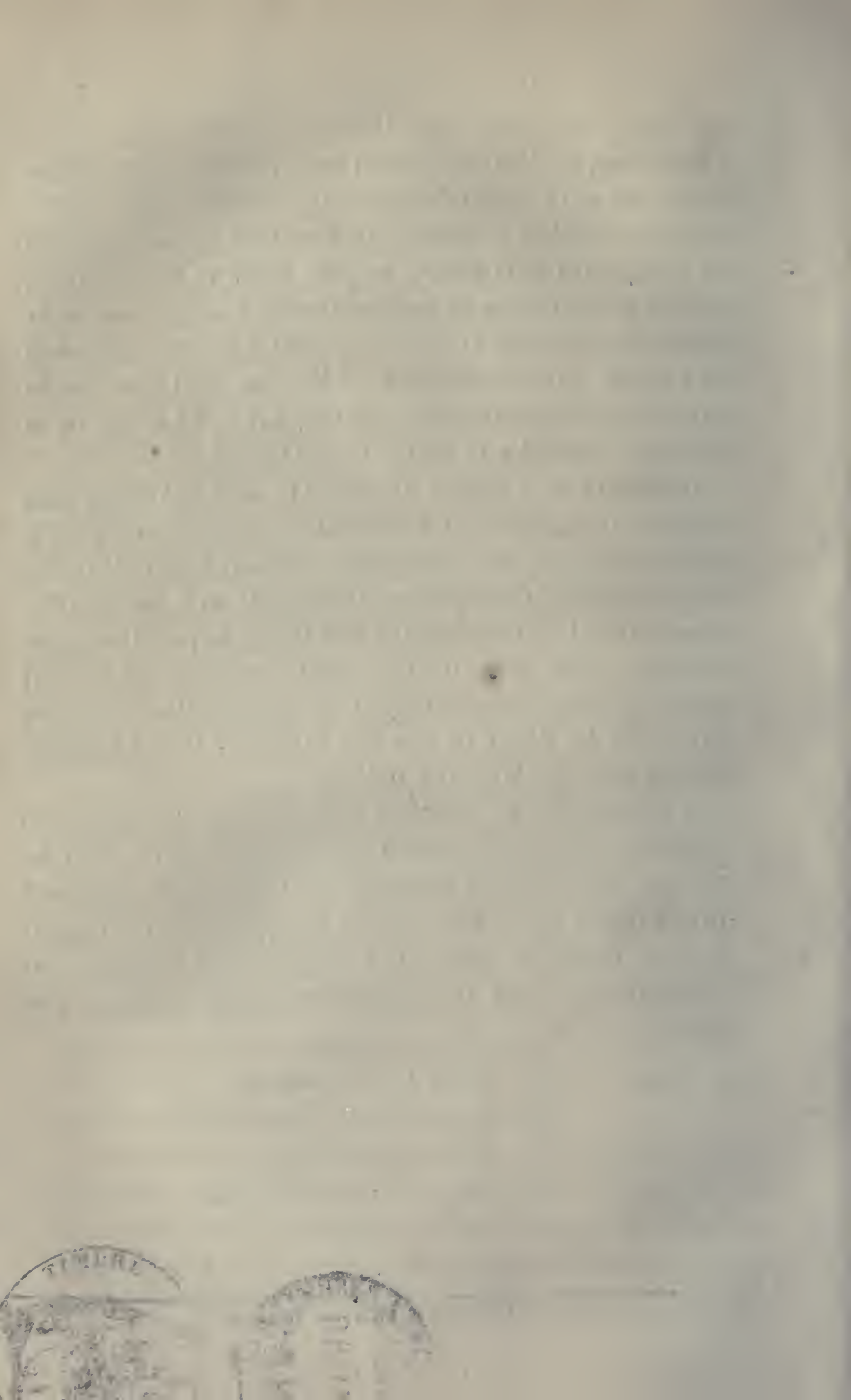
Il est facile de comprendre combien la situation de l'Angleterre est préférable. Si, avec un milliard en numéraire, on peut faire autant d'échanges, grâce aux moyens d'action fournis par le crédit, qu'avec trois ou quatre milliards et un plus faible usage du crédit, c'est une économie énorme réalisée sur

l'instrument des échanges, lequel sera remplacé, pour somme égale, par des capitaux directement productifs, usines, manufactures, matières premières, améliorations agricoles, etc. On en vient, dans cette voie, à ne plus employer le numéraire, pour le grand commerce, que comme fond de garantie de la circulation fiduciaire et comme *appoint* dans les réglements de comptes par compensation. Alors on peut dire que la monnaie atteint son maximum d'utilité par l'effet même de sa réduction d'emploi aux plus extrêmes limites.

Cependant de si grands avantages ne sont pas acquis sans quelques inconvénients. Les défaillances auxquelles est sujet le crédit entrainent des conséquences d'autant plus redoutables que la quantité du numéraire est plus petite, et la moindre diminution subite de cette quantité peut suffire, en pareil cas, pour déterminer une crise. C'est en effet dans les pays qui ont poussé le plus avant l'extension de la circulation fiduciaire qu'on voit les fléaux de ce genre apparaître le plus fréquemment et sévir avec le plus de violence.

Il ne faut pas en conclure que l'économie d'emploi du numéraire soit par elle-même dangereuse, ni qu'on doive lui imputer directement la naissance des crises, mais seulement qu'elle oblige à agir avec plus de prudence, à se tenir mieux en garde contre les excès de la spéculation et à donner aux institutions de crédit une organisation plus puissante, et plus souple.

Lyon. Imp. PINIER, rue Tupin, 31.



13ME SÉANCE

VOIES DE COMMUNICATION
LIBERTÉ DU COMMERCE

MESSIEURS,

Après la loi du prix et la monnaie, il n'est pas d'organes de la circulation des richesses plus importants à étudier que les voies de communication et le commerce. Les voies de communication sont à la société ce que les veines et les artères sont au corps humain ; le commerce est l'agent direct et officiel, en quelque sorte, de l'échange.

Chacun de ces deux sujets mériterait donc un long examen. Mais le temps presse; efforçons-nous de condenser en un seul entretien les données essentielles de l'un et de l'autre.

On doit reconnaître, d'ailleurs, que l'esprit public a fait depuis quelque temps des progrès visibles dans l'intelligence de cet ordre de questions.

Qui ne comprend aujourd'hui la capitale nécessité des voies de communication pour le développement de la vie économique? Ce développement étant inhérent à celui de l'échange, qui ne voit que l'échange ne saurait prendre d'essor qu'en proportion de la possibilité de déplacement, de transport, de débouchés, offerte aux produits par les voies de communication ? Sans elles,

non-seulement la production se trouve restreinte et emprisonnée sur chaque point, mais encore elle oscille, à toute heure, entre l'encombrement et la rareté, c'est-à-dire entre la ruine du producteur et le dénuement du consommateur. Bien plus, les deux fléaux sévissent à la fois : — une province succombe sous l'abondance de ses récoltes, tandis que la province voisine, visitée par des sinistres climatériques, sécheresse, inondation, ouragans, subit les tortures de la faim. De grands Etats d'Europe en sont encore là. Etablissez des voies de communications dans ces provinces et, entre elles, elles sont sauvées l'une et l'autre du même coup.

Sans voies de communication, de fertiles contrées restent incultes et ne peuvent tirer parti de leurs ressources naturelles ; à plus forte raison, pas de grande industrie possible, pas de commerce, pas de formation de capitaux, pas de richesse.

Mais vous savez tout cela, Messieurs ; car si, dans l'ordre économique, il y a quelque chose qui appartienne, au suprême degré et presque exclusivement, à notre siècle, c'est la compréhension de ces vérités et leur énergique mise en œuvre.

L'établissement des voies de transport sur terre ne date guère, en effet, que de notre époque. Il y a cent ans, les pays les plus avancés de l'Europe ne possédaient, pour ainsi dire, pas de routes construites et entretenues comme on le fait maintenant, et le parcours des sentiers frayés par monts et par vaux n'offrait pas moins de fatigues et de dangers qu'une navigation sur la mer la plus exposée aux naufrages et la plus semée d'écueils. Aussi, quand on partait pour un de ces voyages que nous faisons maintenant en un ou deux jours, il fallait prendre ses dispositions testamentaires, comme si l'on allait affronter la mort. Jusqu'à la fin du dernier siècle, les ordonnances en vigueur dans notre pays interdirent aux lourdes voitures publiques appelées *coches* de faire plus de 10 à 12 lieues par jour.

On a de la peine à le comprendre, et pourtant rien n'est plus certain : dans le passé, il n'y avait de commerce régulier possible que par les voies naturelles de communication, c'est-à-dire par la mer et les fleuves. Ces célèbres voies romaines dont nous admirons les débris ne datent que de la fin de la République et avaient une destination militaire.

L'eau fournit non-seulement des routes qui ne coûtent rien à construire, mais encore la force locomotrice : sur les fleuves, le courant ; sur mer, le souffle du vent.

Ces observations suffisent pour expliquer les rapports intimes que présente la marche de la civilisation humaine avec les progrès de la navigation. Toutes les grandes villes du monde antique et du moyen-âge sont situées sur le bord de la mer ou sur le cours d'un fleuve, et toute richesse se concentrait dans ces villes. La Méditerranée a été le centre du développement politique, intellectuel et économique de nos races, depuis le commencement de l'histoire, parce que ce bassin intérieur, le plus vaste du monde, est en même temps le plus navigable, et que ses golfes nombreux et ses contours profondément échancrés fournissent des ports à chaque pas et multiplient en tout sens les facilités de communication d'un bord à l'autre. L'Italie, par la Sicile, touche presque à l'Afrique. L'Archipel grec unit l'Europe à l'Asie.

Loin des côtes, les vastes continents mal pourvus de cours d'eau ou bien n'en possédant que d'immenses, l'Afrique, l'Amérique et l'Asie centrale, sont demeurés le siége d'une éternelle barbarie. La petite Europe, au contraire, sillonnée de mille et mille courants, découpée, enlacée dans les plis de l'élément liquide, voit éclore tous les progrès et fait la loi au reste du monde.

La prospérité merveilleuse de l'ancienne Egypte s'explique par un mot, le Nil. Ce fleuve fertilise le sol et forme une grande route naturelle d'un bout à l'autre de la contrée. A deux lieues,

de chaque côté du Nil, commence le désert. Aujourd'hui même, une résurrection semble assurée à ce pays, malgré le despotisme musulman, qui l'étreint depuis tant de siècles, parce qu'une voie de communication entre l'Occident et l'Orient s'y ouvre. Car ce qui arrachera enfin le vieil Orient à son immobilisme de deux ou trois mille ans, ce qui reliera, en dépit d'eux-mêmes, la Chine et le Japon à l'Europe, c'est le commerce, servi par un instrument nouveau de communication, la vapeur; de même que c'est la vapeur qui, en livrant à notre puissance industrielle le globe entier pour théâtre d'expansion, aidera le plus la démocratie moderne à résoudre les redoutables problèmes que le paupérisme tient en suspens sur son avenir.

Je parle de la vapeur, Messieurs, comme instrument de communication et de transport. Quelle révolution ce mot exprime quant aux routes terrestres, à leur tour!.. A peine l'invention de la locomotive accomplie, chaque nation civilisée s'est précipitée avec une fiévreuse ardeur dans la carrière ouverte à ses besoins, si longtemps inassouvis, de circulation.

Le premier chemin de fer date seulement de 1830, et aujourd'hui un réseau dont les tronçons soudés entr'eux feraient deux ou trois fois le tour du globe, s'étend sur la seule Europe. Trente milliards ont été dépensés à cette œuvre colossale, et cela sans que la production directe ait dû ralentir sa marche, si rapidement ascendante.

Cependant l'économiste ne doit pas se laisser absorber par l'incomparable grandeur du résultat général. Il faut faire trêve à l'enthousiasme pour revenir à l'étude générale des lois dans leurs applications pratiques.

L'établissement des chemins de fer ne fait-il pas négliger un peu celui des voies de communication, plus modestes, mais non moins nécessaires, qui doivent faire participer également tous les points du territoire aux bienfaits de l'échange? C'est le chemin vicinal surtout qui, en multipliant les petits marchés,

contre-balance la suprématie écrasante des grands, vivifie les campagnes, équilibre les prix, fait pénétrer l'abondance partout, préserve des engorgements et des crises. Sans cela, mille localités, loin de gagner à la création des chemins de fer, ne lui doivent qu'un surcroît de délaissement et d'inertie.

D'autre part, suffit-il, pour justifier l'établissement d'un chemin de fer, d'un vague expoir de profits lointains?... Soit que l'Etat construise lui-même, soit qu'il laisse ce soin à l'industrie privée, tout chemin dont le rendement immédiat doit rester hors de proportion avec l'intérêt des capitaux qu'il représente, constitue une affaire onéreuse pour le pays, qui devra, pendant de longues années, s'imposer des sacrifices supérieurs aux avantages obtenus, tout en perdant la disposition d'une partie de ses ressources. On ne trouve point, en effet, de compagnies disposées à se charger de telles entreprises, à moins que l'Etat ne leur fasse un pont d'or au moyen de subventions, de garantie d'intérêts, de tarifs de transports onéreux au public et d'une concession de monopole plus ou moins étendu. C'est précisément ce que nous voyons se passer dans notre pays.

Le monopole surtout, voilà la plaie des chemins de fer. Une route est essentiellement un capital public; une propriété commune, dont l'usurpation privée entraîne mille dangers. Cependant, pour avoir vite des chemins de fer, il a fallu passer sous les fourches caudines du monopole, c'est-à-dire concéder aux Compagnies constructives des chemins une possession et une exploitation exclusives, pour un temps fort long, à l'abri de toute concurrence. On y a ajouté, chez nous, encore bien d'autres faveurs.

Aussi, nos Compagnies de chemins de fer présentent-elles, généralement, une situation prospère et donnent-elles de beaux dividendes à leurs actionnaires. Mais nous savons aussi ce qu'il en coûte au Trésor public.... Tant que les chemins resteront un monopole, des abus, des inconvénients sans nombre y seront

attachés, et leurs avantages directs amoindris considérablement. Mais peuvent-ils n'être point un monopole? — Je n'ai pas le temps de l'examiner ; je dirai seulement que, s'il y a nécessité de monopole, l'Etat seul doit en être investi, tout au moins comme possession du fond, sauf à confier périodiquement l'exploitation aux mieux offrants et derniers enchérisseurs.

En résumé, ce n'est que lorsque l'amortissement du capital de fondation aura été accompli, et que les tarifs de transports s'abaisseront au niveau des frais d'entretien et d'exploitation, que la société recueillera véritablement les bienfaits de cet admirable auxiliaire de l'échange.

II.

Mais il faut nous hâter, Messieurs, d'aborder enfin ce grand sujet que tant de gens regardent non-seulement comme le cheval de bataille des économistes, mais comme tout leur bagage de réforme sociale.

Vous êtes déjà en mesure, Messieurs, n'eussiez-vous sur l'économie politique d'autres notions que celles qu'il vous a été possible de puiser dans nos entretiens, vous êtes en mesure, dis-je, de prononcer sur l'exactitude d'une telle allégation.

Cependant, il est indubitable que la liberté du commerce, ou, mieux encore, la liberté du travail, forme aujourd'hui le but immédiat et principal que la science économique s'efforce de conquérir.

Considérez un peu dans quelle situation l'industrie moderne se trouve placée. Au régime d'entraves de toutes sortes : monopoles corporatifs et priviléges individuels, interdictions brutales de faire, surveillance inquisitoriale, impôts vexatoires et antiproportionnels, redevances, dîmes, corvées, etc., insécurité des transactions, guerres perpétuelles, manque de voies de communication, d'institutions de crédit, etc., etc., a succédé presque

tout d'un coup un état qui en semble relativement l'opposé. Il est devenu permis et possible de produire cent fois, mille fois plus, et ainsi s'est-on empressé de faire de toutes parts. Mais, par une contradiction bizarre, on n'a pas compris que la liberté de production réclamait nécessairement une liberté proportionnelle d'échanger, ou de vendre et d'acheter.

Les institutions nouvelles disent, en quelque sorte, à chaque peuple : « Tes chaînes sont brisées : déploie ton activité toute entière et dans le sens qui lui est favorable, en conformité de tes ressources naturelles et de ton génie. Seulement tu continueras à travailler pour toi seul, à consommer seul tes produits, comme aux temps de ta faiblesse, de ton isolement et de ton marasme économique. Tu pourrais fournir au monde entier tel genre de richesses et recevoir en égale abondance celles qui te manquent. N'importe : il faut maintenir, il faut renforcer le saint principe de l'exclusivisme national, car, autrement, tout serait perdu !... Plus tu rendrais de services, plus les peuples auraient à échanger, plus il seraient malheureux ! La concurrence des peuples les ruinerait, bien que cette concurrence entre producteurs de chaque pays soit devenue la condition de tout progrès et de tout développement de la richesse. Ce qui est vrai, bon, nécessaire au dedans se trouve être faux, mauvais, désastreux au dehors. « Plaisante *écono-* « *mie politique*, répondrait Pascal, qu'un fleuve ou qu'une « montagne déplace : vérité en deçà, erreur au delà ! »

Voilà où nous en sommes, Messieurs. Si les choses doivent rester ainsi, il n'y a plus qu'à dire comme le philosophe de l'antiquité : « Qu'on nous reconduise aux carrières ! » Qu'on nous ôte la liberté de produire ; qu'on brise nos métiers et nos grands moteurs ; qu'on abolisse le crédit ; qu'on détruise nos chemins de fer et nos bateaux à vapeur ; qu'on rétablisse tous les priviléges et toutes les entraves du passé ; qu'on remette, en un mot, les fers aux pieds et aux mains de la production. Alors

nous ne demanderons plus la liberté du commerce, car elle ne servirait à rien.

Ainsi, liberté de l'industrie et liberté du commerce sont deux parties logiques d'un même tout et puisant leur légitimité dans le même principe, la liberté du travail.

N'est-il pas évident, en effet, que la liberté du commerce sort de la liberté du travail et n'en forme qu'une des applications? Reconnaîtra-t-on comme vraiment libre dans son travail celui qui est empêché de tirer des produits de ce travail un parti aussi avantageux qu'il serait possible, et qui se voit, d'autre part, forcé d'acheter avec ces mêmes produits des objets de consommation dont un système artificiel maintient le prix à un taux arbitraire ?

Je suis vigneron du Mâconnais, et voici le sort que me fait l'absence de liberté du commerce. Les débouchés extérieurs se trouvant plus ou moins fermés à mon vin par l'étranger, qui veut protéger sa fabrication nationale de bière, me voilà contraint de vendre à un prix moindre que si ces débouchés extérieurs m'étaient ouverts. Première atteinte à une liberté du travail. D'autre part, il me faut acheter mes outils, une portion de mes aliments, de mon linge, de mes vêtements, etc., plus cher que je ne ferais si, la frontière étant ouverte aux produits similaires de l'étranger, les producteurs indigènes devaient abaisser leurs prix, conformément aux lois de la concurrence. Seconde atteinte, non moins grave que la première, à ma liberté du travail, c'est-à-dire à l'emploi le plus avantageux possible pour moi de mon terrain et de mes bras.

Il ne s'agit pas uniquement ici d'une question d'intérêt : il s'agit, avant tout, d'une question de justice. Je suis évidemment lésé dans mon droit ; on dispose sommairement de ce qui m'appartient en faveur d'autrui. A moins de nier le droit individuel, et nous voilà, si on le fait, en plein communisme, on ne saurait opposer aucun argument sérieux à ma revendi-

cation. S'il me plait de sacrifier mon droit à l'intérêt d'un autre, je le ferai librement; du moment que l'on m'y contraint, ce sacrifice devient une spoliation.

Tel est le premier fondement de la liberté du commerce : le droit pour chacun de disposer directement ou indirectement du fruit de son travail au mieux de ses intérêts et de ses convenances, sans attenter au droit pareil pour autrui.

Voici le second. Nous avons montré, en parlant de la division des fonctions, que ce principe, source merveilleuse de la fécondité du travail humain, base de la vie économique, par la mutualité de services qu'il engendre, s'applique aux contrées et aux nations, les unes par rapport aux autres, aussi logiquement, aussi naturellement qu'aux membres d'une même société entre eux. La climature n'impose-t-elle pas à chaque pays sa faune et sa flore, c'est-à-dire des genres de production spéciaux ? La position et la configuration géographiques n'agissent-elles pas aussi dans le sens de la spécialisation des industries ? Enfin, les aptitudes innées et acquises de chaque race, de chaque peuple, ne constituent-elles pas pour lui une vocation économique autant que littéraire, artistique, scientifique et politique, de même que pour chaque individu ? Toute l'histoire du passé l'atteste, aussi bien que le caractère, les inclinations, le mode de vivre des nations existantes aujourd'hui. L'Anglais, le Français, l'Italien, l'Allemand, l'Espagnol, montrent chacun leurs aptitudes, leur savoir faire, leur supériorité comme leur infériorité propre. Que ressort-il de là, au point de vue des intérêts nationaux et à celui de la sociabilité universelle, si ce n'est que chaque contrée et que chaque peuple, ne pouvant exceller en tout, doivent fournir de préférence au marché général ce qui correspond le mieux, en matière de production économique, à leur vocation expresse ? N'est-ce point leur intérêt en même temps que l'intérêt des autres contrées et des autres peuples ?

Ah ! si un pays pouvait tout produire et tout faire excellemment, on comprendrait qu'il pût se passer d'échange extérieur ; et, dans ce cas, il n'y aurait rien à craindre non plus de la concurrence.

La théorie du libre échange est donc fondée sur les premiers principes de la sociabilité, comme sur le droit naturel. Voyons maintenant quelles objections on lui oppose.

III

On dit d'abord qu'il faut protéger l'industrie nationale ; que tel peuple, précisément parce qu'il est mieux doué, mieux pourvu, mieux placé, plus riche ou plus habile, ferait à notre production indigène une concurrence écrasante ; condamnerait à l'inaction nos capitaux et nos bras, et, une fois maître du marché, réduirait ses rivaux en servage après les avoir ruinés.

L'argument ne serait pas dépourvu de valeur si on voulait le restreindre à une industrie isolée ou même à un groupe particulier d'industries. Il est incontestable qu'il y a supériorité innée ou acquise pour tel peuple sur tel autre, ou sur tous les autres, si l'on veut, dans chaque genre. Mais ne voit-on pas que c'est précisément le témoignage et l'effet de cette grande loi de division du travail entre les pays et les nations dont nous venons de parler ? Et que, loin, par conséquent, de valoir contre la liberté des échanges, l'argument milite en sa faveur ?

Mais examinons d'un peu près cette protection *nationale* dont on fait tant de bruit. Elle consiste en ce que les protégés vendent plus cher leurs produits qu'ils ne le feraient sous un régime de concurrence extérieure. Or, à qui les vendent-ils plus cher ? — Aux consommateurs nationaux. Ce sont donc ceux-ci qui paient l'impôt du protectionisme. On calculait

qu'avant les derniers traités de commerce la consommation française des fils et tissus de coton se trouvait grevée d'au moins deux cents millions par an pour faire les frais de la protection des manufactures nationales. C'est un assez joli chiffre. Mais où la France prenait-elle ces deux cents millions? — Elle ne pouvait les prendre que dans la poche des autres industries. On soudoyait donc les uns avec l'argent des autres; et cela, qu'on veuille le remarquer, non-seulement en imposant un surcroît énorme de dépense à la société pour satisfaire tel de ses besoins, mais en restreignant dans une proportion encore plus grande la production générale. Car, si l'économie de ces centaines de millions eût pu être faite sur la consommation cotonnière, ces mêmes millions eussent servi à acheter d'autres objets de consommation et, par conséquent, à commanditer l'ensemble des autres industries; et le même phénomène, se répercutant, pour ainsi dire, de proche en proche, aurait déterminé un mouvement productif sans cesse renaissant, tandis que tout s'arrête du moment que les millions susdits sont entrés dans la bourse d'une catégorie spéciale et restreinte de producteurs.

On répondra que les industriels protégés reversent eux-mêmes les bénéfices qu'ils doivent à la protection sur la production générale, en la commanditant par leur consommation. Cela n'est vrai que dans une très-faible mesure. On démontrerait mal aisément d'abord que la protection maintienne les salaires à un taux plus élevé qu'ils le seraient sous un régime de libre concurrence. C'est même le contraire, généralement parlant, qui arrive. Si les protégés possèdent le monopole du marché intérieur, en revanche ils n'ont que celui-là. Puisqu'ils se déclarent incapables de tenir tête, sur leur propre marché, à la concurrence étrangère, à plus forte raison seraient-ils dans l'impuissance de lui tenir tête au dehors. Donc leur production est restreinte, donc l'offre du travail dépasse

plutôt sa demande qu'elle n'en est dépassée, donc le salaire est moindre que dans les circonstances opposées, c'est-à-dire avec une production largement expansive. Ainsi, la grande masse des industriels, qui semble devoir jouir des bénéfices de la protection et qui en serait la plus digne, à savoir la classe ouvrière, n'y a point part.

Ce sont uniquement les manufacturiers capitalistes qui recueillent ces bénéfices. Encore les recueillent-ils véritablement? — Cela reste fort douteux, sauf pour des cas isolés. En effet, ou bien ces manufacturiers se trouvent forcés, par la nature des choses, de produire plus chèrement que leur rivaux étrangers, et, dans cette hypothèse, la protection ne leur apporte aucun surcroît de bénéfices; ou bien ils se condamnent eux-mêmes à produire plus chèrement, parce que la protection les dispense de perfectionner leur moyens productifs. Ils s'endorment sur l'oreiller du privilége et laissent tout progresser autour d'eux sans progresser eux-mêmes. Au fond, c'est là le vrai motif de leur résistance à l'avènement de la liberté. Ils produisent plus chèrement, et par conséquent ne font pas plus de bénéfices avec la protection que leurs rivaux n'en font sans protection. Ils en font même souvent moins.

Il y a donc bien réellement perte sèche pour le pays de ces centaines de millions que le protectionisme prélève indûment sur la consommation générale en faveur d'une seule industrie. C'est à l'indolence, à la routine, à l'entretien d'un système arriéré et stationnaire de fabrication que la société immole ses droits et le progrès de son bien-être. Voilà ce que signifie ce beau mot de protection des industries nationales.

« Mais, dira-t-on, si effectivement telle industrie se trouve placée, par la nature des choses, dans des conditions d'infériorité invincible par rapport à l'étranger, faut-il délaisser cette industrie et la condamner à périr? » En ce cas, que d'ouvriers privés de travail, que de capitaux perdus ou inoccupés!...

On peut très-plausiblement révoquer en doute le bien fondé de l'allégation. Admettons-la, toutefois. Admettons que l'industrie cotonnière ou telle autre ne soit pas placée, dans notre pays, soit au point de vue des frais nécessaires de production, soit au point de vue des débouchés extérieurs, de manière à soutenir, quelque effort que fassent nos manufacturiers, la concurrence anglaise. Qu'en doit-on conclure ? — Qu'éternellement la nation devra payer des centaines de millions de prime à ces manufacturiers pour maintenir leur existence comme producteurs nationaux ? Il faut avouer que la perspective ne serait pas gaie. Tout ce qu'on peut accorder raisonnablement, c'est que la protection doive être maintenue à des degrés divers et assez longtemps pour que, d'une part, l'expérience soit complète et, de l'autre, que les capitaux et les bras actuellement engagés dans cette voie désavantageuse parviennent à se dégager et à trouver un emploi plus utile au pays.

Alléguera-t-on que cet emploi nouveau manquera toujours ? — Ce serait méconnaître la portée de ce que nous avons établi ci-dessus, en montrant que les sommes allouées au protectionisme iraient, sans cela, commanditer tout l'ensemble des industries nationales, d'où résulterait développement pour ces industries, et, conséquemment, carrière ouverte aux capitaux et aux bras stérilisés par la chute des manufacturiers qui ne vivaient qu'à l'aide de la protection.

Ce passage ne se ferait pas tout d'un coup, sans doute, ni sans aucun dommage particulier ; mais nous ne traitons point ici la question de transition : nous traitons la question de principe.

En définitive, une industrie qui ne peut pas vivre d'elle même prouve par là que, loin d'être productive pour le pays qui l'exploite, elle lui est onéreuse. On peut admettre des exceptions au principe, en faveur d'industries naissantes et qui, parvenues à une prompte virilité, compenseront largement les sacrifices que leur enfance a coûtés ; mais ériger de tels faits, bien qu'ils puis-

sent se reproduire chaque jour pour des cas isolés, en système général et constant, c'est bouleverser toutes les lois naturelles de l'économie sociale.

Ce qu'il y a de bien évident, c'est que les vraies industries d'un pays, celles qui jaillissent naturellement, pour ainsi dire, de son sol, de sa position et de son génie, n'ont pas besoin de protection. En faut-il pour la viticulture française, la plus éminemment nationale de toutes nos industries agricoles? En faut-il pour les soieries de Lyon? Pour les modes parisiennes? Pour nos industries artistiques? Pour nos lainages fins, etc., etc.? Or, remarquez ce contre-coup de la protection. Non seulement ce sont les industries vitales, essentielles, du pays qui paient la prime du protectionisme aux industries faibles et ingrates, mais encore, par suite de la loi de représailles que le protectionisme porte avec lui, ces mêmes industries, vraiment nationales, se voient exclues des marchés étrangers. « Ah! dit l'Angleterre, vous ne voulez pas de mes cotons : eh bien, je ne prendrai pas vos vins! Je me condamnerai au régime du gin et de la bière, bien que le généreux liquide de vos vignobles me feraient mieux supporter les brumes et les froidures de mon climat, de même que vos populations pauvres seraient plus économiquement vêtues de mes cotons. »

Ainsi, vous le voyez, Messieurs, la protection réchauffe dévotement dans son sein les industries anti-nationales, et foule aux pieds les industries nationales. Voilà le dernier mot du système.

IV.

Il y a pourtant encore un gros argument à examiner. « Si chaque pays, dit-on, s'en tient strictement aux industries où il peut exceller, il perd toute indépendance. Il devient tributaire de l'étranger en deux sens à la fois. L'accès complet des mar-

chés extérieurs sera une question de vie ou de mort pour sa production, et il ne pourra passer un jour lui-même sans consommer les produits du dehors. Situation bien précaire, sinon bien dangereuse. »

L'argument, au fond, ne vaut absolument rien. Je le montrerai tout à l'heure. Commençons par le déshabiller.

Il serait tout à fait absurde de prétendre qu'un pays, un grand pays surtout, doive ou puisse restreindre sa production dans des limites plus ou moins étroites. Cette production est ce que la nature veut qu'elle soit. Nous l'avons trop souvent montré pour y revenir. Or, sous des latitudes tempérées comme celles qu'occupe l'Europe, il y a une certaine généralité de production à peu près commune à chacun des peuples qui habitent cette partie du monde. On ne pourra donc demander à aucun de ces peuples de renoncer à la culture de son sol dans le sens de sa productivité naturelle : telle que les céréales, par exemple, les bestiaux, un certain nombre de textiles, etc., etc. Il faut en dire autant des industries manufacturières grandes ou petites. Beaucoup d'entr'elles n'ont guère plus de raison de réussir ici que là, et dès lors, les conditions de leur existence étant à peu près les mêmes, elles se trouvent suffisamment protégées en chaque pays par le voisinage immédiat du marché et par les habitudes de consommation du pays. Si elles ne le sont pas, la concurrence extérieure les y amènera fort utilement pour elles-mêmes.

En somme, cette formule « être tributaire de l'étranger » a donc un sens beaucoup moins général, quant aux éléments essentiels de la vie économique, dans nos contrées, qu'on veut le donner à entendre. Nous pourrions vivre, à la rigueur, de nos produits agricoles et industriels, et, si tant de produits étrangers figurent dans notre consommation, le désir du bien-être et du raffinement y contribue non moins largement que la nécessité.

Mais, en fût-il autrement, la formule n'en vaudrait pas mieux.

Etre tributaire de l'étranger ne signifie pas autre chose qu'échanger avec l'étranger ce qu'on a contre ce qu'on n'a pas. Que peut-il y avoir là d'humiliant ou de périlleux? N'est-ce point le fond même de la vie économique pour les individus comme pour les nations? Craint-on d'être réduit un jour à la famine par refus d'échange? On y serait encore bien plus et plus continuellement exposé en ne voulant compter que sur ses propres ressources. Vous redoutez de tomber à la merci de vos voisins, de vos ennemis peut-être, pour votre pain, pour vos munitions de guerre, pour vos moyens de transport. Faites donc au mieux, afin de subvenir à vos besoins par l'exploitation de votre territoire; ne négligez aucune de vos ressources naturelles; mais vous n'empêcherez pas que la nation qui aura fourni le plus à l'échange universel ne soit la mieux pourvue, en définitive, même de ce qu'elle ne produit pas, et qu'elle ne vous enlève vos produits, en cas de disette commune, par contrebande ou autrement, si elle peut en offrir un prix plus élevé que les consommateurs indigènes.

Je m'arrête, Messieurs, faute de temps. D'ailleurs, j'ai dit tout ce qu'il y a à dire d'essentiel sur l'ensemble du sujet. J'ai établi la thèse économique du libre-échange, thèse que personne de sensé n'attaque plus, en principe. Il n'est pas de protectioniste attardé qui ne reconnaisse maintenant que l'avenir appartient à la liberté du commerce. Mais on se retranche sur les nécessités du moment, sur les difficultés de la transition; et on voudrait prolonger indéfiniment cette transition. On parle aussi des intérêts du Trésor : « il ne faut point enlever à l'Etat une des sources les plus fructueuses de son revenu. »

Ne nous laissons pas prendre à ces piéges. La science ne réclame ni une application immédiate et sans réserve de la théorie, ni l'appauvrissement de l'Etat. Elle demande seulement qu'on marche au but sans se laisser arrêter ou retarder par de vaines terreurs ou pour ménager des égoïsmes aveugles et inintelligents.

Ménageons les positions acquises et les intérêts particuliers dans toute la mesure compatible avec l'intérêt général, avec les besoins supérieurs et l'amélioration graduelle de la société entière; ne concédons rien de plus, pas au delà.

La liberté du commerce a ses inconvénients, ses dangers mêmes, comme toute autre liberté. Mais la part du mal semble bien petite quand on la compare à celle du bien. C'est l'instauration de la grande sociabilité économique à la place des misérables préjugés de l'antagonisme national. C'est l'ère de paix universelle, ce vœu de toutes les grandes âmes, qui approche pour le monde. C'est le désarmement général, exonérant nos finances modernes des énormes budgets militaires qui les accablait et rendant à la famille, à la patrie, à la production des millions de bras jeunes et robustes; c'est, par cela même, l'opinion publique devenant effectivement le premier des pouvoirs dans tout pays civilisé. C'est la politique des intérêts succédant, sous les auspices du droit humain, à la force stupide et sanguinaire du canon!

Lyon. Imp. PINIER, rue Tupin, 31.



14ME SÉANCE

CRÉDIT

Messieurs,

Nous ne saurions clore plus dignement notre étude de la circulation des richesses qu'en consacrant l'entretien de ce soir au puissant auxiliaire de l'industrie qu'on nomme le crédit.

Comme le développement des voies de communication et la liberté commerciale, le crédit représente un ordre de phénomènes relativement nouveau, dont l'entente et l'expansion comptent au nombre des traits saillants du mouvement économique moderne.

Cependant il n'existe point encore de bonne définition du crédit. Je me bornerai à dire qu'il y a crédit toutes les fois que, dans l'échange des services ou des produits, on donne sans recevoir immédiatement la contre-valeur de ce qui a été donné.

L'octroi du crédit suppose deux conditions : garanties matérielles de solvabilité offertes par l'emprunteur et confiance morale en sa probité de la part du prêteur. La seconde de ces conditions n'importe pas moins que la première : il n'est si bonne garantie matérielle qui ne puisse faillir ; il n'est pas de solvabilité à l'abri des éventualités de l'avenir.

Cette simple considération suffirait pour expliquer la naissance tardive du crédit dans nos sociétés et pour montrer que son développement est parallèle à celui de la moralité publique, car ce développement n'implique pas moins sécurité dans les transactions et protection légale de la foi jurée qu'un essor puissant et complexe des relations commerciales.

Et cependant il n'y a rien de plus naturel, au point de vue des besoins de la sociabilité humaine, que le crédit. Sans parler de ces innombrables circonstances où le crédit s'impose en quelque sorte, dans l'intimité des rapports entre parents et amis, entre riches et pauvres, etc., on peut dire que toute entreprise de production s'instaure sous les auspices du crédit, en ce sens qu'elle nécessite des avances, des travaux, des frais dont le remboursement ne sera ni immédiat ni même certain. L'agriculteur fait crédit à la terre de ses labeurs et de ses semailles, espérant qu'elle s'acquittera en récoltes; le manufacturier travaille et dépense de même *à découvert*, en vue d'un recouvrement futur de ses déboursés; le négociant engage ses capitaux en spéculant sur une vente à venir plus ou moins probable; l'écrivain et l'artiste consument leurs ressources et leur temps à la création d'une œuvre dont la rémunération est souvent tardive sinon illusoire, etc. L'organisation effective du crédit dans les échanges n'est donc que la conséquence logique d'une loi naturelle qui domine tous les actes de l'économie sociale.

Ceci répond péremptoirement aux critiques dont le crédit a été et est encore l'objet, par suite des inconvénients, sans doute considérables, qu'il entraîne. Il est indubitable que la mauvaise foi, le charlatanisme, l'imprévoyance, l'ardeur irréfléchie d'entreprendre, trouvent en lui un point d'appui, et qu'il donne aux affaires une base moins solide; que des dommages, des catastrophes sortent incessamment de son emploi; qu'enfin ces terribles fléaux qui, sous le nom de *crises*,

passent périodiquement, à notre époque, sur le monde industriel, comme des ouragans dévastateurs, prennent le plus souvent leur origine dans les abus de spéculation auxquels le crédit ouvre la porte. Mais rien de tout cela ne peut engager la société, une fois entrée dans la voie d'immense expansion que lui ouvre ce merveilleux moteur, à retourner en arrière et ne lui en donne même la pensée.

On comprend d'ailleurs, par intuition, que les inconvénients attachés au crédit résultent bien moins de sa nature que des fausses notions qu'on en a généralement encore et de la mauvaise application qu'on en fait.

Quel est l'office exact du crédit? Est-ce de créer des capitaux, comme bien des gens le croient? — Non, c'est d'activer la circulation des capitaux existants, et par conséquent de les rendre plus productifs; de procurer l'emploi immédiat et continuel de forces, de ressources, de services, de capacités mêmes qui, sans lui, ne trouveraient que lentement et peut-être pas du tout cet emploi; d'encourager et de féconder l'épargne en lui assurant des placements rémunérateurs et, par là aussi, de centupler les forces de la production; d'activer et de multiplier les échanges en faisant du temps une valeur qui permet de céder ce qui *est* pour ce qui *sera*; d'élargir la base des entreprises par le secours de la commandite; de tendre enfin à démocratiser la richesse en substituant au capitalisme individuel la force supérieure de l'association et en l'y subordonnant

II

Sortons maintenant des généralités.

On peut réduire toutes les opérations de crédit à deux espèces principales : la vente *à terme* et le prêt. La vente à

terme constitue proprement le crédit commercial; le prêt, soit passager et accidentel, soit durable, sous titre de placement, embrasse le crédit foncier et agricole, le crédit industriel et le crédit public.

On donne encore le nom de crédit *des personnes* au premier genre, parce qu'il repose sur l'ensemble de ressources que représente la signature du crédité, et le nom de crédit *des choses* au second, parce qu'il repose sur le gage matériel d'un capital déterminé, qui lui sert de caution.

Mais la différence de situation que chacun de ces genres établit entre les contractants entraîne, dans le mécanisme des opérations, une diversité de formes et de procédés qu'il importe de bien comprendre.

L'organisation du crédit, généralement parlant, comprend des instruments et des agents.

On entend par instruments de crédit les signes fiduciaires que réclame sa pratique, et par agents de crédit le nombreux personnel qui préside à son fonctionnement.

Tous les instruments de crédit peuvent être résumés par un mot, le *papier de crédit*, et tout papier de crédit peut se définir un CONTRAT de *vente à terme* ou de *prêt*.

Le contrat de vente à terme exprime un engagement ou une promesse de paiement en numéraire de la chose vendue. Sous les diverses formes qu'il revêt, telles que : billet à ordre, lettre de change, billet de banque, ce genre de signes de crédit constitue ce qu'on nomme le *papier de circulation*.

Le contrat de prêt, location, placement, est un certificat de créance stipulant les conditions auxquelles le prêt a été fait, tant comme mode de remboursement que comme service d'intérêts à payer au prêteur. Il a des formes assez nombreuses, telles que : actions, obligations, lettres de gage, titres de rente, etc. Cette catégorie de signes est ce qu'on appelle le *papier de gage*.

Il existe en outre certains signes de crédit qui semblent posséder une nature mixte et tenir, en quelque point, de l'un et de l'autre genre : tels sont les billets d'Etat de la dette flottante, auxquels on donne, chez nous, le nom de *bons du Trésor*, les certificats de dépôt de marchandises, appelés d'ordinaire *warrants*, les *chèques* ou récépissés de dépôt en banque, les billets à intérêts émis par certains établissements de crédit, etc.

Nonobstant l'existence et la valeur de ce genre intermédiaire de signes, il importe particulièrement de déterminer les caractères qui différencient le papier de *circulation* du papier de *gage*.

Le papier de circulation doit son nom à ce que, étant promesse de paiement à une date plus ou moins prochaine, ou même *à vue*, il peut passer, à ce titre, de main en main et y tenir lieu temporairement de monnaie, sous certaines réserves. Observons bien que c'est la certitude de convertibilité en numéraire à un moment donné et déterminé qui procure à ce genre de papier ses qualités circulatoires et, si l'on peut s'exprimer ainsi, *monétaires*.

Il en est tout autrement du papier de gage. Celui-ci ne stipulant qu'un remboursement plus ou moins éloigné et quelquefois même ne donnant pas droit au remboursement, témoin les titres de rente perpétuelle, est employé comme placement de capitaux et recherché en raison des droits attachés à sa possession, tels que service d'intérêts et participation aux bénéfices de l'entreprise pour laquelle le prêt a été contracté. Il ne saurait donc remplir l'office d'instrument de circulation, soit pour solder les unes par les autres des créances, soit pour remplacer la monnaie. Ce genre de papier se vend et s'achète comme une propriété ou une marchandise; il se trouve exposé aux fluctuations du *prix courant*, de même que toute autre propriété ou toute autre marchandise.

Cette analyse, Messieurs, nous fait toucher du doigt le vice radical de tout système d'institution de crédit ayant pour but de substituer ou de joindre à l'appareil monétaire un papier de gage quelconque, tel que le *bon hypothécaire*, c'est-à-dire le billet gagé sur une propriété foncière.

En effet, d'une part, la non convertibilité du bon hypothécaire en argent, au gré de son détenteur, restreindrait toujours son emploi et le rendrait incommode sous le rapport de la divisibilité ; d'autre part, s'il parvenait à triompher de cet obstacle, la facilité même d'émission d'un tel signe en accroîtrait promptement l'abondance, au point de dépasser les besoins du service d'instrument des échanges que remplit la monnaie, et amènerait sa dépréciation par rapport à toutes les marchandises demeurées en quantité moindre. C'est ce dont nous avons fait une assez rude expérience avec les *assignats* qui, pourtant, ne représentaient que le paiement anticipé d'une catégorie de biens-fonds destinés à être vendus dans un temps assez court.

Rien de semblable n'est à craindre avec le papier de circulation qui, ayant pour condition d'existence sa convertibilité rapide en numéraire, y trouve des limites infranchissables et demeure toujours une simple promesse de paiement, autrement dit un instrument de crédit et non une monnaie, bien qu'il en puisse tenir lieu dans une large mesure.

Ces explications, Messieurs, deviendront plus claires par l'étude des principaux spécimens du papier de circulation, savoir : le billet à ordre, la lettre de change et le billet de banque.

III

Je ne décrirai pas le billet *à terme* et *à ordre*, que chacun de vous connaît par expérience personnelle. J'indiquerai

seulement la trace que suit cet instrument de circulation pendant son éphémère mais précieuse existence. Le billet *à terme* et *à ordre* présente ceci de remarquable qu'en passant de main en main, il permet d'opérer une série d'achats et de ventes, se compensant mutuellement, sans l'intervention du numéraire. A remet à B un billet ou promesse de paiement, contre livraison de marchandises. Mais au lieu d'avoir à attendre ce paiement jusqu'à l'échéance du billet, B le transmet à C, contre livraison d'une valeur en marchandises, pareille à celle qu'il avait donnée lui-même. Il est donc bien réellement payé. Ainsi fait C avec D, et le mouvement pouvant continuer indéfiniment jusqu'à l'échéance du billet, une série d'échanges s'effectue, sans bourse délier, parce qu'au point de départ un seul acte formel de crédit a été opéré.

De telle sorte que l'acquittement définitif de A, à l'échéance de son billet, suffit pour dégager tous les signataires qui ont successivement endossé ce billet, et liquider définitivement toutes les créances issues de la sienne.

La lettre de change ne produit pas des effets moins remarquables. Vous savez qu'elle diffère du billet en ce que celui-ci est une promesse de paiement faite et signée par le débiteur, tandis que la lettre de change est un ordre de paiement lancé par le créancier. Aussi faut-il, pour donner pleine circulation à la lettre de change, qu'elle soit revêtue de l'acceptation du débiteur. Elle tire d'ailleurs un caractère spécial d'authenticité de cette circonstance que son émission est faite le plus ordinairement par l'intermédiaire d'un banquier. Le grand office de la lettre de change c'est l'acquittement à distance des créances, sans transport de numéraire et par simple virement de comptes. Le commerce possède ainsi un moyen de règlement des échanges dont la portée s'étend jusqu'aux extrémités du monde, avec une admirable souplesse. Et si l'on ajoute à ces données que l'échéance de la lettre de change est d'ordi-

naire beaucoup plus rapprochée que celle du billet à terme, qu'elle est même souvent immédiate ou *à présentation*, selon la formule, on comprendra que la lettre de change soit douée d'une puissance de circulation supérieure à celle du billet et qu'elle se prête encore mieux par conséquent à remplir passagèrement l'office de monnaie.

Ces propriétés de circulation et de suppléance de la monnaie atteignent encore un plus haut terme dans le *billet de banque,* ou billet *à vue au porteur*, simple promesse de paiement comme tout autre papier de circulation, mais dont la convertibilité peut être réclamée à tout moment, et qui dégage de la responsabilité de l'endossement ceux qui le reçoivent ou le donnent tour à tour.

Voilà ce qui fait la puissance du *billet de banque.* Son emploi n'est soumis ni à l'obligation de l'endos ni au retard de co-vertibilité que la date de son échéance met à celle du billet à terme. Le billet de banque est toujours échu, d'où il arrive qu'au contraire on ne se presse pas d'exiger son paiement, tant que la confiance dont jouit l'établissement qui l'a émis reste intacte, et que ce signe de crédit peut remplir mieux que ses congénères l'office de monnaie, à cause de l'extrême commodité de son transport et de la valeur considérable qu'il peut représenter sous le plus mince volume.

Ainsi le *billet de banque* se trouve être à la fois le plus parfait des instruments du crédit commercial, et le meilleur suppléant de la monnaie que puisse fournir un papier de circulation.

Malheureusement ces merveilleuses aptitudes du *billet de banque* ont eu pour conséquence de faire prendre le change à bien des gens sur sa véritable nature. On a oublié son caractère originel et essentiel de simple promesse de paiement en numéraire, pour voir en lui une monnaie véritable, et on en a conclu que sa création relevait de l'Etat qui pouvait la

déléguer par privilége et en attribuer le monopole à une seule ou à quelques banques. Tel est l'état des choses dans notre pays; la Banque de France y est le seul établissement de crédit jouissant du droit d'émettre des billets *à vue au porteur*.

Sans avoir besoin d'en dire davantage sur ce point, vous voyez, Messieurs, quelle erreur théorique recèle le privilége attribué à cet établissement. Nous reviendrons sur ce sujet.

Mais il faut nous hâter de porter notre attention sur le second élément général de l'organisme du crédit, à savoir ses agents.

IV.

On peut ramener tous ces agents à un seul terme, le banquier ou la banque.

Une banque est un réservoir où les capitaux en quête d'emploi viennent affluer, et où ceux qui ont besoin de capitaux viennent en chercher. Ce qui attire les capitaux libres à la banque, c'est l'*intérêt* qui leur sera servi en retour de leur emploi.

Toute banque privée ou publique a ce même objet et remplit le même rôle, en principe. La différence entre les banques ne consiste qu'en ce qu'elles possèdent une puissance d'action inégale, et que, par suite, chaque genre de banque s'occupe d'une catégorie spéciale d'opérations de crédit en rapport avec ses forces et avec le mécanisme particulier que réclame ces opérations.

Passons en revue rapidement ces divers genres de banques, en nous attachant davantage au plus considérable de tous, celui des banques commerciales.

L'attribution essentielle des banques de ce genre, depuis la plus petite jusqu'à la plus grande, consiste à *escompter* le papier de commerce; ce qui signifie payer sur le champ, moyennant *escompte* ou rémunération, les billets à terme et les lettres de

change, sans attendre leur échéance, en acceptant le transfert à la banque des créances que représentent ces papiers.

A la rigueur, le crédit commercial pourrait pourvoir de lui-même à la circulation de son papier. Mais cette circulation prend une rapidité et une ampleur infiniment plus grandes grâce aux banques, faisant concourir en quelque sorte à cet office les capitaux qu'elles réunissent et dont elles disposent pour cet objet spécial.

C'est pourquoi la multiplicité des banques, d'une part, et d'autre part, la puissance de leurs moyens d'action, profitent également au crédit. Cette multiplicité fait que les capitaux disponibles sont recueillis et aménagés plus activement et prêtés à moindre prix au commerce. C'est l'effet naturel et nécessaire de la concurrence, effet aussi inévitable en matière de banque qu'en matière de toute autre industrie. Par leur puissance d'action, les banques sont mises en mesure de suppléer à l'escompte effectif en numéraire du papier de commerce au moyen de divers procédés de comptabilité et de crédit. Car il faut observer que les besoins de l'escompte dans un pays où la matière escomptable s'accroît sans cesse avec le développement des affaires, épuiserait bientôt toutes les ressources de la Banque et même tout le numéraire existant, puisqu'on fait dix ou quinze fois autant d'échanges, dans un tel pays, à crédit qu'au comptant. On supplée donc à cette insuffisance du numéraire pour les besoins de l'escompte à l'aide de procédés divers.

Le plus élémentaire de ces procédés consiste dans l'endossement du billet de commerce par le banquier lui-même, dont la signature et la solidarité inspirant plus de confiance que celles des commerçants ordinaires, donnent au billet une facilité nouvelle et supérieure de circulation.

Un second consiste dans la compensation aussi large que possible des créances que représentent les billets les unes par les autres. La Banque, appelée par sa destination à servir de centre

à un mouvement considérable d'affaires, se trouve naturellement placée de manière à opérer ces compensations. Elle y parvient surtout au moyen des comptes-courants ouverts par elle à ses clients ; c'est-à-dire qu'elle encaisse et paie pour eux tour à tour, ce qui, tout en facilitant l'acquittement des billets les uns par les autres, procure à la Banque un roulement de fonds qui lui permet de pourvoir aux besoins immédiats de numéraire qu'éprouvent ses clients, sans épuiser ses propres ressources.

Un troisième consiste dans l'émission par la Banque d'un papier de crédit, lettre de change, billet à terme, qui prend la place, dans la circulation, du billet de commerce présenté à l'escompte.

Mais c'est ici qu'apparait toute l'importance et que se dévoilent entièrement les raisons d'existence et la vraie nature du *billet de banque*. Cet instrument de crédit est évidemment ce qu'on peut imaginer de plus favorable à l'escompte du papier de commerce, sans numéraire, puisque sa convertibilité, toujours exigible, lui procure une circulation aussi facile et aussi assurée que celle dont jouit le numéraire. La création et l'émission du billet de banque a donc pour objet l'escompte commercial et n'en saurait avoir d'autre, sans compromettre gravement le crédit et même l'existence de l'institution dont il émane. Il est indispensable en effet, que cette institution se tienne toujours en état de faire face aux demandes de convertibilité, c'est-à-dire de paiement, dont les billets émis par elle peuvent être l'objet. Or, quel est le moyen essentiel qu'elle ait d'y pourvoir ? — C'est l'encaissement, à leur échéance, du montant des billets de commerce, qu'elle a remplacés dans la circulation par ses propres billets. Il faut que cet encaissement soit régulier, prochain et, sinon égal, en tout temps, à la valeur intégrale des billets de banque émis, du moins dans une proportion corrélative aux demandes de convertibilité qui peuvent être faites.

Il suit de tout cela que l'émission des billets *à vue au*

porteur réclame des conditions de puissance et un mécanisme dont toute banque n'est pas pourvue, fût-ce même une banque publique, à plus forte raison un simple banquier. En droit naturel, l'émission du billet *à vue au porteur* appartient à tout le monde ; en fait, elle n'est possible qu'à une institution fondée et organisée dans ce but.

V.

L'ensemble des considérations précédentes nous fait comprendre la supériorité des banques publiques sur les banquiers particuliers, pour satisfaire aux besoins du crédit commercial. Aussi, partout où s'établissent ces banques, les banquiers leur abandonnent-ils le terrain général de l'escompte. Mais ce terrain lui-même est diversement exploité par les banques publiques.

Il faut distinguer à cet égard deux genres principaux de banques commerciales, savoir les banques d'escompte et les banques de *circulation* ou *d'émission*. Le trait de différence essentiel entre les deux genres, c'est que les premières font toutes les opérations ayant trait à l'escompte et au compte-courant, sauf l'émission des billets *à vue au porteur*, qui forme l'attribution essentielle des secondes et leur donne son nom.

Mais il est facile de comprendre que cette attribution suffit pour placer la banque d'émission en tête de toutes les institutions de crédit commercial et en faire comme la clef de voûte du système.

La banque d'émission ou de circulation opérant l'escompte du papier de commerce au moyen d'un signe fiduciaire qui ne lui coûte rien, ne peut trouver de concurrent sérieux dans aucun autre genre d'établissement de crédit, et si elle jouit du monopole d'émission, sa suprématie sur la circulation fiduciaire

et même monétaire, autant vaut dire sur le monde entier des affaires commerciales, est sans limites. Elle règle les lois du crédit et le distribue à son gré. Et vous voyez par là que cette grande question de la liberté de banques git toute entière dans la faculté d'émission, quoi qu'en disent certaines personnes, puisque cette faculté, quand elle constitue un monopole, fait de l'institution qui en jouit une puissance devant laquelle tout dans le monde commercial doit s'incliner, et dont il faut subir le joug.

Les partisans du monopole disent que l'unité du *billet de banque* est l'indispensable garantie de sa solidité. Mais, Messieurs, l'examen des faits ne confirme pas mieux cette assertion que l'étude des principes. Le pays du monde où la solidité du billet de banque a été réalisée au plus haut degré est l'Ecosse, et cela avec un régime de liberté des banques sans limites, existant depuis plus d'un siècle et demi. En France, le régime du monopole n'a pu sauver la banque qui en jouit d'une série de défaillances, qui ont contraint l'Etat à convertir ses *billets à vue ou au porteur* en papier-monnaie, en la dégageant temporairement de l'obligation du remboursement en numéraire. Pareille chose est arrivée à la banque d'Angleterre, qui est pourtant bien loin de posséder un monopole d'émission comparable à celui de la Banque de France.

D'ailleurs, Messieurs, quand bien même la solidité du billet de banque serait attachée exclusivement à son unité d'émission — ce que ne prouve pas du tout l'expérience — est-ce là le seul point de vue important de la question ? Ne faut-il pas aussi se préoccuper de l'étendue des besoins de crédit du commerce et voir si le monopole est capable de satisfaire ces besoins ?

Sous ce rapport, le monopole parait indéfendable. Partout l'abondance du crédit est en raison de sa liberté, et quelque effort que fasse le monopole pour suffir à tout, il n'aboutit qu'à se créer à lui-même une situation périlleuse par l'énormité du fardeau qu'il assume. La circulation fiduciaire de notre grande

Banque est sans doute énorme; mais, par cela même, quoique insuffisante encore pour les besoins de crédit d'un pays de 37 millions d'âmes, elle offre une disproportion telle avec les bases de cet établissement, qu'on pourrait le comparer à une pyramide reposant sur sa pointe. Est-il possible de considérer comme bien solide un pareil édifice?

Le temps nous manque, Messieurs, pour un examen plus détaillé de ce sujet, et je dois consacrer les derniers moments qui nous restent à dire quelques mots des institutions autres que celles du crédit commercial.

VI

Le peu d'avancement auquel sont parvenus jusqu'ici ces sortes d'institutions ne nous permettrait pas, d'ailleurs, de leur donner beaucoup de place dans une exposition aussi élémentaire et aussi concise que la nôtre. On en est encore, pour la plupart d'entre elles, aux essais et aux tâtonnements. Témoin les banques de crédit *foncier*.

Le but de ce genre de banques est de procurer aux possesseurs d'immeubles, terres et maisons, des capitaux d'emprunt gagés sur leurs propriétés. Ce mode de crédit, appelé à rendre d'importants services, au point de vue surtout des améliorations du fond productif, a pour caractères propres un emprunt à long terme, et le remboursemeut par annuités, avec services d'intérêts pendant toute la durée du prêt. Les banques de crédit commercial se pliant assez mal à de telles opérations qui immobilisent trop les capitaux prêtés et donnent de faibles bénéfices, on y a suppléé par la création de banques spéciales. C'est en Prusse que les premières banques de ce genre ont été créées, dès le dernier siècle, par l'association de propriétaires, solidarisant leur crédit afin de le rendre plus large et plus économique.

L'institution se répandit assez rapidement en Allemagne, en Autriche et en Pologne et dans les états du Nord. Elle n'a été transportée dans l'occident de l'Europe que depuis un petit nombre d'années et n'a point pris pied jusqu'à ce jour en Angleterre ni aux Etats-Unis. Le *Crédit foncier* de France est formé par une Société actionnaire très-importante qui agit comme intermédiaire entre prêteurs et emprunteurs. Elle émet des *obligations* remboursables peu à peu par voie de tirage au sort et prête l'argent qu'elle s'est procuré ainsi, aux conditions indiquées sommairement ci-dessus. Cet établissement jouit d'un monopole assez étendu pour le genre d'affaires dont il s'occupe. Cependant, son développement n'a pas répondu aux espérances que sa fondation avait permis de concevoir. Je n'en indiquerai qu'une des causes. On a fait confusion entre le crédit *foncier* et le crédit *agricole* proprement dit, c'est-à-dire celui qui correspond aux besoins directs et immédiats de l'industrie agricole. Cette industrie donne lieu à un mouvement d'affaires analogue, quant à l'emploi des capitaux qui y sont consacrés, à celui de toute autre industrie, et réclame par conséquent le mécanisme des institutions de crédit commercial. C'est donc surtout aux banques de ce dernier ordre qu'il incombe le mieux de pourvoir aux besoins du crédit agricole. Le Crédit foncier, conçu dans d'autres vues, ne s'y prête que difficilement et surtout qu'insuffisamment. La multiplicité des banques d'escompte et de circulation pourra seule résoudre le problème.

Les banques de crédit *mobilier* sont d'origine encore plus récentes. Il s'agit de fournir aux entreprises industrielles des ressources plus puissantes que ne leur en procurent la commandite privée et le patronage des banquiers ordinaires. L'idée est grande, féconde, mais d'une réalisation scabreuse. Quoi de plus périlleux pour une banque que cette commandite avec des capitaux de crédit de cent entreprises diverses, dont il est presque impossible, au début, de prévoir le résultat final ? Les *Crédits*

mobiliers qui se sont établis presque simultanément, dans un grand nombre de pays, en ont fait la triste expérience. Le rôle dévolu à ces institutions les entraîne comme forcément vers la spéculation de bourse et les pousse à y chercher des moyens de réussite qui ne correspondent pas toujours à leur destination originelle. Il faut donc attendre de l'avenir le perfectionnement de leur mécanisme et l'appréciation définitive de leur valeur.

Je ne saurais traiter ici du crédit *public*, ou crédit des Etats, qui forme un objet d'étude extrêmement important et tout spécial. Je dirai seulement que le crédit public est un admirable instrument de prospérité sociale lorsque son emploi est fermement gouverné par les principes de la science économiqu, mais qu'il devient un principe d'appauvrissement et de ruine plus ou moins rapide pour les pays qui en abusent. Il expose les gouvernants à des tentations redoutables en leur offrant des moyens d'action d'une puissance énorme, sans responsabilité corrélative, et il impose aux peuples pour le paiement des intérêts de la dette publique un fardeau écrasant. La situation d'un grand nombre d'états modernes ne le prouve que trop; et tout bon citoyen doit se joindre aux économistes afin d'arrêter les gouvernements sur la pente des emprunts.

Il est enfin un dernier genre d'institution de crédit, encore pour ainsi dire, au berceau, mais bien digne d'intérêt et appelé peut-être à jouer, dans un prochain avenir, un rôle aussi bienfaisant que considérable. Je veux parler des banques de *crédit mutuel*, ou populaire, qui s'établissent et se multiplient avec succès en Allemagne, et que l'on commence à implanter chez nous.

Les bases du *crédit mutuel* ont plus de solidité et d'ampleur qu'on ne serait porté à le croire de prime-abord. Ces bases sont l'épargne et l'association. Quant à la puissance de l'épargne pour former les capitaux, elle se démontre par les faits les plus

15ME SÉANCE

RÉPARTITION OU DISTRIBUTION DES RICHESSES.

PART DU CAPITAL.

MESSIEURS,

Nous connaissons maintenant, quoique très-élémentairement, deux des fonctions économiques, la *production* et la *circulation*; abordons l'étude de la troisième, qui se désigne sous le nom de *distribution* ou de *répartition*.

Mais je ne chercherai pas à dissimuler que ce sujet passe, aux yeux de beaucoup de personnes, pour la pierre d'achoppement de l'économie politique. On va jusqu'à accuser formellement l'économie politique d'impuissance, ou d'abstention calculée, pour tout ce qui concerne le grand problème de la répartition des richesses.

Il y a quelques années, dans un voyage de vacances, en Suisse, je rencontrai un homme qui comptait au nombre des meilleures illustrations du socialisme, un homme aussi distingué par le cœur que par l'esprit. C'était Enfantin. Je l'avais connu autrefois à Paris, et la conversation s'établit aisément entre nous. Il fut question d'économie politique, et voici, entr'autres choses, ce que me dit l'ancien chef des saint simoniens :

« L'économie politique a très-bien compris et très-bien exposé le mécanisme de la production des richesses ; mais elle échoue complétement au sujet de leur répartition. Elle s'en occupe même à peine. »....

Au reste, cette manière de voir n'était pas particulière à Enfantin. La plupart des socialistes, de toute école, la partageaient. Une de leurs illusions capitales consistait à croire plus ou moins explicitement que presque toutes les misères de notre ordre social pourraient trouver leur remède dans un meilleur système de répartition des richesses. Voilà pourquoi chaque secte avait sa formule sacramentelle de répartition et se caractérisait surtout par là.

C'était prendre le problème par son petit côté. Trouvez le secret de multiplier la richesse et de la faire circuler : vous aurez implicitement pourvu à sa distribution. Je le montrerai tout à l'heure. Mais parler de distribution d'abord, ou en faire le point de mire, l'objet essentiel du mécanisme économico-social, c'est susciter des espérances qu'on sera dans l'impuissance de satisfaire, c'est, par rapport à la société actuelle, enflammer les convoitises, en lançant l'imagination dans de faux calculs sur les richesses existantes ou créables immédiatement. Veut-on savoir ce que donnerait de revenu quotidien à chaque membre de la nation française la production annuelle du pays, répartie égalitairement ? — On évalue cette production au chiffre approximatif de quatorze à quinze milliards, dont l'Etat et les communes prélèvent bien près de trois milliards. Restent douze, soit un milliard par mois, ou trente-trois millions par jour; lesquels divisés entre nos trente-sept millions de français, feraient pour chacun quelque chose comme dix-huit sols par jour; ce qui signifierait mettre tout le monde à la portion congrue. Supposez un autre mode de répartition, non égalitaire, vous n'aurez toujours que la même somme à distribuer et ne pourrez par conséquent que déplacer les conditions actuelles, faire riche celui qui était pauvre et pauvre celui qui était riche.

Voici une autre cause de l'erreur socialiste. Faute d'avoir pénétré par l'analyse le mécanisme économique des sociétés, on se laisse facilement entraîner à croire que la richesse doit s'y distribuer comme cela a lieu pour une entreprise particulière ou pour une maison de commerce. Dans une entreprise particulière, la répartition proprement dite ne se fait qu'à fin de l'*exercice*, et ne porte que sur le bénéfice net des affaires ; car on fait figurer aux frais de production ou *avances* tout le recouvrement des dépenses qu'ont nécessitées l'achat et l'usure de l'outillage, le loyer des ateliers et magasins, les salaires et traitements d'employés, etc. Or, Messieurs, vous comprenez que dans le grand atelier social, on ne saurait compter ainsi. Ce qui est frais de production ou avances pour chaque entrepreneur et même pour chaque industrie, forme un élément essentiel et le plus considérable de la répartition générale; car c'est ce qui fait vivre l'immense majorité, en attendant qu'on sache s'il y aura ou n'y aura pas de produit *net*, autrement dit de bénéfices.

Il suit de là plusieurs choses très-importantes :

D'abord, que les lois de la répartition sont inhérentes à celles de la circulation ou de l'échange des services et des produits et que, par conséquent, si l'échange se fait sur des bases libres et justes, la répartition implique elle-même ces qualités.

Ensuite, que le jugement à porter sur la valeur relative du mode de répartition usité dans une société, ressort de l'état de la production dans cette société. On comprend en effet que si les agents producteurs sont mal rémunérés la production languit; on ne travaille ici bas qu'en vue de la rémunération. Donc, une production faible, lente, stationnaire, témoigne d'un vice radical dans la répartition, soit par le fait d'institutions, de lois, ou de pratiques aboutissant à donner aux uns plus, aux autres moins qu'il ne leur est dû; soit par le fait de circonstances anormales qui mettent obstacle à la prospérité de l'industrie. Réciproquement, une production forte, variée, pro-

gressive, atteste un mode, sinon irréprochable, de répartition, bien meilleur du moins que dans l'autre cas et en voie de perfectionnement.

De ce point de vue, on peut affirmer avec toute certitude que la répartition se fait de plus en plus équitablement dans notre société, puisqu'on y voit la production des richesses prendre un essor dont le passé n'offre aucune similitude. Et je n'ai pas besoin, pour être convaincu de ce résultat, d'en demander la vérification aux renseignements de la statistique; il me suffit de jeter les yeux sur la société elle-même et d'y voir en caractères palpables le développement du bien-être dans toutes les classes marcher de front avec le progrès industriel.

Tirons, Messieurs, des considérations que je viens de vous exposer cette conclusion. On ne saurait imaginer un système de répartition des richesses en dehors du mécanisme de la production et de la circulation sans tomber dans l'utopie, ou sans raisonner dans le vide, car la loi scientifique de répartition est nécessairement incluse dans celle de l'échange, c'est-à-dire dans l'équivalence des services échangés.

Mais, vous le voyez, il faut avoir bien analysé le jeu des rouages économiques pour comprendre cela. Or, c'est ce que le socialisme n'avait pas fait.

II.

Ne croyez pas cependant, Messieurs, que cette solution sommaire du problème de la distribution des richesses suffise à l'économiste. Elle montre seulement que, fidèle à sa méthode générale d'études, c'est la recherche des lois naturelles et non celle de lois artificielles qu'il a en vue, pour cet objet comme pour tout autre.

Au demeurant, c'est la production elle-même qui trace à la

répartition son plan d'action aussi bien qu'elle fournit le témoignage ou le criterium de son bon ou mauvais fonctionnement. Entre qui doit se répartir la richesse, sinon entre ceux qui l'ont produite?.. Ce sont là évidemment les seuls ayant-droit. Or, nous avons ramené tous les agents de la production au capital et au travail. C'est donc entre le capital et le travail que doit se diviser la richesse.

Ici apparait toute l'importance de l'élimination faite des forces naturelles, du cadre des agents producteurs. Les forces naturelles contribuent sans doute à la production, et dans une proportion immense, mais leur office est gratuit. Elles n'interviennent donc pas au partage des produits. C'est la société toute entière, à titre de consommatrice, qui jouit du résultat des services rendus par les forces naturelles. Aucune dérogation à ce grand principe ne peut se manifester, dans un régime de droit commun et de liberté industrielle, qu'à titre d'exception. Or, l'exception, par sa rareté même, vous le savez, confirme la règle.

Nous avons donc, Messieurs, deux grands lots, non pas à faire, de la richesse, mais à apprécier et à comparer : le lot du capital et le lot du travail. Il faudra voir sur quels titres repose la légitimité de chacun de ces lots, de quels éléments il se compose, les diverses formes qu'il revêt, et d'après quelles lois il se mesure.

Auparavant, il est un fait général qui domine tout mode de répartition et dont nous devons examiner la valeur.

III.

Ce qui frappe tout d'abord lorsqu'on jette un coup d'œil d'ensemble sur les phénomènes sociaux auxquels donne naissance la répartition des richesses, c'est l'extrême inégalité qui

en dérive dans les fortunes et dans les conditions. Un petit nombre d'hommes regorge de biens; un nombre plus grand possède ce qui constitue l'aisance; un nombre infiniment plus grand encore n'a que le strict nécessaire ou même vit dans l'indigence. Ce spectacle n'est-il point affligeant ? Que l'on ne puisse arriver à l'égalité absolue, personne de sensé ne s'en étonne. Nous montrions tout à l'heure que cette égalité absolue, fût-elle réalisable, serait loin de généraliser le bien-être. Mais pourquoi des inégalités aussi extrêmes que celles dont la société a toujours offert le tableau ?... Il y a ici un enchaînement de causes et d'effets qu'il importe de bien saisir. Le principe de l'inégalité des parts porte en lui une puissance de développement qui a comme les caractères de la fatalité. Une fois établie, l'inégalité va s'accroissant d'elle-même. Celui qui possède plus peut gagner plus : tout est pour lui occasion d'accroissement de fortune. Puis avec la fortune marchent l'éducation, la considération et l'influence sociale; avec la supériorité d'éducation et d'influence, le pouvoir ; et du pouvoir enfin dérivent mille priviléges de toute sorte , économiques , politiques , civils , religieux et sociaux. C'est une chaîne dont tous les anneaux se tiennent et se consolident mutuellement.

Une fois arrivée à ce point, l'inégalité présente un aspect nouveau et change en quelque sorte d'essence. Les parts deviennent plus inégales encore et cela, non en conséquence d'un principe naturel, mais en conséquence de cette inégalité de seconde main que crée la première. Le puissant, le privilégié, de par les institutions qu'il a faites lui-même, s'adjuge en tout la part du lion et ne laisse aux petits que ce qu'il ne peut pas absolument leur ôter.

Telle a été, Messieurs, la marche des choses, dans la plupart des sociétés antérieures; il en reste même quelques traces dans la nôtre. On ne peut s'empêcher de le reconnaître. De là tant de plaintes, de récriminations, de révoltes contre l'ordre social

lesquelles, mille fois comprimées, renaissent toujours, parce que leur cause demeure plus ou moins largement debout. C'est la sainte mission de la science de jouer le rôle d'arbitre dans ce redoutable conflit! La science seule, en s'élevant au-dessus des intérêts particuliers et corporatifs, en ne demandant ses directions qu'à l'étude impartiale des faits et aux lois naturelles, peut séparer le vrai du faux, le droit réel du droit fictif, l'inégalité légitime et bienfaisante, en un mot, de l'inégalité injuste et anti-sociale.

Vous le comprenez, en effet, Messieurs, sans que j'aie presque besoin de le dire, il doit y avoir une inégalité naturelle des parts, parce qu'il y a entre les hommes inégalité de puissance, de capacité, d'énergie productive, et, ce qui n'a pas moins d'importance, inégalité de puissance d'épargne, de conservation et d'accumulation des biens.

C'est là un fait patent, capital, invincible. Or, à moins de nier tout rapport de justice entre le service rendu et sa rémunération, ou, en d'autres termes, à moins de détruire toute liberté de transactions et d'échanges, il n'est pas possible que de l'inégalité de production et de conservation ne sorte pas l'inégalité des fortunes.

Et non seulement il ne saurait en être autrement, mais rien ne serait plus funeste à la société, rien ne mettrait plus obstacle au développement général de la richesse, au progrès économique, ainsi qu'à tout autre progrès, que la non réalisation de cette inégalité des parts, effet légitime de l'inégalité des forces productives et conservatrices. L'homme tomberait, en matière de vie économique, au rang des animaux qui n'ont jamais en vue que l'apaisement du besoin présent, par les moyens les plus extrêmes et les plus instinctifs. Point de culture intellectuelle, point de prévoyance, point d'efforts, point de raffinement, point d'art, point d'hiérarchie, point de concert des travaux, point d'échange de services, point de vie sociale, en un mot.

Il faut donc bénir l'inégalité des parts, dans tout ce qu'elle emprunte à l'inégalité des facultés de production et de conservation ; et loin d'y voir un principe de souffrance et d'iniquité sociales, il faut la considérer comme l'un des fondements nécessaires de l'ordre, de la liberté et du progrès.

Mais il y a une autre inégalité des parts qui ne mérite pas les mêmes éloges. C'est celle qui dérive d'inégalités factices, créées par les institutions et les lois ; qui divise les membres d'une même société en castes, vivant chacune sous un régime propre, régime de privilége pour les uns et d'absence de liberté pour les autres ; qui attribue à ceux-ci une portion du fruit des efforts de ceux-là, en vertu d'une loi issue de la conquête et de volontés arbitraires ; qui enfin met obstacle à la distribution des richesses suivant les mérites réels de chacun, suivant la loi des inégalités naturelles.

Voilà, Messieurs, un genre d'inégalité des parts que la science des intérêts, la science de l'harmonie sociale, la théorie du mutualisme universel ou de l'échange des services sur la base de l'équivalence, ne saurait justifier et sanctionner. Autant cette science considère l'inégalité naturelle et ses conséquences comme bonnes, comme salutaires, autant elle regarde l'inégalité factice, bâtie sur le droit du privilége, sur des fictions légales, comme fausse et funeste.

Le droit commun, la pleine liberté du travail, de l'industrie, des échanges, il n'y a pas d'autre base admissible pour l'inégalité des richesses dans la société humaine, et c'est en même temps, la seule manière raisonnable et pratique de concevoir l'égalité.

Quant à l'égalité matérielle et absolue, elle n'est pas plus admissible en bonne théorie économique et en droit que l'inégalité factice. Elle peut même beaucoup moins se réaliser ; car l'inégalité factice n'est qu'un excès, un abus du principe vrai de l'inégalité naturelle, tandis que l'égalité absolue est en contra-

diction directe avec ce même principe, c'est-à-dire avec la nature.

Les idées que je viens d'émettre, toutes simples, toutes vulgaires même qu'elles puissent vous sembler, Messieurs, ont cependant un double avantage. Celui d'abord de bien déterminer la position que prend l'économie politique, à pareille distance entre les extrêmes, dans le grand débat des temps modernes sur l'égalité et l'inégalité sociales. Ces idées nous montrent ensuite que si l'inégalité des fortunes est un fait inhérent à la nature des choses et par là même indestructible, les conséquences de ce fait doivent pourtant aller en se restreignant au fur et à mesure de l'affaiblissement des causes et des effets de l'inégalité factice qui a prévalu si démesurément dans le passé.

Ainsi, d'une part, les grandes fortunes, d'une origine quelconque, une fois soumises au régime du droit commun, ne résistent pas longtemps à la force de fractionnement que récèlent tant le principe de l'héritage que les habitudes de dépense, de luxe et d'incurie auxquelles échappent si difficilement leurs possesseurs par simple droit de naissance. Il n'y a que dans les pays à institutions oligarchiques que ces fortunes se maintiennent, grâce aux priviléges d'inaliénabilité dont elles jouissent ou aux faveurs gouvernementales qui les renouvellent.

Partout ailleurs, dans notre temps, les vieilles existences seigneuriales cèdent la place aux parvenus du travail. D'autre part, l'acquisition des fortunes nouvelles deviendra plus difficile et plus restreinte, à mesure que les libertés économiques, en s'élargissant, élèveront le niveau du bien-être général, et créeront aux habiles des concurrents plus nombreux. Le progrès démocratique en fait de répartition peut donc s'exprimer par cette formule : réduction des inégalités extrêmes, élargissement des termes moyens.

IV.

Entrons maintenant dans l'analyse du partage entre les deux agents de la production, capital et travail.

Je croirais faire injure, Messieurs, à votre bon sens, si je revenais longuement sur la légitimité des droits du capital, après tout ce que je vous ai dit antérieurement à cet égard, lorsque nous avons traité du droit de propriété et de la nature du capital lui-même.

Je m'en réfère donc pour le fond de cette thèse à nos idées acquises, et je vais me borner ici à une simple énonciation de ces idées.

Le capital est légitimement appelé à recueillir une part des richesses produites :

1° Parce qu'il est né du travail passé et que, comme tel, il représente des droits personnels, aussi réels que ceux du travail présent ;

2° Parce qu'il coopère puissamment à toute production et que, conséquemment, une portion du produit lui est imputable ;

3° Parce que toute entreprise renferme des chances de non réussite et que ces chances de non réussite, en exposant le capital à subir une ruine plus ou moins complète, lui donnent droit à une *prime* de rémunération compensative.

Nous avons montré, en outre, que la part attribuée au capital, loin d'amoindrir celle du travail, ne fait que l'accroître. C'est en effet au capital que l'industrie humaine doit l'emploi des forces naturelles qui lui sont d'un si immense secours, emploi dont l'effet général est d'abaisser le coût des richesses économiques ou de les rapprocher de la gratuité et de la communauté qui caractérisent l'usage des *richesses naturelles*.

Loin donc de regretter qu'une part soit allouée au capital, il

faut s'en réjouir, puisque c'est donner *peu* pour recevoir *beaucoup*; et plus le capital s'accroît, plus ce rapport de peu à beaucoup s'agrandit, car plus il y a de capital, moins est grande sa rémunération relative; comme le prouve l'abaissement du taux de l'intérêt et de la rente foncière, partout où, à l'ombre de la liberté du travail, l'industrie est en voie de grand développement.

Enfin, il faudrait bien se garder, quand même cela serait possible, de restreindre facticement, à l'aide de mesures légales, le rendement des capitaux, parce que, dès ce moment-là, leur formation se ralentirait et s'arrêterait même, ce qui couperait court à toute amélioration ultérieure du sort des non-capitalistes, amélioration qui forme l'objet suprême et incessant du progrès économique.

Ces divers points dûment établis, énumérons les formes principales que revêt la part du capital, et voyons quelle loi en fixe la mesure.

En exploitation foncière, la part du capital se nomme *rente foncière* ou *fermage*, en tant qu'elle échoit au propriétaire du domaine, et *rendement* ou *revenu agricole*, en tant qu'elle représente les fruits directs de l'exploitation, pour le fermier, son travail compris. Les deux termes de rente foncière et de rendement agricole se confondent, quand le domaine est exploité par son propriétaire lui-même.

En industrie, la part du capital porte le nom de *profits* ou de *bénéfices*, lorsque le capital appartient au chef de l'entreprise. Ces profits représentent 1° la rémunération des services rendus par le capital; 2° une *prime* corrélative aux chances de non réussite qu'offre l'entreprise; 3° le salaire du travail de direction que fournit le chef ou patron; et il faut ajouter que ce salaire doit être d'autant plus élevé que son obtention se subordonne tout à fait au succès final de l'entreprise, tandis que la rémunération de tout autre travail en est indépendante, puisqu'elle suit immédiatement le service rendu.

La part du capital prend encore une autre désignation que celles dont nous venons de parler, lorsque ce capital est fourni au producteur à titre de prêt ou par commandite. Elle porte alors le nom de *loyer* ou d'*intérêt* des capitaux, si sa détermination est stipulée par le contrat de prêt, et celui de *dividende* ou de participation aux bénéfices, si elle est subordonnée au résultat général de l'entreprise.

Je ne m'arrêterai pas, Messieurs, à vous démontrer que le capital prêté donne droit au partage des résultats de la production tout aussi légitimement que lorsque ce capital appartient en propre au producteur. Le simple bon sens fait voir que disposer du capital d'autrui c'est recevoir un service des plus fructueux, et que ce service doit être compensé comme tout autre, puisque tel est le fond des relations économiques. Il n'est pas moins évident que le capital prêté court des risques, et qu'il a par conséquent droit à la prime compensative dont nous parlions tout à l'heure. Enfin, qui oserait nier que, somme toute, pouvoir se servir d'un capital d'emprunt ne demeure encore un avantage pour le producteur, bien supérieur à l'obligation du paiement des intérêts qui s'y attache?

On a pourtant fait deux objections à l'intérêt des capitaux prêtés. 1° On a dit : « Le prêteur ne se dessaisit de son capital que faute de pouvoir l'employer lui-même; donc il n'a pas droit à recevoir un loyer, puisque ce capital resterait improductif entre ses mains. » — Mais, Messieurs, ce n'est là qu'un raisonnement puéril. Est-ce que le cultivateur qui vend du blé ou du vin au marché pourrait consommer lui-même tout ce blé ou tout ce vin? Il n'aurait donc pas droit, d'après le même principe, d'en obtenir paiement?... Est-ce que tous ces échanges de services sur lesquels roule la société ne supposent pas que chacun donne l'excédant des produits de son travail, qu'il ne peut pas consommer lui-même?—Il n'y aurait pas d'échange sans cela. L'objection est donc radicalement fausse. Celui qui prête un

capital rend-il service à celui qui l'emprunte ?— Voilà toute la question. Si oui, la rémunération de ce service est juste ; si non, pourquoi emprunte-t-on ?

2° On dit encore : « Le capital prêté est, dans le fond, un capital vendu : donc une fois payé par l'accumulation des intérêts, il cesse d'être dû. » — Nouvelle erreur. La vente est tout à fait distincte du prêt. Quand on achète, on donne immédiatement, ou après un laps de temps déterminé, la contre-valeur totale de l'objet acheté. Mais lorsqu'on peut agir ainsi, on n'a pas besoin d'emprunter. Le propre du service rendu par l'emprunteur c'est de mettre le prêteur en possession immédiate des avantages attachés à l'emploi du capital, moyennant l'abandon d'une portion seulement de ces avantages au profit du prêteur. Et tant que dure cette situation, la position de l'emprunteur et celle du prêteur restent les mêmes, également et plus profitables encore pour le premier que pour le second.

La fameuse formule du *crédit gratuit* n'est pas autre chose qu'une négation du crédit, car elle exprime un service rendu et un risque couru sans rémunération et sans compensation, ce qui implique contradiction dans les termes.

Au reste, Messieurs, je ne saurais mieux faire que de vous recommander, pour l'examen approfondi de ce sujet, s'il en était réellement besoin, la lecture du mémorable débat de plume qui eut lieu à cet égard entre Proudhon, l'inventeur de la formule du crédit gratuit, et F. Bastiat. Vous y verrez quelle supériorité donne la connaissance des vrais principes économiques sur l'imagination et le paradoxe, quel que soit le talent d'écrivain qu'on mette au service d'une pareille cause. Vous trouverez cette discussion dans les œuvres de l'un et de l'autre publiciste.

Il nous reste, Messieurs, à voir d'après quelle loi se fixe la part du capital.

Cette loi n'est pas et ne peut être autre que celle du *prix cou-*

rant de toutes choses, autrement dit de l'*offre* et de la *demande*.

Quand les capitaux abondent, leur loyer, leur rendement, leur intérêt est faible ; quand ils sont rares, leur rendement est élevé. Cela contient tout. Les priviléges, les monopoles, les institutions restrictives de la liberté d'industrie peuvent seuls mettre obstacle à cette régulation normale de la part afférente au capital, de quelque nature et dans quelque circonstance que ce soit. Et les lois de ce genre aboutissent invariablement à hausser le loyer des capitaux, quand bien même elles auraient été faites pour un but contraire.

La réglementation légale du taux de l'intérêt de l'argent en offre une remarquable preuve.

C'est une vieille histoire que celle du taux légal. Il faut remonter jusqu'à l'antiquité pour en trouver l'origine. Les excès effrayants de l'usure chez les Romains poussèrent, par réaction, l'Eglise à proscrire non-seulement l'usure, mais l'intérêt de l'argent à quelque taux que ce fût. On basait cette interdiction tant sur des considérations religieuses que sur une théorie d'Aristote, arguant l'argent de stérilité. Or, vous savez quelle a été l'autorité d'Aristote pendant bien des siècles, même dans le monde de la théologie.

Il résulta de cette prohibition du prêt à intérêt, au moyen-âge, que les juifs seuls purent remplir cet office, indispensable aux besoins du commerce. Ce fut la source de leur prospérité, en dépit des persécutions auxquelles ils étaient en butte, et aussi la cause de ces aptitudes financières que nous voyons encore aujourd'hui les enfants d'Israël manifester avec tant d'éclat.

Quand le développement moderne de l'industrie et du commerce rendit totalement intolérable la prohibition du prêt à intérêt, on prit un moyen terme, et l'Etat se séparant de l'Eglise, fixa un taux légal pour autoriser l'usage du commerce de l'argent, tout en cherchant à réprimer ses abus.

Nous en sommes encore là, aujourd'hui, chez nous. Mais l'expérience et la théorie protestent également contre une telle situation. Prêter de l'argent, c'est prêter tout ce qui peut s'acheter avec l'argent, et par conséquent tous les capitaux directement productifs. Donc, il faut ou bien limiter le rendement de tous les capitaux et même le prix de toutes les marchandises, ou bien laisser leur représentant commun, l'argent, libre comme le reste. Le taux légal, exclusivement appliqué à celui-ci, constitue une flagrante injustice. Il contredit d'ailleurs toutes les lois naturelles de la production et de l'échange, puisque le taux véritable de l'intérêt de l'argent ne peut résulter de celui de tous les capitaux auxquels l'argent sert de représentatif.

Ce système est, de plus, inefficace. On trouve toujours moyen, quand on prête de l'argent, d'en exiger le prix qu'il vaut; ou bien on ne prête pas. Seulement, comme le prêt à intérêt extra-légal ne peut se faire que clandestinement et expose le prêteur à la vindicte des lois, celui-ci fait payer son service encore plus cher, en raison des risques auxquels il l'expose. D'autre part, les gouvernements qui ont fait la loi du taux légal sont les premiers à enseigner sa violation par leur propre exemple. Lorsqu'ils empruntent, ils sont bien obligés de payer un intérêt proportionnel à l'état de leur crédit et du prix des capitaux sur le marché. Ainsi on a vu plus d'une fois nos gouvernements emprunter 50 millons à 5 p. 0/0, mais se reconnaître débiteurs de 100 millions. Pareille chose se renouvelle tous les jours, partout, du plus au moins. Nous voyons, en outre, la Banque de France élever le taux de son escompte jusqu'à 10 p. 0/0. Et pourtant la Banque de France fait l'escompte avec un papier qui ne lui coûte rien et, de plus, elle jouit du monopole d'émission de ce papier de telle sorte que le seul établissement de prêt qui pourrait être logiquement astreint au taux légal, en compensation de son monopole, est le seul qui s'en affranchisse.

« Mais, dit-on, si le taux de l'intérêt est libre, les petits emprunteurs ne seront-ils pas à la merci des usuriers ? » — C'est le contraire qui arrivera; car du moment où il serait légitime de vendre l'argent ce qu'il vaut, comme *prix courant*, quiconque peut en prêter le ferait, et l'abondance de la marchandise amènerait l'abaissement de son prix.

D'ailleurs, le plus important n'est pas que l'intérêt soit bas, c'est qu'on puisse emprunter. Un commerçant, un industriel, un producteur dans l'embarras a besoin de trouver de l'argent, n'importe à quel prix, parce que cet argent c'est pour lui du temps gagné, c'est le salut. Or, quoi qu'on fasse, il ne peut pas manquer d'arriver que l'argent, prêté dans de telles conditions ne coûte cher, l'emprunteur proportionnant ses exigences aux risques qu'il court en prêtant, et rien n'est plus juste.

Il ne faut donc pas demander si la liberté du commerce de l'argent en ferait nécessairement baisser l'intérêt. Cet intérêt baissera et montera comme toute autre valeur, suivant la loi de l'*offre* et de la *demande*. Mais ce qui est hors de doute, c'est que, d'une part, le taux légal, loin de faire payer l'argent moins cher, tend à élever facticement son prix en produisant la pénurie monétaire sur le marché, tandis que la liberté tendra énergiquement à tenir ce marché en état d'approvisionnement régulier et, par conséquent, à ne faire payer l'argent à chacun que ce qu'il vaut.

On ne saurait douter, Messieurs, que cette réglementation anti-économique et surannée ne compte parmi les causes des crises monétaires dont nous sommes si fréquemment atteints. Et il en est de même chaque fois qu'on veut substituer un mode de répartition factice des richesses à celui qui ressort des lois naturelles de l'économie sociale.

Lyon. Imp. PINIER, rue Tupin, 31.

16ME SÉANCE

PART DU TRAVAIL.

MESSIEURS,

Dans notre dernier entretien nous nous sommes occupés du mécanisme général de la distribution des richesses et de ses effets quant à l'inégalité des conditions; puis nous avons traité de la part du capital. Aujourd'hui voyons quelle est la part du travail.

On donne communément à la rémunération du travail le nom de *salaire* (1).

Cette expression est juste, mais très-insuffisante, surtout si l'on considère les profondes transformations que subit l'ordre social dans notre temps, sous le point de vue des destinées du travail. Quel sens attache-t-on, en effet, aux mots *salaire* et *salarié*? — On désigne par *salaire* le paiement du travail de main-d'œuvre à la journée, et, par *salarié,* l'homme qui loue ainsi ses services au jour le jour, quoique la paie puisse être

(1) « Du latin *salarium*, fait dans le même sens de *sal* sel, parce que les Romains payaient, à l'origine, avec du sel les gens qu'ils employaient. Ils disaient d'un homme : *Il gagne son sel*, comme nous disons : *Il gagne son pain*. On dit de même dans l'Inde, de quelqu'un aux gages d'un autre *qu'il mange son sel*, et, chez les Hollandais, *qu'il lui donne son sel*. » GATEL.

effectuée en bloc, par semaine ou autrement. De là encore l'expression de *salariat,* pour caractériser le régime industriel moderne, par rapport à la condition des ouvriers tirant leurs moyens d'existence de cette rétribution quotidienne.

Mais il s'en faut de beaucoup que le salaire, ainsi conçu, représente la totalité de ce qui échoit au travail. Il ne correspond qu'à un de ses modes de rémunération et au plus précaire sinon au plus faible de tous. Déjà même il ne rend qu'imparfaitement compte de ce qu'on entend par le travail *aux pièces*, lequel est considéré généralement comme plus lucratif pour l'industriel. A plus forte raison, ne s'étend-il point aux emplois dont le paiement se fixe à l'année, quoique cette catégorie comprenne jusqu'aux *gages* de la domesticité. Enfin on croirait faire une inconvenance en appliquant le nom de salaire aux *profits* ou *émoluments* attachés à la direction d'une entreprise industrielle, financière, commerciale, au *revenu* que procure une profession libérale ou des travaux de littérature et d'art, aux *traitements* des fonctions publiques, etc., etc.

Cependant il est clair que tous ces genres de rémunération : gages, solde, émoluments, appointements, rendements d'une profession, traitements, etc., quelle qu'en soit la modicité ou l'élévation, doivent figurer au compte général du travail.

C'est pour ne l'avoir pas compris qu'on est tombé dans les plus fausses appréciations sur les rapports du capital et du travail et sur le lot qui revient à ce dernier. On a cru que la part du travail se réduisait au salaire, pris suivant le sens étroit de paiement de la main-d'œuvre, et que tout le reste des fruits de la production allait au capital. Il a été facile dès lors de penser et de dire que celui-ci recevait infiniment plus et que la condition du travail devenait chaque jour plus mauvaise, tandis que le simple redressement des termes fait voir les choses sous un point de vue bien différent.

Il nous montre en effet que l'immense majorité des membres

de la société, en notre temps, compte au nombre des ayant-droit à la part du travail, et qu'il n'y a aucune différence de principe, à cet égard, entre les *salariés* proprement dits et toutes les autres catégories de producteurs, soit directs, soit indirects : chefs d'entreprises, administrateurs, commis ; agents de transport et agents commerciaux ; ingénieurs, savants, littérateurs, artistes ; médecins, juristes, magistrats ; soldats et marins de tout grade ; fonctionnaires publics, depuis le garde champêtre jusqu'aux plus grands dignitaires et même jusqu'au chef de l'Etat.

Tout ce monde coopère au bien général par un travail ou par des services réputés nécessaires, et recueille à ce titre une part des fruits de la production. Tous devraient donc être tenus pour de véritables salariés, quelque inégalité que présentent les positions respectives.

II

Voyons maintenant, Messieurs, comment se forme la part du travail.

Il faut nous rappeler ici une observation relative au mécanisme général de la répartition, à savoir que la plupart des phénomènes de cet ordre s'accomplit par le mouvement des échanges de chaque jour. Cela est surtout de la plus rigoureuse exactitude pour ce qui regarde le travail. Sa part lui est attribuée pendant le cours même de la production, sous forme de salaire, d'appointements, etc., tandis que le capital ne reçoit la sienne qu'après l'achèvement de l'entreprise productive, sous forme de bénéfices ou de produit *net* de cette entreprise, lorsqu'elle en donne.

Il y a donc ici une différence profonde de position entre les deux agents. Non seulement la part du travail lui est dévolue en anticipation du résultat final de l'entreprise, mais encore

elle est fournie, à titre d'*avance*, sans garantie bien certaine de son recouvrement; car il n'est jamais bien sûr qu'une entreprise donnera des bénéfices ni même qu'elle ne se résoudra pas en pertes. Cependant, en principe général, le recouvrement doit avoir lieu ; autrement la production ne pourrait pas continuer. Cela se comprend de soi. Mais on voit ainsi que le salaire du travail, en donnant au mot *salaire* toute l'extension qu'il devrait avoir, est prélevé sur le fonds employé à la production, autrement dit sur le capital. C'est donc le capital qui fait *avance* du salaire, à ses risques et périls; et quand bien même les deux agents de la production, travail et capital, se trouveraient réunis dans les mêmes mains, il n'en serait pas autrement.

Ce n'est même pas sur tout le capital engagé qu'est prise la part du travail, c'est seulement sur le capital *circulant*. Vous vous rappelez sans doute la distinction que nous avons établie entre le capital *circulant* et le capital *fixe*. Par capital *fixe* nous entendons le fond et l'outillage général de la production ; par capital *circulant* les marchandises, la monnaie et ses suppléants fiduciaires. Or, vous comprenez que prendre la part du travail sur le capital fixe ce serait désorganiser l'appareil producteur. D'ailleurs, le salaire devant pourvoir aux besoins journaliers de consommation des travailleurs, c'est seulement avec les marchandises, c'est-à-dire avec les produits prêts à être consommés que cette satisfaction peut s'obtenir. Le numéraire ne figure ici, comme toujours, qu'à titre d'instrument d'échange du travail contre ces marchandises ou produits de consommation.

La rémunération du travail est donc prise sur le capital circulant. On a voulu en tirer cette conséquence que l'accroissement des salaires dépend de celui de ce capital exclusivement, sans rapport avec la grandeur du capital fixe, puisque celui-ci devant rester intact au service de la production ne saurait en

être distrait pour subvenir à l'acquittement des salaires. C'est une erreur. Tout accroissement du capital *fixe* tourne au profit des travailleurs aussi bien que des capitalistes et cela de deux manières : d'un côté, en augmentant la demande du travail, ce qui fait hausser les salaires ; d'un autre côté, en augmentant la masse des produits consommables, ce qui en fait baisser le prix à l'avantage du salarié-consommateur.

Quant aux vraies conséquences de ce que le salaire émane du capital circulant et fait partie des frais de production, les voici :

1° Il est du commun intérêt des travailleurs et des capitalistes de voir s'accroître le capital, puisque l'accroissement de la part des uns et des autres y est également attaché ;

2° La part du travail est moins incertaine que la part du capital, puisque celle-là se paie d'avance, tandis que celle-ci dépend du degré de réussite ou de profit qu'obtient finalement l'entreprise ;

3° La part du travail, en raison de la circonstance ci-dessus indiquée — certitude relative — n'est pas susceptible d'une hausse soudaine et forte, comme la part du capital, en cas de brillant succès pour l'entreprise. Le travail paraît au contraire désintéressé du résultat final de cette entreprise en bien comme en mal, par le fait qu'il a été rémunéré avant l'heure de la récolte et, conséquemment, sans proportion expresse avec elle.

Il faut bien comprendre tout cela, Messieurs, pour être en mesure de raisonner sainement sur les questions si graves que soulève l'état présent et futur des salaires.

III

Une de ces questions, c'est le rapport qui existe entre le salaire et le prix des subsistances. En économie politique ce rap-

port est représenté par les termes de salaire *nominal* et de salaire *réel*.

On appelle salaire *nominal* l'évaluation en argent de ce que gagne l'ouvrier, et salaire *réel* ce que l'ouvrier peut acheter de produits de consommation ou de moyens de subsistance : nourriture, vêtements, logement, etc., avec son salaire *nominal*.

Vous concevez, Messieurs, qu'elle est l'importance du rapport exprimé par ces deux termes. Suivant le prix élevé ou modique des subsistances, le même salaire *nominal* donnera l'aisance ou la misère au travailleur de bas degré. Dans certains pays et dans une grande ville, on vit moins facilement avec quatre francs par jour qu'ailleurs avec deux ou trois. Le climat joue aussi un rôle considérable en pareille matière. Les gens du midi ont des besoins de consommation moins considérables à satisfaire que l'homme du nord. L'Arabe se nourrit avec une poignée de riz ; le Napolitain, avec un peu de pâtes et quelques fruits. Les dépenses de vêtements et de logement offrent une pareille disproportion. En somme, dans les pays froids, la vie matérielle est plus complexe et coûte bien davantage.

Et non-seulement ces différences entre le prix des subsistances, suivant les lieux et les temps, changent tout à fait le rapport du salaire *nominal* au salaire *réel ;* mais encore elles modifient l'état entier de l'industrie. C'est l'intensité des besoins à satisfaire qui développe l'énergie productive de l'homme. Là donc où il y a peu de besoins, relativement parlant, il y a d'ordinaire peu de production économique, peu de travail. Le salaire *nominal* par ces causes, y sera très-faible. Cependant l'exiguïté des besoins de subsistance faisant compensation à cette faiblesse du salaire, le salarié de bas degré trouvera encore moyen de vivre plus aisément parfois que si, avec un salaire nominal plus élevé, il devait satisfaire de plus nombreux

et plus coûteux besoins de consommation. Mais, en somme, l'avantage reste de beaucoup à cette dernière situation : d'abord, parce que l'ouvrier vivra bien mieux à tout prendre ; ensuite parce que l'abondance de production économique, l'activité et les progrès de l'industrie ouvrent devant ses pas une carrière féconde et lui offrent des moyens d'amélioration de position proportionnés à son énergie et à son mérite.

Il n'en serait pas de la sorte si, comme on l'a prétendu, le salaire de bas degré se déterminait directement d'après le prix des subsistances, et descendait fatalement jusqu'à la limite extrême où le prix des subsistances permet à un homme, strictement parlant, de ne pas mourir de faim.

Jamais, Messieurs, plus désolante théorie ne fut émise ; et pourtant, on a été jusqu'à l'ériger en loi de l'ordre économique. Ainsi, l'abaissement du prix des subsistances, fruit du progrès industriel, ne profiterait en rien au travail, puisqu'il entraînerait toujours un abaissement corrélatif du salaire. L'indigence demeurerait donc l'éternel partage de cette portion des représentants du travail qu'on nomme la classe ouvrière. Quel terrible argument ce serait là contre le régime de liberté du travail et de concurrence industrielle ! Aussi n'a-t-on pas manqué de s'en servir, les uns pour préconiser le retour au passé, les autres pour jeter le monde économique dans les bras de l'utopie.

Heureusement rien de plus faux que cette prétendue loi ; rien de mieux démenti par l'expérience et par le raisonnement.

La fixation du taux des salaires, de quelque degré que ce soit, ne dépend pas du tout du prix des subsistances. Ce taux s'élève ou s'abaisse, dans chaque profession, suivant l'état de cette profession elle-même. Si elle est en voie de développement, les salaires y montent, que le prix des subsistances soit haut ou bas ; il y baisse, dans les circonstances inverses, sans rapport direct non plus avec le prix des sub-

sistances. Généralement, les salaires ont haussé d'une façon notable depuis un demi-siècle, tant dans les professions manufacturières que dans les travaux agricoles. Cependant le prix des produits manufacturés a non moins notablement baissé pendant la même période; et si le prix des denrées alimentaires s'est maintenu ou a même haussé, pour plusieurs d'entre elles, cela tient à ce que l'acroissement d'aisance, résultant de la hausse des salaires et de la baisse des produits manufacturés, a donné une vive impulsion à la demande de ces denrées : viande, vin, laitage, volaille, etc., autrement dit à leur consommation.

Ce qui est vrai, c'est que le bas prix des subsistances permettra à l'ouvrier de se contenter d'un salaire *nominal* plus faible, pendant une période de stagnation ou même de crise industrielle. Il facilitera, d'autre part, l'établissement d'entreprises, de manufactures dans tel pays et dans telle localité plutôt que dans tels autres. A cet égard, les campagnes semblent offrir un avantage marqué sur les centres de population; et cependant nous voyons que cet avantage est compensé, quant à la production dans son ensemble, par la facilité d'écoulement des produits qu'offrent les centres populeux, et quant à l'ouvrier, par la plus grande abondance de travail qu'il y trouve. Mais, en tout état de cause, ce n'est point le prix des subsistances qui détermine le taux du salaire. Quelle que soit l'influence des deux choses l'une sur l'autre, elles restent indépendantes, en principe. Recherchons donc les lois qui président à la fixation des salaires.

IV

Les lois qui déterminent les taux des salaires de tout degré ne sont pas autres que celles qui fixent le prix de quelque marchandise que ce soit, et, avant tout, la loi de l'*offre* et de la

demande, cette régulatrice suprême du marché. Le travail se fait concurrence à lui-même ainsi que le capital. Suivant que le nombre des ouvriers est inférieur ou supérieur aux besoins que l'industrie a de leurs services, le taux des salaires s'élève ou s'abaisse invinciblement.

Mais ce besoin de l'industrie n'est pas lui-même une chose arbitraire ou livrée à la convenance de ses agents. Si l'industrie était libre de se développer au gré de son intérêt propre, il n'y aurait jamais trop d'*offre* de travail ; mais elle subit l'empire d'une force extérieure, à savoir, la volonté des consommateurs. Le développement de la production est subordonné à celui de la consommation. Or, à quoi tient le développement de la consommation ? — Il tient à deux causes essentielles : abaissement du prix des produits et élargissement des débouchés. Ces deux causes peuvent même se ramener sommairement à la première, quant au sujet qui nous occupe ici, car tout abaissement du prix des produits leur ouvre de nouveaux débouchés. Telle marchandise qui ne trouvait qu'un faible placement tant qu'elle se vendait cher en trouve un dix fois plus large dès que son prix vient à baisser.

Il résulte de ceci, Messieurs, que la fixation du taux des salaires ne dépend point exclusivement de la volonté des travailleurs ni même de celle des capitalistes entrepreneurs, mais de l'état général du marché ou des exigences de la consommation, lesquelles exigences ont pour expression l'abaissement du prix des produits. Tout producteur qui ne veut pas souscrire à cette loi se trouve dans l'impuissance de lutter contre ses concurrents, et si l'ensemble des producteurs forme ligue pour maintenir ses prétentions, ainsi que cela résultait autrefois du monopole industriel, sous le régime des corporations, la production languit, faute de développement dans la consommation, et le salaire reste frappé d'une irrémédiable faiblesse.

Vous voyez par là combien sont peu fondées, en principe, les

espérances que la classe ouvrière conçoit d'obtenir une élévation réelle et durable des salaires à l'aide de ces sortes de manœuvres qu'on nomme *grèves* et coalitions. Leur résultat premier et certain est de suspendre la production, de désorganiser l'atelier, d'infliger par conséquent au capital et au travail un dommage considérable. Il va de soi, d'ailleurs, qu'on doit encore plus désapprouver les coalitions de patrons pour maintenir le taux des salaires au-dessous de ce qu'il pourrait être. Il peut bien arriver parfois que la plus opiniâtre ou la plus forte des parties belligérantes arrache à l'autre des concessions ; mais ces concessions ne sauraient avoir qu'une valeur passagère. La loi générale du marché, l'invincible empire de la concurrence les emporte dans son cours, et il n'en reste qu'un profond ressentiment et des désirs de représailles dans le cœur des vaincus, ressentiment et désirs qui amèneront, à leur tour, de nouvelles luttes et de nouveaux mécomptes.

Le taux des salaires est donc subordonné au développement de la consommation, développement qui, lui-même, dépend, par-dessus tout, de l'abaissement du prix des produits.

Mais, Messieurs, je devine la conséquence assez triste que vous êtes induits à tirer de cette analyse. Vous vous dites : « Puisque le développement de la consommation et, partant, de l'industrie ne peut être obtenu que par l'abaissement du prix des produits, cet abaissement lui-même n'implique-t-il pas une réduction corrélative des salaires ?... On ne saurait abaisser le prix des produits qu'en diminuant les frais de production, frais dont les salaires constituent la majeure partie. Donc, le développement de l'industrie tend à l'abaissement des salaires. »

C'est encore là un de ces phénomènes d'apparence dont il ne faut pas subir l'illusion. Bien que le travail soit l'agent par excellence de la production économique, il n'est pas le seul. Nous avons aussi le capital, et ce qui caractérise éminemment l'action du capital, veuillez vous le rappeler, c'est de mettre au

service de l'homme des forces naturelles dont la coopération est gratuite. Rappelez-vous encore que plus les capitaux se multiplient plus leur rendement direct au profit des capitalistes diminue. De ces deux faits il ressort que c'est le développement du capital qui fournit à l'industrie ses moyens d'expansion en harmonie avec le développement de la consommation par l'abaissement du prix des produits. Nous avons trop souvent déjà traité ce sujet pour avoir besoin d'y insister en ce moment.

Rappelons cependant encore que le travail contribue aussi à l'abaissement des frais de production, sans réduction du salaire, par l'effet de la division des fonctions. Plus les fonctions sont divisées, plus le travail gagne en fécondité, tout en devenant moins pénible et moins long. C'est ce que nous avons pareillement démontré par le passé.

L'abaissement du prix des produits s'obtient donc sans dommage pour les salaires. Il contribue au contraire à leur exhaussement en augmentant la demande du travail. Il contribue aussi à rendre le travail, et conséquemment le salaire, plus réguliers, plus constants. Et ce second point n'est pas moins important que le premier, s'il ne l'est même davantage. Car un salaire intermittent, c'est-à-dire soumis à des phases de cessation, fût-il élevé dans les bons moments, demeure un pauvre salaire. Du jour où il devient constant, la position du salarié s'améliore considérablement. Or, vous comprenez que l'accroissement de consommation générale ne peut que rendre la production plus constante.

Ainsi, Messieurs, le taux des salaires est soumis à la loi de l'offre et de la demande, et ne dépend point de la volonté expresse des agents directs de la production, capital et travail.

Mais si le salaire a son prix *courant*, qui lui est imposé comme il l'est à toute autre valeur, il a aussi son prix *naturel*, qui

découle de la nature même du travail et des attributs qu'il possède en chaque circonstance. Cette nature et ces attributs ne sauraient prévaloir, il est vrai, contre les arrêts de la loi de l'offre et de la demande; mais ils en infléchissent l'action dans le sens du mérite propre de chaque travailleur.

Je vais m'expliquer plus clairement.

La rémunération du travail varie en raison d'une foule de causes qui lui sont inhérentes, telles que les aptitudes innées ou acquises qu'il réclame, les fatigues et les dangers qui y sont attachés, la considération ou le mépris public dont il est l'objet, la difficulté de réussir, l'importance enfin des fonctions.

Les professions qui exigent un apprentissage long et coûteux doivent naturellement procurer une rémunération supérieure à celle des professions accessibles sans ou avec peu de préparation. Une œuvre plus parfaite, un emploi qui suppose de vastes connaissances et des capacités supérieures ne saurait être mis au niveau rémunératif des travaux ordinaires et communs. Enfin, les carrières où le succès est rare et lent doivent payer d'autant mieux ce succès lorsqu'il arrive.

On pourra dire que toutes ces inégalités de salaire se ramènent pratiquement à la loi de l'offre et de la demande, parce que les diverses circonstances que nous venons d'énumérer aboutissent en somme à rendre le nombre des travailleurs d'autant plus petit que l'œuvre ou la fonction à remplir réclame plus d'habileté. Nous en convenons. Néanmoins, il est bon de bien mettre en relief l'existence du prix *naturel,* c'est-à-dire le côté légitime de l'inégalité des salaires, afin de réagir contre ce que la loi du prix *courant* semble avoir de fatal et bien souvent encore d'illogique. Soit, en effet, insuffisance de liberté dans les transactions, soit influence des priviléges légaux, individuels ou corporatifs, soit privation de moyens d'instruction pour les masses, soit enfin entraînement des préjugés, de la mode, etc.,

il s'en faut de beaucoup que l'échelle des salaires corresponde à la valeur réelle de chaque genre de travail. Il y a des gens qui gagnent dix fois plus qu'ils ne devraient gagner, et d'autres dont le salaire reste fort au-dessous de ce qu'il devrait être. On voit, en bien des cas, le travail rémunéré en raison inverse de ses fatigues et de son utilité sociale. Je me borne donc à répéter, faute de temps pour développer ce sujet, que l'analyse du prix *naturel* des salaires doit servir comme de point de mire pour acheminer la société économique vers une rémunération de plus en plus équitable de chaque espèce de travail, et surtout pour tendre à l'exhaussement général des salaires de cette catégorie de producteurs qui forme ce qu'on nomme proprement la *classe ouvrière*, bien que cette dénomination ne soit pas satisfaisante.

On doit en effet, le reconnaître, Messieurs : quoique le salaire de main-d'œuvre agricole et industriel ait reçu, depuis que la liberté du travail est devenue la base de notre monde économique, un accroissement qu'on peut évaluer, en moyenne, à cent pour cent tout au moins, et bien qu'il soit en voie continue d'exhaussement, ce salaire n'est point suffisant dans la grande majorité des professions. Et cet état de choses forme, à coup sûr, la plaie la plus grave de notre ordre social. Non, on ne saurait se résigner à voir le travail humain, même sous sa forme la plus élémentaire, réduit à un degré de rémunération qui n'assure point au travailleur la satisfaction constante et pleine de ses besoins essentiels ! A quoi bon vanter les merveilles de notre industrie, la puissance de notre production, les conquêtes mêmes de la liberté et du droit, tant que nous n'aurons pas atteint ce but, si modeste pourtant et si nécessaire, que chaque homme soit mis en mesure de gagner honorablement sa vie par l'emploi de son intelligence et de ses bras au service de la société ? Et cette société pourra-t-elle se dire riche, morale, religieuse, civilisée, en un mot, tant que le but que je viens d'indiquer ne sera pas

atteint?... Je ne le pense pas, quant à moi, et j'estime que tout homme de cœur est de mon avis!

Il faut donc, Messieurs, que le taux des salaires continue à suivre une marche ascendante et il faut que cette progression agisse en même temps sur le salaire *nominal* et sur le salaire *réel*, c'est-à-dire que le salaire monte et qu'une somme toujours plus grande de moyens de subsistance soit acquise à l'ouvrier.

Il faut, en outre, que l'accroissement du salaire ne soit pas dû à un accroissement de labeur, mais au contraire que la durée du travail d'atelier soit peu à peu restreinte. Les devoirs de la vie de famille, l'exercice des droits de la vie politique, les besoins de la vie intellectuelle ne sauraient être conciliés avec une existence absorbée totalement et implacablement par l'acquisition du salaire. Le sublime principe de la liberté du travail n'aura pleinement donné ses fruits que lorsqu'il aura fourni aux salariés les moyens de vivre comme il convient à des hommes libres.

Il faut aussi que les fatigues excessives, l'insalubrité et les dangers auxquels tant de professions exposent encore l'ouvrier disparaissent; car la société est responsable, au premier chef, des souffrances et des calamités si nombreuses qu'inflige à une partie de ses enfants la satisfaction des besoins de tous.

Mais, Messieurs, ce n'est pas assez d'indiquer le but à atteindre, c'est des moyens d'atteindre ce but que nous avons surtout besoin. La science économique ne saurait avoir d'autre raison d'être. Elle n'est donc point indifférente, comme tant de gens l'en accusent, aux misères de notre état social; seulement elle estime qu'on ne tend qu'à aggraver ces misères en affirmant qu'il est possible d'y remédier par un simple expédient de répartition des richesses ou par une organisation factice de la production.

La science ne reconnaît d'efficacité pour l'amélioration matérielle et morale du salarié qu'aux principes qui ont si visible-

ment déjà commencé cette amélioration, car ces principes sont le fond, l'âme du progrès économique moderne.

C'est, avant tout, la liberté du travail elle-même, se consolidant et s'élargissant de plus en plus, sur les ruines du monopole, du privilége, du protectionisme, des entraves légales de toute sorte ; c'est la multiplication des capitaux et leur diffusion dans le plus grand nombre de mains possible, tant par la possession directe que par le crédit ; c'est l'extension du commerce au dedans et au dehors par une facilité toujours croissante de communications et de transport et par le libre échange ; c'est l'accord, l'entente sympathique du capital et du travail, comprenant de mieux en mieux leur profonde solidarité et se venant réciproquement en aide en toute occasion et sous toutes les formes ; c'est l'élévation du niveau de l'instruction générale et de l'instruction professionnelle qui, en rendant l'ouvrier plus capable, lui permettra de tirer un parti plus avantageux de ses services; c'est enfin l'accroissement de moralité qui, en arrachant l'homme à la tyrannie des penchants grossiers, à l'oisiveté, à l'imprévoyance et à la débauche, augmentera ses énergies productives, lui ouvrira les sources fécondes de l'épargne, lui fera trouver dans le secours mutuel et dans l'association mille moyens d'assurer son bien-être, sans rien sacrifier de son indépendance et de sa dignité.

Ce rapide énoncé vous montre pourtant, Messieurs, combien est complexe l'œuvre qu'il s'agit d'accomplir. Mais il vous montre aussi que son accomplissement n'a rien d'impossible, qu'il dépend de notre volonté et de notre courage.

Oui, la société moderne peut résoudre le problème du prolétariat ; je dirai plus : elle le veut. Elle y tend invinciblement, depuis le jour où la liberté du travail a été proclamée. Tout conspire et conspirera de plus en plus, malgré les résistances particulières et l'empire des faits antérieurs encore debout, à l'exhaussement du sort des travailleurs, à l'agrandissement de leur lot dans la répartition des richesses.

« Il faut, dit un des premiers financiers de notre temps, que les richesses s'accumulent plus particulièrement, suivant la marche naturelle des choses, dans la classe des producteurs, dont la condition tend sans cesse à s'améliorer, tandis qu'il devient chaque jour plus difficile de vivre sans travail sur le produit d'une œuvre passée. Ceux qui, séduits par l'attrait de doux loisirs, essaient de se soustraire à cette grande loi du travail, ne tardent pas à voir s'amoindrir leurs revenus ainsi que leur situation sociale (1). »

« L'homme qui vit sur une œuvre passée, dit un autre financier, doit devenir aujourd'hui, continuellement plus pauvre, parce que le temps le transporte avec la richesse d'autrefois, au milieu d'une richesse toujours croissante et toujours plus disproportionnée à la sienne. A défaut de travail, il n'y a plus qu'un moyen de se soutenir au niveau des valeurs actuelles ; c'est de diminuer ses consommations. Il faut ou travailler ou se réduire. Le capitaliste a le rôle de l'oisif ; sa peine doit être l'économie, et elle n'est pas trop sévère.

« La rapide augmentation des capitaux a rendu leur dépréciation plus prompte qu'elle n'a jamais été, et le passé, vaincu de toutes les manières, s'est trouvé en toutes choses au-dessous du présent. Depuis surtout que la paix nous a permis de jouir des résultats de la Révolution, les progrès de l'industrie ont fait subir aux capitaux une réduction universelle (2). »

Tel est donc bien, Messieurs, un des caractères saillants du mouvement économique moderne : élargir incessamment les cadres du travail et, partant, accroître le chiffre total de sa rémunération ; attacher de plus en plus l'influence, l'initiative, la considération aux services personnels; amoindrir enfin corrélativement la valeur et la prépondérance dévolues par le passé au capitalisme oisif et au privilége.

(1) *Des banques de circulation*, par M. Isaac Pereire, 1865.

(2) *De la réduction de la rente*, par J. Laffitte, 1824.

Lyon. — Imp. Pinier, rue Tupin, 31.

17ME SÉANCE

L'IMPOT.

MESSIEURS,

Indépendamment du capital et du travail, il y a encore un co-partageant des fruits de la production : c'est l'Etat. Et la part cédée à l'Etat, dans ses divers degrés jusqu'à la Commune, porte le nom général d'*impôt*.

Mais à quel titre l'Etat réclame-t-il une part? et à quel objet cette part est-elle destinée? En d'autres termes, l'impôt est-il un rouage naturel et nécessaire de l'économie sociale? Il est clair que toute étude de l'impôt, pour l'économiste, doit commencer par ce point.

On peut, sans doute, envisager le sujet de bien d'autres manières, et je vous montrerai que, par le passé, l'impôt ne procédait nullement du genre d'idées que nous venons d'émettre. Il n'eût même pas été permis de l'y ramener. Mais, dans l'âge moderne, et je vous montrerai ainsi que c'est un des témoignages les plus frappants du progrès social, personne n'oserait plus, à quelqu'école politique qu'il appartînt, chercher la raison d'être, la justification et les bases d'organisation de l'impôt hors des lois de l'ordre économique.

En conséquence, nous pouvons définir l'impôt, la rémunéra-

tion des services que l'Etat rend à la société, ou la part contributive de chaque citoyen dans les dépenses d'utilité commune.

Il ressort sur le champ de cette définition que la science de l'impôt a, pour premier terme, l'intelligence et la détermination du rôle de l'Etat. Comment, en effet, savoir ce que doit être l'impôt, à quelles obligations il soumet, d'une part, ceux qui le paient, d'autre part, ceux qui le reçoivent et l'emploient, si l'on ne connaît pas la nature, l'importance et l'étendue des services auxquels l'impôt a pour objet de subvenir ?

Cependant, Messieurs, la plupart des hommes publics, des financiers et des écrivains qui traitent de l'impôt et qui prétendent en donner la théorie ignorent ou laissent de côté ce premier et capital élément de la question. Il existe même des divergences d'opinion à cet égard parmi ceux qui s'en occupent, suivant qu'on veut borner strictement le rôle de l'Etat à garantir aux citoyens paix, sécurité et justice, ou qu'on estime qu'il lui appartient de faire acte d'initiative en certains cas, pour aider aux progrès matériels et intellectuels de la société.

Or, selon qu'on se place au premier ou au second de ces points de vue, l'impôt se restreint ou s'élargit d'une manière notable et change presque de face. Toutefois le temps nous manque pour entrer ici dans cet ordre de considérations ; et je m'en réfère à ce que je vous ai dit, dans une séance antérieure, sur les rapports de l'Etat avec le monde des intérêts.

II

Du moment qu'on sait à quel objet répond l'impôt et sur quels principes repose son existence, on se trouve en mesure de déterminer aisément les lois essentielles de son mécanisme.

Ainsi, on voit d'abord que l'établissement de l'impôt implique toujours, normalement parlant, l'adhésion formelle des contri-

buables, ou de la société, puisqu'il s'agit d'un échange de services entre elle et le gouvernement. L'impôt doit donc être librement consenti et contradictoirement débattu, comme toute autre transaction, entre les parties contractantes. Et c'est là un trait caractéristique de la constitution de l'impôt dans les Etats modernes : on reconnait à la nation le droit de l'accorder ou de le refuser, comme aussi d'en contrôler l'emploi.

Maintenant, dans quelle mesure chaque citoyen doit-il contribuer à l'acquittement de l'impôt ? — L'équité et le bon sens répondent que chacun doit être imposé en proportion de son avoir, les services rendus par l'Etat étant, de même, proportionnels, pour chaque membre de la société, au rang qu'il y tient. L'homme qui possède de grands biens reçoit plus de l'Etat, à titre de garantie de possession, de sécurité, de justice et de services directement productifs, tels que ceux dont les travaux publics sont l'expression, que l'homme qui vit d'un maigre salaire quotidien. Cela n'a pas besoin de se démontrer.

L'impôt doit donc être proportionnel. Mais proportionnel à quoi ? au fond-capital, ou au revenu, ou à la consommation ? Il ne manque d'argument valable pour aucun de ces systèmes. Cependant, les économistes les plus autorisés donnent la préférence au revenu comme base d'incidence de l'impôt, parce que le revenu représente véritablement le produit réalisé et disponible, tandis que le capital étant l'instrument producteur, ce serait attaquer la production dans ses sources que de faire porter sur lui le poids de l'impôt.

« Mais ne serait-il pas encore plus logique, disent quelques auteurs, de s'en prendre à la consommation ? La consommation de chaque citoyen n'est-elle pas la mesure réelle des services qu'il reçoit de la société ? En frappant la consommation on excite à l'épargne; en frappant le revenu, sans considération de son emploi, on y nuit plutôt. » Il y a beaucoup de vrai dans ces considérations, et l'on ne saurait fournir une meilleure justification aux impôts dits indirects.

Au demeurant, chacun est tenu de contribuer à la rémunération des services publics en proportion de ses ressources.

L'impôt doit toutefois être modéré, c'est-à-dire ne demander que le strict nécessaire. De cela tous les économistes sont d'accord. Ils repoussent ces théories en vertu desquelles on affirme que l'impôt n'est jamais trop élevé pourvu qu'il soit payé par les riches et qu'il soit bien employé.

C'est d'abord une illusion de croire que l'impôt n'affecte que ceux qu'il atteint nominalement. Même assis d'une façon directe sur le capital, l'impôt se répercute sur le travail. En grevant les frais de production ou en diminuant les profits, son action se fait sentir sur les salaires qu'il maintient dans un état corrélatif d'infériorité. A plus forte raison l'impôt retombe-t-il sur les masses, quand il s'adresse aux produits de consommation générale dont il augmente la cherté.

Il ne faut pas admettre non plus que toute dépense faite par l'Etat profite de cela seul à la société. De gros revenus budgétaires poussent les gouvernements à la profusion et suscitent des entreprises plus ou moins nuisibles à l'intérêt général, « Il faut épargner cinq sous aux choses non nécessaires, » disait un ministre comme il y en a peu, Colbert. Or, le seul moyen d'assurer la réalisation de cette belle maxime, c'est de restreindre l'impôt dans les limites de la plus stricte exactitude par rapport aux services dont l'État peut être seul chargé. Voilà pourquoi il importe si fort de ne pas accroître, sans nécessité absolue, ces services.

Adam Smtith a tracé, pour le fonctionnement pratique de l'impôt, un certain nombre de règles dont la justesse et l'utilité sont frappantes.

Il demande, en premier lieu, que l'impôt se répartisse de façon à n'exiger de chaque contribuable qu'une quote-part proportionnée au chiffre total de son revenu particulier, ce qui veut dire qu'il ne faut pas atteindre le même revenu de diverses

manières à la fois. Il veut, secondement, que l'impôt soit perçu aux époques et sous les formes les moins incommodes pour le contribuable. Celui-ci trouverait en effet plus facile de payer même un gros impôt à tel moment, qu'un impôt faible à tel autre. Le mode adopté chez nous pour le paiement de l'impôt direct, par douzième, offre une heureuse application de ce précepte.

Troisièmement, la perception de l'impôt doit être organisée de manière à ce qu'il fasse sortir des mains du peuple le moins d'argent possible au delà de ce qui entre dans la caisse de l'Etat, et de manière à ce que cet argent soit tenu le moins longtemps possible hors des mains du peuple avant d'arriver au Trésor. Cela signifie que la perception doit être économique et simplifiée autant que faire se peut. Il suffit pour comprendre l'importance de cette règle de savoir qu'autrefois les frais de perception de l'impôt absorbaient plus de la moitié de son rendement et qu'aujourd'hui même, pour certains impôts indirects, ces frais s'élèvent, par suite du nombreux personnel d'employés et de la complication des formalités, à une partie notable du rendement brut.

Enfin, notre auteur veut que l'impôt soit établi de façon à ne pas offrir la possibilité d'échapper aux obligations qu'il emporte. Or, c'est la situation que créent les impôts basés sur la déclaration du contribuable et ceux qui, comme les douanes et octrois, constituent un état de lutte, de ruse, de mensonge, entre les agents de l'Etat et la population.

Concluons sur ces divers points, en disant avec J.-B. Say : « Le meilleur de tous les plans de finances est de dépenser peu ; et le meilleur de tous les impôts est le plus petit. »

III

Mais, Messieurs, nous ne comprendrions pas bien la portée des principes généraux qui viennent d'être passés en revue,

si nous ne jetions un coup d'œil comparatif sur l'histoire de l'impôt et sur son état présent.

Rien ne saurait donner une idée plus forte et plus saisissante des progrès accomplis dans l'ordre politique et social que cette comparaison du passé au présent en matière d'impôt.

L'impôt ne fut nulle part à l'origine ce qu'il doit être et ce qu'il est en principe dans nos sociétés, c'est-à-dire la rémunération de services rendus, ou la contribution proportionnelle des citoyens aux charges de l'Etat. Il procéda à l'origine de principes diamétralement contraires.

Tribut de guerre, butin de la victoire, prix du rachat de la vie des vaincus, et prélèvement constitué à perpétuité sur le fruit de leur travail, entre les vainqueurs, voilà quelle fut partout la première forme de l'impôt. Alors le souverain avait son lot propre et en tirait ses revenus comme les particuliers. Ce que nous appelons services d'utilité publique était peu de chose, et la guerre se nourrissait elle-même par le pillage. A mesure que la société se consolide et se développe, l'impôt prend de nouvelles allures. Le génie de la fiscalité grandit avec l'industrie et la richesse, afin de les mieux exploiter, et l'on voit se multiplier merveilleusement les taxes. Mais ce qui caractérise par dessus tout cette seconde phase de l'histoire de l'impôt, c'est qu'il ne tombe que sur la masse laborieuse et qu'il la frappe en raison directe de sa pauvreté. Pour ceux qui occupent le sommet de l'échelle sociale, il n'y a pas d'impôt. Bien plus, ces classes privilégiées partagent encore avec le Gouvernement le droit d'exploitation fiscale des petits. La noblesse a ses innombrables redevances en argent, en denrées, en travail, en droits d'aubaine, en services personnels de paix et de guerre; le clergé a ses dîmes *qui fauchent plus que l'herbe*, suivant l'expression de Turgot, il a ses prébendes, ses bénéfices, ses legs, etc., etc., et l'Etat, brochant sur le tout, rançonne le producteur à merci, place des barrières fiscales à

chacun de ses pas, impose tous les actes de sa vie et chaque bouchée de ses aliments, vend le droit de travailler, vend les offices publics, fait de toute industrie un monopole dont l'exercice n'appartient qu'aux plus offrants.

Puis comment se perçoit cet impôt et à quoi sert-il? Les agents du fisc transgressent ou bien dénaturent leur mandat, pressurent le contribuable pour leur propre compte et volent le Trésor à qui mieux mieux. Bref, le peuple paie deux ou trois fois plus que l'Etat ne reçoit. Quant à l'emploi des deniers publics, il est représenté en majeure partie par le luxe des cours, les prodigalités du souverain et la dispensation de ses faveurs, par l'entretien d'armées destinées à soutenir la politique de conquêtes, et par toute autre dépense de même genre. Il n'existe, d'ailleurs, ni contrôle, ni comptabilité financière sérieuse, de telle sorte que l'Etat dépense généralement plus qu'il n'a, anticipe sur ses ressources futures et s'endette. D'où nécessité de nouveaux impôts.

Voilà, en raccourci et sauf de passagères exceptions, l'histoire des finances publiques presque jusqu'à l'âge moderne. Dans bien des pays les choses se passent encore à peu près de cette manière.

Aussi, la plupart des révolutions modernes sont-elles sorties des excès du fiscalisme et des souffrances qu'il traîne après lui. Le moment vient où les peuples se sentent assez forts pour ne plus supporter un tel régime.

La révolution d'Angleterre naquit des résistances qu'opposait le Parlement à l'établissement arbitraire des impôts par le pouvoir royal. La révolution des Etats-Unis commença par le refus de souscrire à des taxes nouvelles. Enfin, la révolution française eut pour cause immédiate l'épuisement du Trésor, fruit des gaspillages financiers sous Louis XIV et sous Louis XV, et le refus des classes privilégiées d'y porter remède par l'abandon d'une part de leurs prérogatives fiscales ou de leurs immenses revenus.

Aujourd'hui, on ne saurait le contester, tout a changé de face.

L'examen, l'établissement, la répartition et l'emploi détaillé de l'impôt relèvent des représentants de la nation. L'Etat doit leur soumettre chaque année ses plans de budget, dépenses et recettes, et le compte des dépenses accomplies. Il leur appartient donc de ramener l'impôt à sa destination véritable d'utilité sociale et de l'y maintenir. Toute réforme, toute économie devient dès lors possible, et la direction générale des affaires ne saurait en définitive prendre une marche systématiquement contraire aux intentions de ceux qui tiennent les cordons de la bourse.

Telle est maintenant, dans tous les pays civilisés, la constitution politique de l'impôt; et quand même la Révolution n'aurait pas produit d'autre résultat, on pourrait dire que celui-là suffit pour mettre un abîme entre le passé et le présent. Le côté social de la transformation n'est pas moins remarquable. Premièrement, il n'y a plus d'immunité en matière d'impôt. C'est un principe reconnu, proclamé, acquis sans retour, chez les peuples civilisés, que chaque citoyen doit contribuer aux charges publiques en raison de ses ressources. Secondement, on ne paie plus d'impôt qu'à l'Etat. Les redevances de classes, la dîme, les prélèvements corporatifs et personnels ont à peu près disparu, tout au moins comme priviléges sociaux.

Ces conquêtes de l'ordre fiscal nous semblent même si naturelles et si simples qu'on n'en sent plus, pour ainsi dire, la valeur. On oublie qu'il y a un ou deux siècles, quiconque proposait de pareilles choses était tenu pour un anarchiste et un impie, digne des plus grands châtiments; et qu'aujourd'hui, il existe même en Europe des pays qui n'ont pas fait ces réformes: la Russie, par exemple, et plusieurs des Etats allemands.

Cela nous montre, Messieurs, combien il faut se tenir en garde contre l'apparence, lorsque nous lisons l'histoire et que

le chiffre total de l'impôt nous y semble moins élevé dans les temps antérieurs qu'il ne l'est à présent. Ce que recevait l'Etat autrefois n'était qu'une petite portion de ce que donnaient les contribuables, qui avaient bien d'autres créanciers à satisfaire. En outre, tout le fardeau tombait sur les épaules du producteur, puisque l'oisif privilégié non-seulement ne payait rien, mais encore bénéficiait de taxes spéciales établies en sa faveur. Enfin l'argent arraché de toutes ces manières au peuple ne servait guère qu'à stipendier les folles dépenses de ses maîtres et à comprimer l'essor de la production. Montesquieu a dit qu'un gouvernement libre coûte plus cher qu'un gouvernement despotique. Cela peut être vrai, en ce sens qu'un gouvernement ramené à ses fonctions véritables et les remplissant effectivement, a besoin de très-grandes ressources. Mais, au fond, l'impôt, dans de telles conditions, est toujours plus léger, quelle que soit sa lourdeur apparente ou réelle, parce que chaque citoyen en supporte sa juste part ; parce que, au témoignage du même auteur, une contrée s'enrichit en proportion de la liberté dont elle jouit ; parce qu'enfin l'impôt employé à des services d'utilité publique n'est point une dépense improductive et, conséquemment, un sacrifice sans compensation.

On s'expose à des erreurs non moins graves lorsque, comparant la situation budgétaire des Etats entr'eux, on construit des tableaux statistiques dans lesquels l'impôt se trouve exprimé en une moyenne par tête d'habitants. A s'en tenir aux chiffres bruts de ces sortes de tableaux, on se fait des idées tout à fait fausses sur le régime fiscal de chaque pays. Le contribuable anglais, par exemple, semble le plus écrasé, tandis que le sujet du Grand-Turc semble traité on ne peut plus favorablement.

Pour être renseigné exactement sur le sort respectif des uns et des autres, il faudrait mettre en regard de la moyenne de l'impôt la moyenne des revenus, car toute la question gît dans le rapport de ces deux termes entr'eux. Si l'Angleterre est

vingt fois aussi riche que la Turquie, elle pourra beaucoup plus aisément solder un budget de deux milliards que celle-ci un budget quatre à cinq fois moindre. Ajoutons que la division de l'impôt en moyenne, par tête d'habitants, n'a l'ombre de signification que là où tout le monde paie en proportion de sa fortune. Ne nous lassons pas enfin de répéter qu'on ne saurait rien conclure de semblables comparaisons tant qu'on ne sait point quel est, dans chaque pays, l'emploi donné au rendement de l'impôt.

III

J'espère, Messieurs, que les considérations auxquelles je viens de me livrer ne vous auront pas induits à croire que l'économie politique considère comme atteinte la limite des progrès désirables en fait d'impôt, chez les peuples civilisés modernes. Beaucoup a été fait, sans doute ; les principes essentiels, au point de vue politique, social et économique, sont posés ; mais l'application de ces principes est encore aussi incomplète que défectueuse. D'une part, les impôts tendent de plus en plus à s'accroître de la façon la plus alarmante, et sans suffire cependant aux dépenses gouvernementales. D'autre part, leur constitution est loin encore de réaliser les principes qui lui servent de base.

Pour nous en convaincre, soumettons à un rapide examen le mécanisme actuel de l'impôt.

L'impôt se divise généralement en deux catégories, savoir : les contributions directes et les contributions indirectes.

On entend par contributions ou impôts directs ceux qui s'adressent à la personne du contribuable, soit en raison de sa fortune, soit en raison de sa profession, soit en raison de certains actes. Les principaux impôts directs sont la taxe person-

nelle et mobilière, l'impôt foncier, celui des maisons et constructions, les droits qui grèvent la transmission des biens par héritage, par donation et par vente, la patente des professions, les frais de timbre, etc.

On entend par contributions indirectes celles qui tombent sur les choses, les marchandises, soit au moment de leur production, soit dans leur circulation. Tels sont les droits sur les spiritueux, les sucres, les matières premières, etc., les douanes, les octrois, les régies gouvernementales, sel, tabac, poudre, etc., etc.

Un premier point à examiner serait la valeur de ces deux catégories, l'une par rapport à l'autre.

Lesquels valent mieux des impôts directs et des impôts indirects? L'impôt direct semble correspondre davantage au principe de la proportionnalité, puisqu'il va droit au revenu de chacun, de quelque source que vienne ce revenu, et qu'il saisit, pour ainsi dire, la richesse dans ses manifestations positives. Mais il s'en faut bien que le résultat corresponde exactement ici au principe. Quoi de plus inégal que le revenu d'une profession par rapport à chacun de ceux qui l'exercent, et que le rendement des biens-fonds comparés les uns aux autres? Même avec l'institution si savante du cadastre, la part prélevée par l'impôt sur le revenu territorial offre des écarts énormes d'un district à un autre, voire dans chaque circonscription communale.

De plus l'impôt direct se trouve bien souvent indirect en réalité, et tombe à la charge de tout autre que celui qui le paie à l'Etat. La patente élève les frais de production et par conséquent le prix de vente des produits; l'impôt des maisons tourne à l'aggravation du loyer partout où la population est en voie d'accroissement. Les droits attachés à la transmission par vente des immeubles sont supportés par celui des contractants qui agit sous l'empire de la nécessité. Cet impôt met en outre gravement

obstacle à la circulation des capitaux et par suite à leur productivité. Les frais de timbre échoient généralement au débiteur. Il faut dire enfin que l'impôt direct offre une proie commode aux exigences fiscales et en facilite tous les excès. Il y a tel pays de l'Europe où la propriété foncière doit céder à l'Etat plus de la moitié de son rendement.

L'impôt indirect n'est pas moins critiquable, s'il ne l'est encore plus. Son avantage est de se proportionner en apparence exactement à la consommation et de s'acquitter par minimes parcelles. Soit qu'il s'agisse en effet des produits frappés au lieu de fabrication, ou des droits de douane et d'octroi, le producteur et le commerçant ne font que l'avance de l'impôt; c'est le consommateur qui le paie en définitive lorsqu'il achète le produit. Cet impôt passe donc en quelque sorte inaperçu dans le détail des transactions. Mais il n'en est que plus perfide et plus nuisible. Portant sur les denrées de consommation universelle, il s'attaque aux moyens de subsistance des masses et devient en quelque sorte anti-proportionnel à la fortune des contribuables; comme lorsqu'il s'agit du blé, du sel, du vin, de la viande, des étoffes communes, des outils de travail, etc. Sa perception est d'ailleurs plus coûteuse, parce qu'elle réclame un grand nombre d'agents et des moyens dispendieux de répression des fraudes auxquelles il pousse le contribuable. On dit que l'impôt indirect plaît davantage aux gouvernements despotiques, parce que ses exigences se dissimulent mieux que celles de l'impôt direct. Il se lie aussi à de mauvaises doctrines économiques, comme instrument de protectionisme, par les douanes, et comme immixtion de l'Etat dans le domaine industriel, par les monopoles de production qu'il lui livre. Mais il faut reconnaître aussi que ce genre d'impôt trouve une force de limitation dans l'intérêt même du fisc. Si le produit est frappé d'une taxe trop lourde, sa consommation se restreint, et l'impôt rapporte peu; plus au contraire on abaisse la taxe, plus elle rend. C'est

ainsi que les réductions de tarifs douaniers opérées en Angleterre et ailleurs dans notre temps ont accru considérablement le produit total de cette sorte d'impôt. Combien ne serait-il pas à désirer que tous les gouvernements fussent pénétrés de la certitude de cette loi !

IV

Nous ne pouvons pousser plus avant ces critiques. J'ai voulu montrer seulement que l'esprit de réforme a encore une vaste carrière à fournir en matière d'impôt, malgré tous les progrès accomplis ; mais ces réformes ne sont pas d'une facile réalisation.

Lorsque nos pères posèrent les bases de l'édifice nouveau, d'une main si libérale et si ferme, n'avaient-ils pas lieu d'espérer que son achèvement serait rapide et donnerait pleine satisfaction à leurs généreuses pensées ? Nous voyons pourtant combien l'œuvre est encore imparfaite.

Ce n'est point à coup sûr une raison pour s'arrêter dans la voie des recherches ; mais c'en est une pour agir avec discernement et ne pas prendre toujours l'esprit d'innovation pour l'esprit de progrès.

Parmi les projets de réforme de l'impôt qui sont aujourd'hui à l'étude, je vous signalerai d'abord la suppression des douanes et des octrois, suppression dont les économistes sont généralement d'accord, en principe. Il y a toutefois une difficulté pratique des plus graves à vaincre. Le rendement des douanes est l'une des ressources financières importantes des Etats modernes ; comment amener les gouvernements à se priver de cette ressource ? Le rendement de l'octroi forme de même la base du budget des communes. Ici nous avons affaire à des dépenses d'une utilité sociale et incontestable. Il faudrait

donc trouver le moyen d'y pourvoir autrement. La Belgique vient pourtant d'accomplir vaillamment cette réforme. C'est une expérience dont toute l'Europe civilisée profitera bientôt, il faut l'espérer; car l'octroi peut être regardé comme l'un des plus mauvais impôts qui existent. Si les douanes compriment l'essor de l'échange entre peuples, l'octroi comprime la production et la consommation intérieures, sur tous les points du territoire, et nuit pareillement aux habitants des villes et à ceux des campagnes.

Je n'accorderai pas le même degré d'approbation à la réforme proposée sous le nom d'impôt *progressif*. Vous savez ce qu'on entend par cette formule. Il s'agirait de substituer à la proportionnalité de l'impôt sa progressivité; c'est-à-dire que si un revenu de mille francs est frappé de un pour cent, un revenu de deux mille paierait deux pour cent, un revenu de trois mille, trois ou quatre pour cent et ainsi de suite en augmentant toujours. Les partisans de l'impôt progressif disent qu'en demandant beaucoup au riche on pourra ne rien demander au pauvre, pour qui donner même peu est une lourde charge, tandis que le sort du riche reste encore bien meilleur après l'acquittement de l'impôt, quelque élevé qu'il soit. On ajoute que cette forme d'impôt tendrait à corriger l'extrême inégalité des fortunes. Ces arguments très-spécieux ont rencontré quelque adhésion même parmi les économistes. Cependant ils ne sauraient prévaloir contre les arguments contraires. L'impôt progressif viole l'équité, en ce qu'il outrepasse les bornes de ce que la société a le droit de réclamer de chacun de ses membres. Il est manifeste que les limites de ce droit se trouvent dans la proportionnalité des contributions imposées en corrélation de la proportionnalité des services rendus. Toute autre base est arbitraire. Puis investir l'Etat d'une mission de nivellement des fortunes serait ouvrir la porte aux plus dangereux abus gouvernementaux. Une fois sur la pente, où s'ar-

rèterait-on ? Au nom de cette doctrine, on pourrait accroître indéfiniment les conséquences de la progressivité ; et on y tendrait invinciblement. Or, chaque nouveau pas dans cette voie porterait, en décourageant la production, un coup plus fatal à la formation des capitaux. Qui ne voit aussi qu'à moins d'établir partout, en même temps et dans la même mesure, le système — ce qu'il serait illusoire d'espérer — on n'aboutirait qu'à faire fuir du pays les capitaux plus rapidement encore qu'ils ne se formeraient.

L'impôt progressif n'est admissible en bonne économie sociale que pour des taxes somptuaires dont l'influence demeure restreinte et où la vanité du contribuable milite en faveur du principe.

J'ai réservé, Messieurs, comme dernier objet de cette trop rapide revue, l'impôt unique.

On voudrait obvier à la complication du mécanisme fiscal, ainsi qu'à son manque de proportionnalité effective sur tant de points, en ramenant toutes les contributions directes et indirectes à un seul impôt assis sur le capital ou sur le revenu.

Rien ne serait, à coup sûr, plus désirable et plus fécond qu'une telle réforme, surtout en prenant pour base le revenu plutôt que le capital, car nous savons qu'il y a une foule chaque jour plus nombreuse de producteurs qui n'ont pas d'autre capital que leur capacité ou leur profession, et qui n'en jouissent pas moins de ressources supérieures à celles de bien des capitalistes.

Je répète donc que, théoriquement parlant, l'impôt unique serait le meilleur de tous les systèmes d'impôt, celui qui en réaliserait, pour ainsi dire, la perfection. Reste à savoir comment il pourrait être pratiqué. Un seul moyen se présente : la déclaration du contribuable lui-même, déclaration qui, naturellement, suivrait toutes les fluctuations du revenu individuel et en serait, par conséquent, l'expression toujours mathématique.

Mais il n'y a qu'une petite difficulté : ce serait d'amener la totalité des contribuables à cette fidélité volontaire de déclaration ; car si on a recours à la coërcition, le système dégénère aussitôt en un effroyable régime d'inquisition, de délation et de répression tout à fait impraticable dans un pays libre. Se contentera-t-on de la déclaration telle quelle du contribuable? En ce cas, il sera fort à craindre que le fisc n'éprouve d'assez graves mécomptes et que le nombre des contribuables sincères demeure assez petit. Je vois fonctionner ce système dans plusieurs cantons suisses, non pour la totalité des impôts, mais pour une taxe sur le revenu mobilier, par exemple, et l'expérience, même réduite à des limites aussi restreintes et chez des populations d'un patriotisme et d'une moralité politique élevés, ne me paraît pas concluante.

Prenons donc l'impôt unique comme un idéal vers lequel il faut tendre et dont nous rapprochera peu à peu le développement de la moralité, dans les peuples et dans les gouvernements. Lorsque les dépenses publiques gagneront en modération, et à mesure qu'elles revêtiront un caractère d'utilité sociale et d'économie plus indubitable, les peuples comprendront mieux de leur côté que, l'impôt étant un principe de solidarité sociale, celui qui cherche à s'y soustraire manque à ses devoirs civiques et ne mérite pas de recueillir sa part des bienfaits dont un emploi intelligent et probe des ressources communes devient la source féconde.

Lyon. — Imp. de Pinier, 31, rue Tupin.

18ME SÉANCE

CONSOMMATION DES RICHESSES.

Messieurs,

Voici la richesse produite et distribuée. Occupons-nous maintenant de ce qui regarde sa consommation, c'est-à-dire son emploi à la satisfaction des besoins.

Mais bien des gens s'imaginent que la science économique n'a rien à voir ici ; que les directions à fournir pour un tel objet relèvent exclusivement de l'économie domestique, de la morale et de l'hygiène; qu'il importe peu, au point de vue général, de savoir comment chacun emploie sa part de biens; qu'enfin s'immiscer dans cet ordre de faits serait empiéter sur le gouvernement de la vie privée, à la façon du communisme. Ce sont là de graves erreurs.

En matière de consommation, une plus grande latitude est laissée sans doute à la volonté et même à la fantaisie individuelle qu'en matière de production, de distribution et d'échange, où l'action de chacun se trouve sans cesse subordonnée à celle de tous et aux circonstances générales qui dominent les entreprises et les rapports. Pour ce qui est de l'emploi des richesses, une fois acquises, nous sommes en quelque manière livrés à nous-mêmes. L'usage bon ou mauvais de nos ressources relève de notre jugement. Et si quelqu'un

s'avise de critiquer cet usage, nous lui répliquons volontiers : « De quoi vous mêlez-vous ?... N'ai-je point le droit de dépenser à mon gré ce qui m'appartient ?... »

Cela n'empêche pas pourtant que les phénomènes de consommation ne fassent partie de l'économie sociale, au même titre que ceux de production et d'échange. On y voit les principes de solidarité et de réciprocité développer leurs effets avec autant d'énergie. Il incombe donc à la science d'intervenir, non pour ravir au consommateur sa liberté d'action, mais pour l'éclairer, pour lui enseigner son droit et son devoir.

Il y a d'abord un mode de consommation très-considérable, qui se rapporte moins au but propre de cette fonction qu'à celui de toutes les autres. Je veux parler de la consommation publique. Les dépenses de cet ordre ne se justifient bien en effet que comme moyens de venir en aide soit à la production, soit à la circulation des richesses, au sein de la société; et je montrerai tout à l'heure que c'est précisément à ce caractère qu'on peut distinguer les dépenses publiques dignes d'approbation de celles qui ne sauraient en mériter.

Les dépenses privées elles-mêmes n'affectent guère moins le corps social dans son ensemble. Chaque particulier vit sur les fruits du travail collectif; sa consommation demeure donc en étroit rapport avec le degré de productivité générale et exerce sur celle-ci une influence positive.

En somme, la consommation est le but, le mobile, le régulateur de la production. L'une provoque l'autre et la contient en même temps. Quand la consommation s'arrête, la production doit s'arrêter aussi, sous peine de ruine; et, dans toute situation, les efforts du producteur n'obtiennent récompense qu'en proportion du degré de satisfaction de ses besoins ou d'accroissement de ses jouissances qu'ils donnent au consommateur.

Apaiser les besoins, voilà en effet le fond du problème économique, parce qu'une telle fin ne peut être atteinte qu'au

prix d'une somme plus ou moins grande de travail, de peines, de souffrances même. C'est notre destinée. A l'origine du mouvement social, la satisfaction se trouve restreinte au plus faible degré, la peine élevée au plus haut; l'homme vit donc alors aussi difficilement et aussi mal que possible. Mais peu à peu les conquêtes de l'art de produire : formation des capitaux, division du travail, extension de l'échange etc., tendent à renverser la proportion, c'est-à-dire à augmenter la satisfaction des besoins en diminuant les efforts qu'elle réclame. D'où il suit que le progrès industriel a pour objet sommaire de transformer le rapport primitif des efforts aux résultats, et que sa manifestation essentielle réside dans l'exhaussement incessant de la puissance de consommation individuelle et sociale.

On voit encore par là que l'intérêt des consommateurs peut servir de pierre de touche pour reconnaitre la valeur des institutions et des idées qui gouvernent le monde des intérêts, et pour décider sur toutes les questions que suscite l'antagonisme apparent ou réel de ces intérêts entr'eux.

Je n'en citerai qu'un exemple. La concurrence, envisagée au point de vue des producteurs, nous apparait comme un principe de guerre et de désordre, comme l'écrasement du faible par le fort, le triomphe de l'individualisme. Vous savez tout ce qu'on a dit et écrit la dessus. L'imagination et le sentiment se sont donné carrière. On a maudit la concurrence industrielle et commerciale en prose et en vers, dans des livres de doctrine et dans des romans ; on y a vu l'antipode de la solidarité et de la fraternité.

Eh bien, envisagez cette même concurrence au point de vue de la consommation : tout change de face. C'est, au contraire, l'intérêt général obligeant l'intérêt particulier au sacrifice de ses prétentions anti-sociales; c'est le progrès supplantant la routine; c'est le travail secouant le joug du monopole ; c'est une carrière sans limites ouverte au courage, à la science, au

génie. C'est surtout l'abondance remplaçant la disette, la richesse s'épanouissant merveilleusement, sous toutes formes, et apportant aux privations, aux souffrances, à l'horrible misère des masses, des moyens d'apaisement chaque jour plus vastes et mieux assurés. Car remarquez le bien, Messieurs : ramenée au gouvernement naturel de la concurrence, l'industrie ne trouve plus de but digne de ses forces que la grande consommation démocratique.

Auparavant, on produisait bien assez pour la classe riche; on fabriquait des étoffes, des meubles, des objets d'art d'une haute et précieuse valeur. A ce point de vue, les progrès de la production ont pu être contestés. Mais pourraient-ils l'être sous le rapport de la multiplication et de l'abaissement du prix des produits? C'est donc l'avènement au bien-être pour un nombre d'hommes toujours grandissant qui caractérise le régime de la libre industrie. C'est, en résumé, l'échange universel faisant concourir tous les peuples et toutes les contrées du globe à l'amélioration du sort, non seulement de chacun de ces peuples, pris en bloc, mais encore de chacun de leurs membres, jusqu'aux plus petits.

Et tout cela sort de la concurrence par le seul fait qu'elle oblige le producteur à se subordonner aux intérêts du consommateur.

D'autre part, le producteur lui-même se trouve-t-il réellement sacrifié? S'il en était ainsi, Messieurs, le monde économique tournerait dans un cercle vicieux, car chacun perdrait à titre de producteur ce qu'il gagnerait à titre de consommateur. Mais, une fois en possession du fil conducteur, on sort facilement du labyrinthe, on résout sans peine cette apparente contradiction. La concurrence rend, sans nul doute, le métier de producteur plus difficile et plus rude. Il faut lutter sans cesse; il faut tenir tête à de nombreux rivaux et, pour cela, marcher en avant, se surpasser soi-même; car la position acquise ne dis-

pense jamais de nouveaux efforts. Il faut restreindre ses profits et faire bénéficier le consommateur de toutes les conquêtes de la puissance productive. Dans cette laborieuse carrière, plus d'un succombe, et il y a, pour tous, des heures douloureuses, des alternatives de succès et de revers. On y rencontre aussi des entrainements, des excès, des manœuvres déloyales, des abus révoltants de position, des sacrifices de bienfacture et de bonne qualité du produit à l'inexorable condition du bon marché, sacrifices dont le consommateur, à son tour, est victime. On y trouve, en un mot, tout le mal que peut donner un mauvais usage de la liberté, ici comme partout ailleurs. Mais, en fin de compte, voyez ce que devient la production au milieu de ces épreuves. Quelle supériorité de vie, de force, d'ampleur, de souplesse, de raffinement et d'expansion elle acquiert !... Les entreprises s'agrandissent et se multiplient; les capitaux se forment rapidement et s'associent; le travail trouve un emploi plus vaste et plus fructueux; on fait, chaque jour, des découvertes; on perfectionne tous les procédés; on produit incomparablement plus et mieux, à moindres frais et à moindre peine. Le producteur enfin regagne avec usure par l'accroissement de la consommation ce qu'il a dû concéder aux nécessités de la concurrence.

La consommation est donc le thermomètre de la production. On ne produit jamais assez, parce que les besoins à satisfaire sont pour ainsi dire sans limite. Qu'on ne vienne pas nous dire que l'industrie moderne se perd par son énergie et qu'elle doit ralentir ses efforts. Lorsqu'un encombrement de marchandises se manifeste tout à coup, faut-il en conclure que les besoins de la consommation ont été outrepassés ? — Point du tout : cela signifie seulement que des causes anormales suspendent ou restreignent le mouvement des échanges, que les produits ne se servent plus momentanément de débouché. Et ce qui le prouve, c'est qu'à la sortie de chaque crise de ce genre

la production reprend son essor antérieur et devient même plus féconde.

Pour ma part, je n'ai jamais pu me défendre d'un pénible étonnement en entendant les doléances que tant de personnes émettent sur l'exagération prétendue de la production. Quand nous voyons un nombre si grand encore de nos semblables lutter péniblement contre la faim, manquer de pain, de linge, de vêtements; quand nous voyons nos populations rurales et industrielles réduites à des habitations si tristes et si malsaines et condamnées à tant de privations, comment est-il possible de dire qu'on produit trop? C'est plus qu'une erreur, c'est presque un crime. Il ne faut pas, sans doute, que l'industrie marche au hasard; qu'elle ne tienne aucun compte de l'état du marché, ou des facultés actuelles de placement qu'elle possède; mais ces considérations, dictées par la prudence, par le salut de ses propres intérêts, à chaque foyer producteur, ne sauraient fournir la limite des besoins généraux à satisfaire ni être prises comme l'expression d'une loi normale d'équilibre entre la consommation et la production.

Il n'existe jamais d'équilibre définitif et permanent entre ces deux termes. L'accroissement de l'un détermine l'accroissement de l'autre, sans aucune borne assignable. Le besoin satisfait donne perpétuellement naissance à de nouveaux besoins.

Quel rapport y a-t-il entre notre consommation et celle de nos ancêtres? « Un simple bourgeois d'à présent, dit J.-B. Say, a plus de moyens de satisfaction qu'un prince de l'antiquité et qu'un seigneur du moyen-âge. »

La consommation va aussi se transformant avec le progrès des idées et des mœurs. Elle gagne autant en élévation qu'en variété. Elle se spiritualise, si je puis m'exprimer ainsi, en donnant plus de place aux satisfactions intellectuelles, et en marquant les satisfactions matérielles d'un cachet de délicatesse et de mesure inconnu au passé. Le barbare ne voit de

jouissance que dans la profusion et l'excès ; l'homme civilisé et cultivé cherche ses plaisirs avant tout dans les choses de l'esprit et y rapporte jusqu'aux satisfactions de la vie physique. Une fois le bien-être conquis, c'est vers les émotions artistiques et littéraires, vers la contemplation des beautés de la nature, vers les voyages que se tournent, en bonne partie, les besoins de satisfaction de l'homme moderne ; ces besoins pénètrent même peu à peu au sein de toutes les classes.

Je ne dis pas que la consommation grossière, inintelligente et abusive ait disparu. Il s'en faut, hélas ! encore beaucoup ; et c'est là un des fléaux du monde économique, une des causes d'aggravation de la misère des masses. Nous nous en convaincrons en soumettant les phénomènes de consommation à une analyse plus précise que nous ne l'avons fait jusqu'ici.

II

Qu'est-ce que consommer, en langage économique ? — C'est employer la richesse au but pour lequel elle a été créée. Cet emploi emporte ordinairement l'idée de destruction, parce qu'en effet, dans le plus grand nombre de cas, on ne saurait consommer un objet sans le détruire en tant que produit, soit d'une manière immédiate, comme il arrive pour les aliments, soit d'une manière plus ou moins lente, comme il arrive pour les vêtements, les meubles, les maisons.

Cependant, il y a une première réserve à faire au sujet de cette idée. Il est des richesses dont la consommation ou l'emploi n'entraine pas de soi la destruction. Telles sont les œuvres d'art : tableaux, médailles, statues, vases précieux, les bijoux, et, en général, toutes les choses dont la possession et la vue forment tout le mode de consommation. Cet ordre de richesses se détruit, il est vrai, peu à peu par l'action du temps ; mais on ne saurait confondre la destruction opérée ainsi par le

temps avec celle qui résulte directement de l'emploi des choses à la satisfaction de nos besoins.

La distinction devient encore plus féconde s'il est permis de l'appliquer à ce qui forme en quelque sorte la substance de notre consommation intellectuelle, je veux dire aux trésors de la science, aux chefs-d'œuvre de la pensée, de l'imagination et du goût. L'immortelle nature de ces richesses communique à leur emploi ce privilége que, loin d'en amener la destruction, il les conserve et les accroît. Depuis bien des siècles, les poëmes d'Homère et de Virgile servent d'aliment aux esprits délicats sans que la satisfaction qu'on y puise soit amoindrie.

On m'accusera de forcer le sens des mots et des choses en étendant à un pareil objet l'idée *économique* de consommation. Je l'admets; cependant, si nous devons tenir compte de l'influence que le développement des besoins de l'esprit exerce sur la satisfaction des besoins du corps, il ne semblera pas tout à fait hors de propos d'observer que l'intérêt social coïncide avec un emploi de plus en plus large des richesses ou des moyens de jouissance dont la consommation n'entraîne point de destruction.

Nous voici, d'ailleurs, tout près d'une distinction de l'ordre purement économique et dont la valeur ne sera pas contestée.

Il faut discerner, quant à la destruction des richesses consommées, deux cas. Lorsque nous appliquons un produit alimentaire ou tout autre au soutien de notre vie, la destruction économique du produit est réelle; lorsque nous le faisons servir à un but de production nouvelle, la destruction n'est qu'apparente, en ce que la valeur de l'objet employé se retrouvera dans le produit. On appelle le premier de ces modes d'emploi de la richesse consommation *improductive*, et le second consommation *reproductive*. Ainsi, l'usage du combustible pour nous préserver du froid appartient à la consommation improductive, tandis que le combustible qui alimente le feu

d'une usine ou qui se convertit en force motrice est consommé reproductivement. La partie du blé de sa récolte que l'agriculteur réserve pour les semailles futures, le fourrage dont il nourrit son bétail, les engrais qu'il emploie, les outils qu'il use, en un mot, les dépenses de toute sorte que lui impose l'exploitation du domaine ne sauraient être confondus avec les dépenses que réclament la sustentation de cet agriculteur et celle de sa famille. La même distinction se retrouve partout, en concordance de celle que nous avons établie antérieurement entre les capitaux et les produits. Nous avons montré que les capitaux sont aussi des produits, mais appliqués à une production nouvelle et même, pour les plus importants d'entre eux, créés exclusivement dans ce but. Eh bien, nous ajoutons maintenant que la consommation des produits-capitaux est, par essence, reproductive et, par conséquent, ne fait qu'enrichir la société, tandis que la consommation *improductive*, en opérant la destruction pure et simple des richesses, l'appauvrit.

Cela ne signifie point du tout, veuillez-le comprendre, Messieurs, que la consommation improductive doive être considérée comme nuisible et regrettable. Elle forme, au contraire, le but définitif de tout le mouvement économique, puisqu'elle représente la satisfaction de nos besoins, et que son accroissement marque celui du bien-être pour l'individu comme pour la société. Mais la distinction n'en a pas moins d'importance.

En nous faisant connaître avec exactitude l'effet des divers genres de consommation, elle nous apprend à discerner les bonnes des mauvaises, et montre l'influence des unes et des autres sur l'économie sociale.

L'homme d'Etat, par exemple, peut y puiser, pour la gestion des intérêts généraux, des principes de direction en quelque sorte infaillibles. Comment en effet une dépense publique pourrait-elle se justifier aux yeux de la science, si ce n'est lorsqu'elle présente un caractère de consommation reproduc-

tive? L'état est un organe de la vie sociale et non une personne. Il ne saurait avoir de besoins de satisfaction directe différents de ceux de la communauté auxquels il est chargé de pourvoir. L'Etat ne vit pas pour lui-même; il vit, il agit, il consomme pour le compte de la société et à ses dépens. Toute la part des fruits de la production qui lui échoit doit donc avoir un emploi strictement reproductif.

Vous voyez par là, Messieurs, ce qu'il faut penser des doctrines gouvernementales qui préconisent les grandes dépenses, sous le fallacieux prétexte que ces dépenses font circuler l'argent dans le pays, animent la production et distribuent des salaires. Est-ce que cet argent eût moins circulé en ne passant pas par les mains de l'Etat? Est-ce que les particuliers n'auraient pas directement et plus utilement employé les ressources mises à la disposition de l'Etat en entreprises fructueuses pour eux-mêmes? Auraient-ils eu à subventionner le luxe de fonctionnarisme que toute entreprise gouvernementale suscite, sans parler des subventions faites à la faveur, à l'influence politique, et de tant d'autres causes d'accroissement des dépenses inhérentes à ce point de vue.

Rien n'est donc plus précieux que la distinction et l'analyse économique dont il s'agit pour diriger l'homme d'Etat dans le maniement des deniers publics. Toute dépense gouvernementale doit être marquée d'un cachet indubitable d'utilité sociale. Est-il question de garantir aux citoyens sécurité, ordre, paix, justice? L'utilité, la nécessité de pareils services s'impose d'elle-même à l'esprit. Mais pour tout autre objet les dépenses de l'Etat doivent être soumises à un sévère examen. « Il n'y a pas plus, dit J.-B. Say, deux sortes d'économie qu'il n'y a deux sortes de probités, deux sortes de morales. Consommer pour consommer, dépenser par système, réclamer un service pour l'avantage de lui accorder un salaire, anéantir une chose pour avoir l'occasion de la payer, est une extravagance de la

part d'un gouvernement comme d'un particulier, et n'est pas plus excusable chez celui qui gouverne l'Etat que chez le chef de toute autre entreprise. Un gouvernement dissipateur est même bien plus coupable qu'un particulier : celui-ci consomme les produits qui lui appartiennent, tandis qu'un gouvernement n'est pas propriétaire ; il n'est qu'administrateur de la fortune publique. »

Si encore les dépenses de cet ordre restaient contenues dans les limites des ressources mises par la volonté expresse des contribuables aux mains de l'Etat, le danger serait moins grand. Mais on sait combien il est facile aux gouvernements de dépasser ces limites au moyen du crédit public. Notre époque surtout montre à quel point l'expédient des emprunts peut accroître les dépenses gouvernementales. Or, tout emprunt public a pour effet de soustraire les capitaux à leur destination normale et, par conséquent, d'enlever à la production, à l'industrie une partie de ses ressources. Aussi, chaque opération un peu considérable de ce genre provoque-t elle un renchérissement des capitaux. La crise financière que nous traversons aujourd'hui a sans nul doute pour cause principale la multiplicité et l'énorme masse des emprunts d'Etat souscrits de toutes parts depuis quelques années.

Puis, la dette contractée, il faut en solder tout au moins les arrérages ; or, si cette dette n'a pas son compensatif dans des créations d'utilité réelle et durable, c'est une plaie qui ronge indéfiniment le corps social. Au bout de vingt ans, le capital dû a été remboursé, sans cesser pour cela d'être dû. Au bout de quarante ans, il a été remboursé deux fois ; au bout de quatre-vingts ans, il a été remboursé quatre fois, et on le doit toujours. L'avenir se trouve ainsi condamné à expier les fautes du présent. Pendant notre grande période révolutionnaire, l'Angleterre se chargea d'une dette de vingt-cinq milliards pour soudoyer toutes les guerres de l'Europe

contre la France. Il lui faudra des siècles d'économie pour combler l'abîme creusé par ces colossales et improductives dépenses. Observons encore que c'était une erreur économique non moins que l'antagonisme politique qui avait entraîné l'Angleterre dans cette voie. On proclamait alors qu'un Etat ne s'appauvrit pas quand il emprunte à ses propres sujets, parce que l'emprunt constitue, pour ceux-ci, un placement de capitaux dont ils perçoivent l'intérêt sous forme de rente. On a compris depuis lors que ces capitaux ayant été dépensés improductivement, c'est sur le rendement des capitaux producteurs qu'il faut prélever, au moyen de l'impôt, la rémunération éternelle des premiers. Les rentiers de l'Etat forment une classe vivant, dans une oisiveté relative, sur le travail des autres classes. On ne saurait, à coup sûr, s'en prendre à cette classe, car sa créance est légitime ; mais il serait étrange de considérer une telle situation comme profitable à la société.

En résumé, les consommations publiques doivent être reproductives. Il importe de plus qu'elles se fassent de manière et dans des bornes telles que la production générale et libre n'en soit ni affaiblie, ni retardée, ni rendue plus coûteuse, et qu'enfin les générations futures ne soient pas contraintes de subir lourdement la solidarité des faits accomplis.

III

Quant aux consommations privées, le principe de la reproductivité ne s'y impose pas aussi directement. La satisfaction des besoins constitue un but suffisant aux dépenses, puisqu'à vrai dire c'est celui de la production elle-même. Mais il est facile de voir que ce but doit servir de loi et de mesure à chacun pour l'emploi de son avoir. Toute dépense qui ne correspond pas à la satisfaction d'un besoin réel et avouable nuit pareillement à l'individu et à la société.

Le riche qui dissipe follement sa fortune, loin de contribuer

à enrichir les autres en se ruinant lui-même, n'amène que désordre et misère. Il détruit des capitaux ; il surexcite certains genres d'industries d'une utilité secondaire, pour le bien général, au détriment des industries essentielles; il subventionne la débauche et l'immoralité. La dissipation, au sein des classes qui n'ont d'autres ressources que le salaire de chaque jour, produit des effets encore plus désastreux. Elle étend et aggrave le fléau du paupérisme dans des proportions énormes ; elle met un obstacle plus grand à l'amélioration du sort des masses que l'insuffisance même des salaires. Du jour où la consommation générale serait assujettie aux directions de l'esprit économique, le problème du paupérisme serait plus d'à moitié résolu. Si l'on pouvait faire le compte exact de tout ce que les abus de consommation ravissent stérilement à la richesse sociale, il y aurait lieu de s'effrayer, et l'on verrait quelle multitude d'hommes sont les artisans de leur propre malheur. Calculez seulement la dime d'ensemble que prélève sur le revenu des classes ouvrières l'excès de consommation des spiritueux et des liqueurs fortes, et vous reconnaîtrez qu'aucune des autres causes de souffrances, de pénurie, de privations physiques et morales dont ces classes subissent l'influence, n'a plus d'action que celle-là.

Il faut ranger aussi parmi les préjugés les plus funestes l'idée, si répandue, que toute dépense, qu'elle réponde ou non à un besoin, qu'elle soit en rapport avec les ressources de celui qui la fait ou qu'elle les dépasse, profite à la société. « Ça fait aller le commerce, dit-on. Si je casse une vitre, c'est, il est vrai, un malheur pour moi ; mais le marchand et le fabricant de vitres y trouvent leur compte. » — Fort bien ; cependant le prix de la vitre cassée n'est-il pas perdu pour tout le monde? Et celui de la vitre nouvelle n'aurait-il pas été appliqué à un autre achat quelconque, ou bien réservé, à titre d'épargne, pour un usage fructueux. Donc ce que le vitrier

gagne, un autre producteur le perd, et la société ne retire aucun profit de ce déplacement de dépense; tandis qu'elle a positivement perdu quelque chose par la destruction inutile d'un produit.

L'exemple dont je me sers ici pourra sembler bien futile; mais généralisez-le, et vous en comprendrez toute la portée. Lorque Louis XIV prodiguait les millions à la construction du palais de Versailles, il donnait sans doute l'impulsion à cent entreprises diverses; il enrichissait même un certain nombre de producteurs. Mais n'était-ce pas en imposant des sacrifices à l'ensemble de la nation, et, par conséquent, en comprimant l'essor de la production dans sa marche vraiment sociale? Il ne faisait que donner à quelques-uns ce qu'il enlevait à tous; il ruinait son peuple et acheminait les finances publiques vers l'abîme de la banqueroute.

Toutefois, Messieurs, il ne faut pas croire que condamner la dissipation, ce soit faire l'éloge de la parcimonie. Il est de l'intérêt général que les richesses produites soient employées, et que cet emploi aille s'accroissant toujours. A cet égard, chaque classe de consommateurs n'obéit pas seulement aux sollicitations de ses besoins; elle remplit, dans la sphère où le sort l'a placé, un véritable devoir. Le luxe lui-même a son rôle, sa nécessité, dirons-nous, dans l'organisme de la vie économique. Qui consommera les produits rares, élégants, coûteux, et qui, par conséquent, en commanditera la création, si ce n'est le riche? Or, le progrès industriel ne saurait se concevoir sans un perfectionnement incessant de la production, correspondant à tous les raffinements, à toutes les recherches de la civilisation et du goût?

Ce n'est donc pas là une simple affaire de jouissance; il s'agit du progrès lui-même dans ses rapports avec ce sentiment du beau qui forme l'un des besoins les plus élevés de notre nature. Ce qui le prouve, c'est que l'art, sous la multipli-

cité de formes qu'il revêt, constitue le luxe par excellence. Mais la production artistique coûte cher; elle s'adresse donc à la richesse. Elle en attend sa rémunération et ses encouragements.

Il est enfin de nombreuses spécialités industrielles qui, soit par la rareté de leurs matières premières, soit par l'habileté technique qu'elles réclament, ne sauraient tomber dans le domaine de la consommation universelle. Une minorité opulente peut seule offrir à ces industries le débouché nécessaire à leur existence.

Vous voyez, Messieurs, que cette grande question du luxe, qui a rencontré dans les moralistes anciens et modernes des appréciateurs si sévères et si exclusifs, reçoit de la science de l'utile, je ne dirai pas une solution nouvelle, mais une entente plus large, plus conforme à la réalité des faits.

Il y a sans nul doute un mauvais luxe, justement réprouvé par la morale, et que les lois économiques condamnent également. C'est celui qui, ayant pour origine une acquisition injuste des richesses et leur maintien à l'aide de priviléges et d'institutions oligarchiques, se caractérise par la recherche effrénée et grossière des plaisirs matériels. Un tel luxe, inhérent à tout Etat fondé sur la guerre extérieure et sur l'exploitation des masses au dedans, est à la fois le symptôme et l'agent le plus énergique de la démoralisation individuelle et sociale. Il fut le ver rongeur des civilisations passées. Dans notre monde moderne, le mauvais luxe n'occupe encore que trop de place. Il a pour expression cet amour du faste, ce désir de briller et de jouir qui sacrifie en tous points l'utile au superflu, qui pousse un si grand nombre d'hommes à élever leurs dépenses au-dessus des limites de leurs ressources, qui attache la considération publique aux témoignages extérieurs de l'opulence, qui fait de la vanité le plus impérieux des besoins à satisfaire et de la mode le capricieux tyran de nos sentiments et de notre vie. On doit même reconnaître que, dans l'époque actuelle, ce

mauvais luxe a pris une extension qu'il n'eut pas toujours autrefois, et qu'aucune des classes de la société n'échappe à son funeste empire. Y a-t-il en effet un luxe plus pernicieux que celui auquel s'abandonne quiconque dissipe un modeste salaire en consommations inutiles et même nuisibles, quiconque, insoucieux de l'avenir, consume sans discernement ses ressources présentes ?

Le bon luxe possède tous les caractères opposés au mauvais. Il s'épanouit, en quelque sorte, avec le charme et le parfum des fleurs, dans une société où la richesse se développe sous les auspices du travail et de l'industrie libres, et comme l'expression des progrès rationnels de l'art de produire. Son caractère essentiel, au point de vue général, est de marcher parallèlement avec l'exhaussement du bien-être dans les masses et avec la formation non interrompue des capitaux. La production artistique et littéraire fournit au bon luxe ses aliments préférés; le faste et l'apparat y cèdent le pas à tout ce qui, d'une part, peut ajouter aux véritables commodités de l'existence, à la salubrité, à l'hygiène, d'autre part, peut accroître les satisfactions de l'esprit et du cœur. Le bon luxe se caractérise encore par le noble emploi d'une grande fortune à ces choses que le riche seul est en position de faire : patronner les arts, les sciences, les lettres et tous les genres de mérite, tendre la main au malheur, susciter des entreprises utiles, protéger les inventeurs, dont la mission est si douloureuse, rechercher les capacités ignorées et soutenir leurs débuts, attacher, en un mot, son nom et son initiative à toute œuvre généreuse et féconde. Voilà, en définitive, le plus beau de tous les luxes et le seul vrai bonheur peut-être que puisse donner la richesse !

Lyon. — Imp. de Pinier, 31, rue Tupin.

19ME SÉANCE

PAUPÉRISME. — POPULATION.

MESSIEURS,

Nous avons étudié les lois générales de la consommation et ses rapports avec la production.

L'un des résultats de cette étude a été de nous fournir l'intelligence de cette question du luxe qui donne lieu à tant de jugements contradictoires.

Je voudrais aujourd'hui porter votre attention sur la question qui forme comme le pôle inverse du luxe, et que l'on désigne d'une façon générale par le mot de paupérisme, question immense et redoutable, dans laquelle il faut se tenir à la fois en garde contre les déclamations sentimentales et contre un aveugle optimisme. Rien que pour s'entendre sur la signification exacte du terme de paupérisme, il y a des distinctions importantes à établir.

Luxe et indigence, ou *superflu* et *nécessaire*, voilà une opposition, en apparence, bien tranchée, et qui semble fournir le moyen précis de déterminer l'importance relative de chaque ordre de dépenses, pour l'économie sociale comme pour l'économie domestique.

Il est incontestable que, lorsque nous parlons de *nécessaire*, nous avons en vue un degré de consommation correspondant

aux besoins généraux et essentiels de la vie, ce minimum de moyens de subsistance dont la pénible acquisition absorbe pourtant les efforts du plus grand nombre des membres de la société; tandis que nous entendons bien par *superflu* soit la surabondance des choses utiles, soit la possession des choses qui correspondent à des désirs de jouissance plutôt qu'à des besoins, suivant la rigoureuse acception du mot. Ainsi, la nourriture, le vêtement, le gîte et leurs accessoires, le tout ramené aux proportions d'une stricte économie, forment ce qu'on appelle le *nécessaire*. Les mets délicats et variés, les belles étoffes, les ameublements luxueux, les habitations spacieuses et décorées, etc., caractérisent le *superflu*.

A ce point de vue, il est encore incontestable que cette distinction porte en elle comme un instrument de vérification de l'avancement économique d'un peuple. Car c'est au développement de la consommation du nécessaire que l'économiste mesure, bien plus qu'à celle du superflu, la marche du progrès, et nous avons montré que l'un des caractères essentiels du bon luxe consiste à n'être que le couronnement d'un ordre social où le niveau général du bien-être va s'exhaussant de plus en plus.

Cependant, pour cette dernière raison même, les termes *richesse* et *pauvreté*, ou *superflu* et *nécessaire*, n'ont, dans la réalité des faits, qu'une valeur conventionnelle et très-mobile. Le superflu du pauvre rentre dans le nécessaire du riche ; ce qui est richesse pour l'homme monté des bas fonds de l'indigence à un état moyen de fortune, n'est que pauvreté pour l'homme qui a connu l'opulence. Suivant la condition, les mêmes termes prennent donc une signification toute différente, et il en est ainsi pour la société dans son ensemble. Le mode de vivre, du haut en bas de l'échelle sociale, se transforme à chaque époque. Nos classes pauvres d'aujourd'hui se trouvent, tant par les conditions publiques d'hygiène, de salubrité, de commodité, de viabilité et de déplacement, d'instruction, d'agrément même, assu-

rées à tout le monde, que par la création d'une foule de produits aussi utiles que peu coûteux, se trouvent, dis-je, en possession d'une foule de moyens de satisfaction qui eût paru un superflu inouï aux classes pauvres d'autrefois.

Cependant le paupérisme n'est pas détruit. On soutient même qu'il sévit au sein de la société moderne plus violemment que jamais. Cette opinion, dont je démontrerai tout à l'heure la fausseté, a pourtant ceci d'exact que la misère est plus douloureuse pour l'homme moderne, précisément parce que son accès à une foule de jouissances, en même temps que son exhaussement intellectuel, politique et moral, l'ont rendu plus délicat et plus exigeant.

Il faut, en effet, observer que l'organisation humaine est douée d'une élasticité incroyable, qui donne à la question des moyens de subsistance une portée tout à fait différente suivant le point de vue où l'on se place pour l'envisager.

L'homme peut vivre de mille façons diverses et avec un degré d'éléments de satisfactions matérielles et intellectuelles sans rapport avec un autre degré. J'ai déjà constaté antérieurement que, par suite des influences climatériques sur notre constitution, les besoins matériels de subsistance sont minimes dans le Midi, très-complexes dans le Nord. Pour un même pays, l'existence des cités, des grandes cités surtout, réclame beaucoup plus de ressources que celle des campagnes, et expose, par là, à des privations plus douloureuses.

Des populations rurales, consumant leurs jours dans une simplicité naïve et ignorante, ou soumises à un régime de subordination aristocratique qui leur interdit toute pensée d'ambition et tout désir de jouissances raffinées, se trouveront peut-être heureuses avec la pauvreté.

J'irai encore plus loin. Il a toujours été reconnu qu'un genre de vie très-frugal, très-élémentaire, très-restreint peut, grâce à l'éducation, au milieu social, à l'habitude, suffire mieux, et

procurer, sinon plus de bonheur, du moins plus de quiétude morale que l'opulence elle-même.

Voilà pourquoi les poètes nous parlent d'un *Age d'or* qui aurait formé l'état initial de l'humanité et où l'exiguïté des besoins compensait avec avantage celle des ressources. Il est permis, sans doute, de croire que l'imagination tient plus de place que la réalité dans la peinture qu'on nous fait de cet état; car ce qui exprime véritablement le point de départ de l'existence économique des sociétés, c'est la vie sauvage, où l'homme lutte douloureusement contre la faim et subit l'empire de toutes les violences et de toutes les fatalités. Pourtant on voit le sauvage, dont l'existence, à tout prendre, est si dénuée, si misérable, si abjecte, résister, par amour de l'indépendance, aux appâts de la civilisation et chercher, contre son approche, un refuge au fond des forêts. C'est aussi l'amour de l'indépendance qui, au sein même de la civilisation, conduit le sage à une pauvreté volontaire, chaque désir éveillé devenant un besoin et un joug.

En somme, on vit de peu ou de beaucoup, sans limites déterminables, pour ainsi dire, ni d'un côté ni de l'autre. La volonté prime ici, dans une large mesure, les nécessités physiques; et ces nécessités elles-mêmes sont d'une nature et d'une intensité extrêmement variables. Le paupérisme ne constitue donc pas une situation identique dans tous les temps et dans tous les lieux. Il revêt, à chaque phase de la vie sociale, des caractères propres, dont l'étude de cette civiilsation peut seule dévoiler la véritable nature. C'est ce que n'ont pas compris la plupart de ceux qui ont cherché à établir une comparaison entre le sort des masses populaires aux époques antérieures de l'histoire et à la nôtre.

Rien de plus difficile en soi-même que cette comparaison. Non-seulement pour les raisons que je viens de dire, mais encore parce que l'histoire ne fut jamais écrite en vue de rensei-

gner la postérité sur un pareil sujet, la destinée, le mode de vivre, les souffrances des masses n'ont attiré que faiblement l'attention des annalistes, auxquels, d'ailleurs, manquaient les connaissances nécessaires pour apprécier la valeur des phénomènes de l'ordre économique.

On doit donc peu s'étonner que le paupérisme ait été présenté, dans notre temps, comme un caractère de la civilisation moderne, comme résultant du régime industriel que nous font la liberté du travail et la concurrence. Mais une telle opinion n'en dénote pas moins l'ignorance la plus complète des lois de l'économie sociale et de la philosophie de l'histoire.

II

Si l'on veut raisonner sainement sur la question historique du paupérisme, il faut poser en principe que l'état initial de l'humanité correspond à son dénuement le plus complet, et qu'elle ne doit qu'au développement graduel de la sociabilité et des forces économiques sa pénible et lente ascension vers le bien-être. Le sauvage est donc nécessairement plus misérable que le barbare, le barbare que l'homme civilisé.

La même loi domine les divers âges de la civilisation dans leur enchainement successif. Mais afin de comprendre la diversité de caractères que présente le paupérisme à chacun de ces âges, il faut rattacher leur étude à celle des modes d'organisation économique qui y prévalurent tour à tour. Etablissons à cet égard trois degrés principaux : celui où la caste et l'esclavage combinés représentent toute l'existence industrielle et sociale des masses populaires; celui où l'esclavage domine encore, mais avec un élément de liberté civile et économique en voie d'extension; celui enfin où la liberté du travail prend définitivement possession du monde industriel.

Or, Messieurs, pour deux raisons capitales le paupérisme a

dû suivre une marche décroissante dans chacun de ces degrés. La première de ces raisons ressort de l'ordre même de succession des âges. Le régime combiné de l'esclavage et des castes s'étant constitué plus anciennement, au sortir de la vie nomade et de l'état de guerre permanent, fut nécessairement le plus mal pourvu de puissance productive et par conséquent le plus pauvre. Aussi fallut-il tous les trésors de fertilité naturelle dont la climature puisse doter le sol, — c'est la situation des pays de l'extrême orient — pour qu'une civilisation pût éclore dans de pareilles conditions. Nulle part ailleurs cela n'eût été possible. La seconde raison est que, sous ce régime, l'inégalité et l'iniquité de répartition des richesses atteignant leurs plus extrêmes limites, la misère des masses est d'autant plus profonde et d'autant plus incurable que le lot des privilégiés est plus énorme. On pourrait ajouter que l'immobilisme étant inhérent à la caste, nulle amélioration générale du sort des pauvres ne peut en sortir. Tel est bien en effet le spectacle que présentent aujourd'hui même les sociétés où la caste a triomphé du progrès universel et du temps, comme le monde Indou. Du reste, l'influence de l'esprit de caste est partout le même, et produit toujours des effets proportionnés à la place qu'il tient dans les institutions.

Nous avons caractérisé la seconde phase par une prédominance du principe d'esclavage, ouvrant, toutefois, issue à l'exclusion du travail libre et en permettant l'extension graduelle. Ce fut le régime économique des civilisations grecque et romaine, et du moyen-âge. Le paupérisme, dans cette seconde phase, ne saurait plus se comparer à ce qu'il était dans la phase antérieure. Au luxe dévorant des aristocraties asiatiques succède un bien-être relatif des masses ; la propriété devient individuelle ; l'industrie et le commerce donnent naissance aux classes moyennes, ce qui veut dire qu'une partie des producteurs échappe aux étreintes du paupérisme. Mais l'esclavage oppose encore un immense obstacle à l'œuvre de transformation, tant pour la masse

qui en subit directement les rigueurs que pour ceux-mêmes qui jouissent du libre emploi de leurs forces. Partout où règne l'esclavage, d'une part le travail est méprisé et, d'autre part, l'antagonisme reste la loi des intérêts. Le privilége et l'exploitation au dedans, les guerres de conquête au dehors, voilà les ressources réputées de la richesse. Aussi le paupérisme demeure-t-il la condition endémique des masses populaires. C'est ce qui existait à Athènes et à Rome, même au temps de leur opulence. Athènes renfermait tout au plus vingt à trente mille individus libres, pour deux ou trois cent mille esclaves, constituant le principal capital productif des premiers. Et cependant la misère de l'immense majorité des hommes libres était telle qu'il fallait les nourrir en partie aux frais de l'Etat. A Rome, sous la République, pour remédier à l'indigence du peuple, on l'envoyait sans cesse faire la guerre, et chaque soldat recevait un lot des terres conquises. Sous l'Empire, la multitude famélique vivait des largesses du Trésor.

On sait d'ailleurs quels furent les fruits de ce régime. L'invasion des Barbares ne fit que hâter un cataclisme social dont le monde romain portait en lui l'irrémédiable principe. De cette civilisation fondée sur la guerre et l'esclavage et de sa fausse opulence résulta un épuisement universel, la dépopulation des contrées les plus fertiles, un état de misère enfin si horrible qu'il fallut quinze siècles pour faire éclore les germes d'une civilisation nouvelle.

Il y a pourtant des hommes sérieux qui osent nous parler du moyen-âge comme d'un temps regrettable dans lequel la misère aurait été moins générale et moins intense qu'aujourd'hui ! Le plus cruel châtiment qu'on pût infliger à ceux qui émettent de semblables paradoxes serait de les condamner à vivre dans le monde dont ils font l'éloge, en leur laissant d'ailleurs le choix du siècle et du lieu. Pendant toute la durée du moyen-âge, la France eut infiniment de peine à nourrir de six à huit millions

d'habitants ; et, au commencement du seizième siècle, l'Europe entière n'en comptait pas plus d'une soixantaine de millions. On nous dit aussi qu'à ces époques les hommes étaient plus grands et plus robustes qu'à présent, d'où il faudrait conclure que notre constitution physique est d'autant meilleure que nous vivons plus mal, que la salubrité et l'hygiène sont plus méconnus, que les intempéries outrées, les famines, les pestes, les maladies contagieuses, les guerres civiles sont plus fréquentes, que le travail est plus dépouillé, que l'oisiveté et le privilége sont plus en honneur, que les industries sont entourées de plus de dangers et de fatigues, etc., etc.

Ce qu'il y a de démontré par les chiffres, c'est que, en Europe : 1° la population s'est énormément accrue à l'époque moderne et s'y accroît sans cesse ; 2° que la moyenne de la vie humaine a presque doublé depuis trois siècles ; 3° que les classes intermédiaires ont acquis dans nos sociétés un développement dont le passé n'offre aucun exemple. Or, nous l'avons déjà remarqué, le développement de la classe moyenne représente par excellence celui du bien-être au sein des masses, ou l'accès de la richesse ouvert plus largement au travail, par le progrès des libertés économiques et de l'égalité sociale.

Sous ces divers rapports, la marche des événements a pris surtout une rapidité frappante depuis les grandes révolutions qui ont changé l'organisation politique et les lois des principales nations de l'Europe. *L'ancien régime*, par ses abus de tout genre, tendait énergiquement à perpétuer la misère du peuple, en dépit de l'essor fourni à la création des richesses. On nous parle de la splendeur du règne de Louis XIV ; eh bien voici un tableau de la France à cette époque, tracé par un contemporain dont le témoignage ne saurait être suspect, l'illustre Vauban :

Par toutes les recherches que j'ai pu faire, dit-il, depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ai fort bien remarqué que,

dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité et mendie effectivement; que, des neuf autres parties il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'elles-mêmes sont réduites, à très-peu de chose près, à cette malheureuse condition ; que, des quatre autres parties, qui restent, trois sont fort malaisées et embarrassées de dettes et de procès, et que, dans la dixième, où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse et les gens en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois rentés les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles, et je ne croirais pas mentir quand je dirais qu'il n'y en a pas *dix mille*, petites ou grandes, qu'on puisse dire être fort à leur aise.

Un autre écrivain, à peu près du même temps, nous raconte que la population rurale n'avait pas de linge et couchait sur la paille, avec un tronc de bois pour oreiller. Enfin, quelques années seulement avant la Révolution, le duc d'Orléans présentait au roi Louis XVI un morceau de pain de fougère, en lui disant : « Voilà, sire, le pain dont se nourrissent vos sujets ! »

Tenons-nous-en, Messieurs, à ces indications, aussi sommaires qu'incomplètes, mais suffisantes pourtant à la démonstration de ce grand fait, que le paupérisme, loin d'appartenir en propre aux temps actuels, y suit une marche décroissante, et que les ravages qu'il exerce dans notre civilisation ne sauraient être mis en parallèle de ceux auxquels furent en butte les civilisations antérieures, même à l'apogée de leur puissance.

III

Il est facile d'ailleurs de se rendre compte des motifs auxquels peut être attribuée l'opinion contraire. Ce n'est pas seulement un effet de ce préjugé si tenace qui nous induit à voir toujours le passé sous les plus riantes couleurs et à juger, par contre, le

présent avec une sévérité poussée jusqu'à l'injustice. Il y a ici un phénomène d'apparence qu'il importe de redresser. Le paupérisme présente, sous le régime de la liberté industrielle, des caractères particuliers et très-propres à faire illusion sur son étendue. Lorsque la masse des producteurs manuels vivait en état d'esclavage ou de servage, sa misère était moins visible. Tout se passait en quelque sorte à huis clos entre le maître et l'esclave. Qui, d'ailleurs, se souciait des souffrances de celui-ci et les enregistrait ? Il ne comptait pas dans la société, et, s'il mourait de faim, c'était le maître qu'on plaignait. Un des auteurs les plus humains de l'antiquité, Cicéron, dans son beau traité de morale, pose cette question : « Est-il du devoir d'un honnête homme de nourrir ses esclaves quand le prix des denrées est trop élevé ? » Et sa réponse est négative. Cela se conçoit. L'esclave n'existe pas pour lui-même. C'est un instrument de production dont la consommation se mesure exactement au profit qu'il rapporte à son maître.

Chez les Romains, il fallait renouveler périodiquement le personnel esclave par de nouveaux achats, parce que le régime était incompatible avec la perpétuation de l'espèce. Quand la marchandise extérieure vint à manquer, on vit le nombre des esclaves diminuer rapidement. Le même phénomène se produit au sujet de la traite des noirs. La durée moyenne d'existence de l'esclave noir n'est que de huit à dix ans. On a recherché, dans les Etats-Unis du Sud, lequel est plus lucratif de surmener le nègre, au risque de le voir succomber en très-peu de temps, ou de le ménager, et la question a été résolue en faveur du premier système.

Il n'y a pas lieu, dans tout cela, d'évoquer l'idée de paupérisme. Le travail asservi ne fait pas de pauvres.

Le servage a des effets analogues. Le seigneur abandonne au serf, sur les fruits de la production, juste ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim, et c'est son intérêt, comme de nourrir ses

chevaux et ses attelages de labour. Le serf, n'ayant pas à espérer autre chose, se résigne, travaille et meurt sans mot dire. Cependant on n'appliquera pas non plus à l'existence du serf le terme de paupérisme.

Enfin, dans l'ancienne organisation de l'industrie en *corporations, maîtrises et jurandes*, que se passait-il? L'ouvrier demeurait éternellement soumis aux caprices et à l'exploitation de ses supérieurs. Son existence était enfermée dans un cercle infranchissable, qui ne laissait aucun accès à l'ambition et qui le préservait du désir trop ardent des jouissances. Il gagnait extrêmement peu et vivait fort mal; mais cela semblait si naturel et si nécessaire qu'on n'aurait osé en faire un thème d'accusation contre l'ordre social.

A mesure que l'affranchissement du travail s'est opéré dans le monde moderne, et que les principes d'égalité, de justice et de solidarité ont pénétré dans les institutions, dans les idées et dans les mœurs, l'aspect des choses a bien changé. On a compris le paupérisme; on en a sondé les douleurs; on a senti la nécessité de travailler à sa guérison. On a vu que c'était une question de vie ou de mort pour une civilisation reposant sur le respect de la personnalité humaine. De là à considérer le paupérisme comme le résultat propre de cette civilisation, il y a un abîme, sans doute; et cependant c'est ce qui été fait. On a accusé la société de dureté et d'insouciance; on lui a même reproché ses bienfaits envers le travailleur, parce qu'en lui donnant la liberté elle ne pouvait lui donner du même coup la richesse. On a été jusqu'à appeler le salariat la dernière forme de l'esclavage; tandis qu'il donne au contraire sa première garantie d'indépendance au travail et forme le point de départ de ses nouvelles destinées.

Réagissons donc énergiquement, Messieurs, contre ces aberrations et ces injustices, et, au lieu de méconnaître la grandeur de l'œuvre inaugurée par nos pères, efforçons-nous de la continuer.

IV

Le paupérisme est encore très-grand, à coup sûr; recherchons ses véritables causes, afin d'y puiser la claire notion des remèdes qu'il réclame.

Mais, en y réfléchissant, on comprend bientôt que l'existence du paupérisme tient à tant de causes que, pour les embrasser toutes, il faudrait ne laisser de côté aucune des défectuosités de notre nature physique et morale et aucune des conditions soit fatales, soit même dépendantes, à un degré quelconque, de notre volonté, auxquelles notre existence ici-bas est soumise. Car le paupérisme résulte à la fois de tout cela. Le paupérisme forme l'expression résumée du MAL, dans l'ordre économique. Bornons-nous donc en ce moment à l'indication de quelques-unes des causes appartenant directement à ce dernier ordre, et offrant un caractère plus saillant de généralité.

Il faut placer en première ligne, et comme contenant ou dominant toutes les autres causes du paupérisme, l'insuffisance de la production. Nous en avons fourni l'irréfragable preuve lorsque nous calculions, dans un de nos précédents entretiens, que si l'on répartissait également, entre tous les membres de la société, le revenu total de la production, ce partage n'aboutirait qu'à universaliser le malaise, autant vous dire la pauvreté.

Une autre cause du paupérisme, cause souveraine dans le passé, mais dont l'action s'affaiblit graduellement par les progrès de la liberté du travail, c'est l'injustice de répartition. Autrefois le privilége dominait et étouffait le droit. Il n'en est plus généralement ainsi.

Cependant, que d'abus encore debout ! Que d'entraves mises par des institutions surannées à l'équitable rémunération des services ! Je n'en citerai qu'un exemple, le protectionisme, qui prélève un si fort tribut sur le travail de tous au profit de quel-

ques-uns, et qui met un obstacle si considérable à l'accroissement de la production universelle.

Mais il est une troisième cause de paupérisme qu'il importe de signaler sans hésitation et sans scrupule. On ne saurait nier malheureusement que l'imprévoyance, le manque d'économie, la dissipation, ne contribuent notablement à aggraver le sort d'un bien grand nombre d'hommes et à changer pour eux en poison les bienfaits de la liberté. La liberté réclame en effet un empire de soi, un développement de moralité, d'amour du travail, de respect du devoir et d'énergie, que les régimes antérieurs rendaient beaucoup moins nécessaires. Il est une foule d'abus que l'homme libre peut commettre et dont les conséquences retombent de tout leur poids sur lui. S'il s'abandonne à l'oisiveté, s'il gaspille ses ressources, s'il ne songe pas au lendemain, qui se chargera de le préserver des tristes conséquences de sa folie?... C'est là, Messieurs, un grave sujet de méditation, qui touche d'aussi près à nos devoirs vis-à-vis de nous-mêmes, de la famille, de la société, qu'à nos intérêts les plus pressants!

J'indiquerai, enfin, une cause du paupérisme généralement peu remarquée et cependant très-considérable, à savoir ce qu'on peut appeler, en termes économiques, la consommation des improductifs. Je veux parler de cette portion du revenu social qu'absorbe le soutien de la foule d'individus qui ne coopèrent point à la production. Il faut considérer que la vie humaine se compose de trois phases très-distinctes : enfance, virilité et vieillesse, dont la première et la dernière ne comptent que fort peu dans sa carrière productive et n'en sont pas moins assujetties aux mêmes besoins. Cette simple indication montre que la production doit faire face à de bien lourdes exigences. Pour les classes qui vivent d'un faible salaire quotidien c'est le plus grand de tous les obstacles à l'acquisition du bien-être.

Et nous ne sommes pas au bout. Outre les enfants et les vieillards, la société a encore à nourrir gratuitement tous ceux qui

sont frappés, par les infirmités et les maladies, d'une incapacité de travail, soit permanente, soit accidentelle. C'est le devoir propre et légitime de la bienfaisance. Il y a encore une quantité énorme d'individus qui, par le malheur des circonstances, par déclassement, par manque d'énergie, par le fait d'une oisiveté volontaire, vivent aux dépens des autres. Il y a aussi la grande classe des malfaiteurs de haut et bas degré, les escrocs en gants blancs et en blouse, qui coûtent fort à la société, sans parler des frais de gendarmerie et de justice qu'ils occasionnent. Il y a, enfin, le budget du vice, *demi-monde, quart de monde*, etc., dont l'économie ne forme pas la qualité dominante.

Vous sentez, du reste, Messieurs, combien il serait facile de grossir la liste des improductifs si on voulait soumettre à une critique tant soit peu sévère le mécanisme du monde politique, en s'occupant seulement de nos armées permanentes et de l'armée presque aussi nombreuse des fonctionnaires et des sinécuristes.

Au résumé, le nombre des membres de la société, de tout âge, de tout sexe, de toute condition, qui reçoit sans donner, qui consomme sans produire, est immense, et l'on comprend quelle puissance y puise le paupérisme, non seulement pour ce qui regarde les improductifs eux-mêmes, mais encore par l'amoindrissement énorme des ressources qu'il inflige à ceux qui produisent.

Maintenant, si, de l'indication des causes du paupérisme, nous passons à celle de ses remèdes, il est facile de voir que ces deux ordres idées se lient intimement; car le remède à un mal réside tout d'abord dans la suppression des causes qui l'enfantent. C'est donc au développement de la production et à l'élimination de tout ce qui fait obstacle à la diffusion et à l'équitable répartition des richesses qu'il faut, avant tout, demander l'allégement des misères sociales. Mais on peut dire que le progrès économique, une fois placé sous les auspices de la liberté du tra-

vail tend de lui-même à ces fins avec un rapidité toujours grandissante. Depuis le commencement de ce siècle, la production agricole a doublé, la production manufacturière s'est accrue dans une proportion encore beaucoup plus grande. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur le mouvement commercial d'importation et d'exportation des nations européennes. Le nôtre, en particulier, a monté, dans la dernière période décennale, de quatre à sept milliards. Que sera-ce lorsque le libre-échange ouvrira pleinement à l'industrie de chaque contrée le marché de toutes les autres !...

Ce qu'il importe le plus de stimuler désormais c'est l'esprit de conservation et le bon emploi de la richesse, c'est la prévoyance et l'épargne, c'est l'initiative personnelle pour conquérir dignement sa part et pour en user le mieux possible. Vainement les forces créatrices de la richesse s'accroîtraient-elles sans cesse, si les forces conservatrices ne s'accroissaient pas parallèlement, au sein de toutes les classes et particulièrement dans celles que le fléau du paupérisme visite le plus. Il faut bien se convaincre que chacun, en principe, doit et peut seul se sauver lui-même. Quand même les riches donneraient tout ce qu'ils possèdent, le nombre des pauvres, loin de diminuer, n'en serait que plus grand. La bienfaisance n'est pas seulement un impuissant palliatif contre le paupérisme ; elle contribue à augmenter son intensité, en affaiblissant le sentiment du devoir et de la responsabilité personnelle, en habituant les improductifs à s'abandonner eux-mêmes et à compter sur autrui.

Je ne veux pas dire toutefois que la bienfaisance doive être bannie du monde. Loin de là ! Il lui reste, au contraire, un vaste rôle à remplir, un rôle nécessaire et sacré. Il faut bien prendre soin de l'enfance et de la vieillesse ; donner aux vieillards le pain du corps, aux enfants le pain du corps et le pain de l'esprit. Il faut bien venir en aide aux infirmes, aux mala-

des. Il faut bien remédier aux calamités accidentelles et suppléer, autant que faire se peut, au manque de ressources, provenant des crises industrielles, des disettes, des guerres, etc., etc. Tel est le domaine de la bienfaisance, et son action sera d'autant plus efficace qu'elle se renfermera plus exactement dans ce domaine.

Cependant nous voyons s'accomplir sur ce terrain lui-même, une transformation qu'on peut considérer comme l'une des plus belles conquêtes de l'esprit démocratique moderne. A côté de la bienfaisance partant d'en haut et, dans bien des cas, à sa place, s'instaure le secours mutuel entre les petits, principe dont on ne sait s'il faut plus admirer la fécondité matérielle que la portée morale. Quant à la fécondité du secours mutuel, elle apparaît déjà telle que tous les prodiges de charité sont peu de chose en comparaison; et quant à sa portée morale, elle se résume dans ceci, qu'autant l'aumône exerce une action funeste, au point de vue de la dignité et du courage, sur celui qui la reçoit, autant le secours mutuel relève et ennoblit ceux qui le reçoivent et le donnent tour à tour.

L'efficacité du secours mutuel repose en entier sur l'ampleur de son organisation. Pratiqué entre un petit nombre de personnes, il ne donne que des résultats insignifiants; mais assis sur les bases d'une vaste coopération, il acquiert une puissance colossale. On peut affirmer sans crainte que le secours mutuel, par la souplesse et la multiplicité de ses applications, deviendra, dans un avenir prochain, l'un des plus solides appuis des classes industrielles contre les coups de l'adversité.

V.

Mais, Messieurs, il nous reste à mettre en lumière un côté assez grave de notre sujet. Tous les remèdes qu'il est possible d'apporter au paupérisme ne viendront-ils pas échouer devant l'écueil d'un accroissement de population excessif par

rapport aux moyens de subsistance dont le progrès industriel peut doter la société ?

Ce point de vue a très-fort préoccupé plusieurs économistes et notamment le célèbre Malthus. Par des recherches savantes et approfondies, cet écrivain s'est cru conduit à penser que l'accroissement de population suit, dans les temps modernes, une marche beaucoup plus rapide que le développement de la production. Il estime que ce dernier développement trouve des limites infranchissables dans celles du sol cultivable, au double point de vue de l'étendue et de la productivité, tandis que la multiplication de l'espèce humaine peut être indéfinie, et le serait, en effet, sans les obstacles artificiels que lui opposent tous les fléaux qui déciment la société : guerre, famine, peste, misère, etc., et que le progrès a précisément pour but d'éliminer de plus en plus. Malthus attribue même à ses idées toute l'autorité d'une grande loi économique, qu'il formule en ces termes : *La population, quand elle se multiplie librement, s'accroît suivant une progression* GÉOMÉTRIQUE *(*1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, etc.*)* ; *tandis que la production, dans les conditions les plus favorables, ne peut augmenter que selon une progression* ARITHMÉTIQUE (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, etc.*)*. Il y aurait donc un défaut radical et naturel d'équilibre entre les deux progressions ; et si, par le fait de la prudence individuelle ou des institutions sociales, on ne parvenait point à réaliser cet équilibre, la misère des masses irait s'accroissant fatalement, en dépit de tous les triomphes de la civilisation, bien plus, en raison même de ces triomphes.

Une telle doctrine ne pouvait manquer de susciter bien des protestations et les plus vifs débats. On a accusé Malthus de manquer de cœur, de foi en la Providence et au progrès. On a, de plus, identifié la science économique avec la théorie de Malthus, et l'épithète de *malthusien* est devenue, dans la bouche des novateurs contemporains, comme une flétrissure

infligée à quiconque préfère le titre d'économiste à celui de socialiste.

Ce n'est pas que les novateurs n'aient reconnu, eux aussi, l'importance du problème de la population ; mais il faut toutes les illusions de l'esprit utopique pour accorder quelque valeur aux solutions, aussi bizarres que peu avouables, fournies par les diverses écoles socialistes à ce problème.

Dans le fond, Malthus était animé d'intentions généreuses, et l'amélioration du sort des masses le préoccupait exclusivement. Toutefois, ses conclusions sont loin de rallier non-seulement la totalité, mais la majorité des économistes, et les destinées de la science n'en subiront nullement la solidarité.

Il est incontestable que la nature a doté chaque espèce d'êtres animés et surtout de végétaux d'une puissance de pullulation qui, si elle se développait sans obstacles, ne connaîtrait pas de limites. Mais, par rapport à l'humanité, la réalisation de cette loi se trouve subordonnée, à la fois, aux obstacles matériels qu'elle rencontre dans son application aux êtres inférieurs et aux obstacles moraux que lui oppose notre libre volonté.

En fait, le développement de la population demeure forcément astreint à celui des moyens directs et indirects de subsistance que possède une société. Voilà la loi véritable. Aussi, généralement parlant, l'accroissement de population a-t-il toujours servi de témoignage au développement de la richesse, et doit-il en être considéré, du même coup, comme l'effet et la cause, puisque l'homme est le producteur par excellence.

On peut objecter, sans doute, que, s'il ne se manifeste jamais de disproportion persistante entre les deux termes, cela tient à ce que la nature y met bon ordre par l'excès de mortalité qui sévit sur les classes pauvres. Nous en convenons, et ce point de vue fait ressortir ce qu'il y a de pratique dans les idées de Malthus. Lorsqu'on compare entr'elles les diverses classes de la société, sous le rapport du développement de population, on

constate que ce développement s'opère en raison inverse du degré de richesses de ces classes. Au haut de l'échelle sociale, non seulement il n'y a pas multiplication, il y a généralement diminution. De telle sorte que, si les familles aristocratiques ne se reconstituaient pas à l'aide d'éléments pris hors de leur sein, on les verrait s'éteindre graduellement. Ce mouvement, que les statistiques mettent en évidence, s'explique par des considérations d'un ordre purement moral, tenant au mode de vivre, si complexe, si dispendieux, de ces classes et aux arrangements familiaux que nécessite la conservation des grandes fortunes. Au sein des classes moyennes, il y a accroissement de population, mais modéré, parce que la crainte de tomber dans la gêne et le souci de l'avenir pour les enfants tempèrent le désir du mariage et font redouter une trop nombreuse progéniture. Dans les classes pauvres, au contraire, le défaut de prévoyance laisse un plein essor aux instincts physiques, et la multiplication s'opère sans proportion avec les moyens de subsistance. Mais c'est ici que l'équilibre se rétablit violemment par les causes fatales de destruction inhérentes à la misère. C'est donc pour ces classes que les adjurations de Malthus ont toute leur force. L'homme pauvre qui se marie sans prévoyance et sans souci des devoirs et de la responsabilité attachés au titre de père se prépare à lui-même le plus triste sort, et voue à des souffrances imméritées ou à une mort précoce les enfants auxquels il donnera le jour. L'économie politique et la morale sont ici pleinement d'accord avec Malthus. En signalant aux classes pauvres les dangers, les funestes effets de l'imprévoyance, de l'irréflexion, en matière de mariage, on se montre leur ami, leur bon conseiller, beaucoup mieux qu'en les laissant s'abandonner aveuglément à l'impulsion des désirs sensuels.

Mais là s'arrête le rôle déduit des enseignements de la science. Il n'est ni permis ni possible d'opposer un frein matériel à la satisfaction de ses désirs dans une union légitime. Le problème

se complique de questions trop délicates et dépasse trop la compétence des principes économiques pour être résolu par les seules considérations puisées dans ces principes.

D'ailleurs, à tout prendre, le problème de la population, envisagé par rapport aux intérêts généraux de la société, n'a point la sinistre et inflexible rigueur qu'on a voulu lui donner. Rien n'est moins démontré ni démontrable que l'impuissance, pour la production, de s'accroître plus vite que suivant une progression arithmétique. Si Malthus eût assisté au spectacle grandiose des développements de productivité dont nous sommes témoins depuis un quart de siècle, peut-être aurait-il compris que la progression indiquée par lui n'a rien de scientifique, rien de définitif. En réalité, la production s'accroît, sous nos yeux, avec beaucoup plus de rapidité que la population, et cela dans une époque où l'on vit plus longtemps et mieux que par le passé.

Si l'étendue et la fertilité du sol cultivable de chaque contrée ont des limites nécessaires, la liberté commerciale, en permettant une spécialisation plus grande des cultures et des industries, n'accroît-elle pas les moyens de subsistance de chaque peuple de toute l'inépuisable puissance que possède l'échange international ?

Répondra-t-on que le globe terrestre lui-même a ses bornes et que la multiplication de l'espèce n'en a pas, absolument parlant ? — Mais la perspective d'un peuplement universellement surabondant du globe est si lointaine qu'il n'y a guère lieu de s'en préoccuper. Bien des siècles s'écouleront avant qu'il soit à propos de poser la question en de pareils termes. Cette question ne nous regarde point.

Ce qui nous regarde c'est de travailler au soulagement de nos misères présentes ; c'est de combattre sans relâche le paupérisme avec toutes les armes, toutes les ressources que le progrès économique, politique, social et moral met dans nos mains !

Lyon. — Imp. [illegible]r, rue Tupin, 31.

20ME SÉANCE

RÉSUMÉ DU COURS

—

LA THÉORIE ET LA PRATIQUE

MESSIEURS,

Nous avons parcouru à peu près tout le champ des études économiques. Mais, de même que lorsqu'on voyage en chemin de fer, les sites, les paysages se succèdent si vite, qu'on prend à peine une idée vague de la contrée et que les détails échappent complétement, de même, dans notre rapide exposition, tant de sujets, dont quelques-uns auraient suffi pour occuper tous nos entretiens, tant de sujets, dis-je, ont été abordés, que nous avons dû nous en tenir, sur chaque point, à des aperçus extrêmement succincts. N'est-il donc pas à craindre que vous ne conserviez du tout qu'un souvenir vague et confus?

Je ne me repens pas d'avoir procédé comme je l'ai fait. Je garde la conviction qu'il vous importait avant tout d'acquérir une notion d'ensemble de l'organisme et des lois du monde économique; mais je voudrais, du moins, vous assurer pleinement les bénéfices de l'œuvre accomplie. Dans ce but, je vais essayer de la résumer à grands traits et de mettre le mieux possible en relief l'enchaînement des idées fondamentales qui supportent tout l'édifice de la science.

I

L'isolement, l'antagonisme et la contradiction forment-ils l'essence des rapports des intérêts entr'eux ? La condition nécessaire de leur développement ? — On l'a cru pendant tout le cours des siècles jusqu'à l'époque moderne. Bien des gens le croient même encore aujourd'hui. S'il en était réellement ainsi, il n'y aurait pas lieu de songer à la fondation d'une science spéciale des richesses. La coërcition et la réglementation seraient les fondements naturels de l'ordre industriel ; la protection légale, les monopoles et priviléges, au dedans, l'exclusivisme et la guerre, au dehors, assureraient seuls le salut des intérêts particuliers et le triomphe des intérêts nationaux.

Cependant, lorsqu'on s'est avisé enfin de soumettre à un examen sérieux le mécanisme de la production et de la distribution des richesses, on a découvert que, loin de reposer en principe sur l'isolement et l'antagonisme, ce mécanisme a pour essence la collectivité des efforts, la mutualité des services et la solidarité des résultats. On a reconnu que toute œuvre productive réclame le concours d'une multitude sans nombre de coopérateurs directs et indirects ; que l'exercice de chaque industrie se trouve lié à celui de la presque totalité des autres industries et s'y proportionne ; qu'en un mot chaque membre de la société travaille pour tous et vit sur les fruits du travail de tous. L'antagonisme ne joue donc qu'un rôle subsidiaire dans le monde des intérêts, rôle nécessaire, d'ailleurs, au développement de l'activité personnelle et au progrès général.

Cette conception nouvelle change évidemment tout l'aspect des choses. Elle nous montre que les intérêts sont harmoniques de leur nature, qu'ils portent en eux-mêmes leur principe d'ordre et leurs lois.

Rechercher ces lois constitue l'objet de la science économique.

Cette science est aujourd'hui fondée. Elle possède son domaine propre, dont l'idée de *valeur* forme le point central et marque avec précision les limites.

Cependant les progrès de l'économie politique sont lents, parce qu'elle a toujours à lutter contre les illusions de l'apparence, contre le préjugé et la routine. Rien de plus complexe, du reste, que les phénomènes industriels. Aussi importe-t-il d'aborder leur étude sans idée préconçue, et d'y appliquer la méthode scientifique, qui consiste dans l'observation impartiale des faits pour arriver graduellement à la découverte de leurs lois naturelles. Toute autre méthode ne peut conduire qu'à la divergence des systèmes et à l'utopie.

La première notion à élucider est celle de la richesse. On entend par richesse tout ce qui est susceptible de satisfaire les besoins de l'homme; mais de cette définition même il résulte que toute richesse ne rentre pas dans le domaine des études économiques. Il existe une catégorie de moyens de satisfactions de nos besoins, fournie gratuitement par la nature, et dont l'usage ne nécessite ni travail ni échange de services entre les hommes. On ne doit donc considérer comme richesse *économique* que celle dont la production réclame l'intervention de *services* humains et qui, par suite de cette intervention, a pour caractères généraux d'être échangeable et appropriable.

Il ressort de là, que ce qui forme l'objet propre et premier de l'échange, dans la richesse, ce qui, par conséquent, lui donne sa *valeur*, c'est précisément cette part de *service* qu'elle contient, en vertu de laquelle son utilité naturelle pour satisfaire nos besoins est accrue ou mise à notre portée. La valeur économique se mesure à la puissance d'échange des services entr'eux. Ce sont de même les services reçus et rendus qui forment la base de toute légitime appropriation de toute. Lorsque le droit de

propriété est maintenu dans les limites de sa véritable origine, loin de rendre plus coûteuses, pour le non-propriétaire, les utilités naturelles, il ne fait que lui en rendre l'accès plus large et plus facile.

Nous savons ce qu'est la richesse; voyons comment elle se produit, circule, se distribue et se consomme. A ces quatre fonctions se ramène tout le mécanisme de l'économie sociale.

La production économique ne se confond pas avec la production naturelle, parce que l'homme est ici le promoteur essentiel, et que la nature ne fait qu'obéir.

Le travail humain, voilà donc le premier agent de la production, et cet agent tire sa puissance des qualités les plus éminentes de notre être : intelligence, progressivité, liberté. Il a trouvé dès l'abord le secret d'une merveilleuse fécondité dans la division des fonctions, qui, par la coopération qu'elle nécessite, devient la première raison d'être du mutualisme des services.

Malgré tant de mérites, le travail, réduit à lui seul, succomberait sous le fardeau de la production ; mais il s'est créé un admirable auxiliaire : le capital, dont la vertu intime réside en ce que, par lui, les forces naturelles sont mises gratuitement au service de l'industrie humaine et en accroissent prodigieusement la puissance, tout en diminuant dans une non moins grande proportion ses fatigues. Le capital est donc le rédempteur du travail et l'on ne saurait trop s'appliquer à son incessant accroissement.

Cependant les rapports du travail et du capital sont demeurés antagoniques et leur fécondité collective très-amoindrie tant que le premier a été tenu dans un asservissement plus ou moins complet par le second. Pour que l'association porte tous ses fruits, il faut que l'un et l'autre agisse librement. Il faut, de plus, qu'un accord fondé sur la justice, sur le respect mutuel de leurs droits et sur la conviction de leur

solidarité, règne entr'eux. Hors de là, il n'y a qu'oppression, anarchie et misère.

La production prend des formes infiniment variées, qui peuvent cependant se classer en un petit nombre de genres. Ainsi tout un vaste groupe d'industries a pour objet général la production des matières premières; un second pourvoit au manufacturage de ces matières; un troisième se charge de leur transport au près et au loin; un quatrième préside à leur distribution et à leur échange.

Il n'est pas difficile de comprendre que ces divers genres d'industrie se viennent réciproquement en aide et se complètent les uns les autres, quoiqu'ayant chacun leur organisme propre et se développant inégalement, suivant les conditions de sol, de position, de climat et suivant les aptitudes innées ou acquises de chaque agrégation humaine.

De ces deux grands faits, solidarité et dissémination des industries, ressort la nécessité des échanges, non-seulement entre les producteurs du même pays, mais entre toutes les contrées et tous les peuples, pour le progrès économique des uns et des autres. Cette loi trouve une confirmation de plus dans le mode de production en grande échelle qui, en accroissant la puissance de chaque industrie par l'abaissement des frais de production, lui ouvre des débouchés plus vastes et permet une concentration plus énergique des efforts dans chaque foyer producteur.

La production possédant, en propre, tous les éléments de sa vitalité et de son organisation interne et externe, n'a aucun besoin du secours de l'Etat. Elle ne réclame des pouvoirs publics que les garanties du droit commun : sécurité, liberté et justice. Toute intervention directe de l'Etat dans le domaine industriel tend à en fausser le mécanisme normal, et inflige aux intérêts généraux des dommages que sont loin de compenser les avantages plus ou moins réels procurés à quelques privilégiés.

L'harmonie naturelle des lois économiques ne brille pas moins dans l'ordre des phénomènes qui se rapportent à la circulation des richesses. Cette fonction a pour but l'échange des services et des produits. L'analyse des résultats généraux de l'échange fait éclater l'incomparable munificence avec laquelle chaque producteur se trouve rémunéré de sa coopération à l'œuvre commune.

La circulation s'opère à l'aide d'un appareil, tout de création humaine, et dont le premier rouage est le *prix*, c'est-à-dire l'expression en monnaie de la valeur des choses qui s'échangent. Il serait naturel que le prix se réglât exactement d'après le coût des frais de production ; mais mille circonstances, dont les unes sont fatales, les autres susceptibles de redressement, font varier le prix vénal des choses suivant la loi souveraine de l'*offre* et de la *demande*, c'est-à-dire suivant le rapport de rareté et d'abondance des marchandises entre elles dans chaque lieu et dans chaque temps.

L'invention de la monnaie a donné aux échanges une expansion et une souplesse infinies, par le dédoublement de l'opération en deux parties : la vente et l'achat. Mais elle a eu aussi l'inconvénient de faire perdre de vue la vraie nature de cette opération qui ne saurait être que l'échange des produits contre les produits. Ainsi a pris naissance un faux système d'économie sociale confondant la richesse véritable avec le numéraire ou l'argent, et poussant les peuples à se confiner dans un funeste isolement commercial, par crainte d'épuisement monétaire s'ils achetaient les marchandises de l'étranger. La monnaie est l'instrument des échanges et non son but. Elle tire sa fonction des propriétés inhérentes aux métaux précieux qui en forment la matière première, et son authenticité du caractère légal dont elle est revêtue ; mais son abondance ou sa rareté n'influe que secondairement sur la prospérité économique des sociétés et ne change pas le rapport général de valeur des marchandises entre elles.

Les autres organes de l'échange : voies de communication, moyens de transport, commerce, exercent sur le prix des choses une action plus directe et plus étendue ; car ils donnent à la production ses débouchés. Leur développement fournit donc la vraie mesure de celui de l'industrie. La liberté du commerce apparait aux économistes comme le complément nécessaire de la liberté du travail et de la division des spécialités productives entre les contrées et les peuples. Elle est donc plus favorable aux intérêts de chaque peuple, pris dans leur ensemble, que le système contraire, dit *protectionisme*, qui, en restreignant la production de chaque pays aux limites du marché national, comprime son essor et ne peut manquer de tourner, à la longue, au désavantage des industries même qu'il veut sauvegarder.

La circulation économique trouve un admirable auxiliaire dans le crédit. Né avec la civilisation moderne, le crédit en suit la marche ascendante. Vivifier l'emploi des capitaux, multiplier les affaires, fructifier l'épargne ne sont qu'une partie des bienfaits du crédit. Son expansion, sous les auspices de la liberté, pourra seul en révéler toute la puissance.

Maintenant, comment se distribue la richesse ? — Le principe de distribution ne fait qu'un avec celui de l'échange, car c'est par l'échange journalier des services et des produits que chaque membre de la société reçoit sa part des richesses produites. L'inégalité des parts et celle des fortunes, qui en dérive, représentent l'inégalité des facultés produtives et conservatrices parmi les hommes. Son action serait aussi bienfaisante que légitime si une inégalité factice, issue des institutions sociales et d'une fausse organisation économique, ne venait s'y joindre.

La part du capital, sous les noms de *rente foncière*, de *profits*, d'*intérêts*, etc., est subordonnée au succès des entreprises et se compose de leur produit *net*; la part du travail, sous le nom général de *salaire*, fait partie des frais de production. Quant au

taux de ces diverses rémunérations, c'est la loi de l'offre et de la demande qui le fixe impérieusement. Le progrès économique, tout en accroissant la part d'ensemble du capital, tend à sa réduction relative, par l'abaissement graduel des rentes, intérêts et profits; tandis que la part du travail s'accroît *absolument* par le développement de son emploi et *relativement* par l'exhaussement des salaires. Cependant il s'en faut encore que le salaire du travail de main-d'œuvre jouisse toujours d'une rémunération en rapport avec la satisfaction des besoins de l'ouvrier.

L'Etat recueille aussi une part des fruits de la production, afin de pourvoir aux dépenses d'utilité publique. Cette part porte le nom d'impôt. Il appartient aux contribuables, par l'office de leurs mandataires législatifs, d'approuver ou non l'impôt, d'en discuter la quotité et la répartition, d'en contrôler l'emploi. L'impôt doit être restreint aux limites de la plus stricte économie, et supporté par chaque citoyen dans l'exacte proportion des services qu'il reçoit de l'Etat. Mais la réalisation complète de ces principes ne peut s'obtenir qu'à l'aide du temps et de réformes graduelles.

Le but définitif de tous les travaux et de tous les échanges réside dans la consommation, c'est-à-dire dans l'emploi de la richesse pour satisfaire nos besoins. C'est la consommation qui règle et commandite la production et qui représente les intérêts les plus généraux de la société. C'est elle qui sert de trait d'union entre l'économie domestique et l'économie publique. Toute dépense publique doit être reproductive, c'est-à-dire tourner à l'accroissement de la production générale ; toute dépense privée doit avoir pour objet et pour limite la satisfaction des besoins réels. Le luxe, compris dans ce sens, se justifie et joue un rôle éminemment utile au progrès social, quand il se produit en regard et comme conséquence de la généralisation du bien-être; car c'est de l'accession de tous à la jouissance du bien-être que la science se préoccupe par dessus tout. La privation

ou l'insuffisante possession du nécessaire pour les masses a formé jusqu'ici, il ne faut pas se le dissimuler, l'état permanent des sociétés humaines. Le paupérisme n'est donc point un mal propre à la société moderne. Il va au contraire diminuant à mesure que la production des richesses se développe et que leur distribution se fait plus équitablement. Mais, dans un monde économique basé sur la liberté du travail, il appartient aussi à l'énergie et à la prévoyance personnelle, d'une part, au secours mutuel et à l'association, d'autre part, de combattre ce fléau. L'accroissement trop rapide de la population, par rapport à celui des moyens de subsistance, n'est un danger social que dans la mesure où ces grands principes de responsabilité, de prévoyance et de solidarité sont mis en oubli.

III

Voilà, Messieurs, comme une table raisonnée des matières de notre cours.

Ce cours est bien, suivant le titre qu'il porte, une simple introduction à l'étude de l'économie politique. Cependant vous avez dû remarquer que je donnais toujours une place, relativement considérable, à l'exposition des idées générales qui forment pour ainsi dire la philosophie de cette science.

A ce point de vue, nos entretiens pourront laisser en vous des impressions fructueuses et durables. Il ne faut pas s'y tromper : ce sont les idées générales qui gouvernent le monde. Institutions, lois, mouvements de l'opinion, coutumes et pratiques, tout en dérive. Aussi suffirait-il que les idées générales professées par l'économie politique prissent possession de l'esprit contemporain, pour rendre à la fois prompte et facile la réalisation des réformes non seulement industrielles, mais encore de tout autre ordre dont nous semblons le plus éloignés. On s'entend

vite sur les points spéciaux quand on est d'accord sur les principes. Or des principes tels que ceux-ci : harmonie naturelle des intérêts, solidarité des industries, inviolable liberté du travail, mutualité des services entre nations aussi bien qu'entre particuliers, concordance de l'utile et du juste, mission bienfaisante du capital sous un régime de droit commun, élimination des priviléges légaux, développement de l'initiative et de la prévoyance individuelles, allégement de l'impôt et stricte économie dans les dépenses publiques, diffusion libre du crédit, la généralisation du bien-être prise pour thermomètre et pour but du progrès social, etc., des principes semblables, vous le comprenez, Messieurs, contiennent les germes de bien puissantes réformes, et ces réformes en provoquant d'autres à leur tour, une refonte totale des institutions et des mœurs s'ensuivrait indubitablement.

Cependant, je suis fort éloigné de penser que des généralités, quelque fécondes qu'elles soient, suffiraient pour obtenir de si grandes choses.

Ces généralités elles-mêmes ne sont bien comprises et n'acquièrent d'autorité qu'autant qu'elles ressortent d'une analyse approfondie et complète de tous les faits spéciaux. Et c'est là ce qui caractérise les vérités scientifiques. Elles émergent des travaux d'analyse et n'en sont que l'expression résumée ou la formule.

On ne sait donc réellement une science que lorsqu'on a parcouru avec elle les sentiers intimes de l'analyse, autrement dit lorsqu'on a étudié *ex professo* ses diverses parties.

Par exemple, pourriez-vous raisonner pertinemment sur le crédit et les banques, sur les diverses formes de l'impôt, sur la multitude de questions qui touchent à la liberté de l'industrie et à celle du commerce, sur le mécanisme des associations financières et coopératives, etc., etc., pourriez-vous, dis-je, raisonner comme il faut sur toutes ces choses seulement avec des

notions générales ? — Non, sans doute. On ne serait en état de rien expliquer ni, en cas de contradiction, de rien défendre. A plus forte raison ne serait-on pas en état de voir dans quel sens et dans quelle mesure les principes sont applicables à telle ou telle circonstance particulière.

Ce que nous avons fait d'économie politique ensemble en est la partie élémentaire et initiale ; ce que tout le monde, sans exception, devrait savoir, au sortir des écoles primaires ou secondaires ; ce qui, par conséquent, devrait être enseigné dans ces écoles, comme formant une base commune et nécessaire de notions et d'idées touchant l'économie sociale.

Il s'agira maintenant pour vous, si vous voulez pouvoir tirer un parti pratique des notions acquises, il s'agira de poursuivre l'étude commencée, soit par la lecture, soit autrement. Des généralités il faut passer aux spécialités ; prendre séparément chaque partie de la science, ou tout au moins les grandes questions et les scruter avec force, à la lumière des principes.

Je le répète, vous ne serez en état d'utiliser vos connaissances économiques, dans la pratique des affaires publiques et privées, qu'à cette condition. Or, c'est là, Messieurs, le but auquel doivent tendre toutes les études. La connaissance, le savoir est, sans doute, une source de nobles satisfactions pour l'esprit ; mais il ne doit pas se suffire à lui-même. Si la science n'avait point d'utilité pratique, les savants ne joueraient dans le monde des intérêts que le rôle d'*improductifs*. Il faut faire la science, en vue surtout de ses applications. « Savoir pour prévoir, prévoir pour agir (1) ; » voilà la formule.

L'économie politique, autant, sinon plus que toute autre science, accepte et revendique cette situation. Rien ne lui serait plus antipathique que d'être considérée comme une théorie idéale, comme l'expression d'une société purement spéculative.

(1) Auguste Comte.

Formée au contraire à l'école des faits réels, et n'empruntant rien à l'imagination, l'économie politique veut être et est essentiellement une science d'application, une science expérimentale et pratique.

Mais ici, comme partout ailleurs, l'application, la pratique se trouve soumise à des nécessités, à des tempéraments, à des conditions que la science pure ne connaît pas, ou du moins qui n'ont jamais à ses yeux, par rapport aux principes, qu'une valeur secondaire et accidentelle. Or, quand il s'agit d'appliquer les données scientifiques aux faits existants, ces choses secondaires et accidentelles deviennent des obstacles, parfois invincibles, pour un lieu ou pour un temps donné, et auxquels il faut, en tout cas, subordonner transitoirement la rigueur absolue des principes.

D'autre part, les phénomènes économiques tiennent de près aux phénomènes de bien d'autres ordres : ils touchent à la politique, à la philosophie, à la morale, etc. Il en résulte que les mêmes institutions sociales, les mêmes doctrines et les mêmes coutumes ont une portée correspondant à la fois à tous ces ordres de faits. Il faut, conséquemment, qu'une application de la science économique se trouve possible en même temps dans l'ordre politique, je suppose, ou qu'elle se trouve en harmonie avec l'état des idées et des mœurs. Et comme c'est le contraire qui se manifeste le plus souvent, l'application des données économiques éprouve des retards et des amoindrissements dont le progrès général peut seul triompher.

Et ce que je dis là ne se vérifie pas moins pour les applications spéciales, particulières, personnelles, en quelque sorte, de la science que pour ses applications sociales. S'il s'agit de la marche d'une maison de commerce ou d'industrie, du fonctionnement d'une banque, des rapports de patron à ouvrier, les lois établies, les idées et les préjugés ayant cours, le degré de développement intellectuel et moral du milieu, influent

souverainement sur l'emploi à faire des indications doctrinales.

Tout cela ne diminue en rien l'exactitude de la théorie ni son utilité. Sans théorie, la pratique n'est que routine aveugle; néanmoins celle-ci, de son côté, réclame des qualités d'un genre propre, une expérience des affaires, une sûreté de coup-d'œil et une délicatesse de main que la théorie ne saurait par elle-même suppléer.

Distinguons donc la théorie et la pratique, ou la science et l'art ; mais ne le séparons pas, au point de croire que l'une puisse se passer de l'autre. Il n'y a de bon praticien, en quelque genre que ce soit, que celui qui puise ses directions dans l'étude méthodique des principes. Il n'y aura désormais d'homme d'Etat à la hauteur des besoins de notre temps, que celui qui joindra la connaissance des vérités économiques aux talents spéciaux et à l'habileté qu'exige le maniement des affaires publiques. J'ajoute que bientôt il n'y aura de bon industriel, de bon commerçant, de bon agriculteur et, pour généraliser ma pensée, de bon producteur ou de bon consommateur que celui qui agira sous l'impulsion des lois véritables de l'économie sociale, après s'être assimilé ces lois par un travail personnel.

Le seul moyen de gouvernement que possède et que revendique la sience, c'est le concours libre et raisonné de chaque homme au triomphe des vérités qu'elle enseigne.

Messieurs,

Notre modeste tâche est accomplie. Mais je ne me séparerai pas de mon auditoire sans lui témoigner ma gratitude pour l'attention, si soutenue et si bienveillante, qu'il m'a constamment accordée.

Dès le début de ces entretiens, j'ai senti que j'avais à faire à des hommes sérieux, avides de s'instruire et comprenant toute

l'importance des choses dont il allait être question. J'ai trouvé ici des intelligences ouvertes et des cœurs chauds. Jamais l'exposition des idées et l'analyse des faits, quelle que fût la concision ou la sévérité du langage, n'ont pu lasser votre patience ; jamais une parole émue n'est sortie de mes lèvres sans rencontrer en vous une émotion pareille.

Je n'ai point cherché cependant à capter votre approbation. J'ai suivi la ligne droite de mon enseignement, au risque de susciter — comme cela m'est arrivé, sans doute, plus d'une fois, — de droite et de gauche, des inquiétudes ou des mécontentements. Le temps et la réflexion feront justice, je l'espère, de ce qu'il peut rester encore de dissidence ou de malentendu entre une partie de mes auditeurs et moi. En somme, j'ose croire que votre sympathie et votre estime sont dès à présent acquises à la science économique et, permettez-moi d'ajouter, à celui qui a eu l'honneur d'en être, pour cette fois, le représentant parmi vous.

Mais je ne saurais oublier que, si un tel honneur m'est échu, c'est à la Chambre de commerce que j'en suis redevable. C'est elle qui a institué ce cours et qui a bien voulu me le confier ; c'est son haut patronage et son autorité morale qui m'ont assuré dès l'abord votre confiance et votre attention.

Grâces soient rendues à la Chambre de commerce pour sa patriotique initiative. L'évènement a prouvé qu'elle avait bien auguré des dispositions de l'esprit lyonnais. Son appel a été entendu dans toutes les classes de la population ; cet auditoire, si nombreux, l'aurait été encore plus si le local de nos réunions l'eût permis.

Maintenant, lorsque je réfléchis que ce qui se passe ici n'est point un fait isolé ; que, dans beaucoup d'autres villes, des cours semblables ont été établis, et que le mouvement se propage de toutes parts avec rapidité, je ne saurais m'empêcher d'y voir un signe des temps. Il est clair que les préventions

dont l'économie politique a été si longtemps l'objet dans notre pays se dissipent, et qu'on ressent enfin le besoin d'aborder sérieusement, sous ses auspices, l'étude des grands problèmes à la solution desquels sont attachées les destinées de la démocratie moderne.

Cette tendance ne tardera pas à porter ses fruits. On verra bientôt s'opérer un travail de transformation dans les idées, un libéralisme large et pratique rallier tous les amis du progrès. On verra, dans un prochain avenir, se réaliser cette profonde et prophétique parole de J.-B. Say : « J'ai l'intime conviction que les saines idées d'économie politique changeront la face du monde ! »

Cette parole, Messieurs, que je confie précieusement à votre souvenir, sera ma conclusion finale et mon adieu !

Lyon. — Imp. Pitrat, rue Tupin, 31.

TABLE DES MATIÈRES

FIN.


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 14 02 24 09 001 8